

**Fédération Alsace bilingue**  
*Verband zweisprachiges Elsass*

***10 Jòhr-10 ans-10 Jahre***

# **Recueil**

**Propositions-Vorschläge**

**Analyses-Analysen**

**Entrevues-Treffen**

**Débats-Debatte**

**Conférences-Konferenzen**

**Réunions publiques-öffentliche Sitzungen**

**Appels-Aufrufe**

**Colloques-Kolloquien**

**Publications-Veröffentlichungen**

**Concertations-Beratungen**

**Solidarisations- Solidarisierungen**

**Manifestes-Manifests**

**Réalisations- Leistungen**

**Sous la direction de Pierre Klein**



[www.fab.alsace](http://www.fab.alsace)

## **Fédération Alsace Bilingue – *Verband zweisprachiges Elsass***

La fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass regroupe à ce jour 24 associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace et par elles plusieurs milliers d'Alsaciennes et d'Alsaciens.

Depuis sa création, elle a tenu à travers toute l'Alsace un grand nombre de réunions publiques, de colloques, de meetings et de conférences, et a réalisé sur papier ou sur site informatique une importante production de documents, qui sont autant de contributions mises à disposition de la société civile, des médias et de la classe politique.

Elle vous souhaite bonne lecture du présent recueil qui résulte d'un choix de textes.

Nous disons un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont accompagnés, tout le temps ou à un moment donné, durant ces 10 ans, soit comme membre, soit parmi les milliers de personnes de la société civile et de centaines de la classe politique qui ont appuyé nos appels, manifestes et motions, qui se sont montrés solidaires avec notre façon de voir et de comprendre la chose alsacienne et qui sont venus à nos nombreuses réunions publiques pour apporter leurs idées et démontrer leur engagement et se solidariser les uns et les autres.

L'Alsace a plus que jamais besoin que les Alsaciens se rassemblent autour des besoins et des intérêts alsaciens, notamment linguistiques et culturels !

Pierre Klein, président

(Compléments sur la FAB-VZE pages 177 et suivantes)

<b>Sommaire</b>	page
<b>Les principaux manifestes et appels lancés par la FAB</b>	
Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !	5
Appel pour un enseignement généralisé de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales d'Alsace et pour leur promotion dans les médias publics régionaux à l'occasion de Grand débat national de 2019	10
Appel pour un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur	11
Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »	13
<b>Contributions et propositions de la FAB</b>	
Création de la fédération : Communiqué	19
Contribution aux Assises de la langue et de la culture régionales	19
Réforme territoriale : Communiqué	38
Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale	39
Contribution de la fédération à l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace	40
Attitude de la FAB à l'égard du Conseil culturel d'Alsace : Motion	44
Contributions de la fédération Alsace bilingue aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace	44
Réforme du lycée et langues régionales, une danse d'Echternach : un pas en avant, deux pas en arrière ?	50
Pratique linguistique et politique en matière de langue régionale : Sondage IFOP décembre 2019	53
Lettre ouverte aux membres du conseil culturel d'Alsace et aux Collectivités territoriales alsaciennes	54
Langue, culture et identité régionales d'Alsace : Propositions aux municipalités	55
Le français en Allemagne, l'allemand en France : Point de vue	58
Déclaration liminaire au Conseil académique des langues régionales d'Alsace du 25 mai 2023 par de membres de la Fédération	59
« Construisons ensemble l'Alsace de demain ». Réponse de la FAB à la Consultation lancée par la CeA	64
Lettre à Monsieur le Recteur de l'Académie de Strasbourg : Classes immersives et définition de la langue régionale	66
Enseignement de l'allemand en Alsace : Communiqué	70
Lettre au Président de la République : Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	71
Plaques de rue bilingues à Colmar : Communiqué	72
<b>Contributions et propositions de diverses personnes</b>	
Mais l'Alsace, c'est quoi ? par Pierre Klein	74
Définition de la langue régionale d'Alsace : Points de vue d'institutions, de personnalités ou d'associations par Pierre Klein	76

Une Utopie mobilisatrice commune pour les « anciens » et les « nouveaux » Alsaciens par Jean-Marie Woehrling	82
La langue de l'Alsace par Jean-Marie Woehrling	85
Entre maillage et détricotage ! par Claude Froehlicher	87
Le bilinguisme : un atout éducatif par François Weiss	88
Le dialecte alsacien : essai de définition par Frédéric Hartweg †	93
Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !	98
Bêtisier par Pierre Klein	99
La revendication d'une éducation bilingue pour les enfants d'Alsace à une portée universelle par Gilbert Dalgalian	105
Deutsch im Elsass - Ist das Ende in Sicht? von Pierre Klein	108
Classe bilingue paritaire, un leurre ? par Jean Peter	116
Alsace : année zéro par Pierre Klein	117
Elsass: Jahr Null von Pierre Klein	121
Histoire et culture régionales à l'école, une revendication déjà ancienne en Alsace par Pierre Klein	125
La compétence de communication interculturelle : Nous et les autres par François Weiss	126
L'Alsace et sa langue régionale : tremplin pour l'avenir professionnel des jeunes par Claude Froehlicher	128
Culture nationale, cultures régionales : pot de fer contre pot de terre par Pierre Klein	133
Kollektive elsässische Zweisprachigkeit Vom Niedergang zur Erneuerung von Pierre Klein	134
Inscription de la définition de la langue régionale d'Alsace dans la loi, enfin ! par Pierre Klein	137
Die Sprache zu definieren ist eine Sache, ihr einen Platz in der elsässischen Gesellschaft zu reservieren eine andere! von Pierre Klein	138
Retour sur l'étude sociolinguistique présentée par le CeA lors des assises du bilinguisme par Pierre Klein	139
L'Immersion linguistique vue par le rectorat de Strasbourg par Pierre Klein	141
Associer enseignement des langues régionales et enseignement des histoires et des cultures régionales par Pierre Klein	144
Enseignement de la langue et de la culture régionales d'Alsace : demande, état des lieux et critique par Pierre Klein	146
Point de vue à l'adresse des concepteurs du futur Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle et à ses futurs membres par Pierre Klein	154
Sprachpraxis im Elsass seit 1918: Ursachen und Auswirkungen von Pierre Klein	158
Discours à l'occasion de la remise du Prix Eugène Philipps par Pierre Klein	164
Faut-il un récit régional à l'instar du récit national par Pierre Klein	165
Objectifs et concepts d'un enseignement bilingue École A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau par Jean Peter	166
Commémoration de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539/ <i>Gedenken an die Verordnung von Villers-Cotterêts von 1539</i> Communiqué - <i>Pressemitteilung</i>	171
En guise de conclusion. Un bilan d'étape par Armand Peter	174
Postface - <i>Nachwort</i>	183

2018

### Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !

On entend de plus en plus fréquemment, de la part de certaines personnes qui se prévalent de leur position, que l'enseignement bilingue français-allemand standard aurait des résultats décevants, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des dialectes. Cette opinion correspond à une profonde méconnaissance du processus linguistique qui a abouti à leur régression. Sans entrer dans toutes les dimensions de cette problématique. Nous ne saurions accepter **que l'on remette en question le bien-fondé de la filière bilingue paritaire français-allemand standard**, une avancée importante obtenue au début des années 1990, comme le font régulièrement ces mêmes personnes.

**La filière bilingue français-allemand standard** n'aurait selon leurs dires pas permis de sauver la pratique dialectale. C'est oublier que sa régression a débuté bien avant les années 1990. Ne perdons pas de vue que le discrédit socio-psychologique et éducatif<sup>1</sup> jeté sur l'allemand standard notamment après 1945 est une des causes principales, sinon la principale, qui ont provoqué le lent dépérissement de l'allemand dialectal d'Alsace, de l'alsacien. Une fois que les dialectes ont été coupés de la langue de culture de référence ou langue mère, leur déconstruction, qualitative d'abord et quantitative ensuite, était assurée. La Suisse germanophone, région où standard et dialectes n'ont pas été dissociés, notamment à l'école, nous prouve le contraire, les dialectes y sont plus vivants que jamais. Le standard allemand a pu y jouer de tout temps son rôle de langue de culture de référence à laquelle puisent les dialectes.<sup>2</sup>

**On croit comprendre que ce qui les gêne**, c'est l'allemand ressenti par eux comme langue étrangère<sup>3</sup>, langue à laquelle les Alsaciens ne s'identifieraient pas. N'est-ce pas oublier le traumatisme subi par les Alsaciens durant la dernière guerre et la période post-traumatique caractérisée par le rejet de tout ce qui de près ou de loin rappelle l'Allemagne, y compris les dialectes allemands d'Alsace ? Si l'Alsace est sortie traumatisée par une mauvaise Allemagne du conflit de 1940-1944/1945 et si le post-traumatisme alsacien s'est caractérisé pendant des décennies par un anti-germanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même, cela doit-il

---

<sup>1</sup> En 1945, l'allemand est interdit de séjour dans les écoles préélémentaires et élémentaires d'Alsace. Il faudra attendre des décennies pour qu'il y fasse un retour. Le mal était fait.

<sup>2</sup> Si le professeur d'université à Bâle peut utiliser son dialecte dans ses cours, c'est aussi parce qu'il a suivi sa propre formation en standard. Tout ce qui se dit en standard peut aussi se dire en dialecte, même si parfois c'est autrement. En tout cas, c'est un énorme enrichissement pour les dialectes que de pouvoir y puiser, au point d'ailleurs que standard et dialectes se confondent dans la culture de référence. Sur ce terrain-là, il n'y a pas en Suisse de culture haute et de culture basse. Il y a une culture d'expression germanophone, entre autres.

<sup>3</sup> Et celle des tenants d'un pangermanisme qui serait toujours latent et puis l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale et encore pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela. Le ressenti n'est-il pas une post-vérité « Postfaktisch », qui se fonde davantage sur l'émotion et la subjectivité que sur la réalité et l'objectivité. Ressenti, ok, mais comment se construit le-il le ressenti ? N'est-il pas trop souvent le résultat d'une construction, le fruit d'une manipulation ?

perdurer indéfiniment, avec tout ce que cela représente d'abandon et de perte ? **Le temps de la résilience n'est-il pas venu 70 ans plus tard ?** Celui du « *Werde, der du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement, le temps du « fais ce que tu peux faire ».

**La vitalité d'un dialecte dépend principalement de l'attitude de ses locuteurs face à sa valeur. En Alsace, dialectes et standard ont partie liée dans l'anti-germanisme** et en sont communément victimes. Si l'on observe un graphique de la pratique linguistique en Alsace on aperçoit nettement **le parallélisme ou le synchronisme** dans la chute de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part **de la façon dont on traite en France les langues régionales**<sup>4</sup>, et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle **de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, ils ont **été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). **On ne transmet généralement pas** une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose.

**La revivification**, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France, de la résilience par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur « **repositivation** ». Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation des dialectes et du standard**, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification<sup>5</sup> endogène.

Si l'alsacien est aujourd'hui fortement **menacé dans son existence, c'est aussi le cas du standard allemand** en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un, l'on aussi été sur l'autre. Si l'alsacien est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est parce que l'on a porté atteinte à la germanophonie alsacienne dans son tout, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes. La revalorisation passe par celle des deux composantes de la langue régionale simultanément. Et ce n'est pas en parlant, par stratégie d'évitement, de « langue alsacienne » au sujet des dialectes que l'on règlera le problème. Le réinvestissement de la langue régionale dans ses deux composantes passe par un réinvestissement de la part de germanitude qui compose l'alsacianitude.

**La filière bilingue français-allemand standard** n'aurait pas permis un investissement affectif de la langue allemande par les élèves, mais le système a-t-il été conçu pour cela par les autorités ? Observons que la vision de l'Éducation nationale reste limitée à un bilinguisme

---

<sup>4</sup> À ce sujet, les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande ont eu **un effet dévastateur**. Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. **C'est le cas en Alsace.**

<sup>5</sup> Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « *Gebietskörperschaft* » et de le dialectaliser en le prononçant « *Gebietskerperschäft* ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le locuteur dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard utilise en moyenne un vocabulaire de quelque 1 000 mots seulement.

fonctionnel qui de surcroît se contente souvent d'une simple technique de traduction du français vers l'allemand, c'est-à-dire une stratégie d'apprentissage et non une stratégie acquisitionnelle. Si l'on souhaite un investissement affectif de la langue, il faut à la fois mettre en œuvre une acquisition naturelle<sup>6</sup> de la langue et rechercher un bilinguisme culturel basé sur l'histoire et la culture d'Alsace. Peut-on imaginer la langue française dissociée de l'histoire et de la culture de France ? Cette double stratégie, parce qu'elle aboutit à une vraie compétence linguistique et culturelle est seule à même de favoriser un véritable investissement affectif de la langue qui devient non seulement utile, mais procure du plaisir.

Cette démarche n'a été que partiellement mise en œuvre par l'Éducation nationale, mais appliquée avec succès par les classes ABCM-Zweisprachigkeit. Acquérir une autre langue, c'est sortir de l'ethnocentrisme et entrer dans une autre histoire et dans une autre culture. Les oblitérer, c'est ne pas rechercher un investissement affectif de la langue ! De plus, combien de fois n'a-t-on entendu des cadres de l'Éducation nationale parler d'allemand langue étrangère ou encore de langue du voisin. En réalité, les enfants ne peuvent opérer un investissement affectif de la langue parce que personne ne leur dit que c'est aussi leur langue.

**Lorsque la filière bilingue a été mise en place**, avec d'ailleurs du retard sur d'autres régions concernées par les langues régionales, **elle répondait à une réelle et forte demande sociale<sup>7</sup>, éducative<sup>8</sup> et politique<sup>9</sup>**. Et même si comme toute chose évoluant avec le temps, elle doit connaître des ajustements, il ne saurait être question de jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire d'oublier l'essentiel, c'est-à-dire l'acquis, un capital humain individuel favorisant un capital culturel collectif et inversement.

**L'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) doit être intégré **pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment** dans la filière bilingue existante et en LRA (langue régionale d'Alsace. Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement dans le système scolaire alsacien, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir l'enseignement français-allemand standard. Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables

---

<sup>6</sup> L'acquisition naturelle consiste à ne pas traduire, mais à utiliser la langue comme moyen de communication dans les relations enfantines, puis scolaires, ce qui permet aux « mécanismes naturels d'acquisition » d'opérer, c'est-à-dire que les enfants « acquièrent » la langue au lieu de l'apprendre.

<sup>7</sup> Enquête ISERCO de 1989 : 90 % des Alsaciens se déclarent favorables à un enseignement de l'allemand, dont 82 % tout à fait favorables. Le même sondage révélait qu'une très grande majorité se dégageait pour l'emploi des dialectes à l'école maternelle, l'emploi de formulaires administratifs bilingues français-allemand...

<sup>8</sup> « L'allemand présente, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite de la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne. Enseigner l'allemand à l'école primaire en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce des langues vivantes et initiation à une culture européenne et internationale. » De Gaudemar Jean-Paul. Programme à moyen terme de l'allemand à l'école. Circulaire rectorale du 20 septembre 1991. In Le programme Langue et culture régionales en Alsace. Textes de référence 1991-1996, p. 45.

<sup>9</sup> Les deux Conseils généraux adressaient en 1991 une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle ils : « réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du bilinguisme en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte ». La question linguistique alsacienne, PK, Salde, Strasbourg, 1998.

d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cet enseignement **en maternelle**,<sup>10</sup> **mais à partir du CP il faut revenir à titre principal à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand standard**, comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant une place au dialecte tout au long de la scolarité.<sup>11</sup> N'opposons pas le dialecte au standard. Ce qui conduit aujourd'hui au déclin de la pratique dialectale, à l'école ou ailleurs, ce n'est pas le standard, mais le quasi-monopole linguistique, culturel et social dont bénéficie la langue française.

### **L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande. L'avenir nous l'impose.**

C'est à ne pas en douter ce que pensaient les politiques, les intellectuels, des syndicats d'enseignants (SGEN-CFDT notamment), des associations de parents d'élèves et le mouvement culturel alsacien qui à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle revendiquaient une place pour la langue allemande dans le système scolaire alsacien et soutenaient les efforts fournis en la matière. Ainsi en a-t-il été notamment du président Pierre Pflimlin, d'Alfred Kastler (prix Nobel), du président Adrien Zeller, d'André Weckmann (écrivain bilingue), d'Eugène Philipps (sociolinguiste), de Germain Muller, de Marcel Rudloff, d'Adrien Finck, de Raymond Matzen, du recteur Deyon, du recteur de Gaudemar, ... et de beaucoup d'autres.

**Pourquoi ferions-nous** ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtiroliens, ni les Belges de la communauté germanophone et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme. La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture<sup>12</sup>. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

**L'allemand est alsacien, tout comme l'alsacien, c'est de l'allemand.** Dire que l'allemand standard est langue d'Alsace et de ce fait langue de France, prend une autre dimension que de dire que le berrichon est langue du Berry et donc langue de France. L'allemand standard a une dimension géopolitique. Par ailleurs, un allemand standard vivant et vécu en Alsace confère à la culture bilingue alsacienne une dimension toute particulière. Deux réalités qui constituent une partie du problème de sa non-reconnaissance.

**Prenons garde de ne pas reproduire le modèle imposé.** Si de nos jours l'allemand apparaît pour beaucoup comme une langue étrangère, si cela crée une gêne et même de l'agressivité que de vouloir le rendre visible et l'utiliser dans l'espace public, nous sommes en présence d'une construction, de quelque chose de voulu, d'une réaction opérée par une insistante action politico-culturelle mise en œuvre en particulier après 1945. N'occultons pas les interdicts scolaires, médiatiques et culturels qui ont été prononcés à l'égard du standard. Question. S'il

---

<sup>10</sup> (soit en maternelle bilingue français-allemand dialectal et/ou allemand standard, soit de préférence en maternelle immersive allemand dialectal et/ou allemand standard), selon la volonté des parents.

<sup>11</sup> Les dialectes devraient être associés à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer. Si dans les années 70 le dialecte pouvait servir à l'enseignement du standard, aujourd'hui, c'est l'inverse qui devrait être fait.

<sup>12</sup> Rappelons que l'apport alsacien à la langue et à la littérature allemande sont de première importance : le premier poème (830), la première charte (1251), la première chronique (1362), la première bible imprimée (1466), la première messe (1524), le premier roman (1557), le premier journal (1609), etc. de langue allemande sont alsaciens.

n'est pas d'ici pourquoi donc a-t-il fallu l'interdire ? Être contre l'allemand dans une région, qui tout au long de son histoire, a toujours participé de la « germanophonie », relève d'une profonde manipulation des consciences, dont le résultat le plus efficace est l'auto-aliénation. Aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue première. Les mutations linguistiques sont mises en œuvre par ceux qui organisent la socialisation, notamment à l'école, mais aussi dans les médias. Elles sont le résultat d'une politique, d'une construction.

Au moment même où au niveau **national l'amitié franco-allemande** est proclamée en permanence, rappelons ce dont des générations d'intellectuels ont rêvé pour l'Alsace, à savoir d'être un trait d'union, un pont entre la France et l'Allemagne et de faire la synthèse des deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est aussi à l'aulne de l'Alsace, du **devoir historique et culturel** qu'elle se doit de remplir et du **champ d'expérimentation** de l'amitié franco-allemande au quotidien qu'elle se doit de devenir que l'on mesurera la profondeur de sa réconciliation avec elle-même et l'ampleur de l'amitié entre la France et l'Allemagne.

Pierre Klein, président

### Les premiers signataires

**Atzenhoffer Jean-Philippe**, membre de l'ICA et du CPA, docteur en économie ; **Chauder Marc**, membre du comité de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle ; **Elchinger Christophe**, vice-président de l'ICA ; **Enderlein Évelyne**, membre de la commission linguistique du Conseil Culturel d'Alsace. ; **Foessel Cyril**, membre de la FAB ; **Froehlicher Claude**, président d'Eltern Alsace, association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace ; **Goetschy Bernard**, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Goulet Vincent**, président de Grenz'up, association membre de la FAB ; **Hell Patrick**, coordinateur de Schick Süd Elsäss, Culture et Bilinguisme, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Howiller Alain**, journaliste, éditorialiste ; **Huber Christian**, administrateur de la page Facebook Alsace bilingue ; **Huber Christine**, vice-présidente de l'ICA ; **Kintz Patrick**, vice-président de l'ICA ; **Klein Pierre**, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA), président de la fédération Alsace bilingue, membre du bureau du Conseil culturel d'Alsace ; **Klotz Olivier**, membre du conseil culturel d'Alsace, ancien membre du conseil d'administration d'ABC-M-Zweischprachigkeit ; **Leguil Aurélie**, représentante de l'APEPA au Conseil académique de la langue régionale ; **Loth Thierry**, président de l'APEPA association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace ; **Martineau Céline**, vice-présidente de l'APEPA, déléguée du Haut-Rhin ; **Meyer Pierre Peter**, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Morgenthaler Rémy**, président de Heimetsproch un Tradition, association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace ; **Muringer Daniel**, artiste musicien, syndicaliste, membre de Culture et Bilinguisme, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Niedermeyer Jean-Michel**, professeur en ABIBAC, responsable associatif, membre d'ICA ; **Oster Louis**, président du Cercle Richard Wagner pour le Rayonnement de l'Art lyrique en Alsace, membre du Conseil Culturel d'Alsace ; **Peter Armand**, éditeur ; **Peter Jean**, président d'OMA, association membre de la FAB ; **Reibel Jacques**, ; **Reppel Norbert**, secrétaire de Heimetsproch un Tradition, association membre de la FAB et du Conseil culturel d'Alsace. ; **Rieger Serge**, Liedermàcher président de Horich de Storich, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Sarbacher Karine**, présidente d'ABC-M-Zweischprachigkeit, association membre de la FAB, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Schleef Jacques**, secrétaire général du CPA ; **Schmitt-Troxler Evelyne**, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Troestler Étienne**, directeur du FEC, membre de la FAB, membre du conseil culturel d'Alsace ; **Vonfelt Émilie**, vice-présidente de l'ICA ; **Weiss François**, docteur en linguistique, membre de l'ICA, membre du conseil culturel d'Alsace, docteur honoris causa de l'université d'Athènes ; **Woehrling Jean-Marie**, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle, association membre de la FAB et du conseil culturel d'Alsace ; **Zeter Jean-Daniel**, président du Club perspectives alsaciennes (CPA), association membre de la FAB.

**Par la suite, 1107 signataires du monde politique, économique et culturel se sont rajoutés à cette première liste. Pour voir : <https://www.fab.alsace/listes-des-signataires/>**

**Appel pour un enseignement généralisé de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales d'Alsace et pour leur promotion dans les médias publics régionaux à l'occasion de Grand débat national**

Nous, signataires de la présente pétition, demandons au pouvoir politique de mettre en œuvre à l'école publique :

- un enseignement bilingue généralisé de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues ;
- et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales..

Nous demandons aussi que cette politique scolaire trouve un accompagnement dans les **médias publics régionaux (radio et télévision)** dont le cahier de charge doit comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales.

Nous demandons enfin que ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, **soient à l'avenir cogérés par l'Etat et la collectivité alsacienne** dans des structures ad hoc restant à créer.

Pierre Klein, président

**Les tout premiers signataires + les grands élus (Maires et adjoints ; CD et CR ; députés et sénateurs) :**

**Atzenhoffer Alphonse, maire de Dieffenbach-lès-Woerth** ; Atzenhoffer Jean-Philippe, docteur en économie ; **Bauer Marcel, conseiller départemental, maire de Sélestat**  
 Baumann René, professeur honoraire de la Faculté de Médecine de Strasbourg ; Beyer Antoine, professeur des Universités ; **Biehler Jean, maire d'Oberhaslach** ; **Bischoff Jean-Claude, maire de Traubach-le-Bas** ; Blessig Emile, député honoraire ; **Boeckler Mathieu, adjoint au maire de Lautenbach-Zell / Sengern.** ; **Bonnet Fabien, maire d'Andlau** ; Bourhis Stéphane, Fondateur de Touche Pas à l'Alsace ; **Brender Claude, maire de Fessenheim** ; **Calderoli-Lotz Martine, conseillère régionale** ; **Cattin Jacques, député** ; **Danesi René, sénateur** ; **Daniel BASTIAN Daniel, maire de Dossenheim-sur-Zinsel** ; **Dany KARCHER, maire de Kolbsheim** ; **Denise Buhl, conseillère régionale, maire de Metzeral** ; Fabian Antoine, syndicaliste, maire honoraire de Roderen, militant associatif pour une démocratie participative ; **Florence Bernard, maire de Hohrod** ; Foessel Cyril, monde associatif ; **Freudenberger Jean-Marie, maire de Wittersdorf** ; Freudenreich Bernard, ; **Frisch Jean-Rodolphe, maire de Pfetterhouse** ; Fritsch Frédéric, dirigeant d'entreprise ; Froehlicher Claude, président d'Eltern Alsace ; **Furst Laurent, député** ; Goetschy Bernard, ; **Goetz Madeleine, maire de Tagsdorf** ; **Gottri Rémy, maire de Berstheim** ; Goulet Vincent, coordinateur de l'association Grenz'up, Mulhouse ; **Grad René, maire de Wintershouse** ; Grussenmeyer Paul, monde associatif ; **Habig Michel, vice-président du CD du Haut-Rhin, maire d'Ensisheim** ; Hell Patrick, coordinateur Schick Süd Elsass Culture et Bilinguisme ; Hertzog Robert Paul agrégé de droit public et de science politique ; **Hetzel Patrick, député** ; **Heydmann Maurice, maire de Nordheim** ; Hitier Arsène, notaire honoraire et conseiller municipal de Molsheim ; Hitier Marie-Antoinette retraitée EN ; Hugel Martine, directrice d'école retraitée ; **Joerger Francis, maire de Scheibenhart** ; **Jung Clément, maire de Hochstett** ; Jung Jean, monde associatif ; **Jurdant-Pfeiffer Pascale, vice-présidente du CD 67** ; Kauss Alain, ; **Kennel Guy-Dominique, sénateur** ; **Kern Claude, sénateur du Bas-Rhin** ; Kintz Patrick, vice-président de l'ICA ; **Klein Jacques Paul, Ambassadeur (ret.), Sous-Secrétaire-General des Nations Unies (ret.), General de Division de l'Armée de l'Air (ret.)** ; Klein Pierre, président de la fédération Alsace bilingue, président de l'ICA ; Klotz Olivier, président du Medef Alsace ; Kranzer Thierry, président du FILAL ; **Lambert Jean-Charles, maire de Stutzheim-Offenheim** ; Leguil Aurélie, représentante de l'Apepa au conseil académique des langues régionales ; **Lehmann Gérard, maire de Leutenheim** ; **Lehmann Marie-Paule, conseillère départementale, maire de Scherlenheim** ; **Lengenfelder Daniel, maire de Lixhausen** ; **Litzler Thierry, maire de Rosenau** ; Loth Thierry, président de l'Apepa ; **Lotz Suzanne, maire de Goxwiller** ; Lux Pascale, vice-présidente d'ABC- Zweisprachigkeit ; **Mensch Jean-Claude, maire d'Ungersheim** ; Metz Marie, comédienne ; **Meyer Alphonse, maire de Zinswiller** ; **Meyer Gilbert,**

**maire de Colmar ; Meyer Jean-Paul, maire de Blotzheim ;** Meyer Pierre Peter, ancien directeur général adj. du Conseil régional d'Alsace ; **Muller-Bronn Laurence, vice-présidente du CD du Bas-Rhin, maire de Gerstheim ;** Niedermeyer Jean-Michel, professeur bilingue et LCR ; Oster Louis, ancien bâtonnier ; Ott François, membre du bureau de l'ICA ; **Oury Nicole, maire de Diemeringen ;** Peter Armand, éditeur, militant culturel ; Peter Jean, président d'OMA ; **Pierre Bihl, vice-président du CD 68, maire de Bergheim ;** Puppinck Patrick, président de Sprochrenner ; Rall Paul, Ancien Chef de Cabinet d'Adrien Zeller ; **Reichardt Andre, sénateur ; Reiss Frédéric, député ;** Reutenauer Jean-Jacques, pasteur à la retraite ; **Richard Guy, maire de Wegscheid ; Richard Hamm, maire-adjoint d'Illkirch Graffenstaden ; Rueher André, maire de Wahlbach ; Sander Anne, députée européenne ;** Sarbacher Karine, présidente d'ABC- Zweisprachigkeit ; **Schackis Jean-Pierre, maire de Bust ; Schaeffer Dominique, maire de Rorschwihr ;** Schaeffer Jean-Marie, vice-président de l'ICA ; Schall Jeannine, monde associatif ; **Schellenberger Raphaël, député ;** Scherb Henri, président honoraire de Heimetsproch un Tradition ; **Schillinger Patricia, sénatrice du Haut-Rhin ; Schittly Bernard, maire de Guevenatten ; Schlosser Charles, maire de Lembach ; Schmidiger Pascale, vice-présidente du CD du 68, adjointe au maire de Saint Louis ; Schuler Georges, conseiller régional, maire de Reichstett ; Sordi Michel, maire de Cernay, député honoraire ; Stoltz Pascal, maire d'Eberbach/Seltz ; Straumann Eric, député ; Thielen Pierre, maire de Gresswiller ;** Thierry Delobel, président de la FLAREP ; **Troendlé Catherine, sénatrice ; Troestler Etienne, directeur du FEC ; Ueberschlag André, maire de Knoeringue ; Vogel Justin, conseiller régional, président de l'OLCA ;** Vonfelt Emilie, vice-présidente de l'ICA ; Weiss François, docteur en linguistique ; **Werner Patrice, maire de Munwiller ;** Westermann Charles, proviseur honoraire. ; Zeter Jean-Daniel, vice-président honoraire du conseil général du Bas-Rhin ; **Zimmermann Alain, maire de Weisingen**

Suivent plus de 1000 signataires de personnalités représentatives de la société civile. Cette liste est lisible sur <https://www.fab.alsace/listes-des-signataires/>

2020

## **Appel pour un financement croisé de l'enseignement des langues française et allemande dans le Rhin supérieur**

La coopération franco-allemande, tant au niveau des échanges économiques que de ceux entre citoyens, en particulier sur le plan transfrontalier, se met d'autant mieux en pratique que la connaissance de la langue du partenaire est maîtrisée et le bilinguisme franco-allemand consolidé.

Or, il apparaît que la connaissance de la langue allemande dans les zones françaises frontalières de l'Allemagne et la connaissance de la langue française dans les zones allemandes frontalières de la France sont en recul significatif. La France ne peut rester indifférente au recul de la connaissance de la langue française en Allemagne, tout comme l'Allemagne ne peut rester indifférente au recul de la connaissance la langue allemande en France. Ce constat est encore plus fondé pour ce qui concerne la région du Rhin supérieur, en raison des liens historiques et culturels caractérisant cette région : la langue allemande a une place historique en Alsace où elle est reconnue comme langue régionale et la langue française joue un rôle particulier en le Pays de Bade et en Rhénanie-Palatinat, en raison des liens traditionnels avec la France.

Dans une perspective de bilinguisme franco-allemand, chaque pays a besoin de l'autre pour développer la meilleure connaissance possible de sa langue dans le pays partenaire. Au-delà des actions qu'il revient à chaque État de mettre en œuvre pour renforcer sur son territoire la connaissance de la langue du partenaire, il est particulièrement opportun que dans le cadre de l'amitié qui les lie, chaque État soit aussi encouragé à agir directement pour développer sa langue auprès la population du pays ami. En d'autres termes, la France doit être encouragée à développer des actions en faveur de la

langue française en Allemagne et parallèlement l'Allemagne doit être encouragée à développer des actions en faveur de la connaissance de la langue allemande en France.

Cette aide peut prendre des formes diverses : mise à disposition d'éducateurs ou d'enseignants, fourniture de matériel pédagogique, accueil d'étudiants de l'État voisin dans ses structures de formation, mais aussi soutien financier à des programmes d'enseignement, publics associatifs ou privés, dans le pays partenaire.

Il paraît souhaitable que ces formes d'aides se développent dans un certain parallélisme. Chaque État partenaire et/ou bien les entités territoriales qui en font partie pourraient ainsi s'engager pour un certain montant d'aides apporté à sa langue dans le pays voisin. Par exemple, la France s'engagerait à apporter des aides pour la connaissance de la langue française au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat pour un montant de 1 million d'euros, tandis que l'Allemagne, le Bade Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat s'engageraient pour un même montant pour le soutien de la langue allemande en Alsace.

Nous appelons les élus et associations culturelles des deux côtés du Rhin, les Collectivités territoriales du Rhin supérieur, les structures de coopération transfrontalière, les Eurodistricts, le Comité de coopération transfrontalière, l'Assemblée parlementaire franco-allemande à soutenir cette proposition.

Jean-Marie Woehrling, secrétaire général

**Les signataires/Die Unterzeichner**

**de France en police de caractère noire *Aus Deutschland in schwarzer Kursivschrift* Elus français en police de caractère rouge *Deutsche Gewählte* (élus) in blauer Farbe**

**La liste des signataires est lisible sur <https://www.fab.alsace/listes-des-signataires/>**

### ***Aufruf zur Querfinanzierung des Unterrichts für Französisch und Deutsch am Oberrhein***

*Die deutsch-französische Zusammenarbeit wird, sowohl im Hinblick auf die Verständigung und die Kommunikation zwischen den Bürgern und Bürgerinnen, wie auch in wirtschaftlicher Hinsicht, insbesondere auf der Ebene der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit, umso erfolgreicher werden, je besser die jeweilige Partnersprache beherrscht und die deutsch-französische Zweisprachigkeit gefestigt wird.*

*Es ist jedoch offensichtlich, dass die Kenntnis und die Beherrschung der deutschen Sprache in den an Deutschland angrenzenden französischen Gebieten und umgekehrt der französischen Sprache in den an Frankreich angrenzenden deutschen Gebieten erheblich abgenommen haben. Frankreich kann der Rückgang der Beherrschung der französischen Sprache in Deutschland ebenso wenig gleichgültig bleiben, wie umgekehrt auch Deutschland der Rückgang der Beherrschung der deutschen Sprache in Frankreich.*

*Diese Feststellung ist in Bezug auf die Region Oberrhein aufgrund der historischen und kulturellen Bindungen, die diese Region charakterisieren, von besonderer Bedeutung: Die deutsche Sprache besitzt im Elsass historisch betrachtet einen besonderen Stellenwert und sie ist dort auch offiziell als Regionalsprache anerkannt. Umgekehrt kommt der französischen Sprache in Baden-Württemberg und in Rheinland-Pfalz aufgrund der unmittelbaren Nachbarschaft zu Frankreich und den traditionell engen Verbindungen und Verflechtungen zwischen Baden-Württemberg, Rheinland-Pfalz und Frankreich eine besondere Bedeutung zu.*

*Mit Blick auf eine anzustrebende deutsch-französische Zweisprachigkeit sind beide Länder aufeinander angewiesen. Jedes Land braucht die aktive Unterstützung des anderen, um im Partnerland auf bestmögliche Weise die erforderlichen Sprachkenntnisse zu fördern. Abgesehen von den Maßnahmen, die jeder Staat für sich selbst ergreifen muss, um die Kenntnis der Sprache des Partners in seinem eigenen Hoheitsgebiet zu stärken, ist es eine unverzichtbare Notwendigkeit, dass im Rahmen der deutsch-französischen Freundschaft jeder Staat darüber hinaus verpflichtet wird, seine eigene Sprache auch bei der Bevölkerung des befreundeten Landes zu fördern. Mit anderen Worten: Frankreich muss ermutigt werden, Maßnahmen zugunsten der französischen Sprachkenntnisse in Deutschland zu ergreifen und gleichzeitig muss Deutschland ermutigt werden Maßnahmen zugunsten deutscher Sprachkenntnisse in Frankreich zu ergreifen.*

*Diese Hilfe kann verschiedene Formen annehmen: Bereitstellung von Pädagogen oder Lehrern, Bereitstellung von Unterrichtsmaterialien, Aufnahme von Studenten aus dem Nachbarland in die eigenen Ausbildungseinrichtungen, aber auch finanzielle Unterstützung für Bildungsprogramme, für öffentliche oder private Vereine, die sich im Partnerland engagieren.*

*Es ist wünschenswert, dass sich entsprechende Formen der sprachlichen Förderung in einer gewissen Parallelität entwickeln. Jeder Partnerstaat und / oder die Gebietskörperschaften, die ihm angehören, könnten sich so durch die Bereitstellung finanzieller Mittel dazu verpflichten, die eigene Sprache im jeweiligen Nachbarland zu fördern. Frankreich würde sich zum Beispiel verpflichten, eine Förderung für die Kenntnis der französischen Sprache in Baden-Württemberg und Rheinland-Pfalz in Höhe von 1 Million Euro bereitzustellen, während Deutschland, Baden-Württemberg und Rheinland-Pfalz sich zu einem Betrag in gleicher Höhe für die Förderung der deutschen Sprache im Elsass verpflichten würden.*

*Wir appellieren an die gewählten Amtsträger aller politischen Ebenen und an alle kulturellen Vereinigungen auf beiden Seiten des Rheins, insbesondere aber an die oberrheinischen Gebietskörperschaften, an die Organe und Gremien der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit, an die Eurodistrikte, an den Begleitausschuss der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit und an die Deutsch-Französische Parlamentarische Versammlung, diesen Vorschlag mit allem Nachdruck zu unterstützen.*

Die Liste der Unterzeichner ist lesbar auf <https://www.fab.alsace/listes-des-signataires/>

2022

## **Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »**

Cet appel a été proposé en 2022 à la société civile et à la classe politique par la fédération Alsace bilingue (FAB-VZE). Il a recueilli **un grand nombre de signatures** de personnes qui donc ont adhéré au contenu de l'appel et aux demandes formulées.

### **Texte de l'appel :**

#### **Les signataires du présent appel :**

- **revendiquent un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne **et une lisibilité dans l'espace public.**
- **reprennent** à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de**

**paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « **pont** » **entre la France et l'Allemagne**, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.

- **rejettent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.

- **considèrent** que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, **l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace** et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.

- **soutiennent** l'enseignement bilingue paritaire **français-allemand standard** à l'école publique. Cependant, ils demandent :

- que **les dialectes soient associés** à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer.

- l'ouverture de l'école publique à **l'enseignement immersif** en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard **ou** en dialecte ou encore en standard **et** en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.

- **l'extension de la filière bilingue et son évaluation**, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.

- tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, **ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**

- en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création **d'un collège ou deux.**

Pierre Klein, président

## Les signataires de l'appel au 10 juillet 2022

### 1. Signataires venant de la société civile

**Ahr Jean-Paul**, éducateur nature. **Alata Cyril**, **Amoureux Karine**. **Anstotz Peggy**, **Atzenhoffer Alphonse**, maire honoraire. **Atzenhoffer Jean-Philippe**, docteur en économie. **Bachmann Arnick**, **Basch Claude**, **Baschung Guy**, militant pour le bilinguisme. **Baumann René**, professeur honoraire de médecine. **Bayer Julia**, éducatrice française dans un jardin d'enfants bilingue à Birkenhoerdt, **Beinsteiner Dominique**, inspecteur de l'environnement. **Berg Jean-Pierre**, vice-président de l'ICA. **Bernard Gérard**. **Beyer Antoine**, professeur des Universités, Géographie, CY Cergy Paris Université. **Bezler Maximilien**, **Bilger Roland**, **Blonde Arnaud**, **Blondé Emmanuel**, médecin. **Boespflug Arnaud**, président de l'association Les Misela, A.P.E. de l'école ABCM- Zweisprachigkeit de Gerstheim **Bohner Ulrich**, **Boulanger Henri**, **Bour Bernard**, président de l'association du fort de Mutzig, médaille d'or du tourisme 2020. **Bour Michel**, **Bourhis Stéphane**, ancien conseiller municipal – fondateur de Touche pas à l'Alsace. **Bracon Gilles**, Ingénieur retraité. **Braesch Dorothée**, **Brandel Jeannine**, **Brengarth Eric**, **Bresse Damien**, **Brua Philippe**, dirigeant d'entreprise. **Buch Jean-Pierre**, pharmacien, cadre supérieur retraité de Roche Bâle **Cardonne Gérard**, écrivain, reporter sans Frontières. **Carillo Hervé**, **Charbuy Céline**. **Chauder Marc**, écrivain. **Christen Jean-Claude**, membre de l'ICA, Alsacien ouvert au monde, polyglotte et linguophile. **Claessen Barbara**, **Clodong Gérard**, prêtre. **Corrado Audrey**, codirigeante d'entreprise en commerce régulier avec l'Allemagne, et représentante de la section Apepa Ste Croix en plaine. **Dalgalian Gilbert**, linguiste. **Damm Anaïs**, **Darasse Mila**, **De Corentin Simone**, **Debeve Mireille**, **Derrenderinger Jacky**, **Dietsch Daniel**, **Dietsch Sonya**, adjointe honoraire de Fegersheim et ex- enseignante

d'allemand. **Diringer Claude**, poète. **Doppler Jean-Marc**, **Dreyer Gerdy**, ancien directeur adjoint établissement pour personnes handicapées à la retraite. **Dreyer Rudy**, **Ederlé Pierre**, docteur ès sciences. **Egles René**, enseignant à la retraite, Liedermacher. **Engel Roland**, auteur, compositeur, interprète bilingue. **Engel Rolande**, **Ensminger Didier**, **Ettwiller Eric**, président d'Unsri Gschicht. **Faber Anne**, **Fabian Antoine**, ancien maire et syndicaliste. **Faivre Jean**, membre du comité de Culture et bilinguisme. **Fellmann Jean-Pierre**, **Fenninger Joseph**, professeur de Lettres, auteur, metteur en scène, comédien, président du Théâtre de la Chimère. **Findling Albert**, **Fischer Patrick**, **Foeller Alain**, **Freiermuth Beat**, **Frick Chantal**, **Friedrich Christian**, **Fritsch Frédéric**, dirigeant d'entreprise. **Froehlicher Claude**, président d'Eltern Alsace. **Furst Jean**, membre de l'ICA. **Fussinger Béatrice**. **Gaendner Roland**, **Gautherot Jean-Marie**, Alsacien d'adoption soutenant un authentique bilinguisme franco-allemand. **Genot Hélène**, animatrice nature en charge de projets bilingues. **Gerber Armand**, chanteur alsacien. **Geyer Mickaël**, **Giordan Henri**, ancien directeur de recherche au CNRS, auteur du rapport au ministre de la Culture de « Démocratie culturelle et droit à la différence », 1981. **Girroy Gabriel**, **Godde Séverine**, **Goercke Frédéric**, **Goulet Vincent**, président de Grenz'up. **Gramme Claire**, agrégée d'allemand. **Graser Alphonse Grass Alexandre**, **Greib Robert**, historien. **Gross Bernard**, **Guerber Hubert**, expert-comptable, commissaire aux comptes. **Gutzwiller Eric**. **Haag Marie-Thérèse**, **Hadey Jean-Noël**, Ancien Chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) précédemment Office Régional du Bilinguisme (ORBI). **Haffner Brigitte**, parent de l'école ABCM de Lutterbach. **Hamm Liselotte**, artiste. **Hamm Marc**, **Heidet Bettina**, présidente de l'association « Ecole bilingue ABCM Regio Schule » pour les écoles ABCM-Zweisprachigkeit de Dornach et Lutterbach. **Heinemann Georges**, **Hell Patrick**, président de Schick'Süd. **Herrbach Bernard**, **Herrbach Etienne**, **Hertzog Robert**, agrégé de droit public et de science politique. **Hetzel Audrey**, trésorière d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit. **Hochenedel Alphonse Joseph**, **Hochenedel Bernadette**, **Hoeltzel Daniel**, metteur en scène, vice-président de la Fédération des Théâtres alsaciens. **Hoferer Yolande**, **Howiller Alain**, journaliste. **Huber Christian**, administrateur de la page Facebook Alsace bilingue. **Huber Christine**, vice-présidente de l'ICA. **Hubschwerlin André**, **Hummel Jean-Marie**, artiste. **Hurstel Martine**, enseignante à la retraite. **Jacky Bruno**, chef d'entreprise. **Jacoby Lucien**, **Jehl Eric**, **Jost Loïc**. **Jung Benoît**, enseignant d'alsacien. **Jung Michèle**, professeur de lettres. **Keller Clément**, Architecte honoraire. **Keller Daniel**, ancien président de l'association des enseignants de langue et culture régionales d'Alsace S'Elsass in d'Schul. Kentzinger Gérard. **Kempf Daniel**, **Kervarec Johann**, **Kintz Patrick**, vice-président de l'ICA. **Klein Jacques Paul**, Ambassadeur, Secrétaire général adjoint des Nations Unies (Ret.). **Klein Pierre**, président de la fédération Alsace bilingue (FAB)-Verband zweisprachiges Elsass et président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA). **Klotz Jean-François**, **Knibihler Noël**, **Koebel Laurent**. **Kohler Jean-Paul**, **Kohler Jean-Robert**, professeur d'allemand en retraite. **Kohler Martine**, **Kohler Remy**, **Kohler Robert**. **Kopp Gerard**, ancien responsable de Sefar GmbH, et officier de réserve honoraire **Krempper Michel**, historien. **Kresser Willy**, Ingénieur. **Kretz Pierre**, écrivain. **Krummenacker Guy**, **Kuentz Bernard**, **Kuhlmann Hubert**, chef d'entreprise a la retraite **Kuhn Benoît**, éditeur de presse. **Kuntz Jean-Michel** : auteur, compositeur, interprète (co-fondateur du Hützel's cabaret ) **Lachmann Jean**, ancien magistrat financier. **Lagarde Denise**, **Laublé France-Dominique**, ancien DRH. **Lebold Ernestine**, présidente du CCB de l'école ABCM-Zweisprachigkeit de Schweighouse-sur-Moder. **Lechner Kevin**, au nom de l'Association Jünge fer's Elsässiche. **Leclerc Francis**, **Ledain Carmen**, **Leguil Aurélie**, représentante de l'APEPA au sein de la FAB. **Lehmann Alexis**, président de life valley. **Leser Gérard**, historien-folkloriste. **Lickel Gérard**. **Linder Bertrand**, **Litman Maryse**, **Lortz Carole**, membre élu ABCM -Zweisprachigkeit et membre de l'association locale OMA de Haguenau. **Loth Thierry**, président d'honneur de l'APEPA. **Lux Pascale**, vice-présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. **Marc Lienhard**, doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. **Maréchal Liliane**, **Martin Monique**, **Martineau Céline**, présidente de l'APEPA. **Marzolf Jacques**, avocat, membre du CA de Culture et bilinguisme. **Mathian Henri**, Collectif Strasbourg Europe - Comité de soutien pour l'extension du Lieu d'Europe – ORSEM. **Mattoug Michel**, prof., directeur, Steinbeis Transferzentrum Internationale Strategien. **Metzger Christiane**, présidente du FILAL. **Miller Claude-Edouard**, **Morgenthaler Rémy**, président de Heimetsproch ùn Tràdition. **Mouraux Philippe**, membre du conseil d'administration de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft, coordinateur de Schick' Lothringen. **Moussa Moustapha Ahmed**, **Muller Alain**, **Muller Michel**,

président d'Information - Pluralisme - Débat citoyen IPDC. **Muringer Daniel**, poète, chanteur, musicien. **Neiss Marcel**, journaliste. **Niedermeyer Jean-Michel**, professeur bilingue e.r., administrateur de Unsri Gschicht. **Noack Gilbert**, **North Astride**, **Oberrieder Hervé**, **Oberrieder Yannick**, **Olivier François**, **Ortlieb David**, **Ott François**, membre du comité de l'ICA. **Ottmann Laetitia**, vice-présidente des Schwalmala, association des parents de l'école ABCM de **Moosch. Otto Claude**, professeur. **Pancrazi Irène**. **Pancrazi Pierre**, cadre ministère justice à la retraite, écrivain. **Pascklin Jean-Valentin**, artiste peintre, illustrateur alsatique. **Paulus Pierre Alain**, **Peter Armand**, éditeur. **Peter Jean**, président d'OMA, association de parents d'élèves **Pfleger Veronique**, **Picaper Jean-Paul**, président de C l'Europe. Conférence paneuropéenne de Strasbourg. **Plasseraud Yves**, président du groupement pour le droit des minorités (GDM). **Poinsignon Hélène**, **Puppincck Patrick**, président du Sprochrenner. **Reff Sylvie**, écrivaine, poétesse, chanteuse. **Reibel Jacques**, **Reppel Norbert**, secrétaire de Heimetsproch ùn Tràdition. **Richard Guy**, maire honoraire de Wegscheid. **Richter Jean-François**, **Rieger Serge**, auteur, compositeur, interprète, Liedermacher. **Ritzenthaler Gérard**. **Robert François**, président du Théâtre de Truchtersheim. **Roeck Marine**, **Roederer Christiane**, auteur. **Ronc Alain**, conseiller en stratégie commerciale. **Rouvre Rosalie**, **Royon André et Maria**, enseignants retraités. **Rubin Liliane**, **Ruch Valérie**, **Ruscher Frédéric**, agrégé de philosophie, vice-président des Tréteaux de Port-Royal. **Sand Rose-Marie**, membre du comité de Culture et bilinguisme. **Sarbacher Karine**, présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. **Schaefer Alfred**, retraité d'Alcatel. **Schaeffer Jean-Marie**, secrétaire général de l'ICA. **Schalck Gilbert**, **Schaller Raymond**. **Scheidt Astride**, **Scherb Henri**, président d'honneur de Heimetsproch ùn Tràdition. **Scherrer Estelle**, **Scherrer François**, **Schertzer Pierre**, **Schertzer Sylvianne**, **Schiele Fabienne**, **Schlaeder Guy**, **Schleef Jacques**, secrétaire général du Club perspectives alsaciennes. **Schlienger Thierry**, **Ch**, **Schmitt Aimé**, membre du groupe théâtral, de la musique et du corps des sapeurs-pompiers de Helfrantzkirch. **Schmitt Marcel**, ancien maire de Schweighouse sur Moder. **Schneider Pierre**, **Schneilin Sophie**, **Schuler Eric**, Dirigeant d'entreprise. **Schwartzenberger Gilbert**, **Schwengler Bernard**, docteur en science politique. **Schwieg Hugues**, chirurgien-dentiste retraité, **Sengelé Gérard**, **Siegwalt Gérard**, théologien. **Siegwalt Marc**, **Simon Jean-Jacques**, **Sorg Jean-Paul**, philosophe. **Staub Hervé**, **Stehly Ralph**, **Steib Doris**, agricultrice. **Steinbach Jean-Paul**, **Steydli Jean-Paul**, **Stirnweiss Bernard**, Président de Fond'Action Alsace, ancien président de la CCI de Région Alsace. **Stoerkel Jean-Marie**, écrivain, journaliste. **Tetsi Liliane**, **Traunecker André**, **Thalmann Freddy**, **Thirion François**, président honoraire du Cercle de Recherche historique de Ribeauvillé. **This Hervé**. **Trau Elisabeth**, **Trendel Guy**, ancien journaliste, historien, auteur. **Troestler Alphonse**, vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Troestler Etienne**, directeur du FEC (Foyer de l'étudiant catholique). **Trunk René**, **Ueberschlag Louise**, **Uhrich Jean-Georges**, délégué Départemental de l'Éducation nationale. **Uhring Chantal**, formatrice et traductrice allemand – français. **Uhring Henry**, fiscaliste franco-allemand en retraite. **Ulrich Jean-Luc**, **Ulrich Laurent**, **Ulsemer Bernard**, éditeur. **Umbrecht Bernard**, éditeur du blog LeSauteRhin. **Umbrecht Hubert**, médecin de campagne retraité, militant de l'enseignement bilingue (ABCM et EN) **Vetter Jean-Louis**, **Vollmer Catherine**, **Walther Hubert**, reconstituteur de l'Histoire. **Wehrlé-Stanisère Christine**, **Weigel Raymond**, ancien conseiller municipal. **Weiss François**, docteur en linguistique, docteur honoris causa de l'université d'Athènes **Weiss Richard**, président fondateur d'ABCM-Zweisprachigkeit. **Weiss-Moessmer Sarah**, Secrétaire général Filal et Elsass Ussbildung, Membre élu ABCM-Zweisprachigkeit. **Welter David**, **Westermann Charles**, proviseur honoraire. **Westphal Christophe**, président de foot de l'AS Weinbourg, ouvrier WL concept. **Wilz Elisabeth**, **Winstein Ernest**, président de l'Union protestante libérale, chroniqueur. **Winterhalter Marc**, Directeur d'École à la retraite. **Wittmann Bernard**, historien. **Woehl Marie**, **Woehrling Jean-Marie**, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft. **Wohlgroth Alfred**, ingénieur à la retraite. **Zentz Patrick**. **Zeter Jean-Daniel**, président du Club Perspectives Alsaciennes (CPA), vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Zussy Marie-Paule**,

## 2. Signataires venant de la classe politique<sup>13</sup>

<sup>13</sup> Ancienne députée, ancien député, ancienne ministre = l'était au moment de la signature.

**Adrian Daniel**, conseiller d'Alsace, maire de Landser. **Ancely-Frey Flavien**, conseiller municipal et communautaire EELV de Colmar et Agglomération. **Aubert Nathalie**, conseillère régionale, **Bader Jean-Claude**, conseiller régional. **Barnewitz Jean-Marie**, adjoint au maire Oberhoffen sur Moder. **Baschung Guy**, candidat législative. **Baschung Régis**, candidat législative. **Becht Olivier**, ancien député, ministre. **Becker Fabien**, candidat aux législative. **Beha Nicole**, conseillère d'Alsace, Canton de Brunstatt-Didenheim. **Boehm Roger**, adjoint au maire de la commune de Roeschwoog. **Buchmann Andrée**, adjointe à la Maire de Schiltigheim, conseillère à l'Eurométropole. Référente bilinguisme EMS auprès de la CEA. **Burgel Jean-Marc**, conseiller municipal d'Ostheim, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé. **Burger Etienne**, conseiller d'Alsace († Étienne a signé l'appel deux jours avant son subit décès). **Burrus Daniel**, maire de Neuwiller-les-Saverne, membre du CPA, conseiller communautaire de la ComCom du Pays de Hanau La Petite Pierre. **Cattin Jacques**, conseiller régional, ancien député. **Christ Jean-Louis**, maire de Ribeauvillé, membre honoraire du Parlement. **Cutajar Chantal**, candidate législatives. **Dambach Danielle**, maire de Schiltigheim, présidente déléguée de l'Eurométropole. **Debes Vincent**, maire de Hoenheim, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg et conseiller d'Alsace. **Degoursy Michel**, maire de la commune de Dalhunden. **Depyl Patrick**, candidat législatives. **Diebold Kevin**, conseiller municipal à Erstein. **Diemunsch Cendrine**, candidate législative. **Dietrich Martine**, conseillère d'Alsace du Canton de Colmar, adjointe au maire d'Ingersheim. **Dietsch Sonya**, adjointe honoraire de Fegersheim. **Diligent Danielle**, conseillère d'Alsace. **Drexler Sabine**, sénatrice. **Dreyfus Elisabeth**, adjointe au Maire chargée de l'Enfance de la Vie Éducative Ville d'Illkirch-Graffenstaden. **Du Parc Hombeline**, conseillère régionale. **Elkouby Eric**, candidat législatives. **Elsass Philippe**, conseiller municipal à Rosheim. **Errera-Muller Angelo**, candidat législatives. **Eschenmann Valérie**, conseillère régionale. **Fernandes Emmanuel**, député de la 2ème circonscription du Bas-Rhin. **Florange Vincent**, conseiller municipal de la ville d'Ostwald. **Gautheron Capucine**, candidate législative. **Gay Marie-Paule**, conseillère régionale et maire d'Aubure. **Germain-Ecuier Cécile**, conseillère régionale du GE. **Ging Olivier**, adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Gluck Maurice**, candidat législative **Gnaedig Laurent**, conseiller régional, professeur d'anglais au collège de Dettwiller. **Godde Séverine**, adjointe au maire pour la jeunesse de la commune de Sainte-Croix en Plaine. **Grieneisen Alain**, maire de Burnhaupt-le-Bas. **Haag Laure**, conseillère régionale du GE. **Hamm Carine**, candidate législative. **Hans Thierry**, conseiller régional pour l'Alsace. **Hauss Serge**, adjoint au maire honoraire de Riedisheim. **Helfrich Maxence**, président Jeunes Unser Land. **Hemedinger Yves**, conseiller d'Alsace, ancien député. **Herry Jonathan**, conseiller municipal et eurométropolitain de Strasbourg, coprésident d'Alternative Alsacienne-s Linke Elsass. **Herth Antoine**, ancien député. **Hetzl Patrick**, député. **Hoerlé Jean-Louis**, maire de Bischheim, conseiller eurométropolitain, conseiller d'Alsace. **Imbs Pia**, maire de Holtzheim, présidente de l'Eurométropole. **Ingweiler Alfred**, maire d'Ernolsheim-les-Saverne. **Isselé Christelle**, conseillère d'Alsace. **Jacky Bruno**, candidat législative. **Jacquey Guy**, maire d'Orbey. **Joron Virginie**, députée européenne. **Jurdant-Pfeiffer Pascale**, conseillère d'Alsace. **Karmann Stéphanie**, Œnologue, trésorière d'alternative Alsacienne S'Linke Elsass. **Kern Claude**, sénateur. **Kirchhoffer Bernard**, maire de Geishouse. **Klinger Christian**, sénateur. **Klinkert Brigitte**, ancienne ministre, députée, **Knoepffler Ludwig**, candidat législative. **Kochert Stéphanie**, conseillère d'Alsace, députée. **Koessler Cathy**, maire d'Oberhoffen-sur-Moder. **Krantz Georges Bernard**, adjoint au maire honoraire de Marlenheim. **Krapfenbauer Marc**, maire de Schillersdorf. **Kriloff Sébastien**, maire de la commune de Neuhaeusel. **Kuntz Gilbert**, candidat MEI aux élections départementales de 2021. **Lemaire Didier**, député, 1er adjoint d'Altkirch **Lorber Jean-Marie**, chef d'entreprise, candidat UL aux législatives. **Lorentz Michel**, conseiller d'Alsace, maire de Roeschwoog. **Marion Wilhelm**, conseillère régionale. **Martin Monique**, conseillère d'Alsace. **Marx Armand**, conseiller régional du GE, conseiller municipal de Haguenau, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Haguenau. **Matz Bénédicte**, pédiatre, candidate pour Unser Land aux législatives **Maurer Jean-Philippe**, vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace. **Maurer Yves**, adjoint au maire ville de Blotzheim. **Mensch Jean-Claude**, maire d'Ingersheim. **Meyer Philippe**, conseiller d'Alsace, ancien député. **Moessmer Sarah**, candidate législative. **Morel Louise**, députée. **Muller-Bronn Laurence**, sénatrice, conseillère d'Alsace. **Munchenbach Andrée**, présidente honoraire d'UL. **Munck Marc**, vice-président CeA, en charge du territoire de l'Agglomération mulhousienne, conseiller d'Alsace du canton de Rixheim. **Ott Hubert**, député. **Petermann Didier**, conseiller

régional du GE. **Pfeiffer-Rinié Dominique**, maire de Preuschdorf. **Platt Jean Philippe**, militant Unser Land. **Prève Jean-Paul**, maire d'Oberschaeffolsheim, conseiller eurométropolitain. **Quintallet Ludivine**, conseillère d'Alsace. **Rahmani Wassila**, co-présidente d'Alternative Alsacienne 's Linke Elsass. **Regol Sandra**, députée. **Reichardt André**, sénateur. **Reys Caroline**, conseillère régionale, conseillère municipale de Sélestat et déléguée communautaire à la CCSélestat. **Riedinger Denis**, maire de Hoerdt. **Ritter Sabrina**, candidate législative. **Ritz Christelle**, conseillère régionales, **Rohmer Jean-Marie**, maire de Nordhouse. **Roth Laurent**, conseiller municipal de Kingersheim. **Rudio Yves**, maire de la commune de Weinbourg. **Samaloussi Alexandre**, candidat législative. **Sander Anne**, député européenne, conseillère régionale. **Schaal René**, maire de Lipsheim. **Schalck Elsa**, sénatrice, conseillère municipale de Strasbourg. **Schalck Richard**, conseiller municipal délégué pour la promotion de la langue et de la culture régionales à Colmar. **Schellenberger Raphaël**, conseiller d'Alsace, député. **Scherrer Vincent**, 1er Adjoint au maire de Riquewihr. **Schittly Bernard**, maire de Guevenatten. **Schmitt André**, maire de la commune de Wingen. **Schreiner Aimé**, maire d'Altwiller. **Schuler Georges**, maire de Reichstett, conseiller eurométropolitain, conseiller régional. **Schuller Jean-Marc**, maire de Sundhoffen. **Schultz Denis**, maire de Sand, conseiller d'Alsace. **Sené Marc**, maire de Sarre-Union, conseiller d'Alsace. **Senez Stéphane**, maire de Hirtzfelden. **Sengelen-Chiodetti Michèle**, adjointe à la ville de Colmar responsable des relations internationales. **Sfaxi Imène**, candidate législative. **Sitzenstuhl Charles**, député, conseiller d'Alsace, adjoint au maire de Sélestat. **Spitz Michel**, adjoint au Maire de Colmar en charge de la culture, des arts et du patrimoine, conseiller communautaire. **Stimpl Marie-Madeleine**, 1er adjoint au maire de Habsheim. **Stoffel Marie-Laure**, maire de Houssen. **Straumann Eric**, maire de Colmar, conseiller d'Alsace. **Striby Patrick**, conseiller municipal de la ville de Huningue et de conseiller d'Agglomération. **Tenenbaum Anne**, conseillère d'Alsace. **Thiébaud Vincent**, député. **Trouillet Jean-Georges**, président d'Unser Land. **Troxler Evelyne**, maire adjoint honoraire de Mulhouse. **Tschaen Pascal**, conseiller régional. **Uhrich Mallet Odile**, 1ère adjointe au Maire Colmar, conseillère Régionale Grand Est. **Ulrich Laurent**, maire de Hangenbieten, conseiller eurométropolitain. **Undreiner Nicolas**, adjoint au maire de Niederschaeffolsheim. **Vetter Jean-Philippe**, conseiller municipal, conseiller eurométropolitain. **Vinci Thibaut**, candidat législatives. **Vogt Damien**, adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Vogt Victor**, conseiller d'Alsace, maire de Gundershoffen. **Walter Hervé**, maire de Levoncourt. **Weider-Niglis Séverine**, conseillère régionale Grand Est. **Weigel Jean-Bernard**, maire de Rittershoffen. **Willme Daniel**, maire adjoint honoraire de Guewenheim, **Wira Céline**, conseillère municipale de Largitzen, responsable de la section St-Louis Sundgau d'UnserLand. **Witzmann Leila**, candidate législative. **Wolff Marc**, candidat législatives. **Wonner Martine**, ancienne députée. **Wurster Alain**, maire de Stundwiller. **Zeller Thomas**, conseiller d'Alsace du canton de Saint-Louis. **Zimmermann Christian**, conseiller régional. **Zitvogel Thiébault**, professeur d'histoire à Colmar, responsable de la section colmarienne d'UL. **Zoellé Jean-Denis**, adjoint au maire de Knoeringue, vice-président du 3Länderlauf, **Zorn Sylvie**, conseillère municipale de Schiltigheim, déléguée au patrimoine et au bilinguisme

## Contributions et propositions de la FAB-VZE

2014

### Création de la fédération Communiqué

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les associations du mouvement culturel alsacien, en l'occurrence ABCM-Zweispfachigkeit, Eltern, Culture et Bilinguisme, ICA 2010, Lehrer et l'APEPA viennent de se regrouper dans la « Fédération Alsace bilingue-Verband Zweispfachiges Elsass ».

Au moment où la mise en œuvre de la Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires redevient en France un sujet d'actualité et où en Alsace la réflexion des Assises de la langue et de la culture régionale s'engage dans une étape décisive, cette organisation fédérative se donne pour mission de coordonner les actions des associations engagées dans la promotion de la langue régionale, de faciliter le dialogue avec les autorités publiques et de renforcer leur communication dans les médias.

...

Pierre Klein, président

2014

### Contribution aux Assises de la langue et de la culture régionales

#### 1. Introduction

Une nouvelle politique linguistique doit avoir pour ambition de donner ou de redonner une existence sociale et culturelle pleine et entière à la langue régionale, à savoir l'allemand dans ses variétés dialectales et dans la forme standard, tant à l'oral qu'à l'écrit. La réhabilitation des dialectes passe par la réhabilitation du standard et réciproquement. Pour être efficace, une politique linguistique régionale doit présenter un caractère global et cohérent et donc conjuguer langue, culture et identité, qui se construisent et se justifient réciproquement, ainsi que tenir compte des réalités économiques et des bassins d'emploi.

Ce caractère global et cohérent doit s'exprimer à travers un schéma d'ensemble comprenant transmission familiale et scolaire, action culturelle, légitimation politique, dimension sociale et économique et intégration dans l'organisation administrative, mis en œuvre par des programmes pluriannuels précis. Seule une Alsace réconciliée avec elle-même, forte et volontaire, saura s'intégrer pleinement dans les espaces économiques, culturels et politiques auxquels elle a part et en tirer pleinement profit.

#### 2. Un acte fondamental pour une politique linguistique en Alsace : définir juridiquement et nommer la langue régionale ; renforcer son statut

##### 2.1. Une clarification nécessaire : la définition de la langue régionale

Bien davantage que dans les autres régions françaises, il existe en Alsace et Moselle une question de la détermination de la langue régionale. En effet, il subsiste des discussions qui opposent diverses

conceptions de la langue régionale. Il arrive même que l'on parle « des langues régionales d'Alsace », laissant entendre que notre territoire comporterait une pluralité de langues régionales.

Pour la Fédération Alsace bilingue, la langue régionale d'Alsace et de Moselle est la langue allemande sous la forme de ses variétés dialectales alémaniques et franciques, comme sous la forme du standard allemand.

La notion même de « langue régionale » n'est pas uniquement linguistique, mais historique, juridique et politique. Déterminer la langue régionale de l'Alsace est un choix politique qui se fonde sur une compétence juridique. La définition ci-dessus rejoint celle de documents officiels, relevant d'un seul ministère<sup>14</sup>. Il faut exiger de l'État et des collectivités territoriales qu'ils reprennent à leur compte cette définition de la langue régionale d'Alsace et de Moselle qui correspond à l'attente des populations concernées<sup>15</sup>.

Cette définition permet d'éviter les sources de confusion suivantes :

- l'histoire a conduit à plusieurs reprises à opposer les dialectes à la langue standard et à rejeter cette dernière. Ces conflits et traumatismes linguistiques doivent être surmontés pour que la langue régionale puisse avoir un avenir, mais ils sont encore présents dans l'esprit de beaucoup de personnes, ce qui conduit dans certains cas à une attitude négative à l'égard de l'allemand standard. Le rôle des élus et des institutions éducatives dans la relégitimation de l'allemand standard est à souligner.

- d'autres langues existent dans la région ; leur importance et leur légitimité ne sont pas contestées, mais elles n'ont pas vocation à bénéficier du même statut : des dialectes romands locaux (appelés *welches*) ; des langues non territoriales dont le caractère est plus historique qu'effectif (*yiddish*, *romani*), des langues de l'immigration correspondant à des groupes culturels spécifiques.

- certaines instances nationales d'expertise, notamment le ministère de la culture<sup>16</sup>, parfois soutenues par des prises de position locales, refusent de reconnaître l'allemand comme langue régionale avec des arrières-pensées politiques évidentes. Un message clair doit leur être adressé dans le cadre du processus de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Il est proposé que cette définition prenne place dans un document solennel clôturant les assises et approuvé formellement par délibération des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle.

## 2.2. Désignation de la langue régionale

La Fédération Alsace bilingue propose d'utiliser la dénomination d'« allemand d'Alsace » ou qui couvre aussi bien l'allemand sous sa forme standard que les formes dialectales déjà désignées d'allemand alsacien / *Elsasserditch*. Cette désignation claire, simple, directe et forte permet d'ancrer cette langue dans la modernité, dans la dimension rhénane et internationale. Dans un contexte d'amitié franco-allemande, il n'y a plus de difficulté politique à reconnaître cette réalité. Une déclaration solennelle suffira à lui attribuer la légitimité nécessaire.

Nous appelons les collectivités lorraines à s'associer à cette approche et qu'ainsi cette dénomination soit « allemand d'Alsace et de Moselle ».

## 2.3. Statut de la langue régionale

---

<sup>14</sup> Cf. BOEN spécial n° 2 du 19 juin 2003, repris par l'arrêté du 27 décembre 2007

<sup>15</sup> Pour une présentation exhaustive des arguments et débats qui justifient cette définition, cf. l'ouvrage **Demandes citoyennes alsaciennes pour une nouvelle politique linguistique et culturelle** (direction Pierre Klein), Editions Allewil Verlag, 2013

<sup>16</sup> Cf. rapport Cerquiglini et rapport Caron

Les textes de droit positif mentionnant les langues régionales sont très peu nombreux (quelques dispositions du code de l'éducation et de la loi sur l'audiovisuel essentiellement).

Dans le respect du droit applicable et des prérogatives reconnues à la langue française, les collectivités territoriales et institutions locales peuvent établir un véritable statut de la langue régionale, préalable nécessaire à la politique globale régionale de promotion de cette langue.

Les collectivités sont appelées à affirmer ce statut sous la forme d'une délibération formelle.

### **Propositions concernant le contenu d'un tel statut :**

Les collectivités alsaciennes reconnaissent l'allemand d'Alsace comme langue de la région. Elles se donnent les objectifs suivants à réaliser dans le cadre d'un programme pluriannuel de promotion de cette langue, dans un objectif de réalisation d'une région bilingue, sans préjudice du statut de la langue nationale et du soutien pour les autres langues. Toute forme de prohibition ou de discrimination à l'encontre de la langue régionale doit être combattue.

Tous les habitants de la région doivent avoir, s'ils le souhaitent, accès à la maîtrise et à la pratique de la langue de la région. La transmission de la langue régionale par les familles est favorisée notamment par l'aménagement des services à la petite enfance. Le système éducatif régional doit permettre aux familles qui le souhaitent d'accéder à un enseignement en langue régionale parallèlement à l'enseignement en français et à la transmission de l'histoire et de la culture régionale.

L'institution universitaire doit former dans les différents domaines des spécialistes maîtrisant la langue régionale et en particulier des enseignants en langue régionale. La langue régionale doit être présente dans l'espace public régional, notamment à travers la signalisation, son utilisation dans les lieux publics et lors de manifestations publiques, ainsi que par la facilitation de l'accueil en langue régionale dans les services publics. Les collectivités territoriales useront de leurs compétences et de leurs ressources pour que les médias régionaux et locaux réservent une place importante aux émissions en langue régionale. Les activités culturelles en langue régionale bénéficient d'une mise en valeur et d'un soutien financier particuliers.

Les administrations publiques de la région s'organisent pour être en mesure de mener une politique active de soutien à la langue régionale. Chaque administration désigne le service responsable de la coordination de cette politique et identifie les compétences linguistiques de ses employés. La maîtrise professionnelle de la langue régionale doit constituer une priorité dans le programme régional de formation professionnelle. Les institutions de formation professionnelle veillent à l'acquisition de compétences de qualité en langue régionale. Les acteurs économiques sont encouragés à utiliser et soutenir la langue régionale. La coopération transfrontalière est utilisée de manière active comme vecteur de la langue régionale. Les conventions transfrontalières à objet linguistique bénéficieront d'un soutien privilégié.

### **3. Économie - Emploi - Formation**

L'économie et le marché du travail sont des facteurs d'importance lorsqu'il s'agit de concevoir une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace. Le chômage qui a connu un développement sans précédent en Alsace ces dernières années trouve pour une grande part son origine dans la perte des compétences bi-/plurilingues, ce qui a eu pour effet notamment de fermer le marché du travail transfrontalier aux nouvelles générations qui ne maîtrisent plus l'allemand et ne comprennent plus la culture allemande ou suisse.

Par ailleurs, des entreprises alsaciennes, notamment artisanales sont privées de nombreuses parts de marché faute d'avoir le personnel bilingue nécessaire à une insertion professionnelle dans le Rhin supérieur.

Dans notre région, l'activité économique comme le bassin d'emploi doivent se concevoir à 360°. Un investissement important dans les formations professionnalisantes initiales et continues au profit de l'enseignement de la langue allemande doit être opéré. Ce dernier doit impérativement être associé à une familiarisation au monde économique du Rhin Supérieur et à sa culture. Les formations technologiques ou professionnelles secondaires ou supérieures doivent impérativement apporter non seulement la maîtrise linguistique, mais aussi la connaissance de la culture économique.

Nous demandons :

- une révision du « Programme régional de formation professionnelle continue » : Il s'agit de donner une véritable priorité à l'insertion linguistique et culturelle des agents économiques dans l'espace du Rhin supérieur
- une réorganisation de l'enseignement professionnel et technologique en vue d'y intégrer des filières bilingues de qualité débouchant sur des qualifications comparables à celle des autres régions du Rhin supérieur
- le développement au plan universitaire de filières intégrées constituées de formations effectuées pour partie en Alsace et pour partie dans des pays germanophones à l'image de la Filière TC Trinationale IBM ou du Cursus tri national en Génie civil ; à cette fin, dans l'attente de prise d'effet du renforcement de l'enseignement bilingue dans le secondaire, notre région doit organiser des formations intensives de mise à niveau linguistique pour les étudiants se destinant à ces filières.

Nous appuyons l'accord-cadre sur l'apprentissage transfrontalier dans le Rhin supérieur signé en septembre 2013 ; nous demandons à être associés au comité de suivi de cet accord. Une aide conséquente doit être apportée aux formations en alternance et à l'apprentissage en Allemagne ou en Suisse. Des bourses doivent être allouées aux élèves et étudiants qui font tout ou partie de leurs formations dans ces pays. Des tarifs préférentiels de transport ou des compensations de dépenses doivent être mis en place. Une instance de type Euro info pour assurer une large information sur ces formations doit être créée. Elle apportera aussi son soutien pour régler des problèmes juridiques qui naissent à l'occasion de ces formations. Une valorisation de l'engagement fourni et des compétences obtenues par les élèves ou étudiants sera consacrée par un diplôme, qui s'il ne peut être national, sera régional.

Si l'Alsace doit retrouver une prospérité partagée, il faut que quiconque possède un pouvoir décisionnel ou médiatique prenne ses responsabilités et fasse œuvre d'information quant aux avantages à tirer pour chacun d'une situation économique et du marché du travail, mais aussi, et peut-être surtout apporte sa contribution quant à la « déconstruction » de certains clichés ou préjugés antigermaniques qui ne nuisent que de trop à une approche saine et décomplexée de cette même situation. Profiter pleinement de l'espace économique transfrontalier rhénan est aussi une question de culture.

## **4. Éducation**

### **4.1. Généralités**

La phase « bilan » des assises a montré que malgré les progrès accomplis, il reste des marges de progression considérables pour réaliser dans le modèle d'éducation bilingue correspondant à une politique forte de promotion de la langue régionale.

Il s'agit en réalité d'effectuer non pas seulement d'un renforcement quantitatif, mais d'une véritable mutation qualitative de notre système éducatif en matière linguistique : il s'agit de passer d'une démarche de renforcement de l'allemand conçu principalement et à tort comme langue étrangère à un enseignement de plein droit de notre langue régionale constituée notamment par l'allemand. En Alsace, la langue allemande n'est pas une langue étrangère. Elle est une langue de France.

Comme l'exprime désormais l'article L 312-10 du code de l'éducation tel que modifié par la loi [n° 2013-595 du 8 juillet 2013 \(art. 40\)](#), l'enseignement de la langue régionale doit être « favorisé prioritairement ». Il ne suffit pas de « rajouter des heures d'allemand », il faut modifier l'organisation du service pour que l'offre de l'enseignement intensif de la langue régionale devienne effectivement

accessible à toutes les familles qui le souhaitent de la maternelle au baccalauréat. L'enseignement intensif de la langue régionale acquiert par là même un statut « de droit commun ».

Cet objectif doit bénéficier d'une forte légitimation de la part de l'Éducation nationale, mais aussi des Collectivités territoriales. C'est pourquoi nous approuvons le recours au système de la convention État - Collectivités territoriales, car l'objectif de l'enseignement bilingue doit être prolongé sur le plan de la petite enfance, étendu aux activités périscolaires, inclus dans la politique culturelle, etc.

Tout enfant, à l'issue de la scolarité obligatoire, doit pouvoir disposer des ressources lui permettant d'atteindre une parité de compétences dans les deux langues de base, le français et l'allemand.

Les compétences linguistiques se complètent et ne se concurrencent pas. Une troisième langue (l'anglais par exemple) est incluse dans le système des classes bilingues dès la 6<sup>e</sup> et à l'avenir dès l'élémentaire. De même, une attention particulière est portée à la participation aux classes bilingues des enfants pratiquant une langue de l'immigration.

Pour atteindre les objectifs, il est nécessaire de mettre en place un plan pluriannuel avec des engagements sur des objectifs précis quant à la couverture territoriale, quant au développement quantitatif et à l'extension sur l'ensemble des formations.

## 4.2. Principes

Les principes qui doivent guider l'organisation de l'enseignement de la langue régionale sont connus et ont été confirmés par l'expérience :

- **précocité** : le bilinguisme doit débiter dès la petite enfance et à la maternelle, il doit partir des langues de proximité, le français, le dialecte et l'allemand pour pouvoir, en cours d'école élémentaire, s'ouvrir à d'autres langues, étrangères celles-ci.
- **intensité** : la langue régionale doit correspondre au moins à la moitié du temps scolaire, l'immersion totale doit être possible
- **instrumentalisation de la langue**, c'est-à-dire l'utilisation de la langue régionale comme vecteur d'enseignement : enseigner la langue et dans la langue. Ce même principe doit s'appliquer également par la suite, dans le secondaire, aux langues additionnelles, afin de faire de cette filière une véritable filière d'apprentissage bi-/plurilingue.
- **continuité** : la poursuite de l'enseignement bilingue doit être effectivement réalisée dans le secondaire jusqu'au bac dans ses différentes options.
- **maître de référence** (principe de Ronjat) : le principe « un maître- une langue » est à appliquer sauf nécessités particulières exceptionnelles.
- **spécialité** : des maîtres spécialement formés doivent assurer l'enseignement en langue régionale ; il doit s'agir d'enseignants ayant à la fois une réelle aisance dans la langue et sensibilisés à la didactique de l'enseignement immersif.
- **adaptation** : l'enseignement de la langue régionale ne peut fonctionner comme un « rajout » sans rien changer au reste de l'organisation ; les innovations pédagogiques, les aménagements horaires et la limitation du nombre d'élèves par classe font partie du système d'enseignement bilingue intégré ; une « discrimination positive » au bénéfice de l'enseignement bilingue doit compenser les contraintes spécifiques de cet enseignement et correspondre à l'objectif de « rattrapage » de la langue régionale ;
- **lien entre la langue et la culture régionales** : la langue doit « prendre corps » dans la transmission de la réalité régionale : littérature, histoire, géographie, dialecte, dimension rhénane ; l'enseignement de la langue doit s'accompagner de la transmission des savoirs permettant de comprendre la société régionale, le cadre rhénan et le monde germanique ;
- **partenariat avec les familles, les collectivités, les associations** : le développement de la langue régionale a besoin d'un contexte valorisant et positif afin de motiver les enfants et d'accompagner les parents. Il faut encourager les parents pour qu'ils participent activement au

processus d'acquisition de la langue seconde (chansons, comptines, livres, télévision, cinéma, sortie et voyages en pays de langue allemande...). La langue seconde doit être valorisée par le contexte environnant (affichage bilingue à l'école). L'enfant doit la rencontrer en dehors de la salle de classe comme réalité sociale.

- **pas de hiérarchisation négative des langues** : les comportements même inconscients tendant à présenter la langue régionale comme accessoire doivent être évités.

### 4.3. Modalités

L'enseignement de la langue régionale peut se développer selon trois modalités :

#### 4.3.1. Enseignement dit extensif

Cet enseignement dispense théoriquement trois heures d'allemand par semaine, mais ne correspond pas aux objectifs de l'enseignement bilingue rappelé ci-dessous. Selon les associations, les résultats obtenus en général sont très insuffisants, cet enseignement doit être conservé en raison de son caractère théoriquement obligatoire. Désormais, il apparaît comme un dispositif palliatif à l'absence de filière bilingue. Il convient cependant de le conserver et de l'améliorer compte tenu de son caractère théoriquement général et obligatoire et du fait que le principe d'une initiation à une langue autre que le français est institué dans l'ensemble du pays.

Cet enseignement doit cependant être revu en profondeur et bénéficier d'un suivi systématique : Actuellement, le contenu et la durée effective de cet enseignement sont largement indéterminés et laissés à l'appréciation de l'enseignant qui n'est souvent pas suffisamment préparé et outillé pour cette tâche. Dans de nombreux cas, c'est un intervenant extérieur voire un professeur de collègue qui remplit cette fonction, ce qui n'est pas l'idéal. Il faut intégrer cette formation linguistique dans le cursus universitaire et professionnel des enseignants.

Il faut concevoir cet enseignement comme une initiation à la fois linguistique et culturelle à la spécificité régionale en vue d'éveiller l'intérêt de l'enfant pour cette langue et cette culture. Des formules alternatives (concentration de l'enseignement sur certaines périodes avec intervention d'un enseignant spécialisé) peuvent être envisagées.

#### 4.3.2. Enseignement dit bilingue paritaire selon les modalités de l'arrêté du 12 mai 2003

Cette modalité doit être développée sur le plan territorial de manière à être accessible à toutes les familles qui le souhaitent et étendue au niveau secondaire jusqu'au baccalauréat dans les différentes filières.

Actuellement sur le plan de l'enseignement primaire, la couverture territoriale au niveau primaire est encore largement partielle ; le principe de l'équité territoriale doit être respecté ; une couverture systématique par secteur (de collègue) doit être organisée : l'administration doit passer d'une position de réaction à la demande des parents à une stratégie proactive de l'offre organisée ; à cet égard, il devra exister au moins quatre écoles maternelles et deux écoles élémentaires avec des classes bilingues par secteur de collègue.

L'ouverture de ces classes se fera en priorité là où sont réunies les meilleures conditions :

- écoles maternelles comportant plus de 3 classes par niveau et/ou contexte de forte mobilisation locale.
- création de RPI bilingues là où ces conditions ne sont pas réunies dans une seule commune.

Pour favoriser la réussite de ces classes, on veillera à :

- en faciliter l'accès aux enfants résidant dans d'autres communes : dérogation pour une autre commune, transport, non-subordination des inscriptions à une participation de la commune de résidence
- une planification pluriannuelle des ouvertures territoriales
- la reconnaissance, le respect et le renforcement des caractéristiques pédagogiques des classes paritaires (pédagogie semi-immersive ; voir annexe) ; les enseignants doivent disposer des compétences appropriées
- confirmer le choix des mathématiques comme matière enseignée en allemand. Il conviendrait d'y rajouter l'enseignement en allemand des matières « découverte du monde » (cp-ce1) et histoire géographique (Ce2-cm).

Actuellement sur le plan de l'enseignement secondaire, il existe seulement des formes diverses d'enseignement d'allemand renforcé avec une composante LCR, mais pas de véritables sections régionales des collèges et lycées comme prévu par l'arrêté du 12 mai 2003 ; celles-ci doivent être instituées.

Il y a lieu d'établir, en particulier pour les classes bilingues paritaires du secondaire un véritable « curriculum » qui définit le contenu et les objectifs de ces sections, aussi bien en ce qui concerne le niveau linguistique que les contenus culturels et professionnels. L'objectif est de former des élèves compétents, à la fois bilingues et biculturels. Ainsi, le dispositif de l'ABIBAC, filière d'élite linguistique qui devra être préservée, ne couvre pas l'ensemble des champs disciplinaires du lycée. Il faudra créer dans les lycées un baccalauréat bilingue, aussi bien dans les filières générales que dans les filières technologiques et professionnelles, réservé prioritairement aux élèves de la voie bilingue.

La section bilingue au collège doit être réservée aux élèves qui ont acquis le niveau nécessaire de langue dans les classes bilingues paritaires au primaire. Toutefois, il faut proposer aux autres élèves et familles motivés une formation intensive de rattrapage, sur le modèle des classes « *Deutsch als Fremdsprache* » (DaF)<sup>17</sup> pour leur permettre d'intégrer une section bilingue lorsqu'ils auront atteint le niveau requis.

Un effort particulier doit viser la « non-élitisation » des sections bilingues.

#### **4.3.3. Enseignement immersif**

On entend par enseignement immersif un enseignement de et en langue qui va au-delà de la parité horaire. L'expérience interrégionale et internationale montre que cette modalité est la plus efficace. Elle consiste à utiliser la langue « cible », c'est-à-dire la langue à acquérir ou à renforcer durant la plus grande partie du temps scolaire. Cette modalité doit désormais être développée activement en Alsace dans le cadre de l'Éducation nationale, mais aussi dans le cadre d'A.B.C.M. *Zweisprachigkeit* et dans l'enseignement privé, en particulier si l'Éducation nationale tarde à s'engager.

#### **4.3.4. Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire**

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué notamment dans les classes pratiquant un enseignement bilingue.

#### **4.3.5. Langue et culture régionales (LCR)**

---

<sup>17</sup> Sur le modèle « Français, langue étrangère » (FLE)

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touche qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). Pourtant l'élargissement d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettra de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Il y a lieu de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire alsacienne.

Demain, cependant, cette option sera inaccessible aux élèves des filières scientifiques et techniques. Ce sont pourtant ces élèves qui, dans notre région, ont plus particulièrement besoin de la langue régionale, car ils seront amenés pour un grand nombre d'entre eux à travailler dans les entreprises allemandes. Il faut revenir sur cette décision.

Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CRDP constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus).

Une formation initiale et/ou continue devra préparer un nombre suffisant d'enseignants à enseigner la LCR.

#### **4.4. Outils**

##### **4.4.1. Information des familles**

Celle-ci doit être organisée de manière active et dans un esprit positif conjointement par l'Éducation nationale, les municipalités et les associations. Une information générale doit être organisée en particulier à la naissance, dans les maternités et les crèches (concernant la petite enfance), à l'inscription en école maternelle, au passage à l'école élémentaire à l'inscription en 6<sup>e</sup> et à l'inscription en seconde.

Une instance d'assistance des parents d'enfants inscrits dans un cursus bilingue et de consultation des parents quant à leurs difficultés éventuelles doit être organisée.

##### **4.4.2. « Périscolaire »**

Dans le cadre des activités périscolaires, la langue régionale doit être autant que possible utilisée comme langue de communication courante, dans ses deux variantes.

L'enseignement bilingue doit être accompagné d'actions donnant une réalité sociale et culturelle à la langue régionale et des occasions de pratiquer celle-ci. Localement, les équipes pédagogiques, les municipalités et les associations doivent collaborer à cet effet. On peut citer à cet égard :

- L'aménagement des bibliothèques et médiathèques pour donner une place significative à la langue régionale ;
- L'utilisation des jumelages communaux et des échanges transfrontaliers entre communes pour organiser des rencontres avec des enfants germanophones
- L'intégration des enfants des classes bilingues dans les associations de théâtre alsacien ;
- L'affichage bilingue dans les écoles, les lieux périscolaires et la commune ;
- L'intervention de personnes dialectophones/germanophones dans des séquences LCR à l'école
- L'organisation locale de vacances linguistiques dans un pays germanophone, ou d'activités en langue régionale au sein de la commune, etc.

##### **4.4.3 Suivi pédagogique et évaluation**

Il ne s'agit pas de sanctionner le travail des élèves et de valider ou non le passage dans la classe supérieure, mais bien d'évaluer le système de l'enseignement bilingue. Il convient de mettre en place et de renforcer le suivi systématique des filières bilingues, afin de :

- mieux connaître leur réalité de fonctionnement, leurs difficultés et leurs réalisations ;
- mieux assister les enseignants par un soutien pédagogique et l'information sur les outils disponibles
- mieux connaître les interrogations des parents et pouvoir y répondre

Il convient d'évaluer et d'analyser les résultats, en particulier à l'issue de l'école maternelle, du CM2, de la 3<sup>e</sup> et de la terminale.

Ce processus d'évaluation doit être conduit par des spécialistes jouissant d'une indépendance vis-à-vis de l'appareil éducatif et offrir une transparence suffisante.

#### **4.4.4. Reconnaître la spécificité d'ABCМ-Zweisprachigkeit**

L'association A.B.C.M.- *Zweisprachigkeit*, en ouvrant des classes bilingues dès 1991, a été le précurseur de l'enseignement bilingue en Alsace-Moselle et a été à l'initiative des ouvertures de classes bilingues publiques en Alsace. L'association A.B.C.M.- *Zweisprachigkeit* reste un lieu de mise en œuvre rigoureuse de la pédagogie bilingue à savoir précocité, durée d'exposition à la langue régionale sous ses deux formes standard et dialectale, recours à des « locuteurs natifs », pédagogie active évitant le recours à la traduction.

Elle est un lieu de recherche et d'innovations et met en place les ajustements qui permettent d'assurer une réelle parité de compétences dans les deux langues. L'acquisition d'une langue se fait naturellement entre l'âge de 0 et 6 ans à condition que l'exposition journalière soit de 2 heures minimum tout au long de l'année, selon le psycholinguiste Jean PETIT. L'entrée des enfants à l'école maternelle à l'âge de 3 ans représente donc déjà un handicap à compenser. Pour atteindre l'objectif de parité de compétences, les écoles A.B.C.M.- *Zweisprachigkeit* sont passées d'un enseignement à parité horaire à une immersion compensatoire. Ce n'est que par une exposition suffisante à la langue régionale que son acquisition sera accessible à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale.

À.B.C.M.- *Zweisprachigkeit* veille aussi à associer étroitement les parents à son projet pédagogique. Enfin, A.B.C.M.- *Zweisprachigkeit* est très attentif au lien nécessaire entre langue régionale et culture régionale.

Par ailleurs, A.B.C.M.- *Zweisprachigkeit* est le recours, avec l'appui des collectivités locales, quand l'Éducation nationale ne peut pas ou ne veut pas ouvrir un site bilingue demandé par une communauté significative de parents,

#### **4.4.5. Une meilleure collaboration entre l'EN, ABCM et les écoles privées confessionnelles en matière d'offre bilingue**

L'enseignement confessionnel s'est également ouvert à l'enseignement bilingue paritaire et a développé dans ce domaine des expériences qui mériteraient d'être partagées (Lycée Sturm : formation au *Sprachdiplom Stufe 2* ; au collège de l'Assomption à Colmar, la continuité du cursus bilingue est assurée avec 15,5 h d'enseignement en allemand, etc.).

Il est proposé d'intégrer l'ensemble des filières bilingues publiques, associatives et privées dans un pôle d'échange et de coordination de manière à créer une synergie de moyens pour atteindre un même objectif : proposer à tous les élèves d'Alsace l'entrée en petite section de l'école maternelle bilingue.

#### **4.4.5. Amélioration de l'offre en écoles binationales et transfrontalières**

Actuellement, il n'existe qu'un seul établissement public binational dans le Rhin supérieur, le Lycée franco-allemand de Fribourg en B. Ce type d'établissement pourrait être développé dans la région.

L'expérience de l'école ABCM-*Zweisprachigkeit* à *Kappel-Grafenhausen* (Bade-Wurtemberg) mérite d'être développée.

Par ailleurs, il serait possible de développer la formule des écoles transfrontalière selon le projet proposé en 1990 dans l'agglomération de Strasbourg-Kehl : mise en commun d'enseignants et d'élèves des deux côtés du Rhin dans le cadre d'une agglomération de proximité pour développer un cursus bilingue et binational.

#### **4.4.6. Convention « quadripartite »**

La convention conclue entre l'État et les collectivités territoriales sur la base de l'article L 312-10 de code de l'Éducation constitue actuellement le meilleur cadre de coopération pour faire avancer l'enseignement de la langue régionale. Il convient cependant de tirer les conséquences de l'expérience pour améliorer cet outil.

Si formellement la convention est conclue entre l'État et les collectivités locales, il est essentiel que les associations engagées dans la promotion de la langue régionale participent à l'élaboration et au suivi de cette convention ; elles doivent être présentes dans les organes de mise en œuvre de la convention. Par conséquent, la FAB-VZE demande à intégrer cette commission qui deviendra par là même « quintipartite ».

La convention ayant une base législative, elle doit être reconnue par les parties contractantes comme une source d'obligations pour les toutes les parties.

La convention doit comporter des objectifs chiffrés et un programme pluriannuel d'ouverture tendant à une couverture progressive de l'ensemble du territoire régional par un réseau de sites bilingues ; les ouvertures de filières bilingues doivent correspondre à un processus concerté et public selon des critères convenus. En particulier, le seuil d'ouverture des sites bilingues devra être fixé à 15 élèves sur un niveau (PS, MS, GS).

La convention devra comporter une médiation, dans le cas où il existe une contestation sur l'ouverture ou le maintien de classes ou de sections bilingues.

La convention doit comporter des dispositions relatives au processus d'information des parents et des élèves, en liaison avec les collectivités locales et les communes.

La commission « quintipartite » et les comités techniques devront constituer le lieu de concertation ente l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les associations représentatives des intérêts de la langue régionale. Avec pour mission d'assurer le pilotage de la politique issue de la Convention. Une complémentarité devra être trouvée entre cette commission et le Conseil académique de la langue régionale (CALR) pour éviter le double emploi avec cette structure. Une réelle transparence des décisions sera organisée. Un rééquilibrage des parties représentées devra être effectué. C'est dans ce cadre que devront se discuter les ouvertures de nouvelles classes afin d'assurer la mise en place d'un réseau de sites bilingues, avec le soutien de la société civile et des collectivités.

#### **4.4.7. MAERI**

Elle est le service du rectorat en charge de la gestion des financements alloués à l'académie par le Fonds de concours régional. Elle initie, gère et propose un certain nombre de projets intégrant la dimension linguistique: projets à dominante artistique ou culturelle, spectacles et visites culturelles en pays germanophones, voyages et séjours d'immersion, échanges scolaires, rencontres de professionnels germanophones, etc.

De ce fait, elle est l'interface entre les organes financeurs et les établissements scolaires. La MAERI joue un rôle important et utile. Tout en renforçant ses moyens d'action, il convient de mettre en place

des modalités permettant une cogestion avec les Collectivités territoriales et les associations de promotion de la LCR.

#### **4.5. Formation et recrutement des enseignants**

##### **4.5.1. Formation initiale :**

Le manque d'enseignants qualifiés est le principal goulot d'étranglement pour le développement de l'enseignement bilingue. L'organisation universitaire actuelle forme des germanistes, mais non des enseignants germanophones.

Il est nécessaire de créer de nouvelles filières préparatoires au recrutement d'enseignants germanophones pour le premier degré et d'enseignants de D.E.L. (« disciplines enseignées en langue ») pour le 2<sup>e</sup> degré.

Ces formations doivent débiter dès la première année des études universitaires et se dérouler principalement dans la langue cible, c'est à dire en allemand. Les enseignants qui débutent leur cursus universitaire avec un bagage linguistique insuffisant pour enseigner des disciplines en langue (DEL) doivent pouvoir améliorer leur niveau de compétences linguistiques. Pour développer ces formations nouvelles, il y a lieu :

- de développer les partenariats entre l'ESPE et les *Pädagogischen Hochschulen* de Freiburg et de Karlsruhe,
- de recourir à la formule des cursus intégrés (tels qu'ils existent déjà dans plusieurs universités autres que celles de Strasbourg).
- d'encourager toutes les formules en immersion dans les universités germanophones

La formation dispensée actuellement par l'ESPE, qui n'intervient qu'au stade de la maîtrise n'est pas de nature à donner aux futurs enseignants des compétences linguistiques élevées s'ils n'en disposent pas déjà. La formation de type DU proposée concerne des enseignants déjà formés qui ont les aptitudes linguistiques recherchées et qui souhaitent approfondir leurs compétences didactiques. Mais les ESPE doivent s'outiller et veiller à ce que les compétences linguistiques nécessaires à l'enseignement en allemand des étudiants soient mises à niveau.

La garantie d'un emploi d'enseignant germanophone à l'issue d'une telle formation permettra de drainer le nombre d'étudiants nécessaire si une formation appropriée est proposée à ceux-ci.

Pour garantir la mise ne place de ces formations, un groupe de pilotage dirigé par le recteur, le président de la région et le président de l'université doit être constitué.

##### **4.5.2. Formation continue :**

Il faut renforcer significativement les possibilités de formation continue et notamment d'approfondissement des connaissances d'allemand offertes aux enseignants ayant en charge les classes bilingues :

- l'offre aux professeurs de DEL de stage dans leur discipline dans un pays germanophone.
- l'échange de proximité dans le premier degré et le second degré (à l'année, à temps partiel).
- le développement des bourses pour les formations en immersion linguistiques (Institut Goethe...).
- l'offre de stages en entreprises pour les enseignants en section de technicien supérieur.
- la reconnaissance de la plus-value linguistique des enseignants des filières bilingues.

##### **4.5.3. Recrutement**

Les modalités de recrutement doivent être de nature à drainer suffisamment de candidats qualifiés et à leur offrir des conditions attirantes d'emploi. Tel n'est pas le cas actuellement.

S'agissant des enseignants étrangers diplômés originaires de régions germanophones : il y a lieu d'appliquer le droit communautaire qui exige la reconnaissance de leurs diplômes et l'attribution de conditions d'emploi non discriminatoires. Ceci n'est pas fait actuellement alors que c'est juridiquement possible et même obligatoire.

Une fois recrutés, ces enseignants doivent être formés aux exigences de la profession d'enseignants bilingues en France.

Le CRPE spécial langue régionale doit être réorganisé : possibilité du choix de la langue des épreuves.

Pour le second degré (DEL) :

- créer des concours bivalents, langue et DEL.
- faciliter l'affectation des professeurs avec une valence DEL dans l'académie.
- créer des postes à profil dans les collèges et lycées pour des enseignants capables d'enseigner les DEL, et ce le plus tôt possible, par exemple dès l'ouverture du site en PS de maternelle.
- ouvrir plus de postes à l'examen professionnalisé (1<sup>er</sup> degré), validation des acquis (au bout de 6 ans), CAPES réservé.

Une compensation financière spécifique devra être allouée aux professeurs et quelle que soit la langue pour le temps de concertation et de création d'outils. La prime régionale pour les enseignants qui appliquent le principe un maître une langue à plein temps doit être maintenue.

#### **4.6. Rôle des collectivités locales**

Il est de première importance que les Collectivités territoriales accompagnent et soutiennent l'Éducation nationale dans l'organisation et la mise en œuvre de l'enseignement de la langue et de la culture régionales. À cette fin, les collectivités territoriales doivent être invitées :

- à prendre en charge ou à favoriser l'ouverture et le fonctionnement de crèches ou de haltes-garderies en langue régionale ou bilingues ;
- à encourager les parents et élèves à choisir une éducation bilingue et à fournir à cet effet l'information appropriée. Cette information sera organisée en particulier au moment de la naissance des enfants ou au moment de l'inscription des enfants en classe de maternelle ;
- à demander à l'Éducation nationale l'extension du réseau de classes bilingues paritaires ;
- à favoriser et à soutenir financièrement les regroupements pédagogiques destinés à faciliter l'ouverture et le développement de classes publiques bilingues paritaires ;
- à apporter un soutien à l'association ABCM-*Zweisprachigkeit* pour le développement de classes immersives en langue régionale ;
- à veiller à ce que le personnel administratif mis à disposition des écoles maternelles (assistantes maternelles ou scolaires, surveillantes de cantines, etc.) ait la capacité de s'adresser aux enfants en langue régionale ;
- à s'engager à ce que la langue régionale soit présente dans les bâtiments scolaires relevant de leur gestion (affichages bilingues, nom bilingue de l'école, utilisation de la langue régionale dans les aménagements scolaires, menus de cantine) ;
- à contribuer à fournir aux écoles du matériel pédagogique en langue régionale (livres scolaires ou autres) ;
- à veiller dans le cadre des activités périscolaires à offrir des animations ayant comme objectif une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture régionales reliées à la langue allemande et aux dialectes ;

- à s'engager à contribuer à l'animation des cours de « langue et culture régionales » donnés dans les établissements scolaires ;
- à s'engager à organiser en liaison avec les services scolaires des échanges transfrontaliers avec des communes et écoles allemandes ou suisses. Dans ce cadre seront promus les échanges linguistiques pour les enfants ;
- à veiller à s'associer avec les organisations professionnelles actives sur son territoire (corporations, entreprises, etc.) pour favoriser en liaison avec les services éducatifs, la prise en compte de la langue régionale dans l'enseignement professionnel.

## 5. Culture et identité :

### 5.51. Pour une politique culturelle régionale

La culture régionale, ce sont des pratiques culturelles qui renforcent la personnalité et l'identité régionale. Le projet culturel régional vise à inclure l'ensemble de la population dans la valorisation des caractéristiques de la région (histoire + géographie), dans l'objectif de créer une nouvelle « tradition régionale » à partir de la transmission, la réception et la création, dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale régionale.

La culture régionale est ce qui nous permet de devenir davantage maîtres de notre avenir en connaissant le passé du territoire où nous vivons. Parler de culture régionale, de personnalité régionale, d'identité régionale, c'est avant tout construire un projet partagé entre les habitants de la région pour l'avenir. « Anciens » et « nouveaux » Alsaciens doivent pouvoir s'approprier ce territoire en donnant un sens réactualisé à ce qui a fait son identité. Cette approche, qui ne nie pas pour autant les traditions locales propres à ce territoire, permet d'offrir un projet global et ambitieux à l'ensemble des habitants de la région, quelle que soit leur origine, ouvert à 360° et incluant les aspects économiques, spirituels et sociaux. Cet horizon vaste de la culture régionale permet de donner une nouvelle dimension à la langue régionale, au concept de Rhin supérieur, à la pluralité culturelle, de retrouver la vocation internationale de l'Alsace et de revisiter notre héritage culturel et nos traditions pour les mobiliser en vue de l'avenir.

Une base fondamentale de l'identité culturelle de la région réside dans ses caractéristiques linguistiques. Ce qui caractérise l'Alsace ce n'est pas tant ses langues particulières (les dialectes) que le bilinguisme, l'accès à deux langues et deux cultures qui donnent un aspect particulier à notre perception du monde.

Notre identité culturelle ne doit pas se définir au regard d'un folklore d'origine rurale refermé sur lui-même et orienté vers le passé, même si les traditions populaires sont attachantes et méritent de ne pas tomber dans l'oubli. À cette identité folklorique, il faut opposer une identité alsacienne franco-allemande et européenne : l'identité de l'Alsace, c'est la rencontre des deux grandes cultures francophone et germanophone. La culture régionale ne doit pas être limitée à l'expression dialectale, mais doit englober la culture allemande.

En Alsace, la transmission culturelle passe beaucoup par l'engagement militant, bénévole et populaire. Le travail des professionnels doit se combiner avec cette dimension. La réorientation des ressources permettra de dégager une recherche et une production culturelle davantage axées vers les besoins de la politique culturelle.

L'action pour la culture régionale doit s'appuyer sur le mouvement de décentralisation de l'action culturelle qui peut trouver de nouvelles opportunités dans les réformes annoncées.

### 5.2. Dix Actions proposées

Il convient de mobiliser davantage les budgets culturels des grandes collectivités alsaciennes pour la culture régionale. Ces budgets sont imposants et pourtant seule une partie infime concerne des projets ayant une dimension « culture régionale ».

Pour changer cette situation ; les collectivités doivent :

- faire savoir qu'une priorité (dans la limite d'un certain pourcentage) sera donnée au financement de projets « culture régionale ». À terme, mise en place d'un quota « culture régionale ».
- créer dans toutes les commissions "Culture" une sous-commission spécialement chargée de veiller à la mise en valeur de la culture et de l'identité régionales. Ces commissions intégreront une représentation des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue et de la culture régionales.
- donner aux institutions culturelles qui dépendent d'elles des directives concernant la prise en compte de la culture régionale : agence culturelle Alsace, scènes et relais culturels, etc. Chaque institution devra soumettre aux collectivités de tutelle un projet de promotion de la culture régionale. Les cahiers des charges des établissements culturels comporteront une obligation de mettre en valeur la culture régionale.
- veiller à une bonne information et formation en ce qui concerne la langue et la culture régionales du personnel des collectivités chargé des affaires culturelles.
- s'assurer que les équipements culturels (bibliothèques, médiathèques, salles de projection vidéo ou cinémas) qui dépendent de ses subventions publiques offrent une présentation privilégiée d'œuvres en langue régionale.

Il convient pour elles de créer :

- un Conseil culturel d'Alsace à l'image du Conseil culturel de Bretagne. Composé de personnalités qualifiées et représentatives de la démarche de renforcement de l'identité culturelle de la région, cet organe serait constitué comme instance consultative auprès de l'établissement public de promotion de la langue régionale.
- un réseau de centres culturels spécifiquement dédiés à la culture régionale ou « lieux d'Alsace » en s'inspirant de l'exemple du centre culturel alsacien (lieu de rencontre, de débats et d'activités culturelles spécialement dédié à la langue et à la culture régionales). Voir ci-après 6.2.
- un lieu de formation à l'expression en langue régionale pour les professionnels de la parole (acteurs, journaliste, doubleurs, etc.).

Il convient pour elles :

- d'organiser le lien entre activités éducatives relatives à la langue et à la culture régionales et les activités culturelles. Les collectivités favoriseront l'intervention d'acteurs culturels représentatifs de la culture régionale dans les établissements scolaires, les « jumelages » entre établissements scolaires bilingues et associations culturelles (par exemple théâtres alsaciens).
- de prendre des mesures pour renforcer et soutenir la presse bilingue : valoriser le supplément allemand des DNA/L'Alsace pour le transformer en véritable supplément allemand de ces publications ;
- de favoriser la création d'une revue régionale bilingue axée sur la culture régionale.

En matière de radio, télévision et vidéos, il convient pour elles de :

- soutenir la création d'une radio FM consacrée à la culture régionale
- développer la coopération avec les chaînes allemandes et suisses voisines
- intervenir auprès des fournisseurs d'accès (type Orange pour que les bouquets proposés en Alsace comportent des chaînes germanophones gratuites). Voir aussi ci-dessous 6.3.

Il s'agit aussi d'assurer la récupération, la préservation et la mise en valeur des œuvres culturelles (audiovisuelles) en langue régionale.

En matière de production théâtrale de culture régionale, les collectivités veilleront à favoriser par des appels à projets la production d'œuvres en langue régionale. Elles s'engagent à apporter un concours particulier au théâtre dialectal (par exemple au sous-titrage de pièces existantes ou à la création et au montage de nouvelles pièces, actuelles et originales) et au développement d'équipements de surtitrage.

En général, elles participeront au renforcement de la coopération transfrontalière dans le domaine culturel.

### **5.3. Observations complémentaires :**

Par ailleurs, les Collectivités territoriales sont notamment invitées :

- à développer dans les équipements qui les concernent la disposition de techniques de sur ou sous-titrage afin de favoriser le recours à la langue régionale ;
- à ce que les équipements de bibliothèques, médiathèques, salles de projection vidéo ou cinémas qui dépendent d'elles assurent la présentation d'œuvres en langue régionale, selon un quota qu'elles définiront ;
- à favoriser le développement d'échanges culturels avec des collectivités germanophones de pays voisins ;
- à favoriser par des appels à projets la production d'œuvres en langue régionale ;
- à apporter un concours particulier au théâtre dialectal et au développement d'équipements de surtitrage ;
- à créer ou soutenir la création de lieux de rencontre, de débats et d'activités culturelles spécialement dédiés à la langue régionale ;
- à favoriser la collecte et la diffusion des œuvres en langue régionale ;
- à ce que les organismes dépendants d'elles et chargés de conduire l'action culturelle intègrent une représentation des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue régionale ;
- à veiller à une bonne information et formation, en ce qui concerne la langue et la culture régionales, du personnel chargé des affaires culturelles.
- 

## **6. Langue et société**

Il ne saurait y avoir une politique linguistique efficace sans qu'une existence sociale et culturelle pleine et entière soit accordée à la langue régionale.

Pour ce faire, aussi bien le standard allemand que les dialectes doivent trouver ou retrouver leur place dans la société.

Les identités collectives résultent d'un travail collectif réalisé dans le but d'obtenir des individus qu'ils s'y identifient, travail dans lequel l'école et aujourd'hui les médias jouent un rôle des plus importants. C'est à cette condition que les identités collectives existent.

Les collectivités territoriales doivent prendre leurs responsabilités et apporter leur pierre à la construction d'une identité collective alsacienne, positive, enracinée et ouverte sur le monde, en premier lieu en contribuant à faire naître et développer sentiment d'appartenance, mémoire et solidarité partagés. Il s'agit de permettre à l'individu alsacien de pouvoir s'identifier à la culture et à l'histoire d'Alsace, à toutes les cultures et à toutes les histoires passées et présentes d'Alsace, c'est-à-dire à une identité collective, une et diverse, riche de toutes ces composantes. Il est attendu que les Collectivités territoriales d'Alsace tiennent à cet égard un discours positif et dans les langues propres à l'identité alsacienne.

### **6.1. Les collectivités territoriales et l'affirmation dans la société de la culture régionale :**

Les collectivités sont notamment invitées :

- à assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de leur responsabilité ;
- à participer aux actions de sensibilisation des commerçants de leur territoire pour veiller à un accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent ;
- à favoriser un affichage commercial bilingue sur leur territoire ;
- à favoriser le développement de la langue régionale dans les activités liées au tourisme ;
- à combattre toutes formes de discrimination à l'encontre de l'utilisation de la langue régionale ;
- à apporter leur soutien aux associations et organisations engagées dans la promotion de la langue et la culture régionales ;
- à veiller lorsqu'il existe un distributeur de télévision par câble à ce que le cahier des charges comporte une clause de mise à disposition d'un canal pour une télévision locale bilingue ;
- à s'engager à réaliser et à diffuser un livret sur la langue régionale et le bilinguisme afin de faire connaître ses composantes, sa richesse, l'intérêt du bilinguisme et les possibilités d'apprentissage de cette langue ;
- à s'organiser de sorte que leurs services acceptent les actes juridiques et les documents qui leur sont soumis dans la langue régionale ;
- à s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand standard ;
- à s'engager à ce que dans leurs principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent ;
- à publier sous une forme bilingue une partie non inférieure à 10% des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elles diffusent ;
- à s'engager à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard) et présenter les éditoriaux de leurs magazines sous une forme bilingue ;
- à s'engager à assurer le bilinguisme de leurs sites Internet ;
- à s'engager à organiser la formation de leur personnel afin d'améliorer les compétences en langue régionale de celui-ci ;
- à s'engager à organiser des séjours de formation linguistique pour leur personnel ;
- à s'engager à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres des assemblées locales qui le souhaitent ;
- à s'engager à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire.

## **6.2. « Lieux d'Alsace »**

Les Collectivités territoriales d'Alsace s'attelleront à la réalisation de « lieux d'Alsace », un réseau de centres de rencontre, de débats et d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, instruments de connaissance de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi laboratoires de projets pour les jeunes, ouverts à toute la population.

Ce projet, aussi formulé sous d'autres désignations (institut culturel alsacien, maisons de la langue et de la culture régionales) rejoint des initiatives lancées dans de nombreuses autres régions sous la forme d'une ou plusieurs structures spécialisées, financées par les collectivités publiques spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la transmission, de la formation et du débat. Une telle initiative est également nécessaire en Alsace.

Le champ d'action de cette structure pourrait couvrir les domaines suivants: arts et architecture, histoire, religion, anthropologie, patrimoine, géographie, territoires et environnement, Rhin supérieur et relations transfrontières, musique et danse, littérature, expressions orales, économie et droit.

Les actions développées prendraient les formes suivantes :

- organisation d'événements : colloques, conférences, débats, rencontres, formations, expositions, manifestations diverses ;
- éditions et publications ;
- diffusion de l'histoire de l'Alsace (publications, bases de données, etc.) ;
- centre de ressources documentaires (en relation avec le CRDP et les éditeurs d'alsatiques) ;
- coopération et soutien aux actions de promotion de la culture et de l'identité alsaciennes ;
- intervention en milieu scolaire ;
- délivrance de labels ;
- coopération avec les théâtres et radios en langue régionale.

### **6.3. Médias**

La place de la langue régionale dans les médias est de plus en plus réduite. Cette indigence affecte la capacité de transmission de la langue.

Dans l'attente d'une régionalisation très hypothétique de l'audiovisuel public, il faut agir sur les points suivants :

- agir de manière énergique pour sauvegarder l'accès aux chaînes publiques germanophones de plus en plus menacé et limité par le passage au numérique ; ceci implique une intervention de nos parlementaires pour obtenir l'ouverture de négociations avec les pays voisins ;
- développer la place de la langue régionale dans les journaux publiés par les collectivités publiques (bulletins municipaux, bulletins des départements et de la région) ; il faut éviter que le dialecte y apparaisse seulement sous une forme folklorique et humoristique ; la langue standard doit y avoir accès ;
- développer une radio FM régionale sous statut privé avec fonds publics entièrement en langue régionale avec une offre culturelle variée en dialecte et en allemand standard ;
- rendre accessible à tout intéressé les suppléments allemands des quotidiens DNA et Alsace ;
- soutenir la diffusion d'une revue culturelle bilingue régionale consacrée principalement à la langue, l'histoire et à la culture régionale ;
- soutenir la création et la diffusion d'une ou plusieurs revue(s) bilingue(s) pour les jeunes, intégrant des thèmes modernes et intéressant cette classe d'âge ;
- favoriser la création d'une société de doublage de films et DVD en dialecte alsacien.

## **7. Les institutions de développement de la politique linguistique régionale**

Pour mettre en œuvre une politique linguistique régionale, les Collectivités territoriales, mais aussi l'État doivent se doter d'outils institutionnels et administratifs.

Trois catégories d'outils sont à envisager :

- des services administratifs relevant directement des collectivités territoriales et de l'État.
- des structures extérieures spécialisées créées par les collectivités publiques.
- les organisations associatives comme relais et partenaires des collectivités territoriales.

Il convient d'assurer, entre ces différentes structures, coordination et complémentarité sans concentration ni dispersion. La pluralité des structures doit favoriser l'efficacité, le dynamisme par l'émulation et le pluralisme des approches : veiller à une bonne répartition des rôles en fonction des spécialités de chaque intervenant.

### **7.1. Les services administratifs des collectivités publiques**

Dès lors que la politique linguistique est considérée comme une composante significative de l'action des collectivités publiques de la région, celles-ci doivent se doter des services appropriés pour assumer une telle mission et organiser leur coordination.

### **7.1.1. Un service dans chaque collectivité**

Chaque autorité publique doit constituer un service chargé de la mise en œuvre de la politique linguistique régionale dans le cadre des compétences de ladite autorité. Le rôle de ce service sera de proposer des mesures, puis de veiller à leur mise en œuvre de sorte que cette politique linguistique s'intègre efficacement dans l'ensemble des actions de la collectivité. L'importance de ce service devra évidemment varier selon la taille et les responsabilités de l'autorité concernée :

Au niveau de chaque commune (ou selon le cas groupement de communes), un adjoint devra être spécifiquement désigné comme chargé de la promotion de la langue et de la culture régionales ; cet adjoint devra disposer d'un appui administratif et être chargé de veiller à l'inscription de l'action pour la langue régionale dans le budget et dans l'activité de la commune ; les grandes agglomérations doivent donner l'exemple par l'adoption d'une charte mise en œuvre par un service spécifiquement chargé de la politique linguistique municipale ; une commission municipale spécialement consacrée à la promotion de la langue régionale devra être chargée d'une fonction consultative et de concertation avec les associations :

L'administration territoriale de l'État doit être impliquée de manière forte dans la politique linguistique régionale :

- le préfet de Région devra veiller à ce que l'administration déconcentrée de l'État apporte sa contribution à la revalorisation de la langue régionale ; une cellule du SGARE pourra être chargée de susciter et de suivre les actions engagées par les différents services en matière de promotion de la langue régionale ;
- la DRAC doit élargir plus nettement son action à la langue et la culture régionales ;
- pour les services de l'éducation nationale, le recteur pourra désigner un adjoint chargé spécifiquement de suivre l'enseignement de la langue régionale, ce sera un IA-IPR de la langue régionale ; de même, les DASEN seront secondés par un IEN chargé de la langue régionale.

Sur le plan des départements, une cellule « langue régionale » dirigée par un agent de responsabilité devra être chargée de coordonner l'action pour la langue régionale dans ses différentes composantes ; un vice-président du Conseil général et une commission spécifique « promotion de la langue et de la culture régionales » seront chargés de fixer les orientations de cette cellule.

Le Conseil régional s'est vu reconnaître officiellement la mission d'assurer la promotion des langues régionales par la loi [n° 2014-58 du 27 janvier 2014 \(art. 1\)](#). L'administration régionale doit donc être retenue comme lieu de coordination et d'animation en ce domaine, comme le suggèrent d'ailleurs plusieurs propositions de loi relatives à ce sujet. Pour traduire ces orientations dans la pratique, il faudra prévoir la création, au sein de l'administration régionale, d'une Direction de la politique linguistique. Une commission distincte de la commission générale pour l'action culturelle sera chargée spécifiquement de suivre la promotion de la langue régionale.

### **7.1.2. Un outil de promotion de la langue régionale : les projets de service**

À l'instar de ce qui a été pratiqué au pays de Galles, chaque service administratif devra être invité à établir un projet de service pour la promotion de la langue régionale. Cette démarche est prévue également dans la proposition de loi « Jung » (article L 4270-4).

Ces projets de service sont communiqués à une autorité chargée de les évaluer. Cette autorité pourra être l'Office pour la langue régionale. Les évaluations faites de ces projets de service pour la langue régionale pourront être rendues publiques.

## **7.2. Une nouvelle structure d'impulsion et de coordination commune à l'ensemble des collectivités : l'établissement public de promotion de la langue régionale**

La création d'un Office de la langue est l'une des mesures les plus significatives prises par les collectivités régionales (avec les conventions quadripartites et le soutien à ABCM) pour développer une politique de soutien à la langue régionale. Conçu à l'origine comme un Office du bilinguisme, son action a par la suite été réduite au soutien des dialectes, ce qui a fortement limité son impact du point de vue d'une politique globale.

L'Office a eu une histoire difficile depuis l'origine, car sa création s'est faite sans concertation suffisante, si bien que le soutien a été réticent de la part de certaines collectivités territoriales et de nombreuses associations; par ailleurs, il a joué pour les collectivités territoriales le rôle d'une fonction d'alibi plus que d'instrument ; en outre, les relations avec les associations de promotion des langues régionales ont été marquées de façon de plus en plus nette par une absence de concertation et par un esprit de concurrence plutôt que de complémentarité.

Les actions de l'Office, par exemple, sont décidées par sa seule direction et ne font pas l'objet d'une évaluation coût/bénéfice. Des problèmes de personnes se sont rajoutés à ces difficultés. Aujourd'hui, il faut trouver les moyens de repartir d'un bon pied.

La réorganisation doit inclure les éléments suivants :

- veiller à une participation de l'ensemble des interlocuteurs de la politique globale pour la langue régionale : la région, les deux départements (voire les trois si l'on peut associer la Moselle), les collectivités locales, l'Université, l'État (notamment à travers l'Éducation nationale et la DRAC), les associations et des experts ; faire de cette instance un niveau de concertation transparent et pluraliste ;
- couvrir l'ensemble des domaines d'action de la politique globale de promotion de la langue régionale et toutes les composantes de cette langue, en y incluant la langue standard et la culture ;
- intervenir en planification, en coordination, en complément et en actions spécialisées, sans se substituer aux collectivités membres et aux acteurs de terrain ;
- la structure sera constituée sous la forme d'un établissement public afin de renforcer son « officialité » (EPCC ou GIP), mais avec une participation des partenaires associatifs. L'organisation de la nouvelle structure devrait être clairement lisible ;

Les missions ainsi que les ressources matérielles et humaines de l'OLCA seront à réintégrer dans ce nouvel ensemble.

Les missions de ce nouvel établissement public permettront de dessiner quatre grands domaines :

- La préparation, la discussion, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel global de promotion de la langue régionale. À cette fin, l'établissement public disposera d'un pôle « études, expertise et ressources documentaires » travaillant en coordination avec les autres instances « ressource » (associations, université, experts, etc.).
- La transmission, l'apprentissage et l'étude de la langue régionale dans ses différents aspects. Ce pôle réintègrera la convention quadripartite et ses organes de mise en œuvre, en veillant à une meilleure intégration des secteurs publics, associatifs et privés, mais s'occuperait aussi de coordination des actions pour la formation et le recrutement des enseignants germanophones, ainsi que des outils pédagogiques et d'évaluation.

- L'animation des territoires en matière de promotion de la langue régionale. S'il appartient à chaque territoire de développer son plan local de promotion de la langue régionale, ce pôle fournira aux territoires des animateurs spécialisés, des modèles de programme et d'actions et veillera à l'information et à la synergie entre les territoires.
- Culture et identité. Une action efficace pour la langue régionale implique que celle-ci soit portée par une culture vivante et un sentiment de fierté régionale. Il s'agit donc, en liaison avec la promotion de la langue, de construire la culture régionale de demain susceptible de renforcer l'inclusion de l'ensemble des habitants de la région à la personnalité régionale.

Chacun de ces pôles devra disposer d'une autonomie organisationnelle suffisante tout en participant au plan global.

L'établissement sera dirigé par un conseil de direction où l'ensemble des parties prenantes seront représentées.

À côté de ce Conseil d'administration sera créé un conseil consultatif chargé de présenter des avis et de mener des débats. Ce Conseil culturel d'Alsace sera, pour l'établissement public de promotion de la langue régionale et pour la collectivité régionale, l'équivalent en matière culturelle et linguistique du CESER.

Travail effectué pour l'essentiel par Jean-Marie Woehrling, secrétaire général de la FAB

2014

## **Réforme territoriale** **Communiqué**

La fédération Alsace Bilingue -*Verband zweisprachiges Elsass* (FAB-VZE), qui regroupe les associations de promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace et de Moselle, exprime ses vives inquiétudes au sujet du projet de réforme territoriale.

Elle constate que la Région Alsace et les départements alsaciens sont sensibilisés au soutien de la langue régionale, à savoir l'allemand sous ses formes dialectales alémaniques et franciques comme sous sa forme standard. Ces collectivités s'engagent financièrement en faveur de la langue et de la culture régionales.

Dans une grande région Lorraine-Alsace qui regroupera majoritairement des territoires non concernés par le projet bilingue et biculturel, le développement d'une politique linguistique et culturelle correspondant à nos besoins présente de grands risques d'être minorisé et marginalisé.

La fédération rappelle que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, que la France a signée et se propose de ratifier, demande aux États (article 7) « le respect de l'aire géographique de chaque langue régionale ou minoritaire en faisant en sorte que les divisions administratives ne constituent pas un obstacle à la promotion de cette langue régionale ou minoritaire ».

Elle demande que des assurances soient données afin que le futur cadre territorial prenne pleinement en compte la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace et de Moselle dont l'importance sociale et économique est désormais reconnue. Quelles qu'elles soient, les futures institutions territoriales doivent se voir reconnaître clairement la mission de développer la langue et la culture régionales au plan social, éducatif et culturel et disposer à cette fin des ressources, des compétences et des structures appropriées.

La fédération appelle les élus et responsables de la région à définir d'ores et déjà sur la base des travaux des assises de la langue et de la culture régionales les axes, les institutions et les engagements

de nouvelle politique linguistique et culturelle de l'Alsace de sorte que ceux-ci ne puissent plus être remis en cause, quelles que soient les issues de la réforme.

Elle demande aux parlementaires de la région de veiller à ce que les textes qui seront adoptés par le parlement prennent en compte la promotion des langues et cultures régionales.

Elle demande aux instances responsables d'être associée aux réflexions en cours en tant qu'elles peuvent concerner la promotion de langue et de la culture régionale.

Pierre Klein, président

2014

## **Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale**

### **Pierre Klein**

En 2014 Jean-Marie Woehrling rédigeait une Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale inspirée de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Dans sa rédaction, Jean-Marie retenait de la Charte européenne ce qui concernait particulièrement les Collectivités territoriales, ne retenant donc pas ce qui y est du ressort de l'État dont on sait qu'il a fait obstruction à la ratification.

La fédération a, en relation avec le service de la Charte du Conseil de l'Europe, fait la promotion de cette charte des collectivités territoriales en proposant aux Collectivités alsaciennes de la signer, de retenir des engagements et de les mettre en œuvre. Ce qui fut fait à l'époque à la région Alsace, aux départements du Haut et du Bas-Rhin, ainsi qu'aux villes. Le tableau ci-dessous indique la situation des signataires et de leurs engagements au 24 février 2015 :

<b>Collectivité territoriale, date de l'adoption premier rapport attendu le</b>	<b>Engagements</b>
Saverne / Zabern, 10.2.2014 10.2.2015	36
Mulhouse / Mülhausen, 17.2.2014 17.2.2015	36
Roeschwoog / Röschwoog, 3.3.2014 03.3.2015	36
Ribeauvillé / Rappoltsweiler, 21.3.2014 21.3.2015	47
Soufflenheim / Sufflenheim, 29.4.2014 29.4.2015	47
Lembach, 27.5.2014 01.5.2015	36
Alsace / Elsass, 19.6.2014 01.5.2015	37
Bas-Rhin / Unterelsass, 19.6.2014 01.5.2015	37
Haut-Rhin / Oberelsass, 19.6.2014 01.5.2015	37
Saint Hippolyte / Sankt Pilt, 7.7.2014 01.5.2015	47

Buschwiller / Buschweiler, 29.9.2014 01.5.2015	39
Fessenheim / Fessenheim (Oberelsass), 7.10.2014 01.5.2015	37
Salenthal, 23.10.2014 01.5.2015	47
Scharrachbergheim-Irmstett, 24.11.2014 01.5.2015	39
Kolbsheim, 22.12.2014 01.5.2015	39
Saint-Louis / Sankt Ludwig, 7.1.2015 01.5.2015	35
Stutzheim-Offenheim / Stützheim-Offenheim, 9.2.2015 01.5.2015	35
Dannemarie / Dammerkirch, 17.2.2015 01.5.2015	37

La Ville de Strasbourg l'a signée par la suite, de rares autres municipalités aussi. Un suivi de la mise en œuvre a été fait quelque temps, les Collectivités signataires présentant leur réalisation. Puis les choses sont plus ou moins tombées en désuétude, notamment avec la disparition de la région Alsace et avec les changements intervenus dans les conseils municipaux suite aux élections. De légères avancées ont été obtenues, mais on reste très loin de qui pourrait, devrait, être fait pour assurer la survie de la langue régionale et son développement. PK

2018

## Contribution de la fédération à l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

### Des grands principes

Forte de ses associations membres et des quelque 4000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle qu'elle tient :

- à l'**enseignement bilingue paritaire français-allemand (standard), deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990,
- à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50% de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker**, **de valorisation** et **d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**,
- à ce que l'on passe d'une politique de la demande, à **une politique de l'offre d'enseignement bilingue**,
- à ce que l'on expérimente, favorise et encourage **l'enseignement immersif en langue seconde** en classes maternelles, mais **toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux)** et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue,

- à ce que l'**allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) **soit intégré pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture Régionale). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace.** Ce qui suppose **une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique** au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

- Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir le français-allemand (standard). Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité **en maternelle** (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand** (cf. principes), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité de l'ordre de 10 %.

- À proximité de la frontière, il s'agit d'obtenir la mise en place **d'un statut d'écoles « transfrontières »** caractérisées par un échange de service d'enseignants français et allemands : les enseignants français assurent la moitié de leur service dans des écoles allemandes voisines et inversement pour les enseignants allemands. De la sorte, la moitié du temps scolaire est réalisé dans ces écoles transfrontalières dans la langue du voisin. L'engagement de l'éducation nationale consisterait à proposer cette formule au côté allemand. Les collectivités territoriales participeraient aux frais de transport des enseignants. Les enseignants allemands continueraient à être payés par l'Allemagne et les enseignants français par la France.

- **Concernant la mise en valeur des ressources dialectales**, il s'agit d'obtenir :

- que l'éducation nationale prenne l'engagement de réaliser **une enquête sur les personnels enseignants** qui s'estiment maîtriser le dialecte et qui seraient volontaires pour l'utiliser dans le cadre scolaire,

- la création d'un service d'évaluation et de formation à l'enseignement dialectophone : les enseignants volontaires y seraient évalués et pourraient recevoir une formation complémentaire pour l'utilisation du dialecte (qualité des connaissances dialectales ; didactique). L'éducation nationale s'engagerait à participer à la gestion de ce service et à offrir les dispenses de service nécessaires aux enseignants intéressés. Les collectivités territoriales contribueraient au financement du service,

- un recensement **des personnels dialectophones** parmi les 7000 instituteurs et 2500 assistantes maternelles de l'Académie de Strasbourg.

- **La convention doit aussi avoir le souci de l'amélioration de l'environnement des classes bilingues :**

- affichage bilingue dans les écoles bilingues,

- mise en œuvre systématique d'activités périscolaires en langue régionale dans les écoles bilingues ; les collectivités territoriales s'engageraient à fournir de telles activités,

- contact systématique avec les théâtres alsaciens et leurs écoles,

- accueil de personnes extérieures à l'établissement scolaire, qui peuvent assurer une animation en dialecte doit être amélioré,

- fourniture de documentation allemande dans les écoles bilingues (CDI etc.),

- mise à disposition de revues, livres scolaires, DVD, etc.,

- obligation pour chaque école bilingue de développer un partenariat avec une école germanophone,

- fourniture dans les écoles bilingues d'information sur les séjours de vacances possibles pour les enfants dans les pays germanophones ; le cas échéant adaptation du calendrier scolaire pour faciliter ces séjours,

- inscription du projet bilingue dans tous les projets d'établissement des écoles bilingues,

- organisation de cours d'allemand pour les parents non germanophones qui le souhaitent afin qu'ils puissent comprendre et suivre le travail de leurs enfants.

- Il s'agit aussi que la convention propose durant la durée de son application **l'ouverture d'au moins 10 sites immersifs.**

- La convention doit aussi exiger **la mise au point d'une « organisation » indépendante d'évaluation** du système d'enseignement dans la langue régionale (capacité des enseignants, niveau des élèves, outils pédagogiques, environnement, etc.). Cette « organisation » serait appelée à faire des propositions d'amélioration.

- **Concernant le suivi et mise en œuvre de la convention, il s'agit d'obtenir**

- la création d'une instance de médiation et de « recours » pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la création et le fonctionnement d'un site bilingue,

- que le suivi de la convention soit confié à une structure unique, disposant de toutes les compétences nécessaires, et étant directement responsable,

- une meilleure intégration des associations des parents d'élèves et de la fédération Alsace bilingue dans le suivi de la convention.

- **Par ailleurs, une nouvelle instruction sur le dialecte à l'école doit intervenir.** Il subsiste de nombreuses difficultés quand des enseignants ou des interlocuteurs extérieurs veulent utiliser le dialecte à l'école. **Une circulaire rectoriale doit clairement autoriser** et même encourager l'utilisation du dialecte à l'oral.

- Enfin, la fédération Alsace bilingue demande que la nouvelle convention fasse expressément référence dans sa dénomination à « **l'allemand – langue régionale** ». Appelons un chat un chat !

### **Du corps enseignant**

- **Pour ce qui concerne les enseignants**, on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation.

- Nous proposons notamment de concevoir **une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande** dans les classes bilingues, débutant dès la 1<sup>re</sup> année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une incitation, notamment financière.

- **Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands**, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques :

- la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union Européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doit se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français),

- le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace,

- un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (ou il y a encore des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en

Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels.

● **Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue régionale, il s'agit d'obtenir :**

- la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1<sup>er</sup> année ou de 2<sup>e</sup> année d'université,
- qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation spécial,
- la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand,
- le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

● **Concernant les enseignants en place, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.**

### **De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace**

● **Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire**

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué.

● **Langue et culture régionales (LCR)**

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touchait qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). L'option en tant que telle a été supprimée. Il y a lieu de recréer un champ propre à cet enseignement et de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire d'Alsace. La généralisation d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettrait de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CANOPE (CRDP) constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus). Une formation initiale et/ou continue devra préparer le corps enseignant à cet enseignement.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et

encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

### De la gouvernance

- **En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés.** Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40% des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16% ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1re année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques,
- des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

- Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi, nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,
- organiser la formation,
- assurer le recrutement,
- développer les outils,
- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,
- assurer le contrôle,

- Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales. Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés. Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

Pierre Klein, président

2019

## Attitude de la FAB à l'égard du Conseil culturel d'Alsace

### Motion

Les associations membres de la FAB sont pour nombre d'entre elles membres du Conseil culturel d'Alsace. Elles ont salué la création de ce Conseil dans l'espoir qu'il constituerait un cadre efficace d'action commune pour les différentes organisations ou personnalités qui y sont regroupées.

Après une période de trois ans d'existence, elles font un constat de grande déception.

Le Conseil culturel est resté à l'égard de toutes les grandes questions intéressant la langue et la culture régionales en Alsace, alors qu'il aurait dû imprimer sa marque. Il aurait été dans sa mission que ce Conseil culturel prenne par exemple position du point de vue de la langue et de la culture régionales :

- sur la question institutionnelle qui se pose à l'Alsace,
- sur la nouvelle convention quadriennale,
- sur le développement de l'immersion,
- sur le projet de suppression de l'académie de Strasbourg, etc.

Par ailleurs, à l'occasion de l'assemblée générale prévue pour le 19 janvier 2019, aucune motion n'est proposée aux membres en vue de leur discussion et adoption. L'assemblée générale sera seulement informée d'initiatives qui sont extérieures au Conseil culturel (« groupe Alsace ») et quant à une opération médiatique réalisée à titre individuel (bien qu'avec les ressources du Conseil culturel) par son président.

Le rôle du conseil culturel est notamment d'étudier les questions intéressant la langue et la culture régionale, d'adopter des avis formels et de les faire connaître.

Depuis sa création, malgré certains travaux réalisés en commission ayant débouché sur quelques rapports, aucun avis formel étudié et adopté selon ce modèle n'a été rendu public en tant que document du Conseil (et non seulement d'une commission).

Ceci est dû notamment à l'inadéquation de l'organisation du conseil culturel, mais aussi à l'absence de réunion régulière de l'assemblée générale. La responsabilité principale doit être imputée à la gestion du président qui n'a pas fait fonctionner efficacement les organes du conseil culturel et a adopté souvent une position partielle favorable aux clivages au sein du Conseil.

S'il veut efficace, le Conseil culturel doit revoir en profondeur son mode d'organisation et de fonctionnement.

Nous préconisons que l'assemblée générale adopte un programme de travail, fixe un calendrier, désigne les organes chargés de son exécution et surveille sa mise en œuvre, de sorte à pouvoir en approuver régulièrement les résultats.

Pour pouvoir prendre en temps utile des résolutions sur les questions importantes, conformément à l'article 7.2 des statuts, une réunion trois fois par an de l'assemblée générale paraît nécessaire, le bureau ne pouvant se voir confier que des missions organisationnelles entre deux réunions de l'assemblée générale.

Pierre Klein, président

2019

## **Contributions de la fédération Alsace bilingue aux politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace**

### **Extraits : Enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire régionales**

- Des grands principes
- Du corps enseignant
- De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace
- De la gouvernance
- De la définition de la langue régionale

#### **I. Des grands principes**

Forte de ses dix-huit associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion de l'élaboration des politiques à mettre en œuvre par la Collectivité européenne d'Alsace qu'elle tient :

- à l'**enseignement bilingue paritaire français-allemand (standard), deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990,

- à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50% de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker**, **de valorisation et d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**,

- à ce que l'on passe d'une politique de la demande, à **une politique de l'offre d'enseignement bilingue**,

- à ce que l'on expérimente, favorise et encourage **l'enseignement immersif en langue seconde** en classes maternelles, mais **toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux)** et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue,

- à ce que **l'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) **soit intégré pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture Régionale). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace.** Ce qui suppose **une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique** au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

- Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir le français-allemand (standard). Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard. Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité **en maternelle** (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand** (cf. principes), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité de l'ordre de 10 %.

- À proximité de la frontière, il s'agit d'obtenir la mise en place **d'un statut d'écoles « transfrontières »** caractérisées par un échange de service d'enseignants français et allemands : les enseignants français assurent la moitié de leur service dans des écoles allemandes voisines et inversement pour les enseignants allemands. De la sorte, la moitié du temps scolaire est réalisé dans ces écoles transfrontalières dans la langue du voisin. L'engagement de l'éducation nationale consisterait à proposer cette formule au côté allemand. Les collectivités territoriales participeraient aux frais de transport des enseignants. Les enseignants allemands continueraient à être payés par l'Allemagne et les enseignants français par la France.

- **Concernant la mise en valeur des ressources dialectales**, il s'agit d'obtenir :

- que l'éducation nationale prenne l'engagement de réaliser **une enquête sur les personnels enseignants** qui s'estiment maîtriser le dialecte et qui seraient volontaires pour l'utiliser dans le cadre scolaire,

- la création d'un service d'évaluation et de formation à l'enseignement dialectophone : les enseignants volontaires y seraient évalués et pourraient recevoir une formation complémentaire pour l'utilisation du dialecte (qualité des connaissances dialectales ; didactique). L'éducation nationale

s'engagerait à participer à la gestion de ce service et à offrir les dispenses de service nécessaires aux enseignants intéressés. Les collectivités territoriales contribueraient au financement du service,

- un recensement **des personnels dialectophones** parmi les 7000 instituteurs et 2500 assistantes maternelles de l'Académie de Strasbourg.

- **La convention doit aussi avoir le souci de l'amélioration de l'environnement des classes bilingues :**

- affichage bilingue dans les écoles bilingues,
- mise en œuvre systématique d'activités périscolaires en langue régionale dans les écoles bilingues ; les collectivités territoriales s'engageraient à fournir de telles activités,
- contact systématique avec les théâtres alsaciens et leurs écoles,
- accueil de personnes extérieures à l'établissement scolaire, qui peuvent assurer une animation en dialecte doit être amélioré,
- fourniture de documentation allemande dans les écoles bilingues (CDI etc.),
- mise à disposition de revues, livres scolaires, DVD, etc.,
- obligation pour chaque école bilingue de développer un partenariat avec une école germanophone,
- fourniture dans les écoles bilingues d'information sur les séjours de vacances possibles pour les enfants dans les pays germanophones ; le cas échéant adaptation du calendrier scolaire pour faciliter ces séjours,
- inscription du projet bilingue dans tous les projets d'établissement des écoles bilingues,
- organisation de cours d'allemand pour les parents non germanophones qui le souhaitent afin qu'ils puissent comprendre et suivre le travail de leurs enfants.

- Il s'agit aussi que la convention propose durant la durée de son application **l'ouverture d'au moins 10 sites immersifs.**

- La convention doit aussi exiger **la mise au point d'une « organisation » indépendante d'évaluation** du système d'enseignement dans la langue régionale (capacité des enseignants, niveau des élèves, outils pédagogiques, environnement, etc.). Cette « organisation » serait appelée à faire des propositions d'amélioration.

- **Concernant le suivi et mise en œuvre de la convention, il s'agit d'obtenir**

- la création d'une instance de médiation et de « recours » pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la création et le fonctionnement d'un site bilingue,
- que le suivi de la convention soit confié à une structure unique, disposant de toutes les compétences nécessaires, et étant directement responsable,
- une meilleure intégration des associations des parents d'élèves et de la fédération Alsace bilingue dans le suivi de la convention.

- **Par ailleurs, une nouvelle instruction sur le dialecte à l'école doit intervenir.** Il subsiste de nombreuses difficultés quand des enseignants ou des interlocuteurs extérieurs veulent utiliser le dialecte à l'école. **Une circulaire rectoriale doit clairement autoriser** et même encourager l'utilisation du dialecte à l'oral.

- Enfin, la fédération Alsace bilingue demande que la nouvelle convention fasse expressément référence dans sa dénomination à « **l'allemand – langue régionale** ». Appelons un chat un chat !

## **II. Du corps enseignant**

- **Pour ce qui concerne les enseignants,** on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de

rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation.

- Nous proposons notamment de concevoir **une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande** dans les classes bilingues, débutant dès la 1<sup>ère</sup> année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une incitation, notamment financière.

- **Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands**, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques :

- la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union Européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doit se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français),

- le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace,

- un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (où il y a encore des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels.

- **Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue régionale**, il s'agit d'obtenir :

- la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1<sup>ère</sup> année ou de 2<sup>e</sup> année d'université,

- qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation spécial,

- la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand,

- le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

- **Concernant les enseignants en place**, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.

### **III. De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace**

- **Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire**

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué.

- **Langue et culture régionales (LCR)**

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touchait qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). L'option en tant que telle a été supprimée. Il y a lieu de recréer un champ propre à cet enseignement et de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire d'Alsace. La généralisation d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettrait de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CANOPE (CRDP) constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus). Une formation initiale et/ou continue devra préparer le corps enseignant à cet enseignement.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

#### IV. De la gouvernance

- **En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés.** Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40% des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16% ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1ère année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques,
- des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

- Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi, nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,
- organiser la formation,
- assurer le recrutement,
- développer les outils,
- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,
- assurer le contrôle,

- Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils

pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés. Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

2019

## Réforme du lycée et langues régionales, une danse d'Echternach : un pas en avant, deux pas en arrière ?

La réforme du lycée dite Blanquer supprime les filières anciennes L, ES, S...

- au profit **d'une part d'un tronc commun** de 16 heures et de six matières (Français en 1<sup>ère</sup> 4h/S, mais pas en Terminale ; 2 Langues vivantes A et B, 4h30/S en 1<sup>ère</sup>, 4h/S en T ; Enseignement moral et civique 18h/année ; Philosophie 4h/S ; Histoire-géographie 3h/S ; EPS 2h/S ; Enseignement scientifique 2h/S),

- et d'autre part **d'enseignements de spécialités (EDS) et d'enseignements optionnels (EO)**.

Concernant les premiers, l'élève a trois choix en 1<sup>ère</sup> et deux en T, notamment pour ce qui nous intéresse ici : langues, littératures et cultures étrangères 4/S en 1<sup>ère</sup> et 6h/S en T et Littératures, langues et cultures de l'Antiquité 4h/S en 1<sup>ère</sup> et 6h/S en T. Concernant les enseignements optionnels, il est possible en matière linguistique de faire un choix parmi LV3 ou LCA Grec/latin, à raison de 3h/S

Dans les sections bilingues, tout ou partie d'une ou plusieurs disciplines (DNL)<sup>18</sup> pouvaient être enseignés en LR<sup>19</sup>

**Dans la situation ancienne**, les élèves pouvaient choisir un enseignement de LCR (langue et culture régionales) en LV2 en 1<sup>ère</sup> et Terminale à raison de 2h/S pour la série L et les séries ES et S ou en LV3 (facultatif), 3h/S en 1<sup>ère</sup> et en Terminale dans les séries L, ES, S. En série L uniquement, les élèves pouvaient choisir LCR en LV2 approfondie ou en LV3.

**Dans la situation nouvelle**, les élèves peuvent choisir LCR en LV B, 2h/S en 1<sup>ère</sup> et en T, en LVC (optionnel) 3h/S en 1<sup>ère</sup> et en T. Tous les élèves peuvent prendre LCR en LLCER (langues, littératures et cultures étrangères et régionales), 4h/S en 1<sup>ère</sup> et 6h/S en T.

Dans les sections bilingues, tout ou partie d'une ou de plusieurs disciplines (DNL) pourront toujours être enseignés en LR<sup>20</sup>. Cependant, la ou les DNL feront l'objet d'une épreuve spécifique et seront mentionnées sur le diplôme. Mais ces dispositifs pourront être mis en place uniquement si la DHG (dotation horaire globale) octroyée aux établissements le permet.

<b>Réforme du lycée et enseignements linguistiques</b>								
	<b>Tronc obligatoire</b>		<b>Enseignements de spécialité au choix (1)</b>			<b>Enseignements optionnels au choix (2)</b>		
		1ère	T		1ère	T		1ère
LVA	4h30/S	4h	LLCE	4h	6h	LV3	3h	3h
LVB	4h30/S	4h	LLCA	4h	6h	LCA	3h	3h
(1) possibilité de prendre les deux ou une ou encore aucune parmi d'autres spécialités								
(2) possibilité de prendre l'une ou l'autre ou aucune, option à poursuivre en T								

<sup>18</sup> DNL = discipline non linguistique

<sup>19</sup> En Alsace dans les sections européennes aussi

<sup>20</sup> En Alsace dans les sections européennes aussi

Non seulement nous sommes loin d'une prise en compte pleine et entière des LR dans le tronc commun<sup>21</sup>, mais l'enseignement des LR est fragilisé dans la mesure où il est rendu moins attractif au niveau des coefficients, moins valorisé, mais aussi parce qu'il y a moins de possibilités pour suivre un cours de LR : suppression notamment de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité et de la deuxième option facultative, sauf si c'est une langue de l'Antiquité. Par ailleurs, il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, notamment pour les élèves des lycées ne pratiquant pas un enseignement de LR.

Si le ministère a annoncé dans le cadre des enseignements de spécialités (EDS) la création d'une sous-spécialité « langue, littérature et culture régionales » (LLCR dans le cadre de la spécialité « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (LLCER), cette proposition arrive trop tard pour la rentrée 2019. De plus, elle serait mise en concurrence avec les langues étrangères, alors qu'il n'en ira pas de même pour les LLCA (langues, littératures et cultures de l'Antiquité). De surcroît elle exige des moyens supplémentaires au niveau des établissements déjà financièrement très contraints. Tous les élèves ne pourront pas choisir LLCR en EDS !

Une minorité seulement de lycéens présentait leur épreuve de LR au baccalauréat en LV2. Demain ces élèves le feront peut-être en LVB. La majorité le faisait dans l'option facultative maintenant considérablement dévalorisée, notamment au niveau du coefficient. Encore faudrait-il pour cela permettre à tous les élèves demandeurs de pouvoir suivre cet enseignement y compris en cas d'effectifs réduits ou insuffisants à l'ouverture d'un groupe dans les établissements toujours contraints par leur DHG à opérer des choix.

De plus, de par la limitation à 2 EO en terminale, la LVC de 1<sup>ère</sup> risque d'être remplacée par un autre EO proposé en terminale uniquement.

La crainte est forte de voir au fil des ans l'enseignement des LR, déjà très limité, régresser, voire s'assécher et nombre de postes d'enseignants sont menacés à terme.

**Cette situation nouvelle n'a pas manqué d'être dénoncée, notamment par :**

- L'association des Régions de France demande au gouvernement d'amender la réforme du lycée et du baccalauréat pour qu'elle « ne constitue pas un recul de la diversité linguistique en France ». Elle ajoute, « En l'état, la réforme dévalorise l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales, notamment par le jeu des coefficients et par une mise en concurrence systématique avec les langues étrangères et les autres disciplines. » (Figaro du 15 février 2019).
- La présidente (PS) de la Région Occitane : « En l'état, ce projet de réforme, qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2019 constitue en effet un recul de divers enseignements et notamment de la place et du statut de l'enseignement des langues régionales au lycée ainsi que leur valorisation au baccalauréat. » Elle demande « que le gouvernement respecte d'une part la convention Etat-Région signée en janvier 2017 et qu'il renvoie son projet de réduction d'enseignements des langues régionales. » (d'après un article de Xavier Paccagnella, MEDIA METROPOLITAIN).
- Lo Congrès permanent de la langue occitane, ELEN european language equality network et Kevre Breizh : « Réforme du lycée et projet de loi –pour une école de la confiance- se font au mépris de la reconnaissance des langues régionales à l'article 75-1 de la Constitution, des avancées de la loi pour la refondation de l'école de 2013, comme de toutes les avancées précédentes, au mépris des conventions signées par les Régions et des conventions

---

<sup>21</sup> Pourquoi ne mettrait-on pas les langues régionales de France dans le tronc commun au même titre que les langues étrangères. Cela ne les placerait plus en situation de forte concurrence permettrait de contribuer considérablement à la promotion qui leur fait défaut. *Man darf träumen !*

internationales relatives aux droits humains ratifiées par la France. Au mépris aussi des populations et des territoires où elles sont en usage et aux efforts de la société pour les réhabiliter et transmettre les richesses inestimables et les formes de pensées originales dont elles sont les vecteurs. »

- Voir aussi l'article de Michel Feltin-Palas du 12 février 2019

### L'Alsace, un cas particulier

En Alsace toutes les six matières du tronc commun seront en principe proposées dans tous les lycées. Mais tous les lycées n'enseigneront pas tous les EDS (enseignement de spécialité) ni tous les EO (enseignements optionnels). Un élève qui prendrait anglais en LVA, italien en LVB et espagnol en LLCE et turc en LV3 pourrait donc quitter le lycée sans y avoir fait de l'allemand. Mais les mises à disposition des matières feront en sorte que la quasi-totalité des élèves passera par la case allemand. Pour ce qui concerne l'EDS, quelque 17 lycées proposeront en LLCE allemand et anglais et quelque 20 lycées anglais seulement, pour les autres, on n'en sait rien à l'heure actuelle. Mais comme dit l'allemand pourrait y être pris en LVA ou LVB du tronc commun.

Parce que tout au long de l'histoire la langue dite régionale d'Alsace est une langue à double composante, d'une part l'allemand standard, jadis on disait écrit ou littéraire et d'autre part l'allemand dialectal, l'« Elsasserditsch », l'enseignement de la langue régionale a un caractère particulier par rapport aux autres régions. L'enseignement de la LR peut donc y être présent en tant que langue régionale et langue et en tant que langue vivante, mais pas étrangère, parmi d'autres langues vivantes.

La langue régionale d'Alsace que tous les Alsaciens doivent pouvoir partager est la langue allemande sous sa double forme **standard** et **dialectale**. Outre le français et l'allemand, le roman lorrain et franc-comtois (welche), le yiddish, le romani, le yéniche et les langues issues de l'immigration récente (langues d'origine) sont aussi des langues d'Alsace. Les dialectes parlés en Alsace participent des familles alémanique et francique.

Ce double caractère de la langue régionale d'Alsace prend appui non seulement sur l'histoire linguistique et culturelle de la région, il se veut de permettre pour l'avenir la communication avec quelque 120 millions de citoyens européens d'expression allemande et la participation conjointe à deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, à deux grandes économies aussi.<sup>22</sup>

Ce double caractère est très largement compris et admis par les collectivités politiques alsaciennes<sup>23</sup>, notamment au travers des assises de la langue et de la culture régionales et par la charte territoriale des villes d'Alsace en faveur de la langue régionale..., par le ministère de l'Éducation nationale, en particulier dans des circulaires et des conventions, par la fédération Alsace bilingue qui regroupe 19 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales...

Ce double caractère doit davantage être pris en compte dans les politiques linguistiques et culturelles à venir et à obtenir, notamment par **une présence plus grande des dialectes à l'école**<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Pourquoi ferions-nous ce que ni les Suisses, ni les Autrichiens, ni les Sudtyroliens, ni les Belges d'Eupen-Malmédy et d'autres n'ont fait ? Tous ont opté en faveur de l'ouverture à un grand espace linguistique, de l'appropriation d'une grande culture et de l'intégration sociale et économique que confère la koinè allemande, et non pour l'entre-soi et le repli sur leurs seuls dialectes, renonçant ce faisant à une forme d'isolement et de provincialisme.

La langue allemande nous permet de faire le lien avec notre histoire et notre culture<sup>22</sup>. Elle nous ouvre au monde germanophone (plus de cent millions de locuteurs en Europe) et à une grande culture, à une grande économie aussi. Pourquoi nous amputerions-nous d'un tel capital et de tels avantages ?

<sup>23</sup> La dernière en date : Convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace 2018-2022

<sup>24</sup> Selon le modèle ABCM-Zweisprachigkeit présenté en fin d'article par exemple

## Pratique linguistique et politique en matière de langue régionale

Sondage IFOP décembre 2019

Le sondage comportait deux questions en rapport avec la pratique linguistique et la politique en matière de langue régionale.

### 1. L'une concernait l'évolution des pratiques linguistiques des Alsaciens avec les réponses suivantes :

En général, est-ce que vous parlez plutôt alsacien ou plutôt français

	sept. 1971	déc. 2019
· En famille	<b>57%</b>	<b>21%</b>
· Avec des amis	<b>52%</b>	<b>17%</b>
· Au travail	<b>29%</b>	<b>12%</b>

### 2. L'autre concernait les solutions à apporter au recul de la pratique de la langue régionale avec les réponses suivantes :

Face au recul de la pratique de la langue régionale (dialecte et allemand standard) faut-il :

· mettre en place un plan d'action global (enseignement à l'école)	<b>50%</b>
· maintenir les mesures actuelles de soutien à cette langue	<b>44%</b>
· abandonner le soutien public à cette langue	<b>6%</b>

Ce n'est pas un scoop pour personne que l'on parle aujourd'hui moins le dialecte qu'il y a 47 ans! Ce n'est pas de ce point de vue que le sondage apporte quelque chose.

Ce qui est par contre important dans le sondage, c'est le fait que seulement 6% des Alsaciens (qu'ils soient francophones ou dialectophones) veulent qu'on abandonne les efforts pour renforcer le bilinguisme et que même **50% demandent un renforcement** significatif de ces efforts sous la forme d'une politique globale.

**Le plus grand nombre des Alsaciens soutient donc notre demande d'une vraie politique linguistique.** Et ceci est le cas non seulement pour les derniers dialectophones (environ 30% qui ont encore un lien avec le dialecte selon le sondage), mais aussi pour la majorité (70%) qui est totalement francophone.

Ces derniers, eux aussi, adhèrent massivement au projet **d'une région bilingue!**

Ceci nous montre aussi que la politique du bilinguisme doit marcher sur deux jambes: d'une part, **promotion** de la connaissance **de l'allemand standard** pour les 70% pour lesquels **l'alsacien est une langue « étrangère »** et le dialecte et d'autre part, **réactivation** du dialecte pour les 30% qui peuvent encore retrouver une pratique.

Aujourd'hui en Alsace comme en Bretagne, la langue régionale est soutenue par des gens qui ne la parlent pas. **C'est cela la bonne nouvelle du sondage.**

En Bretagne ce qui les intéresse, c'est UNE langue bretonne et non la variété des dialectes bretons. De même en Alsace, les francophones sont intéressés par LA langue commune du Rhin supérieur : l'allemand standard.

La majorité de la population est d'accord pour soutenir un effort plus important pour le bilinguisme ! **Il ne pourra plus être dit**, « mais les Alsaciens n'en veulent pas ».

**Appel est lancé aux élus, aux collectivités et à l'administration scolaire !**

2022

### **Lettre ouverte aux membres du conseil culturel d'Alsace et aux Collectivités territoriales alsaciennes**

La Fédération Alsace bilingue (FAB) et la plupart de ses 23 associations membres ont décidé de ne plus apporter leur soutien à l'organisme appelé « Conseil Culturel d'Alsace ».

Les raisons en sont les suivantes :

1. Les décisions prises dans le cadre de cet organisme sont prises par quelques personnes qui y **monopolisent le pouvoir**, en méconnaissance des statuts et sans contrôle effectif des membres ;
2. Alors que cet organisme avait pour mission de dégager des positions communes des organisations et personnalités engagées en faveur de la langue et la culture d'Alsace, ses dirigeants en ont fait **une structure partisane** qui a accentué les divergences et favorisé les conflits ;
3. Au nom de cet organisme, son président a pris des positions contraires au consensus général existant dans la région en **refusant** que l'allemand soit considéré comme l'une des formes de la langue régionale. Il a **dénigré** les classes bilingues paritaires et le projet de formation Üssbildung ;
4. Cette structure est depuis sa création globalement **ineffective et absente du terrain des revendications** pour la langue et la culture régionales. Ses commissions se réunissent rarement et de manière non représentative. **Les résultats de leurs travaux sont indigents.** La structure n'apporte **pas de plus-value par** rapport aux nombreuses associations actives sur le terrain.

Nous rappelons que les associations membres de la fédération Alsace bilingue qui étaient aussi membres du conseil culturel ont, il y a un an, **démissionné** dans leur quasi-totalité de ce dernier et celles qui n'en étaient pas ont soutenu les démissionnaires dans leur démarche. Les raisons provoquant ces démissions étaient déjà largement celles évoquées dans la présente lettre.

Nous rappelons que le conseil culturel d'Alsace **n'est qu'une association de droit local parmi beaucoup d'autres.** Il est aujourd'hui largement **instrumentalisé** en matière de langue et de cultures régionales par la Région Grand-Est, ce qui ne manque pas, notamment par rapport à la Collectivité européenne d'Alsace, de créer **des clivages** forcément préjudiciables à ces dernières.

Nous appelons les collectivités territoriales d'Alsace à se distancier de cette structure qui n'a aucun caractère représentatif.

Pierre Klein, président

Jean-Marie Woehrling, secrétaire général

2022

## **Langue, culture et identité régionales d'Alsace**

### **Propositions aux municipalités**

#### **1. Politique communale en matière d'enseignement**

**Madame la maire, Monsieur le maire**, nous avons bien conscience que les propositions que nous vous adressons ne sont pas réalisables du jour au lendemain ni même dans leur entièreté par toutes les communes. Que chacune déjà se pose déjà la question du « faire » et fasse ce qu'elle peut faire ! **Cela dit, nous pensons qu'il est de première importance que les Communes apportent, à leur niveau, leur part à la promotion de la langue, de la culture et de l'identité régionales<sup>25</sup>** et qu'elles accompagnent et soutiennent en particulier l'Éducation nationale dans l'organisation et la mise en œuvre de leur enseignement. À cette fin, nous invitons les Communes d'Alsace :

- à prendre en charge ou à favoriser l'ouverture et le fonctionnement de **crèches ou de haltes-garderies en langue régionale ou bilingues** (français-langue régionale) ;
- à encourager **les parents et élèves à choisir une éducation bilingue** et à fournir à cet effet l'information appropriée. Cette information devrait être organisée en particulier au moment de la naissance des enfants ou au moment de l'inscription des enfants en classe de maternelle ;
- à demander à l'Éducation nationale **l'extension du réseau de classes bilingues paritaires** ;
- à favoriser et à soutenir financièrement **les regroupements pédagogiques** destinés à faciliter l'ouverture et le développement de classes publiques bilingues paritaires ;
- à apporter un soutien à l'association **ABCM-Zweisprachigkeit pour le développement de classes immersives associatives en langue régionale**, en particulier lorsqu'il existe une demande parentale et que l'Éducation nationale n'y répond pas ;
- à veiller à ce que **le personnel administratif** mis à disposition des écoles maternelles (assistantes maternelles ou scolaires, surveillantes de cantines, etc.) ait la capacité de s'adresser aux enfants en langue régionale ;
- à s'engager à ce que la langue régionale soit présente dans **les bâtiments scolaires** relevant de leur gestion (affichages bilingues, nom bilingue de l'école, utilisation de la langue régionale dans les aménagements scolaires, menus de cantine) ;
- à contribuer à fournir aux écoles **du matériel pédagogique** en langue régionale (livres scolaires, supports audios, vidéos ou autres) ;
- à veiller à offrir dans le cadre des activités périscolaires **des animations** ayant comme objectif une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture régionales reliées à la langue allemande et aux dialectes ;

---

<sup>25</sup> **Convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue 2018-2022. Extrait de la convention :** « La Région Grand Est, le département du Bas-Rhin et le département du Haut-Rhin cosignataires de la convention-cadre et de la présente convention opérationnelle conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français et d'autre part de **la langue régionale sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace**. Cette politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales et de prétendre à une employabilité transfrontalière. »

- à contribuer à l’animation des **cours d’histoire et de culture régionales** donnés dans les établissements scolaires ;
- à organiser en liaison avec les services scolaires **des échanges transfrontaliers** avec des communes et écoles allemandes ou suisses. Dans ce cadre seront promus les échanges linguistiques pour les enfants ;
- à s’associer avec les organisations professionnelles actives sur son territoire (corporations, entreprises, etc.) pour favoriser en liaison avec les services éducatifs, la prise en compte de la langue régionale dans **l’enseignement professionnel**.

## 2. Politique communale hors enseignement

Nous invitons les communes alsaciennes à mobiliser davantage les engagements et en particulier les budgets culturels des Communes alsaciennes pour la culture régionale. Nous invitons ardemment les Communes à :

- donner une priorité (dans la limite d’un certain pourcentage) au financement de **projets « culture régionale »**. À terme, mise en place d’un quota « culture régionale ». À ce jour, en règle générale seule une partie infime des budgets communaux concerne des projets ayant une dimension « culture régionale » ;
- créer dans toutes les commissions “Culture” une sous-commission spécialement chargée de **veiller à la mise en valeur de la culture et de l’identité régionales**. Ces commissions intégreront une représentation des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue et de la culture régionales ;
- donner aux institutions culturelles qui dépendent d’elles des directives concernant la prise en compte de la culture régionale : **agence culturelle, scènes et relais culturels, etc.** Chaque institution devra soumettre aux Communes de tutelle un **projet de promotion de la culture régionale**. Les cahiers des charges des établissements culturels comporteront une obligation de mettre en valeur la culture régionale ;
- veiller à **une bonne information et formation** en ce qui concerne la langue et la culture régionales du personnel des Communes chargé des affaires culturelles ;
- s’assurer **que les équipements culturels** (bibliothèques, CDI, médiathèques, salles de projection ou cinémas) qui dépendent des subventions publiques offrent une présentation privilégiée d’œuvres en langue régionale ;
- assurer **l’accueil en langue régionale** des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de leur responsabilité ;
- participer aux **actions de sensibilisation** des commerçants de leur territoire pour veiller à un accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent ;
- favoriser un **affichage commercial** bilingue sur leur territoire ;
- favoriser le développement de la langue régionale dans les activités liées au **tourisme** ;
- combattre toutes formes de discrimination à l’encontre de l’utilisation de la langue régionale ;
- apporter leur **soutien aux associations et organisations** engagées dans la promotion de la langue et la culture régionales ;
- veiller lorsqu’il existe un **distributeur de télévision** par câble à ce que le cahier des charges comporte une clause de mise à disposition d’un canal pour une télévision locale bilingue ;
- s’engager à réaliser et à diffuser **un livret sur la langue régionale et le bilinguisme** afin de faire connaître ses composantes, sa richesse, l’intérêt du bilinguisme et les possibilités d’apprentissage de cette langue ;
- s’organiser de sorte que leurs services acceptent les **actes juridiques et les documents** qui leur sont soumis dans la langue régionale ;
- s’organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des **demandes orales ou écrites** en dialecte ou en allemand standard ;
- s’engager à ce que dans leurs principaux services **un accueil en dialecte** soit réservé aux personnes qui le souhaitent ;

- publier sous une forme bilingue une partie non inférieure à 10 % **des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.)** qu'elles diffusent ;
- s'engager à assurer la publication de leur **journal d'information** en version bilingue (français/allemand standard) et présenter les éditoriaux de leurs magazines sous une forme bilingue ;
- s'engager à assurer le bilinguisme de leurs **sites Internet** ;
- s'engager à organiser la **formation de leur personnel** afin d'améliorer les compétences en langue régionale de celui-ci ;
- s'engager à organiser des **séjours de formation linguistique** pour leur personnel ;
- s'engager à rendre possible **l'expression en langue régionale** pour les membres des assemblées municipales qui le souhaitent ;
- s'engager à encourager la **propagande électorale bilingue** sur son territoire.
- à développer dans les équipements qui les concernent la disposition de techniques de **sur ou sous-titrage** afin de favoriser le recours à la langue régionale ;
- ce que les équipements de **bibliothèques, médiathèques, salles de projection vidéo ou cinémas** qui dépendent d'elles assurent la présentation d'œuvres en langue régionale, selon un quota qu'elles définiront ;
- favoriser le développement **d'échanges culturels** avec des collectivités germanophones de pays voisins ;
- favoriser par des **appels à projets** la production d'œuvres en langue régionale ;
- apporter un concours particulier au théâtre dialectal et au développement d'équipements de surtitrage ;
- créer ou soutenir la création de **lieux de rencontre**, de débats et d'activités culturelles spécialement dédiés à la langue régionale ;
- favoriser **la collecte et la diffusion** des œuvres en langue régionale ;
- ce que les organismes dépendants d'elles et chargés de conduire l'action culturelle intègrent **une représentation** des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue régionale ;
- veiller à une bonne information et formation, en ce qui concerne la langue et la culture régionales, **du personnel chargé des affaires culturelles.**

### Plus particulièrement pour les grandes communes

Il conviendrait pour elles :

- de créer un réseau de centres culturels alsaciens ou « **Lieux d'Alsace** », des lieux de rencontre, de débats et d'activités culturelles spécialement dédiés à la langue, à la culture et à l'identité régionales ;
- de créer un **lieu de formation à l'expression en langue régionale pour les professionnels de la parole** (acteurs, journaliste, doubleurs, etc.) ;
- **d'organiser le lien entre activités éducatives relatives à la langue et à la culture régionales et les activités culturelles.** Les Communes favoriseront l'intervention d'acteurs culturels représentatifs de la culture régionale dans les établissements scolaires, les « jumelages » entre établissements scolaires bilingues et associations culturelles (par exemple théâtres alsaciens) ;
- de prendre des mesures pour **renforcer et soutenir la presse bilingue** : valoriser le supplément allemand des DNA/L'Alsace pour le transformer en véritable supplément allemand de ces publications ;
- de favoriser la création **d'une revue régionale bilingue** axée sur la langue, l'histoire et la culture régionales ;
- En matière de radio, télévision et vidéos, il conviendrait pour elles d'user de leurs compétences et de leurs ressources pour que **les médias régionaux et locaux réservent une place importante aux émissions en langue régionale ;**

- La place de la langue régionale dans **les médias** est de plus en plus réduite. Cette indigence affecte la capacité de transmission de la langue. Dans l'attente d'une régionalisation très hypothétique de l'audiovisuel public, il conviendrait déjà d'agir de manière énergique de concert avec les grands élus pour sauvegarder **l'accès aux chaînes publiques germanophones** de plus en plus menacé et limité par le passage au numérique ;
- Par ailleurs, il conviendrait toujours pour elle de soutenir la diffusion d'une **revue culturelle bilingue régionale** consacrée principalement à la langue, l'histoire et à la culture régionale ;
- de soutenir la création et la diffusion d'une ou plusieurs **revue(s) bilingue(s) pour les jeunes**, intégrant des thèmes modernes et intéressant cette classe d'âge ;
- de favoriser la création d'une **société de doublage de films et DVD** en dialecte alsacien ;
- Il s'agirait aussi d'assurer **la récupération, la préservation et la mise en valeur** des œuvres culturelles (audiovisuelles) en langue régionale.

**Toutes les communes** devraient dédier la politique en matière de langue et de culture régionales à **un adjoint au maire**. Les communes d'une certaine taille et les groupements communaux devraient en outre confier ce domaine à un **chargé de mission dédié**.

Madame la maire, Monsieur le maire, nous serions heureux de connaître votre sentiment sur les propositions que nous vous soumettons. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout développement complémentaire et en particulier, pour participer à toute réunion publique que votre commune organiserait sur les thèmes présentés dans ce document. Dans cette intention, la fédération vous propose notamment une présentation PowerPoint intitulée : Histoire, valeur et modernité du bilinguisme alsacien.

Pierre Klein, président

2023

## Le français en Allemagne, l'allemand en France Point de vue

Les DNA et L'Alsace du 5 juillet publiaient un article intitulé « *Le français -plus forcément nécessaire-* » dans lequel étaient développés des propos du Minister-Präsident du Bade-Wurtemberg, Winfried Kretschmann. On ne le sait que de trop, l'enseignement du français a beaucoup régressé ces deux dernières décennies, pas seulement dans ce Land, mais dans toute l'Allemagne. Il y a plusieurs causes à cela.

La première en est la place de plus en plus importante accordée à la langue anglaise qui provoque en contrepartie un lent effacement des autres langues et notamment de la langue française. *English is a language killer*<sup>26</sup>. S'agissant du Bade-Wurtemberg, on ne peut que regretter que la population ne juge pas davantage nécessaire de pouvoir dialoguer par-dessus le Rhin dans le cadre d'un bilinguisme collectif franco-allemand, tout en sachant que le français n'y a jamais été une langue populaire<sup>27</sup>. Sans doute reste-t-il une culture à développer à ce sujet auprès de la population et déjà que l'apprentissage de plusieurs langues est non seulement possible, il est tout bénéfique pour qui en profite<sup>28</sup>.

Mais ne jetons pas la pierre aux Allemands, nous autres Français ne faisons pas mieux. Peut-être même faisons-nous pire. En effet, l'enseignement de la langue allemande a été négligé, voire

<sup>26</sup> La langue anglaise est une tueuse de langues.

<sup>27</sup> Par langue populaire, nous entendons une langue connue et pratiquée par toutes les strates d'une population.

<sup>28</sup> Et qui commence par le français et l'allemand, l'anglais, c'est cadeau.

déconstruit<sup>29</sup>, par le ministère de l'Éducation nationale depuis plusieurs décennies. L'enseignement de l'allemand est tombé en France à un degré inférieur à 15 %.

L'Alsace, où la langue allemande a historiquement un caractère de langue populaire et où l'allemand est langue régionale<sup>30</sup>, fait encore un peu exception, mais elle n'échappe pas au mainstream. Alors même que la demande d'enseignement de l'allemand y reste forte, déjà le nombre d'étudiants d'allemand y est des plus faibles et déjà le manque d'enseignants s'y fait cruellement sentir et l'offre ne suit pas.

Certes, il serait parfaitement possible de communiquer en langue anglaise par-dessus le Rhin, encore faudrait-il que la langue soit maîtrisée, mais ce faisant la communication ne prendrait pas appui sur les cultures présentes sur ses rives. Elle serait en quelque sorte hors sol et sans doute s'entendrait-on davantage que l'on ne se comprendrait<sup>31</sup>.

En amont et en aval des langues, il y a les cultures<sup>32</sup>. Favoriser une langue au dépens d'autres, c'est favoriser la culture qu'elle véhicule au dépens d'autres cultures, c'est-à-dire d'autres lectures et compréhensions du monde, de la vie, des gens et des choses. Le jour où l'anglais aura supplanté les autres langues, nous aurons installé la pensée unique.

Le grand chantier du bilinguisme à installer sur les deux rives du Rhin reste à lancer. Pour ce faire, une ample et récurrente politique de conscientisation des populations des deux rives du Rhin sur la forte efficacité sociale, culturelle et économique du bilinguisme français-allemand et une politique linguistique en faveur d'un emploi collectif et d'une connaissance individuelle des deux langues restent à entreprendre.

Ne s'agit-il pas pour les riverains du Rhin de pouvoir vivre pleinement à 360 degrés, sans donc tourner le dos à l'autre, et de dépasser la réalité de « l'archipellisation » politique par l'idéal de l'intégration culturelle qui appelle à la confluence et à la synthèse de deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande.

Pierre Klein, président

2023

**Déclaration liminaire présentée au Conseil académique des langues régionales d'Alsace du 25 mai 2023 par des membres de la Fédération Alsace bilingue suivants : Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-René Schickele Gesellschaft, Eltern Alsace, Unsri Gschicht et L'Apepa**

**Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle-  
René Schickele Gesellschaft**

Monsieur le Recteur,

La fédération Alsace bilingue/*Verband zweisprachiges Elsass* vous a fait parvenir par l'intermédiaire de son président une lettre en date du 9 mai courant en réponse à votre courrier du 25 avril. Dans sa réponse la fédération a tenu à vous renouveler notamment son point de vue, tant sur l'immersion que vous comptez mettre en œuvre à la rentrée 2023 dans quatre classes, que sur la définition de la langue régionale d'Alsace que vous développez dans votre courrier.

<sup>29</sup> En 1995, plus de 600.000 élèves apprenaient l'allemand comme première langue. Ils n'étaient plus que 231.000 en 2015 et 147.000 en 2021, (Les Échos du 19 août 2022).

<sup>30</sup> Comme cela apparaît dans la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace.

<sup>31</sup> Ou la différence entre « sich verständigen » et « sich verstehen » (s'entendre, se comprendre).

<sup>32</sup> Langue et culture sont intimement liées. La langue façonne la culture qui à son tour façonne la langue.

Culture et bilinguisme tient à apporter des réponses aux questions que soulèvent votre lettre à la fédération. L'association déplore, à son tour, que vous n'ayez pas retenu l'ouverture sur l'immersion telle que proposée par la circulaire ministérielle du 14 décembre et que vous ayez préconisé une immersion partielle. Par le fait, vous avez renoncé à l'expérimentation à l'école publique d'Alsace à l'expérimentation de l'immersion complète en langue régionale à l'école maternelle. Par ailleurs, elle s'inscrit en faux sur la définition que vous donnez de la langue régionale d'Alsace. En matière de définition d'une langue, il y a d'une part la linguistique et d'autre part la politique.

La linguistique nous dit que les dialectes alsaciens ne forment pas un isolat. Il s'agit de dialectes franciques et alémaniques qui, à ce titre, participent du continuum allemand, du continuum horizontal des dialectes, comme du continuum vertical des dialectes et de l'allemand standard. Tout ce qui est parlé ou écrit dans cet espace linguistique ou diatopie est par définition de l'allemand, donc aussi l'allemand dialectal d'Alsace. Les Alsaciens en avaient parfaitement conscience. Ne disaient-ils pas qu'ils parlaient « Ditsch » ou « Elsasserditsch », c'est-à-dire l'allemand ou l'allemand alsacien, et ne se reconnaissaient-ils pas comme étant « Ditschsprochig », c'est-à-dire germanophones.

Et puis, il y a la politique qui de son côté met en œuvre des stratégies linguistiques c'est-à-dire des actions qui influencent ou visent à influencer une situation linguistique. Elles peuvent concerner :

- les langues elles-mêmes, leur corpus (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...),
- leur statut (langue officielle ou non officielle)
- leur acquisition (cette action peut poursuivre différents objectifs en créant des possibilités et des incitations ou des interdits : l'acquisition d'une langue simplement en tant que deuxième langue, le réapprentissage collectif d'une langue qui n'est plus utilisée ou le maintien d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue)
- ou leur éradication.

Monsieur le Recteur, lorsque dans votre lettre vous écrivez que le parcours immersif est « ...le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes... », c'est-à-dire français, alsacien et allemand, vous êtes dans la politique. Certes, vous rectifiez quelque peu en revenant à la linguistique lorsque vous écrivez « .... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon ».

Pourquoi ne pas dire les choses simplement comme elles sont désormais inscrites dans la loi, en l'occurrence de celle portant création de la Collectivité européenne d'Alsace qui préconise des politiques linguistique en faveur de « l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales ». Comme le démontre l'appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace » la très grande majorité de la classe politique alsacienne reste fidèle, comme d'ailleurs la très grande majorité du mouvement culturel alsacien au concept de bilinguisme, un paradigme alsacien qui a traversé les siècles.

Parler de bilinguisme français-allemand n'exclut en rien des politiques linguistiques en faveur des dialectes bien au contraire si l'on veut bien associer, nous devrions dire réassocier standard allemand et dialectes qui constituent deux expressions d'une même langue.

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les expressions employées (standard et dialecte). Ces expressions y sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique<sup>33</sup> », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé «

---

<sup>33</sup> Expression officielle, administrative, médiatique ou encore koinè.

Schriftdütsch » par rapport au « Schwiizerdütsch<sup>34</sup> ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout<sup>35</sup>.

Monsieur le Recteur, en se posant la question de l'avenir linguistique alsacien, on devrait pouvoir concilier linguistique et politique. Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement repliée sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne », fermée sur le Rhin, « finistériisée » et tournant le dos à la moitié du monde qui l'environne ou une Alsace bilingue français-allemand standard et dialectal participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose si l'on veut bien convenir que ce bilinguisme-là constitue un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique permettant notamment à l'Alsace et aux Alsaciens de vivre à 360 degrés, sans tourner le dos à personne !

Pierre Klein

## Eltern Alsace

Nous souhaitons tout d'abord souligner l'union de toutes nos associations pour alerter ensemble sur l'affaiblissement inquiétant et persistant de l'enseignement de notre langue régionale en Alsace ; cette unité est symbolisée par cette déclaration commune qui est peut-être une première dans le cadre de ce conseil. Acteur historique de l'enseignement bilingue et membre de la Fédération Alsace bilingue, notre association de parents d'élèves, Eltern Alsace, déplore les dérives suivantes :

- **L'absence totale d'ouverture de nouveaux sites bilingues en petite section de maternelle depuis la rentrée 2020 sur tout le territoire (département du Haut-Rhin et du Bas-Rhin)**
- **Le report de plus en plus fréquemment constaté du démarrage du cursus bilingue de la petite section à la moyenne section de maternelle.**

Au départ réservé aux agglomérations mulhousienne et strasbourgeoise en invoquant des difficultés sociales, ce report concernera de nombreux nouveaux sites, portés à notre connaissance, à la rentrée 2023 : Habsheim, Kingersheim, Ferrette, Sierentz et Masevaux. Nous n'avons pas de visibilité sur d'éventuels autres sites qui pourraient être concernés par cette situation ; les chiffres 2023/24 parlent de presque 20 % des écoles bilingues (19 % pour le Haut-Rhin/16 % pour le Bas-Rhin).

- **La problématique de recrutement d'enseignant d'allemand qui est un argument régulièrement avancé par l'Éducation nationale pour justifier les régressions suscitées.**

Si les difficultés sont réelles, comme dans beaucoup d'autres métiers, des initiatives ayant fait leurs preuves avec des données chiffrées à l'appui, existent pour pallier cette problématique. Par exemple, le projet RecruTORRs, porté par Eltern Alsace, a permis d'aider au recrutement de près de 50 enseignants en 3 ans parmi presque 600 candidats identifiés par nos actions (dont 41 pour l'Éducation nationale). Malgré ces résultats, il nous a été signifié que le rectorat ne souhaitait pas que ce programme soit pérennisé à compter de juillet 2023 ; une attitude incompréhensible alors que les potentiels candidats germanophones et/ou dialectophones sont là, à notre porte ! Ces dérives cumulées auront de graves conséquences à court et moyen terme sur le

Ces dérives cumulées auront de graves conséquences à court et moyen terme sur le développement voire le maintien de l'enseignement bilingue en Alsace, faisant craindre une perte significative de l'adhésion des familles à ce cursus. A noter déjà qu'après une progression constante depuis la création de la filière bilingue, il y a plus de 30 ans, nous observons à présent une inflexion de la courbe du nombre d'inscrits en maternelle bilingue pour la rentrée 2022/23 (23,75 % contre 24,59 % en 2021/22 dans le Haut-Rhin, 19,48 % contre 19,8 % en 2021/22 dans le Bas-Rhin). Cela n'est pas un reflet d'une demande insuffisante, mais d'une offre bien mal en point...

---

<sup>34</sup> Il est à noter que les Suisses **ont conservé** dans le nom Schwiizerdütsch, - Dütsch -, (cognat de l'allemand Deutsch). Autrement dit, **ils ne rejettent pas** le caractère allemand de leurs dialectes.

<sup>35</sup> Standard et dialectes sont perçus comme étant les deux faces d'une même médaille, non pas un face-à-face, mais « un face +face ».

Nous devons être en vigilance permanente pour défendre des principes qui devraient être indéfectibles ; une énergie perdue qui pourrait être pourtant utilisée à une collaboration constructive des différents acteurs pour aller vers un objectif commun : développer l'apprentissage de la langue régionale sur le territoire pour tous et dès le plus jeune âge.

Nous ne comprenons pas cette détermination à vouloir déconstruire une offre si précieuse et enrichissante pour nos enfants, et d'autant plus dans une Europe fragilisée par le contexte mondial actuel.

Claude Froehlicher

## Unsri Gschicht

Unsri Gschicht, association pour l'histoire de l'Alsace membre de la FAB, regrette le manque de moyens accordés, dans l'enseignement secondaire, à l'option « Culture Régionale ». Octroyés par la DARILV, selon des critères apparemment liés au nombre d'élèves, les fonds devant rémunérer les enseignants ne suffisent pas, dans plusieurs collèges, à couvrir l'ensemble des heures d'une année scolaire. Dans certains établissements, l'option « Culture Régionale » est donc limitée à une partie de l'année scolaire seulement ; cela dévalorise cette option par rapport à d'autres, comme les « Langues et Cultures de l'Antiquité » (LCA), dont le financement ne dépend pas du nombre des élèves. Dans d'autres établissements, attachés à un enseignement de « Culture Régionale » durant toute l'année scolaire, les enseignants sont amenés à donner quelques heures de cours gratuitement, ce qui n'est pas acceptable. L'option « Culture Régionale », dispensée en langue française, est une opportunité offerte à tous les élèves de mieux appréhender leur environnement, mais aussi l'histoire de leur région, qui n'est pas traitée dans les manuels d'histoire. Elle nous semble, à ce titre, devoir être particulièrement soutenue par le rectorat de Strasbourg.

Par ailleurs, Unsri Gschicht souhaite le retour de l'enseignement obligatoire de « Langue et Culture Régionale » qui existait dans les filières bilingues des collèges d'Alsace jusqu'en 2016. La consigne avait été donnée, lors de la suppression de cette heure hebdomadaire en langue allemande, de traiter désormais du fait régional dans le cours d'allemand et les cours de DNL, essentiellement ceux d'histoire-géographie. Or, d'une part, les enseignants des matières concernées ont déjà un programme à suivre, qui ne permet qu'une intégration parcellaire du fait régional, et, d'autre part, la consigne donnée oralement en 2016 n'a jamais été rappelée ou précisée et semble donc, de fait, complètement oubliée. La disparition de l'enseignement obligatoire de « Langue et Culture Régionale » fait perdre aux élèves de la filière bilingue le sens profond de leur parcours spécifique. Ainsi donc, ils ne comprennent pas, lorsqu'ils se retrouvent, à la fin de la 3e, devant leur sujet de brevet en histoire-géographie, pourquoi la première page porte la mention « Langue régionale d'Alsace ».

Eric Ettwiller

## APEPA

Monsieur le Recteur,  
Mesdames et Messieurs les membres du CALR,

Dans le cadre des contributions de la FAB, j'aimerais compléter les réflexions apportées par quelques considérations linguistiques autour de l'immersion, à l'ordre du jour de ce Conseil académique, si vous me le permettez.

### **Des vertus d'un enseignement immersif.**

Le meilleur moyen d'apprendre une langue est incontestablement de l'apprendre en immersion par plongeon dans un bain linguistique. Mais pour que l'immersion soit optimale, il faut deux choses : à la fois se plonger dans la langue cible en contact permanent et régulier avec elle par une exposition maximale aux éléments langagiers en question, mais surtout en parallèle se couper du français, car si on n'opère pas cette coupure, les mécanismes du cerveau vont continuer d'opérer dans la langue qui lui est la plus familière.

Ce processus d'apprentissage par mimétisme est d'ailleurs optimal chez les tout-petits, d'où l'intérêt précisément de la précocité de l'apprentissage des langues, notamment avec l'enseignement paritaire bilingue, qui est une réelle avancée et qu'il convient de souligner autant que faire se peut.

Or, lorsque l'on apprend une langue seconde en milieu scolaire qui n'est pas celle de son pays, la salle de classe n'est pas le cadre le plus propice, car les enseignants sont généralement francophones et dès la fin du cours, les apprenants se retrouvent plongés dans leur milieu naturel, retour brutal à la réalité, alors qu'un enseignement immersif permet, au contraire, de développer l'imprégnation d'une autre langue. On peut donc aisément renverser l'argument qui n'apparaît pas fondé en raison. Nous saluons donc, à ce titre, l'expérimentation des classes immersives en langue régionale proposée au sein de l'Éducation nationale.

Mais faut-il pour autant se contenter d'une immersion partielle avec un enseignement du français en complément ? Bien sûr que non ! Au-delà de la difficulté, réelle, de réunir des équipes éducatives motivées, dans un contexte de pénurie d'enseignants, il nous semble, au contraire nécessaire, une fois les conditions d'ouverture actées, de tenter l'expérimentation en limitant l'usage du français à son strict minimum pour ne pas perturber les enfants dans leurs apprentissages, et d'en optimiser tous les bienfaits par une immersion totale et le bain linguistique associé. Si nous voulons obtenir des résultats positifs, il ne faut pas mettre en place des freins, avant même d'en avoir mesuré les retombées. Le bilinguisme paritaire permet déjà en soi actuellement à des générations entières d'enfants d'acquérir un meilleur niveau linguistique en allemand par rapport à ceux issus d'un cursus traditionnel, alors ayons l'ambition pour nos enfants de poursuivre plus avant !

Face à la baisse de niveau en français, maintes fois décriée, l'apprentissage de la langue seconde va naturellement renforcer les acquisitions de la langue maternelle, car l'élévation du niveau linguistique d'une langue va de pair avec la mise en place de stratégies de renforcement interlangues dans un contexte plurilingue. Donc ce processus bénéficie aux deux.

D'autre part, face à l'argument de la mobilité des parents, pour justifier la mise en place d'un enseignement immersif partiel avec introduction du français, il est aisé de constater que les allophones entrant chez nous n'ont pas ce souci de la langue, car ils finissent tous par apprendre le français.

Quel enfant de maternelle qui quitterait l'Alsace, issu d'une scolarisation en immersion complète, et vivant sur le sol français, ne saurait parler et comprendre le français dans sa nouvelle école ? Il est totalement improbable qu'une immersion totale mette en péril la langue républicaine puisque l'article 2 de la Constitution le stipule : « La langue de la République est le français ». Il n'est donc pas question de s'en couper au cours de la scolarité, simplement de l'introduire plus tard, à l'école élémentaire.

De la même manière, si les enfants et on le comprend bien, vont avoir tendance tout naturellement à reproduire dans la salle de classe leur langue maternelle qui est le français, alors le fait pour les enseignants de recourir à la langue régionale, au lieu de leur parler en français pour leur répondre, va tout naturellement contrebalancer le poids de la langue première. Pour autant, il ne s'agit pas d'interdire aux enfants d'utiliser le français, ce qui serait contre-productif et aucun enseignant digne de ce nom ne le ferait. Il s'agit, au contraire, de leur proposer un autre modèle phonatoire, en parallèle, pour les ouvrir à d'autres perspectives.

On peut aisément comprendre, qu'à des enfants qui s'exprimeraient en français, on leur réponde en allemand ou en alsacien, au lieu de le faire soi-même en français.

Par ailleurs, il est possible d'adapter les évaluations nationales de CP à des profils d'enfants ayant bénéficié d'un enseignement immersif exclusif, par des épreuves en allemand spécifiques, comme cela s'est déjà fait dans le système paritaire, où des sujets ont été élaborés à la fois en français et en allemand pour respecter la parité et l'équité. On pourrait également imaginer introduire le français en Grande Section de maternelle, selon des modalités élaborées dans le cadre d'un enseignement immersif.

On le voit, il ne s'agit donc pas d'imposer une immersion totale aux enfants, mais bien de proposer comme préalable à cette expérimentation, une immersion sans recours au français, car seule alternative et modèle linguistique efficace qui a fait ses preuves, avec toute la souplesse qui en découle.

### **Mais de là s'impose une nécessaire communication aux familles autour de la question.**

Car, en effet, pour arriver à une bonne compréhension des choses, encore faut-il apporter aux familles les clés de compréhension des enjeux d'une immersion linguistique réussie. Les parents, et on le comprend aisément, sont

parfois réticents à plonger dans le grand bain par méconnaissance des bienfaits du système immersif, ne fût-ce que par crainte pour la sécurité de leur enfant si le français n'est pas enseigné. Il convient donc de les accompagner au mieux, car on peut aisément dissocier des consignes prodiguées à un enfant dans sa langue maternelle, qu'il comprendra aisément, d'un enseignement mené en français, même à hauteur de 25 %.

### **Il est donc primordial de lever les appréhensions des parents sur ces questions.**

Même si l'école n'a pas vocation à pallier les manquements d'une absence de transmission de l'alsacien par les familles, elle porte tout de même la responsabilité des moyens à mettre en œuvre dans la transmission de la langue régionale dans sa double composante, dialectale et standard, dont on oublie trop souvent de dire aux enfants que c'est aussi leur langue avant d'être celle du voisin. Gageons que cette dynamique finisse par être relayée à terme dans la société et portée par les médias et que son usage s'en ira grandissant, car comme souvent, ce qui part de l'école devient modélisant.

Les vertus de l'immersion ne sont plus à démontrer, tant les expériences d'échanges transfrontaliers et de séjours linguistiques sont plébiscitées par les jeunes, ce qui est bien le signe qu'il est urgent de développer l'enseignement immersif exclusif précoce.

Aurélie Leguil, représentante de l'APEPA au CALR

2023

## **« Construisons ensemble l'Alsace de demain ».** Réponse de la FAB à la Consultation lancée par la CeA

Monsieur le président, Madame la Conseillère d'Alsace, Monsieur le Conseiller d'Alsace,

La fédération Alsace bilingue vous prie de prendre en compte les propositions qu'elle adresse à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre de la consultation « Construisons ensemble l'Alsace de demain » qu'elle organise.

Il se parle quelque 6000 langues à travers le monde. **Il en disparaît plusieurs dizaines** tous les ans. Disparaissent celles **qui ne bénéficient pas d'une existence sociale**, c'est-à-dire d'une véritable existence scolaire, médiatique, administrative, culturelle, économique, culturelle, etc. à l'oral comme à l'écrit<sup>36</sup>.

**Le minimum vital** pour assurer la survie d'une langue se situe à hauteur de **30 % d'existence sociale**. Cette masse critique d'existence scolaire, médiatique, administrative, culturelle, économique, culturelle, etc. est loin d'être atteinte en France à la faveur des langues de France autres que la langue française. Aussi, les langues régionales se trouvent-elles dans une situation très difficile<sup>37</sup>.

Aucune société humaine n'abandonne librement sa langue première. Il y faut une forte part de contrainte objective et subjective dont le but est de faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de **locuteurs** et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa **fonction identitaire** et obtenir **la légitimation** de cette politique. Le changement de langue peut se faire **par rupture** (d'une génération à l'autre) ou **de façon continue**, par un lent processus d'absorption. Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes **s'additionnent**. **C'est notamment le cas en Alsace**.

Lorsqu'une langue disparaît, il est toujours possible de communiquer dans une autre langue, mais lorsqu'une langue disparaît, disparaissent avec elle **une certaine compréhension et un certain vécu**

<sup>36</sup> Les conditions ne sont pas réunies en France pour véritablement laisser vivre et croître les langues régionales.

<sup>37</sup> Exemple. Si je ne peux pas acheter un timbre au bureau de poste, ma langue régionale ne sert pas à grand-chose, sauf peut-être comme dit l'autre à faire des blagues entre copains.

du monde, de la vie, des choses et des gens<sup>38</sup>. Avec la disparition des langues, c'est donc aussi une part de diversité culturelle et un écosystème culturel qui disparaissent à **jamais**.

Lorsque Germain Muller écrivait dans sa chanson „**d’Letschde**“<sup>39</sup>: (Trad : *Nous sommes, paraît-il les derniers, oui, les tout derniers de ces tordus qui pensent encore comme le crâne leur a poussé. Après nous c’en sera fini de cet embrouillamini et l’on pensera enfin français dans toute la France...*)<sup>40</sup>, il mettait en lumière **la liberté de penser autrement** et *a contrario*, ce que les jacobins souhaitent installer, à savoir **une pensée unique**.

Écoutons encore Michel Serre « *Un pays qui perd sa langue perd sa culture ; un pays qui perd sa culture perd son identité ; un pays qui perd son identité n'existe plus. C'est la plus grande catastrophe qui puisse lui arriver.* » (in Défense et illustration de la langue française aujourd'hui, 2018).

Il est grand temps si l'on veut assurer ne serait-ce que la **survie** de la langue régionale d'Alsace, en réalité la survie de la langue allemande sous sa forme standard comme sous sa forme dialectale, c'est-à-dire de la germanophonie alsacienne, à côté de la langue française, d'entamer un **aggiornamento**.

Certes, des politiques linguistiques sont conduites en Alsace, mais faute de pouvoirs politiques et de moyens financiers réels et suffisants, elles ne permettent pas d'assurer **les besoins fondamentaux**, tout au plus permettent-elles **d’accompagner l’existant...** en fort déclin.

## **Il y aurait plusieurs choses à entreprendre par la CeA.**

Déjà de considérer que tout ce qui n'est pas expressément interdit **est faisable** et d'utiliser la langue régionale **à toute occasion**<sup>41</sup>.

Ensuite de tenir un discours public sans cesse renouvelé :

- pour promouvoir **l'idée de bilinguisme** et celle de la **forte efficience** sociale, culturelle et économique qu'il crée ;
- pour appeler **à la résilience**, c'est-à-dire au « *Werde der du bist* », au triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et au plein déploiement de ses possibilités. Après des décennies de négativation et de fatalisme, **le temps de la positivation et du libre arbitre doit venir**.

D'organiser un véritable et récurrent **débat** au sein de la société alsacienne au sujet du bilinguisme si l'on veut rompre avec les maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques**.

Par ailleurs rien de sérieux et de durable ne pourra être entrepris **sans obtenir de l'État**, puisque tout dépend de lui, **des pouvoirs et des moyens** permettant de mettre en œuvre une véritable politique et stratégie linguistiques pour atteindre déjà la masse critique de 30 % évoquée ci-dessus, **base de survie et fondement pour un développement futur**.

**Nous serions reconnaissants de prendre en considération les propositions que nous vous adressons et de les inscrire dans les politiques devant construire l'Alsace de demain.**

...

Bien cordialement. Pierre Klein, président

<sup>38</sup> Question. L'Alsace serait-elle pareille ou différente, si on y avait parlé d'autres langues ?

<sup>39</sup> (Les derniers) aussi appelé „*de elsassisch Schwanegsang* » (le chant du cygne alsacien).

<sup>40</sup> „*Mir sin schients d'Letschte, ja d'Allerletschte vun däne Lätze, wo noch so denke wie de Schäddele ne geböje-n-isch. Noch uns isch ferti mit dem Trafari un no wurd endl im ganze Frankri „Ge-pensez-vous » numme franzeesch...*“.

<sup>41</sup> Si la langue de la République est le français, d'autres langues de la République peuvent être utilisées en plus en maintes circonstances. Seules les langues non utilisées par celles et ceux qui donnent le ton dans la société disparaissent.

## **Lettre à Monsieur le Recteur de l'Académie de Strasbourg** Classes immersives et définition de la langue régionale

Monsieur le Recteur,

Nous vous remercions de votre lettre datée du 12 avril qui témoigne notamment de la reconnaissance que vous accordez à notre fédération.

Nous aurions espéré une prise en compte des enjeux liés à l'immersion concernant les nouvelles classes que vous comptez ouvrir à la rentrée, en particulier des préconisations de la circulaire ministérielle du 14 décembre 2021<sup>42</sup> qui stipule que le temps de pratique de la langue régionale peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles. Il aurait donc été possible s'agissant de l'école maternelle, donc du premier cycle, d'adopter la construction suivante : immersion complète en PS et MS et introduction progressive du français en GS de la maternelle pour faciliter la transition vers le CP.

Nous regrettons l'absence de cohérence entre la validation que vous évoquez par la DGESCO d'une immersion partielle en Alsace et les possibilités offertes par cette circulaire qui permet une ouverture sur l'immersion complète. Nous percevons cette position comme un verrouillage au nom sans doute d'une certaine conception de la nation.

Contrairement à une théorie très jacobine, ce n'est pas la langue qui fonde l'unité de la nation, en tout cas pas qu'elle. Sinon tous les francophones seraient Français. La langue confère une identité linguistique. Ceux qui ont suivi le général et ceux qui ont suivi le maréchal en 1940 parlaient la même langue, mais n'étaient unis en rien. Qu'est-ce qui distingue un Suisse francophone d'un Français francophone ? Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? C'est avant tout la culture politique diffusée au travers de la socialisation.

Malgré le fait qu'elle n'atteindra pas les objectifs qu'une immersion complète permet d'atteindre, notamment concernant le renforcement de la langue première, alors même que vous évoquez une maîtrise inférieure au reste de la population scolaire française par la population scolaire alsacienne, nous avons néanmoins le souci que votre initiative réussisse pour le bien des enfants. Et il est heureux qu'elle ouvre enfin les portes de l'enseignement aux dialectes et que l'Éducation nationale en Alsace commence à satisfaire cette ancienne revendication.

Cependant, dans votre lettre vous apportez une définition de la langue régionale qui ne reprend pas celle qui figure dans la loi portant création de la CeA, à savoir « la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales ».

Dans la définition que vous donnez, langue allemande et variantes dialectales sont à la fois une langue et deux langues distinctes. Nous vous citons « Le parcours ...est le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes.... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le Recteur Deyon ».

Votre prédécesseur prenait à son compte une réalité du monde germanophone où la langue allemande se décline sous une forme standard et une forme parlée. Il s'agit là d'une « biphonie », de deux expressions d'une même langue, mais en aucun cas d'un bilinguisme<sup>43</sup>. À cet égard, il ne nous a jamais été donné d'entendre un Suisse qui utilise quotidiennement le standard allemand ou

---

<sup>42</sup> <https://www.fab.alsace/immersion-en-langue-regionale/>

<sup>43</sup> Évoquant les trois expressions qu'il utilisait, le dernier grand écrivain alsacien, André Weckmann, parlait de triphonie, mais jamais de trilinguisme.

*Schriftdütsch* et le dialecte alémanique ou *Schwyzerdütsch* dire que ce faisant, il est bilingue. Il se dira germanophone. Il en allait de même en Alsace où l'on se disait *ditschsproochig* (germanophone).

Le Recteur Deyon n'innovait pas. La définition qu'il retenait obtenait une large adhésion de la part d'importantes composantes de la société alsacienne (Conseil général du 67 et du 68, Conseil régional, partis, syndicats, Églises, Corps intermédiaires...). Il faut hélas constater que cette quasi-unanimité n'existe plus aujourd'hui. Quelques-unes des composantes évoquées se sont mises en retrait sur la question linguistique alsacienne. Fatalisme ? Nouvelle génération déjà très aliénée (*entfremdet*) ?

„*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzelte Deutsch ist.*“ (Traduction : L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand) Albert Schweitzer<sup>44</sup>.

Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus véritablement de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Pourquoi les choses sont-elles ainsi ? La principale relève de la psychosociolinguistique, à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. En Alsace, cet anti-germanisme était (est) tourné contre une part de soi-même et a engendré pour beaucoup le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue. En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens sont devenus complices du déclin de leur langue dite régionale qui depuis file entre leurs doigts.

En 1945, l'Alsace venait de connaître l'annexion nazie qui a provoqué un véritable traumatisme dans la conscience alsacienne. Les tenants du jacobinisme ont eu beau jeu pour installer leur vision des choses et travailler à l'anéantissement de la germanophonie alsacienne et ce faisant du bilinguisme. Un fort déclin de la langue et de la culture allemandes et une lente mutation linguistique en faveur du monolinguisme français vont résulter de tout cela. Nous ne sommes pas certains que les Alsaciens aient saisi toutes les clauses du contrat qui leur étaient proposées, pour ne pas dire imposées.

Faut-il continuer à reproduire le modèle imposé à l'époque ? Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, subissant un régime dictatorial et de surcroît l'incorporation de force de classes d'âge d'Alsaciennes et d'Alsaciens dans l'armée allemande, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme, nous le répétons volontairement, et si le post-traumatisme a consisté pour beaucoup à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, le temps de la résilience, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist* » (deviens qui tu es) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Monsieur le Recteur, en écrivant comme vous le faites que l'allemand et l'alsacien peuvent être considérés comme deux langues distinctes, vous introduisez un changement de paradigme dans la définition de la langue régionale d'Alsace. Quel est le fond de votre pensée ?

Demeure-t-il toujours difficile de dire qu'avant d'être française, l'Alsace était germanophone<sup>45</sup>, que depuis qu'elle est française elle est bilingue français-allemand <sup>46</sup> et que de ce fait l'allemand est une langue de France ?

---

<sup>44</sup> Les formes parlées de l'allemand, dialectes alémaniques et franciques, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. Les formes écrites de l'allemand (vieux haut-allemand, moyen haut-allemand, nouveau haut-allemand précoce, haut-allemand moderne) ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IXe siècle. L'allemand littéraire (Hochdeutsch) a été enseigné à la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption jusqu'en 1945. C'est lui qui nous a permis, tout ce temps et qui nous permet encore aujourd'hui pour ceux qui le maîtrisent, de participer à une grande culture universelle, la culture allemande. Encore au courant des années soixante, on lisait davantage les journaux en allemand, on regardait davantage la télévision de langue allemande, on écoutait davantage les radios d'expression allemande, on priait et on chantait davantage en allemand dans les églises qu'en français.

<sup>45</sup> Des Allemands de langue allemande, c'est ainsi que, selon les documents historiques, le Roi et son administration voyaient les choses. Et l'allemand est, par la force des choses, que cela plaise ou non, devenu une langue de France. Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que l'on tentera, en France, de distinguer, pour ce qui est de la langue première des Alsaciens, les

Le néo-particularisme alsacien que vous introduisez peut le laisser croire. En Bretagne, où l'on parle quatre dialectes, à savoir le vannetais, le léonard, le trégorrois et le cornouaillais, il ne viendrait sans doute à l'esprit de personne de dire que ces quatre dialectes sont différents du breton standard ou qu'ils ne seraient pas bretons du tout.

S'agit-il de la prise en compte du concept très français -une langue, un pays et un pays, une langue- ? À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand dans ce cas ?). Le concept de langue devrait donc clore chaque territoire sur lui-même et chacun devrait être doté de sa langue propre ? Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, cela ne fonctionne pas, en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne doit pas être imposée en vertu de données ethniques (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les deux variétés employées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « *Schriftdütsch* » par rapport au « *Schwüizerdütsch* ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout.

À Bâle, l'ouvrier, le « bourgeois » et l'intellectuel parlent le suisse-allemand. En effet, bien que la langue officielle des cantons suisses alémaniques soit l'allemand standard, dans la vie quotidienne, la population s'y exprime presque exclusivement en dialecte suisse-allemand apparenté évidemment à l'alémanique du Sud badois et du Sud alsacien. Ce dialecte non seulement n'a jamais été dissocié du standard et dispose ce faisant quasiment du même lexique, quelque 300 000 mots, plus un lexique propre, il est aussi resté une langue populaire dans le sens où il est utilisé, nous l'avons vu, par l'ensemble de la population.

Il n'est pas exclu qu'un professeur d'université fasse une partie de ses cours en alémanique, alors que les étudiants disposent de cours écrits en standard allemand, mais le professeur en question utilisera un dialecte intellectualisé ou si l'on veut un standard allemand « dialectalisé ».

Monsieur le Recteur, dans votre lettre vous n'employez pas le concept de « langue alsacienne » et nous vous en savons gré. Évidemment, tout ce qui se parle est langue, mais le soupçon subsiste que nombre des tenants du concept de langue alsacienne tentent de jouer en Alsace, ce que donc ils appellent langue alsacienne contre la langue allemande. Ce concept a connu un certain développement au cours de la dernière décennie. Il sous-tend au pire l'exclusion du standard allemand, au mieux le trilinguisme (langue française-langue alsacienne-langue allemande).

Les mots ont un sens. Langue et dialecte sont des outils de communication constitués des mêmes composantes linguistiques. La décision de les classer n'est jamais fondée sur des critères purement linguistiques. La classification en tant que dialecte ou langue a beaucoup à voir avec le facteur de pouvoir politique et économique. Ainsi, les langues standard européennes sont-elles pour la plupart

---

langues parlées et la langue écrite et ainsi de séparer les dialectes de l'allemand, qui selon cette idéologie ne participeraient pas de la même langue. Ce qui aujourd'hui encore demeure vrai, là où existent des communautés germanophones, en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Pologne... et bien sûr en Allemagne, devenait subitement faux en Alsace. Cette dissociation avait évidemment pour but de faire considérer l'allemand comme une langue étrangère à l'Alsace et ainsi de soustraire celle-ci de la culture d'expression allemande et de l'universalité qu'elle représente et à terme de la « germanophonie ».

<sup>46</sup> Relevons que l'État au travers de son Administration s'est longtemps adressé aux Alsaciens en plus de la langue française, en langue allemande (standard) et jamais en dialecte, un des derniers documents bilingues, étant la déclaration de distillation. La préfecture distribuait des professions de foi des candidats aux élections bilingues français-allemand jusqu'en 2007.

issues d'un ou de plusieurs dialectes (variétés régionales) dont les locuteurs disposaient à l'époque de la plus grande influence économique et politique.

Tout ce qui se parle est langue. Les critères suivants sont utilisés généralement pour justifier la classification en langue : la standardisation, l'uniformisation de l'écriture, l'intelligibilité mutuelle et l'existence d'un continuum dialectal. Ce qui était et est encore le cas de l'allemand dit standard en Alsace.

De ce point de vue, d'autres aussi d'ailleurs, l'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste sur l'entre-soi au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone de quelque 120 millions de locuteurs en Europe, sur une grande culture et une grande économie. Ce n'est pas peu. Pourquoi ce besoin de frontière de la part de certains ? „*Die Grenzen meiner Sprache sind die Grenzen meiner Welt*“ (traduction : Les limites de ma langue sont les limites de mon monde) Wittgenstein.

Et, question complémentaire, y aurait-il de la place en Alsace à côté du français pour deux autres standards, un standard allemand et un standard alsacien, si ce dernier devait voir le jour ? Ce que certains revendiquent, voire commencent à y travailler ? On croit deviner leur intention.

Si l'Alsace a été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant, l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme. Elle est ouverture et non repli, selon l'arithmétique  $1+1=2$  et non moins un.

La situation de la langue allemande en Alsace, standard et dialectale, est des plus alarmantes pour qui tient au bilinguisme, en premier lieu parce que la place qui lui est réservée dans la société alsacienne est des plus ténues. Quelle est la part de la responsabilité des décideurs dans cette situation ? Sans aucun doute, ils tiennent la part la plus importante, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui. La demande de l'opinion publique n'aurait pas été ou ne serait pas assez forte pour les pousser à une action d'envergure en faveur d'un redressement de la situation. Mais l'opinion publique n'est-elle pas ce qu'ils ont laissé faire d'elle ?

...

Par ailleurs, en raison des pouvoirs dont vous disposez et de la résonance dans les médias dont vous bénéficiez, vous pouvez aider l'Alsace et les Alsaciens **à déplier l'écheveau des fils d'un passé complexe et à tisser un récit positif** autour de l'histoire de la valeur et de la modernité d'un bilinguisme collectif français-allemand standard et dialectal et de sa forte efficacité sociale, culturelle et économique.

Enfin, nous ne doutons pas qu'expériences et réflexions faites, vous mettez en œuvre **à l'avenir des classes à immersion complète**, déjà à titre expérimental.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses. Pierre Klein, président

## Enseignement de l'allemand en Alsace

### Communiqué

En première page de leur édition du 5 novembre 2023, les DNA titraient « *En Alsace, la lente érosion de l'apprentissage de l'allemand* » et L'Alsace « *L'Alsace en manque d'étudiants en allemand* ». La chose est bien connue, mais quelle en est la part exogène, c'est-à-dire de la situation faite en général à l'enseignement de l'allemand en France, et quelle en est la part proprement alsacienne ou endogène ?

Depuis plusieurs décennies, l'enseignement de la langue allemande a été négligé, voire déconstruit<sup>47</sup> dans la France entière par le ministère de l'Éducation nationale<sup>48</sup>. Plusieurs leviers ont été actionnés<sup>49</sup>. Le reste a suivi : moins d'élèves, puis moins d'étudiants et enfin moins d'enseignants<sup>50</sup>. Les fleuves se réduisent en ruisseaux lorsque leurs sources s'épuisent. L'enseignement de l'allemand est tombé à un degré inférieur à 15 %<sup>51</sup>. L'Alsace fait encore un peu exception, mais elle n'échappe pas au mainstream. Déjà, en effet, le nombre d'étudiants d'allemand y est des plus faibles et déjà le manque d'enseignants s'y fait cruellement sentir. Le manque d'enseignant tient aussi de facteurs nationaux. Le métier est devenu de plus en plus difficile et il est mal valorisé financièrement, voire socialement. D'ailleurs, d'autres filières connaissent aussi des problèmes de recrutement.

L'enseignement de l'allemand en Alsace souffre d'une part de la façon dont on traite en France les langues régionales, et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle de l'anti-germanisme, qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace. Les dialectes ont subi une double peine dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas chic, ordinaire.

Qu'il s'agisse de l'école élémentaire, du collège, du lycée ou de l'université, l'allemand est largement enseigné en Alsace comme il l'est à Bordeaux ou à Périgueux, comme une langue hors sol ou étrangère, autrement dit sans lien avec la culture et l'identité alsaciennes dont il est aussi l'expression, sans gratification particulière pour les élèves ou étudiants et sans donc qu'on leur dise que c'est aussi leur langue.

Ces situations contribuent à baisser le désir de langue et en particulier au non-investissement des étudiants dans les filières conduisant à l'enseignement de la langue allemande. C'est donc par l'absence de lien entre langue, culture et histoire que le système pêche en premier lieu. L'identité est en amont de tout, mais est-elle reconnue, promue, construite ou déconstruite ?

Tout comme l'enseignement de l'allemand ne possède pas en Alsace un caractère particulier le reliant à l'identité, il n'y existe pas de formations particulières d'enseignants de et en langue allemande ni de statut particulier leur permettant d'une part de valoriser financièrement leur investissement pédagogique et d'autre part de rester dans la région. Le système souffre aussi d'un manque d'évaluation des compétences et du retour sur investissement, et plus généralement du manque d'une ample et récurrente politique de conscientisation de la société alsacienne sur la forte efficacité sociale, culturelle et économique du bilinguisme français-allemand.

Pierre Klein, président

<sup>47</sup> En 1995, plus de 600 000 élèves apprenaient l'allemand comme première langue. Ils n'étaient plus que 231.000 en 2015 et 147 000 en 2021 (Les Échos du 19 août 2022).

<sup>48</sup> Tout comme il l'a fait pour l'enseignement des langues anciennes : grecque et latine. Apparemment pour les mêmes raisons : éviter les filières élitistes et les enseignements trop difficiles.

<sup>49</sup> Réduction de l'offre d'enseignement de la langue, complications dans le choix de la matière, modification dans les affectations des enseignants et réduction du nombre de postes.

<sup>50</sup> En 2022, le pourcentage de postes non pourvus s'élevait à 70 %.

<sup>51</sup> Moins de 15 % des élèves de collège et de lycée apprennent l'allemand qu'il s'agisse de la LV1 ou de la LV2

## **Lettre au Président de la République** **Charte européenne des langues régionales ou minoritaires**

**Objet :** Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Monsieur le Président,

Il y a vingt-cinq ans, le 1<sup>er</sup> mars 1998, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires entrait en vigueur. Cet événement ne peut hélas être commémoré par la France puisqu'elle n'a pas ratifié cette Charte et donc pas mise en application.

Le 7 mai 1999, le gouvernement Jospin avait signé la charte, mais le 20 mai, le président Chirac saisissait le Conseil constitutionnel afin de s'assurer de la constitutionnalité de cette dernière, lequel Conseil a prononcé son incompatibilité avec la Constitution française.

Dans ses motivations, le Conseil avançait que la Charte conférerait des « droits spécifiques à des groupes de locuteurs ». De plus, la Charte reconnaîtrait un droit à pratiquer les langues minoritaires « dans la vie privée », mais aussi « dans la vie publique ». Enfin, elle contreviendrait au principe selon lequel « la langue de la République est le français ». Bref, elle menacerait tout à la fois « l'indivisibilité de la République », « l'égalité des citoyens devant la loi » et « l'unicité du peuple français ». Rien de moins.

Contrairement à ce que prétendaient les Sages, la Charte ne reconnaît aucun droit à des « groupes » ; elle en accorde individuellement à des « locuteurs », ce qui est évidemment très différent. Le Conseil faisait dire au texte ce qu'il ne dit pas.

Dans sa décision, le Conseil reconnaissait que les 39 mesures de la Charte retenues par le gouvernement Jospin sur les 89 proposées correspondaient à « des pratiques déjà mises en œuvre par la France ». Comment pouvait-on considérer que des principes constitutionnels de la République seraient menacés par des mesures déjà appliquées ? Il y avait là une contradiction majeure.

Au final, le Conseil constitutionnel a rejoint ou reproduit une philosophie politique déjà ancienne marquée par une certaine impossibilité de reconnaître la diversité linguistique française. Cette dernière a été résumée de la manière suivante par Régis Debray : « La France connaît, mais ne reconnaît pas ». Mais, on pourrait remonter à l'édit de Villers-Cotterêts, à Barère, à l'abbé Grégoire, aux Hussards noirs de la République qui punissaient leurs élèves pour avoir parlé leur langue dite régionale, etc.

Ce faisant, la France fait figure de parent pauvre parmi les grandes démocraties européennes s'agissant des droits linguistiques accordés aux locuteurs de langues régionales ou minoritaires.

Monsieur le Président, vous serez d'accord avec nous, l'identité française ne saurait être définie que par des données objectives fondées sur l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture, c'est-à-dire comme une ethnie. La France, ce n'est pas cela. La France, c'est d'abord la nation subjective, celle du sentiment d'appartenance et de la volonté d'être et d'agir ensemble. Ne l'a-t-on pas un peu oublié et ce faisant le principe de l'union dans la diversité n'a été qu'insuffisamment installé dans l'habitus français.

Ce principe devient une réalité à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel, à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité. Lorsque l'attachement à ces principes et l'allégeance à l'État de droit sont placés au-dessus de toute autre considération, il devient possible de se libérer de la définition objective de la nation et de sa propension à vouloir installer l'uniformité linguistique notamment, au profit véritablement de sa définition subjective.

Il s'agit non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prennent véritablement leur sens que si les identités linguistiques régionales ne font pas l'objet de discriminations. La reconnaissance des langues régionales ou minoritaires devient alors une évidence.

Forts de ces arguments, nous vous prions, Monsieur le Président, de remettre la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires à l'ordre du jour.

S'agissant de l'Alsace, la ratification et sa pleine mise en œuvre permettraient à la langue régionale d'Alsace, telle que définie dans la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, à savoir la langue allemande dans sa forme standard et ses variétés dialectales, de bénéficier d'une existence sociale, seule à même de pouvoir lui assurer survie et développement pour le plus grand bien de la France.

L'Alsace est rhénane, c'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa rhénanité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pierre Klein, président

2023

## Plaques de rue bilingues à Colmar

### Communiqué

Nous **saluons l'initiative** de la Ville de Colmar d'avoir mis en place des plaques de rue bilingues.

Si la toponymie sert à localiser les lieux et orienter les usagers de l'espace, elle **sert aussi à consigner** dans des noms des éléments historiques, géographiques, sociaux, politiques reliés aux lieux nommés. Et lorsque ces éléments ont aussi **des sources** en langue allemande standard ou dialectale, il est à priori **normal qu'ils apparaissent** aussi dans cette langue.

D'ailleurs plus généralement **si l'on est pour** le bilinguisme, on est aussi **pour que tout** soit bilingue, y compris l'affichage public parce qu'un bilinguisme collectif ne **peut vivre et se développer** que si les langues bénéficient **d'une pleine existence sociale**, c'est-à-dire une existence scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique et culturelle.

Être pour le bilinguisme, ce n'est pas être pour **beaucoup** pour une langue et **un peu** pour l'autre. Le peu, c'est justement ce qui conduit **au déclin et finalement à la disparition**. Alors soit on est pour le bilinguisme, soit on est contre et cela semble bien être le cas, consciemment ou non, de celles ou de ceux **qui s'opposent aux plaques de rues bilingues**. Peut-être bien par patriotisme mal compris. Une sorte de surcompensation ?

**Justifier l'opposition** par le fait que **c'est l'allemand** standard ou dialectal qui apparaît, c'est à notre sens inscrire l'attitude **dans l'anti-germanisme** et c'est bien un peu confondre les choses. **L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande**. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose. **L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes**. Elle y a même apporté une contribution majeure.

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si **le post-traumatisme** a consisté à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist.* » (deviens qui tu es.), n'est-il pas venu, le

temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. Et c'est seulement dans **leur confluence et leur synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne**. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme et ne peut relever** de l'ethnisme. Elle est ouverture et non-repli, selon l'arithmétique  $1+1=2$  et non moins un.

Mais l'Alsace, c'est encore des douleurs du passé qui se muent **en non-dits**, ces maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentuent.

S'en sortira-t-on jamais ?

Pierre Klein, président

2014

### Mais l'Alsace, c'est quoi ?

**Pierre Klein**

**La première identité de l'Alsace est géographique.** L'Alsace est, ce qu'elle est, avant tout parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la *Mitteleuropa*, de l'Europe centrale. Et c'est de cette situation géographique que découle l'essentiel de ses particularismes, qu'il s'agisse de langue, de culture, d'économie, d'écologie et de « transfrontalité » qui tous constituent un réel capital si on sait les reconnaître et les mettre en valeur. Ils constituent un vrai – plus – pour l'Alsace et pour la France tout entière !

**L'autre identité de l'Alsace est historique.** L'histoire de l'Alsace est faite de continuités et de ruptures. Cinq ruptures politico-historiques, qui n'ont pas été sans laisser leurs marques dans les consciences : 1648, début de l'annexion française ; 1870, annexion allemande ; 1918, retour à la France ; 1940, annexion allemande et 1944/45, retour à la France. Des générations ont été déchirées par les antagonismes nationaux, condamnées à servir aujourd'hui ce qu'elles devaient renier hier, et inversement, et toujours à refouler une part d'elles-mêmes.

**L'année 1940 marque** à ne pas en douter la plus profonde rupture. Le national-socialisme est introduit en Alsace. Et les occupants allemands n'auront que faire de la démocratie et des droits humains, mais aussi des éléments français de l'identité alsacienne. Outre cette expérience paroxystique du nationalisme, les Alsaciens connaîtront aussi l'incorporation de force dans une armée au service de causes qui n'étaient évidemment pas les leurs. L'annexion par une mauvaise Allemagne, c'est un euphémisme, et l'incorporation de force seront à l'origine d'une véritable catastrophe identitaire. Elles provoqueront un anti-germanisme exacerbé et le rejet/refoulement d'une part de l'identité alsacienne, la part allemande.

**Sortir de la victimisation.** Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemand, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrés et fécondés deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans leur confluence et leur synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme qui rejette tout ethnisme. L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande, c'est-à-dire d'une part d'elle-même. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose. L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes. Elle y a même apporté une contribution majeure<sup>52</sup>.

---

<sup>52</sup> **La part de l'Alsace** à la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes a été de première importance : le premier poème en 870 (Das Evangelienbuch : Otfried), le premier fabuliste en 1180 (Gleissner), le chef-d'œuvre du Minnesang vers 1210 (Tristan und Isolde : Gottfried von Straßburg), la première charte en 1251 (premier document administratif à Lautenbach), les premières chroniques en 1362 (Fritsche Clossener et Twinger von Königshofen), le premier livre pour enfants en 1435 (Das heilige Namenbuch : Dankrotzheim), la première bible imprimée en 1466 (Johannes Mentelin), le livre le plus lu en Europe avant la bible de Luther en 1494 (Das Narrenschiff : Sebastian Brant), le premier livre de sciences médicales en 1497 (Hieronymus Brunschwig), la première encyclopédie médicale en 1518 (Spiegel der Artzney : Fries), le premier Schwankbuch en 1519 (Johannes Pauli), le premier roman vers 1557 (Der Goldfaden : Jörg Wickram), la première messe en 1524 à Strasbourg, un an avant Wittenberg, le premier Vitruvius, livre d'architecture en 1548 (Vitruvius Teutsch : Riff), le premier livre de grammaire en 1573 (Ölingen), le premier cycle de sonnets en 1575 (Johann Fischart), le premier Journal en 1605 (Relation : Carolus) par exemple en langue allemande sont alsaciens.

**Résilience.** Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si le post-traumatisme a consisté à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, le temps de la résilience, c'est-à-dire de celui du « *Werde, der du bist* », du deviens qui tu peux être, du libère-toi de tes inhibitions et refoulements, n'est-il pas venu, ne doit-il pas venir à l'heure de la réconciliation franco-allemande ?

**Les continuités.** L'Alsace a une forte identité rhénane et c'est une grande chance pour la France d'avoir un pays rhénan en son sein. Elle a tout intérêt à lui conserver sa rhéanité. Elle est rhénane, parce qu'elle a participé de ce qui a été le principal axe de civilisation dans l'Europe du Moyen Âge et de la Renaissance. Lorsque l'on fait dire à Louis XIV voyant pour la première fois l'Alsace - quel beau jardin- cela confirme la beauté et la richesse économique et culturelle de la région. Un siècle plus tôt, Érasme de Rotterdam a pu dire de Strasbourg « J'ai vu une monarchie sans tyrannie, une aristocratie sans faction, une démocratie sans désordre, la richesse sans luxe, la prospérité sans outrecuidance. Saurait-on imaginer bonheur plus réel que cette harmonie ? ». Encore de nos jours, l'Alsace participe à l'épine dorsale économique, un axe qui va de Londres à Milan en passant par la vallée du Rhin, avec ce que cela représente toujours de possibilités économiques et culturelles pour elle.

**Une troisième identité est linguistique.** La langue n'est pas toute l'identité. Ainsi ne peut-on pas définir l'identité française par la seule langue française. La langue confère une identité linguistique. S'agissant de l'Alsace, en raison de la présence, pas seulement historique, de deux langues, la française et l'allemande (standard et dialectale), l'identité linguistique de l'Alsace est bilingue. Derrière les langues d'Alsace, il y a la culture. Aussi, ces langues contribuent-elles à l'identité culturelle, en l'occurrence à une culture bilingue ou encore à une double culture. La culture est à la base de tout, et lorsqu'elle est double, elle en dédouble les impacts. En marge de cela, posons-nous la question (iconoclaste ?) de savoir l'Alsace et ses paysages culturels seraient les mêmes si on n'y avait pas en particulier parlé et écrit l'allemand. Pour s'en convaincre, comparons-les avec ceux de deux régions voisines le Pays de Bade et le département des Vosges.

**Une quatrième identité de l'Alsace est culturelle.** La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs (français, allemands, proprement alsaciens et autres) qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse.

Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

**Une cinquième identité de l'Alsace est économique.** Si l'Alsace a (encore) une forte identité linguistique et culturelle, elle a aussi une forte identité économique. Et les deux sont en forte interrelation et s'enrichissent (encore) réciproquement. L'Alsace est fille de l'histoire, mais l'histoire a longtemps fait de l'Alsace un glacis politique et économique. Aujourd'hui, et c'est un peu comme une réparation historique, comme une émancipation active des pesanteurs de l'histoire, en tout cas c'est une nécessité vitale, la géographie impose à l'Alsace et à son économie une logique et une dynamique d'ouverture internationale avec une priorité pour le bassin du Rhin. L'intégration européenne a donné un grand souffle à l'Alsace et à son économie.

Au fil des décennies, l'Alsace est devenue une région dont l'économie est très ouverte, notamment sur le bassin rhénan, véritable épine dorsale économique européenne, sur le reste du monde aussi. Et le monde de demain appartiendra à ceux qui seront bilingues et plurilingues. Un bilinguisme français-allemand bien construit ouvre sur toutes les langues romanes et à toutes les langues germaniques. Il a été une des clés des performances économiques et le sera encore à l'avenir, si on veut bien lui porter toute l'attention qu'il nécessite, pour le bien de l'Alsace... et de la France toute entière. En Alsace, une personne bilingue allemand-français ne craint pas le chômage. Les personnes bilingues sont très

demandées dans tous les secteurs économiques et possèdent un pouvoir d'achat supérieur de 20 à 25 % par rapport aux monolingues. On le voit, l'identité économique de l'Alsace est grandement rhénane.

**En guise de conclusion. L'Alsace c'est quoi ? Avant tout une identité à connaître et à reconnaître !**

Parler de l'Alsace, c'est parler de la France et plus encore de l'Europe. Tout ce qui s'est fait en Europe s'est aussi fait en Alsace. L'Alsace est un concentré d'Europe, de ses heurs et de ses malheurs. Et comme l'Europe, l'Alsace est une et diverse. La France aussi. L'une de ses diversités a pour nom Alsace.

Les identités collectives sont des constructions opérées par la socialisation en raison d'une stratégie identitaire mise en œuvre par la collectivité. Si la collectivité a une stratégie forte, l'identité collective sera forte. Dans le cas contraire, elle sera faible, voire inexistante, ou en crises. Si le -Nous alsacien - doit avoir un sens, alors il s'agit de permettre à chacun de s'y identifier et pour que cette identification puisse se faire, il s'agit de faire connaître les éléments identificatoires alsaciens. Il n'est pas possible de s'identifier à ce que l'on ignore et d'aimer ce que l'on ne connaît pas. On ne naît pas Alsacien, mais on doit pouvoir le devenir.

Une identité partagée et donc collective, autrement dit un agir et vivre ensemble voulu et construit et la possession d'un réseau durable de relations qu'il fonde, constitue un véritable capital social. Plus l'identité collective est forte, plus le capital social sera fort et plus forte sera sa possibilité de faire fructifier le bien commun économique et culturel.

Le dynamisme des hommes et des sociétés est directement conditionné par leur sentiment d'identité. La reconnaissance de la diversité constitue un puissant moteur de développement pour les individus et les sociétés, en ce qu'elle donne le goût de se distinguer et les forces pour y parvenir.

Si l'identité de l'Alsace est bien une identité française, son avenir passe néanmoins par une identité française qui connaîtrait et reconnaîtrait bien davantage ses identités dites régionales. Autrement dit par une identité française construite sur le principe d'union dans la diversité, mieux encore par une identité unie par la valorisation de ses différences, enrichie aussi ! PK

2016

**Définition de la langue régionale d'Alsace  
Points de vue d'institutions, de personnalités ou d'associations sur la  
définition de la langue régionale d'Alsace**

**Pierre Klein**

**A. Points de vue sur la définition de la langue régionale d'Alsace de personnalités, d'élus, de partis, d'associations...**

**Deux grands anciens : Edouard Reuss :** «*Wir reden Deutsch...* (traduction) Nous parlons l'allemand. Sur le plan politique nous sommes Français et nous voulons le rester... mais ils ne doivent pas empêcher nos enfants de nous parler dans la langue dans laquelle nous avons nous-mêmes parlé avec nos pères et mères. » 1838  
et **Albert Schweitzer :** „*Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt in dem ich sprachlich wurzle deutsch ist.*“.

**Alfred Kastler**, Prix Nobel de Physique dans Notre avenir est bilingue en 1968 : « *...pour le jeune écolier alsacien l'acquisition de la langue allemande - à côté de celle de la langue française - est un*

**Le Président Pflimlin** adresse une lettre au ministre de l'Education nationale, Charles Haby: « L'allemand est la forme littéraire de nos dialectes qui sont - bien que certains veuillent encore nier cette évidence - des dialectes germaniques appartenant à la famille des dialectes alémaniques... *Je considère donc que l'apprentissage de l'allemand est pour un Alsacien dialectophone, l'une des formes naturelles du développement intellectuel.* » 1975

**Germain Muller** : « *Notre langue : c'est l'allemand. Notre langue maternelle, la langue dans laquelle nous nous exprimons par l'écriture : c'est l'allemand. Si nous parvenons à écrire un certain Elsasserdeutsch, c'est-à-dire un dialecte allemand, c'est que nous avons derrière la structure, l'ossature de la langue allemande, le Hochdeutsch... Je suis triphasé et je fonctionne dans les trois phases... Je rêve dans les trois phases et j'utilise chaque fois le tiroir qu'il me faut et dans chaque langue... L'essentiel pour nous, c'est le bilinguisme franco-allemand... notre bilinguisme est franco-allemand et le triphasage fait que le dialecte alsacien sera toujours un phénomène d'accompagnement de ce bilinguisme.* » in Germain Muller in Germain, Bernard Jenny, Bentzinger Editeur, Colmar, 1997, page 353

Dans les années 70 plus de **300 communes ont adopté la motion** suivante: « *constatant que l'allemand, sous sa forme dialectale ou littéraire, est depuis un millénaire et demi la langue traditionnelle de l'Alsace ... »*

**CDS du Haut-Rhin** : « *le bilinguisme représente, pour l'Alsace, une richesse culturelle inestimable, qui doit être mise en valeur; tout Alsacien dialectophone peut et doit pouvoir disposer de deux langues littéraires, le français et l'allemand; aussi, l'enseignement de l'allemand doit-il être introduit au plus vite dans les programmes des premières années de l'école primaire et concerner tous les enfants;* 1980

**Appel des poètes, écrivains, chanteurs et militants culturels aux élus d'Alsace** : « *Nous vous demandons donc un engagement public dont le premier acte serait la négociation d'un statut officiel pour notre langue régionale dans ses deux composantes: le dialecte, expression orale, et l'allemand littéraire, expression écrite.* 1980

"**Le Conseil Régional d'Alsace**: - conscient que le bilinguisme est un atout majeur pour l'Alsace et le rôle que celle-ci peut assurer pour la France au cœur de l'Europe;- reprenant à son compte les préoccupations exprimées par les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;... **affirme son attachement au bilinguisme**... demande que soient prises en considération les mesures assurant son développement en Alsace, notamment l'introduction du bilinguisme dans l'enseignement des établissements scolaires d'Alsace; ..." 1980

**Le groupe des élus R.P.R.** du conseil municipal de Strasbourg s'engage « *d'essayer, dans le cadre et dans la limite des pouvoirs qui lui appartiennent, de contribuer à maintenir vivante et attrayante notre langue régionale, tant dans sa forme dialectale que dans l'indispensable support que constitue sa forme écrite, l'allemand...* " 1980

“**Unsri Gerachtigkeit**”, mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace, organise à Sélestat les assises régionales pour les droits culturels de la population alsacienne. Les organisations présentes adoptent une plate-forme commune de revendication et de luttes. Cette plate-forme constitue une marque de plus de l'expression de la demande sociale en matière de langue et de culture en Alsace : « *2.4. La langue (allemand dialectal alsacien et allemand littéraire) et la culture régionales doivent bénéficier d'un statut social et scolaire équivalent à celui de la langue et de la culture française. 2.5. La culture alsacienne doit être comprise comme un ensemble constitué des apports français, allemand et proprement alsacien et respectée comme telle. La culture alsacienne est un élément du patrimoine*

*national qu'elle enrichit. 2.6. Le bilinguisme est nécessaire pour satisfaire les besoins d'ordre culturel, psychologique, sociologique et économique de la population alsacienne. »*

Cette plate-forme a été signée par les organisations suivantes : Parti socialiste (Bas-Rhin), l'Union des Elus Socialistes et Républicains (Bas-Rhin), Parti Communiste (Bas-Rhin), Union Régionale CFDT, Union Régionale CGT, Ecologie et Survie, Mouvement d'Ecologie politique, SGEN-CFDT (syndicat d'enseignants - Bas-Rhin), SGEN-CFDT (Haut-Rhin), Cercle René Schickele, Unsri Gerachtigkeit, Mouvement pour l'autogestion culturelle en Alsace. (Brochure spéciale U.G.) 1981

**Jean-Baptiste Metz**, Secrétaire de la Fédération du PCF du Bas-Rhin, souligna dans "Huma 7" jours « *Il faut reconnaître l'allemand d'expression littéraire et dialectale comme une véritable langue de France...* » 1981

**La revue du Parti socialiste du Bas-Rhin** "Presse libre" publie, sous le titre "L'identité régionale", un texte adopté aussi bien par la commission fédérale bas-rhinoise de ce parti que par sa commission fédérale haut-rhinoise. « *La réhabilitation des dialectes doit mener à leur revalorisation. Or celle-ci passe par l'enseignement de l'allemand, à la fois forme littéraire d'une langue régionale à deux composantes, dénominateur commun et "langue mère" des dialectes qui y puisent le vocabulaire abstrait ou technique dont ils sont dépourvus...* » 1981

**"Le Conseil Général du Bas-Rhin**, après avoir pris connaissance des travaux des commissions de l'éducation et de la culture, demande : « *le développement de la culture alsacienne à l'école et notamment la reconnaissance de l'allemand comme langue régionale de France au sens de la loi Deixonne, l'allemand étant la langue littéraire de l'alsacien, langue régionale parlée* » 1982

**Requête aux autorités scolaires** signées par plus de 500 Maires d'Alsace, par tous les députés et sénateurs d'Alsace, par la quasi-totalité des conseillers généraux, et par un grand nombre de personnalités civiles et religieuses : « *la langue régionale - l'allemand dialectal alsacien et l'allemand littéraire - a subi pendant ce temps un recul considérable, à un point tel que l'on peut raisonnablement se demander si dans deux générations elle sera encore une langue d'Alsace.* »

**Recteur Pierre Deyon**: « *Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand. L'allemand est donc une des langues régionales de France* » ("Le programme langue et culture régionales en Alsace/Bilan et perspectives"). 1985

**Adrien Finck**, professeur, germaniste dans les Cahiers du Bilinguisme n° 1-2 : « *Sur la base de cette définition "scientifiquement correcte" de la langue régionale - le dialecte, c'est-à-dire l'allemand alsacien dans ses variétés locales, et la langue supralocale correspondante, l'allemand standard ("Hochdeutsch")* devra s'édifier un enseignement visant à promouvoir un bilinguisme alsacien. 1986

**Eugène Philipps** in L'Alsacien c'est fini? : *"Les dialectes francique et alémanique que l'on parle en Alsace sont deux dialectes "germaniques", c'est-à-dire allemands, parce qu'ils relèvent du même système linguistique que l'allemand moderne" (littéraire ou standard)...* 1989

**Les deux Conseils généraux** adressaient une déclaration commune au ministre de l'Éducation nationale dans laquelle ils : « *réaffirment leur attachement à la sauvegarde et au développement du bilinguisme en Alsace; estiment indispensable et urgent de stimuler et de développer l'enseignement de l'allemand, langue régionale dans sa forme écrite, ainsi que le dialecte* » 1991

**Le Recteur Jean-Paul de Gaudemar** précise que "l'allemand présente du point de vue éducatif la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence du dialecte, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion européenne et internationale. Enseigner l'allemand en Alsace participe ainsi d'une triple entreprise : soutien de la langue et de la culture régionales, enseignement précoce de langues vivantes, initiation à une culture européenne et internationale." 1991

**Manifeste pour l'identité culturelle et l'enseignement de la langue régionale :** « *La langue française et la langue régionale sont les deux langues de l'Alsace. La langue régionale est constituée par les dialectes alsaciens et leur expression écrite, l'allemand standard.* » **Conseillers régionaux signataires :** RUDLOFF Marcel, WALINE Jean, SCHMITT Roland, HEINRICH Alphonse, SIEFERT Mariette, BURCKEL Jean-Claude, GENGENWIN Germain, GROSSMANN Robert, SIGWALD-DEBES Marie-Paule, VONAU Jean-Laurent, HAENEL Hubert, GOETSCHY Henri, HEIDER Jean-Paul, DANESI, René, MEINRAD Jean-Paul, STOESEL Bernard, GUTHMANN Robert, ZELLER Adrien, LOOS François, MULLER Xavier, KRIEGER Walter, BLOT Yvan, ULLMANN-JOUSSELIN Alma, SCHULTZ François, MARTIG Robert, SCHMERBER Michel, BECKER René, SPIELER Robert, CORDONNIER Jacques, BAEUMLER Jean-Pierre, SPIEGEL Joseph, HOFFET Jean-Louis, BUCHMANN Andrée, STOECKEL Hugues, HEMONET Guy, WAECHTER Antoine, FRICK, Jean-Pierre KNIBIELY, Philippe, MOEGLEN Yveline, GEIGER Hugues, WINTERHALTER Roger. 1992

**Marcel Rudloff :** « *Les Alsaciens sont des Français rhénans et alémaniques et c'est la richesse de la France que l'allemand soit ainsi l'une de ses langues.* » 1995

**Conseil Général du Haut-Rhin :** « Depuis plusieurs décennies, le Conseil Général agit auprès de l'Education nationale pour que les jeunes alsaciens puissent maîtriser l'allemand. Pourquoi? Il s'agit de la langue de nos voisins, bien sûr. Mais l'allemand, en tant que référence et forme standard de nos dialectes alsaciens, est aussi et surtout notre langue régionale. » 2010

**Appel en faveur d'une charte linguistique pour l'Alsace :** « Article 2 : *La langue régionale est constituée de l'allemand dialectal d'Alsace (forme essentiellement orale) et de l'allemand standard (forme essentiellement écrite et langue de culture de référence)* ». **Appel signé en particulier :** **Députés :** Mrs Christ, Hillmeyer, Ferry, Schneider, Reitzer, Straumann, **Sénateurs :** Mmes Schillinger, Troendlé, **Députés Européens :** Mmes Striffler et Griesbeck, M. Alfonsi, **Conseillers Régionaux :** Mmes Camilo, Hoeffel, Mérabet, Buchmann, Valentin, Mrs Cattin, Fernique, Waechter, Belliard, Hémédinger, Chéray, Burckel, Riebel, **Conseillers Généraux du Bas-Rhin :** Mrs Bauer, Brendlé, Burger, Carbiener, Heckel, Lehmann, Simler, Stolz, Zimmermann, Marmillod, Vonau, Fetsch, Jurdan-Pfeiffer, Wirth, Weil, Dann, Wolff, Zaegel, Mozziconacci, Klein-Mosser, **Conseillers Généraux du Haut-Rhin :** Mrs Adrian, Chaton, Jacquy, Miehé, Stoll, Weber, Muller, Bihl, Spiegel, Straumann, **Des élus honoraires :** Mrs **Louis Jung** (ancien président de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), **Daniel Hoeffel**, ancien ministre, **Henri Goetschy**, **Yvonne Knorr** (ancienne adjointe au maire de Strasbourg), **Gengenwin Germain** (député honoraire), **Jean-Daniel Zeter**, **Lorentz Jean** (ancien maire de Roeschwoog), **André Bord** (ancien Ministre), **Odile Uhlrich-Mallet**, adjointe au maire de Colmar (ancienne CR), **Jacques Muller** (ancien sénateur), **Gilbert Meyer**, ancien député, **Pierre Egler**, 1<sup>er</sup> vice-président hon. du CG 68, **Traband** Gérard, ancien CR, et ancien président de la commission culture du CR d'Alsace et de l'Agence Culturelle d'Alsace, **Weber** André-Paul, écrivain, ancien Conseiller régionale et général (68), **Goetzmann** Charles, ancien maire de Betschdorf, ancien CG 67, **par 157 maires** (**Jean Rotner**, **Jacques Bigot**, **Joseph Ostermann...**) et autant d'adjoints et par un grand nombre de personnalités représentatives de la société alsacienne, parmi lesquelles dont certains font autorité : **Adolf Paul**, professeur d'anglais retr., docteur ès lettres, **Anstett** Roland, publicitaire, **Baumann** René, professeur honoraire de l'université de Strasbourg, **Berg** Jean-Pierre, retraité commission européenne, **Blair** Philip, ancien Directeur des Institutions démocratiques au Conseil de l'Europe, **Bodlore-Penlaez** Mikael, responsable développement territorial CCI, **Brenner** Pierre, professeur retraité de l'université, **Brumbt** François, musicien, Comte Christian **d'Andlau-Hombourg**, citoyen, **Crévenat-Werner** Danielle, linguiste, **Cronenberger** Gérard, président de l'association des élus pour la langue régionale, **Dalgalian** Gilbert, linguiste, **Dammert** Alice, agrégée d'allemand retr., **Dubs** René, ancien CG du Bas-Rhin, **Eckhardt** René, consultant, **Egler** Pierre, 1<sup>er</sup> vice-président hon. du CG 68, **Egles** René, Liedermacher, **Engel** Roland, *Liedermacher*, **Faust** Dinah, comédienne, chanteuse, metteur en scène, membre historique du *Barabli*, **Federmann** Georges Yoram, psychiatre gymnopédiste, **Frick** Paul, TAS Guebwiller, **Friederich** François, président du mouvement européen Alsace, **Froelicher** Claude, président d'Eltern, **Gautherot** Jean-Marie, retraité E.N., **Gerber** Jean Henri, physicien CNRS honoraire, **Goetmann** Charles, conseiller général honoraires, **Grossouvre** (de) Henri, **Haag**

Michel, président brasserie Météor, **Hadey** Jean-Noël, ancien chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace, **Haerberlin** Jean-Pierre, **Hahn** Christian, metteur en scène, **Hamm** Liselotte, artiste, **Hamm** Richard, maire-adjoint d'Illkirch-Graffenstaden, **Hartmann** Christophe, membre du CESER Alsace, **Hartweg** Frédéric, professeur émérite de l'université de Strasbourg, **Heim** François, professeur d'université, **Heiwy** Patrick, réalisateur, adjoint au maire de Schiltigheim, **Herrgott** Jacqueline, **Hiebel** Martine, retraitée et chercheuse. **Hintenoch** Jean-Paul, président du groupe théâtral St. Georges de Haguenau, **Hoeffel** Michel, ancien président de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, **Howiller** Alain, ancien directeur-rédacteur en chef des DNA, **Huber** Christian, médecin pédiatre, **Hugel** André, président Sté d'histoire de Riquewihr, **Hulé** Anne, Dt en droit, collaborateur du député André Schneider, **Hummel Jean-Marie**, artiste, **Jacobi** Robert-Frank, chanteur, auteur-compositeur, **Jenny** Alphonse, agrégé d'allemand retraité, **Julien-Saint-Amand** Luc, avocat, **Kammerer** Gérard, président du TA de Rouffach, **Kauffer** Maurice, professeur d'université (linguistique allemande), **Klein** Jacques Paul, ambassadeur, secrétaire général adj. de l'ONU, **Knorr** Yvonne, adjoint au maire honoraire de Strasbourg, présidente d'honneur du Modem Alsace, **Kohler** Jean-Robert, ancien directeur enseignement catholique, **Laquieze** François, ancien directeur de la DRAC Alsace, **Leser** Gérard, historien-folkloriste, conteur, vice-président de l'Académie d'Alsace, **Lienhard** Marc, professeur émérite, ancien président de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, **Lux** Pascale, vice-présidente d'ABC *Zweisprachigkeit*, **Matter** Monique, vice-présidente du comité fédéral pour la langue régionale, **Mathian** Henri, associé D-LINE et Retraité, **Meyer** Astrid, agrégée, d'allemand retraitée, **Nicolas** Thierry, adjoint au maire de Mulhouse, **Peter** Armand, **Philipps** Eugène, professeur agrégé d'anglais retraité, **Reppel** Norbert, secrétaire de *Heimetsproch un tradition*, **Rieger** Serge, *Liedermacher*, **Roederer** Christiane, auteur, présidente de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Alsace, **Sarbacher** Karine, présidente d'ABC *Zweisprachigkeit*, **Sarg** Freddy, pasteur, ethnologue, **Scherb** Henri, président de *Heimetsproch un Tradition*, **Schleef** Jacques, directeur du festival *Summerlied*, **Schlosser** Jacques, professeur émérite des universités, **Schneider-Mizony** Odile, professeure de linguistique allemande, **Schwander** Marcel, Consul de France retraité, **Siegrist** Jean-Pierre, membre du CESER Alsace, **Simler** philippe, professeur émérite, **Sorg** Jean-Paul, philosophe, **Sparfel** Jacques, secrétaire général d'Eucor, **Stehli** Ralph, professeur d'université, **Stern-Reff** Sylvie, écrivain, *Liedermacherin*, **Streith** Jacques, professeur des universités, **Troxler** Evelyne, formateur, **Walter** Pierre, président de l'Association des Auteurs et Artistes d'Alsace, **Weckmann** André, écrivain, **Weiss** François, docteur en linguistique, **Werner** Robert, journaliste, écrivain, correspond. de l'Institut de France, anc. rédacteur en chef à TF1, **Wicker** Jean-Pierre, ancien membre du CESA, **Winstein** Ernest, théologien, **Woehrling** Jean-Marie, président de culture et Bilinguisme *René-Schickele-Gesellschaft*, ... (liste complète sur [www.ica2010.fr](http://www.ica2010.fr)) 2013

**Adrien Finck, Frédéric Hartweg, Raymond Matzen et Marthe Philipp Université Marc Bloch et Robert Schumann, Strasbourg)**

*« L' Alsace et la Moselle germanophone sont situées le long de la frontière des langues germano-romane qui a très peu varié depuis un millénaire. Ce qui est aujourd'hui appelé l'"alsacien" et auparavant allemand, puis allemand alsacien, relève des parlers "alémaniques" et "franciques" qui se sont imposés dans notre région depuis les "grandes migrations" (du IV<sup>e</sup> au Ve siècle). Cet espace linguistique dépasse les frontières nationales actuelles, et c'est ainsi que l'"alémanique" se retrouve autant en Alsace qu'en Pays de Bade, en Suisse alémanique, au Liechtenstein et en Autriche (Vorarlberg), selon de nombreuses variétés locales propres aux "dialectes".*

*Les "dialectes" sont des langues parlées non codifiées. La langue normalisée, écrite et codifiée correspondante à nos dialectes est l'allemand standard. Précisons que les "dialectes", tout en évoluant, sont antérieurs à l'allemand standard qui est une langue de grande communication ("koinè") développée à partir du XV<sup>e</sup> siècle. L'Alsacien dialectophone apprendra facilement l'allemand standard (issu de l'espace dialectal "mitteldeutsch" et "oberdeutsch" auquel appartiennent ces parlers) selon une méthode pédagogique effectivement adaptée à la région.*

*"Langue standard" et "dialecte" ont des fonctions différentes. Il n'y a pas de hiérarchie. Une langue n'est pas uniquement un moyen de communication, elle a également une fonction expressive, identitaire, et c'est bien une fonction qui revient surtout au parler natal, autochtone.*

*L'appartenance de l'"alsacien" à l'aire linguistique allemande ne signifie évidemment pas qu'il ne présente pas de particularités, et notamment des interférences avec le français, mais qui n'affectent ni la parenté historique ni sa structure. Il n'y a en Alsace qu'un nombre assez restreint de locuteurs ne connaissant qu'une seule "variété de langue". En fonction des locuteurs en présence, de l'"environnement", on utilise soit le dialecte, soit le français; avec des locuteurs bilingues, les deux peuvent alterner ("code switching"), ce qui peut être le signe d'une défaillance, mais aussi d'un jeu.*

*Si la parenté de l'"alsacien" et de l'"allemand" n'est plus clairement perçue dans la conscience populaire, ce problème s'explique surtout par le "rejet" de l'allemand après 1945, à la suite du traumatisme de l'annexion et de la terreur national-socialiste. Tout en respectant la mémoire vigilante de ce passé, il faut retrouver aujourd'hui une vue plus objective et sereine.*

*Il résulte de ces remarques la définition de la "langue régionale" dans sa double dimension : allemand dialectal et allemand standard. Cette définition a été formulée officiellement par le Recteur Pierre Deyon en 1985 : - Il n'existe en effet qu'une seule définition scientifiquement correcte de la langue régionale en Alsace, ce sont les dialectes alsaciens dont l'expression écrite est l'allemand.- »*

## **B. Point de vue d'institutions publiques sur la définition de la langue régionale d'Alsace**

**Bulletin officiel hors-série n°2 18 juin 2003** page 21 : « ...*les dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle sont traités ensemble à cause de leur parenté commune avec l'allemand, qui est leur langue écrite et leur langue de référence, et leur appartenance commune à la famille des langues germaniques... L'allemand présente en effet, du point de vue éducatif, la triple vertu d'être à la fois l'expression écrite et la langue de référence des dialectes régionaux, la langue des pays les plus voisins et une grande langue de diffusion internationale.*» 2003

**Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.** « *La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (...) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part* ». 2003

**Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège,** NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN DGESCO A1-4 « *cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré* » 2007

**Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.**

« *La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (...) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part* ». 2003

**Programmes de l'enseignement de langues régionales au palier 1 du collège,** NORMENE0773549A, RLR : 525-6, ARRÊTÉ DU 26-12-2007, JO DU 10-1-2008, MEN DGESCO A1-4

« ... *cet enseignement prend en compte la diversité des registres linguistiques : les dialectes alémaniques et franciques constituent la langue véhiculaire de certains usages personnels, sociaux et de pratiques culturelles ; l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes de l'espace considéré* » 2007

**Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** (document signé par le Région, le 67, le 68, Mulhouse, Strasbourg...) 2014

*« Par l'expression « langue régionale », on entend la langue allemande dans ses formes dialectales (dialectes alémaniques et franciques parlés en Alsace et en Moselle) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) ; »*

**Définition résultant des Assises de la langue et de la culture régionales (document signé par la Région Alsace, le 67 et le 68) 2014**

*« La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard. »*

**Définition de la langue et de la culture régionales par la Fédération Alsace bilingue - Verband zweisprachiges Elsass, 21 associations membres (extrait des statuts)**

*« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.*

*La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.*

*En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.*

*La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. »*

2014

**Définition de la langue régionale adoptée par le conseil culturel d'Alsace**

*« La Langue Régionale d'Alsace est définie comme la langue allemande dans ses formes dialectales (communément appelées « l'alsacien » (ou « platt » en Moselle)) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) », sans oublier les langues historiquement implantées en Alsace comme le welche, le yéniche, le manouche ou le yédisch-daïtsch. »*

2016

2017

**Une Utopie mobilisatrice commune  
pour les « anciens » et les « nouveaux » Alsaciens**

**Jean-Marie Woehrling**

*Dans le cadre du Festival Strasbourg-Méditerranée, le Centre Culturel Alsacien a organisé une rencontre-débat sur la question de la perception, par les Alsaciens d'origine étrangère, des caractéristiques régionales de l'Alsace.*

Conformément au thème général du festival, cette rencontre avait placé au début de ses réflexions le mot « Utopie » : « Anciens et Nouveaux Alsaciens unis pour construire une utopie mobilisatrice pour l'Alsace ».

Actuellement, les particularités alsaciennes s'affirment sous bien des aspects dans le débat public : combat pour les classes bilingues, discussion sur une nouvelle collectivité territoriale alsacienne, exposition sur la période 1880-1930, dimension transfrontalière et potentialités offertes par l'emploi Outre Rhin, traditions alsaciennes de Noël, avenir du droit local de l'enseignement religieux, etc.

Comment les « Nouveaux Alsaciens », c'est-à-dire ceux dont les familles ne sont pas installées de longue date dans la région voient-ils cette Alsace avec ses caractéristiques linguistiques, historiques, culturelles, juridiques etc. ? Sont-ils sensibilisés ou indifférents, hostiles ou favorables, se sentent-ils concernés et comment ?

La rencontre a attiré plus d'« anciens Alsaciens » que de nouveaux Alsaciens, mais la discussion a néanmoins été riche. Quelques réflexions peuvent en être retirées :

Les nouveaux arrivants perçoivent clairement la spécificité alsacienne qui ne suscite pas d'animosité de leur part (contrairement à certains Français « de l'intérieur »). Ils comprennent, pour la plupart, que s'intégrer vraiment dans leur nouveau pays, c'est s'approprier non seulement la culture française, mais aussi la culture alsacienne. Face à d'autres Français ou d'autres Européens, ils se définissent volontiers comme Alsaciens et leur expression française est souvent marquée du caractère accent alsacien (que beaucoup d'Alsaciens cherchent à extirper, mais qui ne les dérange pas). Beaucoup de ces nouveaux arrivants comprennent d'autant mieux les difficultés et la richesse de la double culture qui caractérise l'Alsace qu'ils sont eux-mêmes dans une situation de double culture. Le bilinguisme français-allemand les intéresse, car ils sont déjà eux-mêmes bilingues (sinon plurilingues). Il n'est pas rare qu'ils inscrivent leurs enfants dans les classes bilingues. Ils savent profiter de la dimension transfrontalière et tissent des liens au-delà du Rhin. Ils sont sensibles aux nombreuses expressions des relations entre l'Alsace et l'Afrique : tombes de combattants nord-africains sur les cimetières alsaciens, souvenir des nombreux Alsaciens qui sont allés (pour de bonnes ou mauvaises raisons) apporter une part d'eux-mêmes en Afrique ; investisseurs ; colons, missionnaires, acteurs de l'action humanitaire.

On a aussi évoqué des expériences collectives qui rapprochent l'histoire alsacienne de celle des immigrés : au fond, les Alsaciens sont des immigrés passifs : alors que les étrangers venus en Alsace ont quitté leur Etat d'origine, pour les Alsaciens, c'est l'Etat qui a changé sous leurs pieds, les rendant à bien des égards étrangers dans leur propre pays. Le sentiment de voir sa culture et sa langue d'origine soudain dévalorisées et mise en suspicion est une expérience commune aux Alsaciens et aux immigrés.

Mais il ne faut pas sous-estimer les risques liés à la méfiance et à l'incompréhension. Certains étrangers voient la spécificité alsacienne avec inquiétude : des esprits jacobins leur ont expliqué que celle-ci était source de discrimination et « d'enfermement identitaire ». Certains ont cru que pour bien s'intégrer à cette France jacobine il fallait se montrer anti-alsacien.

Pour les Alsaciens d'origine, l'accueil de l'autre est parfois altéré par l'incertitude identitaire : quand on ne sait plus trop qui on est, il est difficile de se montrer attentif à autrui. Ils doivent surmonter la honte de leur propre culture et de leur langue, les interdits qu'ont leurs ancêtres. Les Nouveaux Alsaciens sont au demeurant souvent étonnés du manque de fierté et de détermination : ils défendent mieux leur culture et leurs langues d'origine que les Alsaciens de souche.

Aussi, une certaine crainte devant les étrangers n'est pas à nier : ils sont nombreux, fiers de leur culture qu'ils ne sont pas prêts à lâcher comme l'ont fait les Alsaciens, ils ont des convictions et les affirment notamment au plan religieux, alors que les Alsaciens ont déserté leurs églises. La peur d'être « submergé » existe.

Mais si les Alsaciens abandonnent leur langue et leur religion, ce ne n'est pas la faute des étrangers. Au fil de l'échange, une conviction commune se dégage : rien ne sert de se braquer sur la défensive : il faut aller à la rencontre de l'autre. Les Alsaciens « de souche » ont à cet égard fait entendre leur attente : nous avons une tradition d'accueil et nous voulons partager l'Alsace avec les nouveaux venus ; mais nous attendons d'eux qu'ils fassent le même pas d'accueil : cette Alsace, on aimerait

qu'eux aussi l'accueillent, s'en sentent solidaires et qu'ils participent à sa mise en valeur, y compris dans ses particularités.

Cette rencontre peut être difficile pour les deux côtés, car accueillir l'autre, lui faire une place, c'est inévitablement renoncer à un état ancien pour aller ensemble vers un état différent. Faudrait-il renoncer à une part de soi-même, voire « fusionner » ? Ces termes peuvent susciter une perception négative. Mais ils correspondent à un enrichissement et non à un appauvrissement : anciens Alsacien et Alsaciens immigrés, nous devons renoncer les uns et les autres à une part de nous-mêmes pour nous ouvrir à une nouveauté : pour ces derniers, accepter l'héritage alsacien et le perpétuer, pour les premiers, partager cet héritage avec des nouveaux venus et l'enrichir de leur apport : c'est ainsi que la culture alsacienne ne sera pas statique, mais au contraire, dynamique et évolutive.

On a imaginé une « utopie », ou plutôt développé un modèle pour le futur : une Alsace prise en charge de manière commune par l'ensemble de ses habitants, quelle que soit leur origine. Une Alsace où les Alsaciens de souche n'auraient plus peur de perdre leur héritage et seraient de nouveau suffisamment fiers d'eux-mêmes pour vouloir confier leur patrimoine aux nouveaux arrivants et une Alsace où les Nouveaux Alsaciens se sentiraient pleinement partie prenante de ce pays et participeraient activement à la défense de ses atouts.

### **Témoignages :**

Khalid R (origine marocaine) :

Toute identité est personnelle. L'identité alsacienne dans laquelle je me reconnais est rattachée à un état d'esprit, des communes et un territoire, avec un sentiment d'enracinement et d'appartenance. Je suis alsacien, sundgauvien, mulhousien et strasbourgeois. J'ai passé mon enfance à Altkirch où mon père est venu s'installer au début des années 1970 pour travailler dans une usine de métallurgie à Tagolsheim. Il existait à cette époque - un peu moins aujourd'hui -, une communauté de personnes issues de l'immigration nord-africaine (essentiellement marocaine) et turque dans les villages sungauviens (Altkirch, Hirsingue, Waldighoffen, ...).

À Altkirch, je me souviens de ma maîtresse d'école maternelle, Sœur Bernadette, de la place Halle au blé où l'on jouait tous sans distinction, de la Sainte-Catherine fêtée chaque année en novembre dans toute la ville, du marché tous les jeudis matins où je me rendais avec ma mère et où l'on parlait l'alsacien partout. Je regrette qu'on n'ait pas appris le dialecte aux écoliers que l'on était et qui est un élément fondamental de la culture alsacienne. À Altkirch, il y avait du mélange et de la mixité sociale que je n'ai pas complètement retrouvés à Mulhouse, mais que l'on retrouve à Strasbourg.

Du Sundgau, je ne peux pas oublier la mentalité, la sérénité, les paysages, les maisons à colombages et les villages où nous nous promenions à pieds ou en vélos (Carspach, Hirtzbach, Ferrette, Aspach, Dannemarie, Ballersdorf, etc.).

À Mulhouse, où il existe une forte concentration de personnes issues de l'immigration et moins de mixité, l'histoire et la mémoire commune sont un facteur de cohésion fort. Mulhouse est une ville industrielle et d'immigrations. L'immigration maghrébine s'est installée progressivement depuis la fin de la Deuxième Guerre. Il existe des traces et des liens avec Mulhouse et plus largement l'Alsace remontant au XIXe siècle, notamment des relations entrepreneuriales et philanthropiques d'industriels protestants en Algérie française. L'histoire nous rappelle également la participation de soldats à la guerre franco-prussienne ainsi qu'aux deux guerres mondiales, dont l'Alsace a été un champ de bataille douloureux. Des rues, de même que les cimetières de la région témoignent aujourd'hui encore des sacrifices de ces frères d'armes et des premières immigrations.

Habiter à Altkirch, Mulhouse, Strasbourg, parcourir et découvrir l'Alsace, visiter le Mémorial d'Alsace-Moselle, partager la mémoire, l'histoire et toutes les autres expériences régionales, de temps passés et de rencontres, fait qu'on se sente Alsacien. Un sentiment d'appartenance régionale qui naît et

se développe doucement, mais surement. La création de l'identité est l'épanouissement de l'individu. L'identité alsacienne est à mon sens humaniste, forte et ouverte.

Gisèle E. (origine camerounaise) :

Ce débat a été un moment fort dans les échanges et la conception de la culture et l'identité alsacienne avec les uns et les autres. Seulement, il faudrait que ceux qui sont alsaciens depuis des générations comprennent bien que ceux issus de l'immigration se sentent aussi alsaciens avec leur double culture. La culture alsacienne n'est pas statique au contraire, elle est dynamique donc évolutive.

J'estime que dire à une personne descendant d'immigration magrébine ou du Moyen-Orient qui est né sur le territoire qu'il n'est pas alsacien parce qu'il est d'obédience musulmane est une indécatesse à éviter, je ne pense pas qu'il y aurait un classement à faire soit on s'identifie à cette culture : linguistique, gastronomique, culturelle, etc. Il faudrait penser à refaire ce genre de rencontre on apprendra beaucoup des uns et des autres.

Annexe

Les ouvrages sur les immigrés en Alsace, tous écrits par des personnes hostiles à la dimension régionale présentent systématiquement la culture régionale comme un phénomène négatif pour les immigrés. (Par exemple : Laurent Muller : Les résidents étrangers à Strasbourg, presses universitaires de Strasbourg, 2009. Cet ouvrage présente « les régionalismes facteur d'exclusion » en se référant uniquement au mouvement « Alsace d'Abord, courant totalement marginal. Que dirait cet universitaire si on réduisait la pensée française à celle du Front national !). Cela fait partie d'une calomnie récurrente à l'égard des mouvements qui défendent l'identité régionale, systématiquement assimilés à l'extrême droite. Ce comportement est particulièrement pervers : tout en prônant l'intégration, il organise l'hostilité des immigrés par rapport à une population qu'on leur présente comme hostile et renfermée, ce qui les amène à s'en distancier au détriment d'une bonne insertion. J-MW

2017

## La langue de l'Alsace

**Jean-Marie Woehrling**

Le bureau du Conseil culturel d'Alsace a tenu le 10 février 2017 un débat sur la définition de la langue régionale. Après une vive discussion, à titre de compromis, ses membres se sont ralliés de guerre lasse à une définition adoptée par la Région Alsace et les Départements du Bas Rhin et du Haut-Rhin en conclusion des Assises de la langue et de la culture régionales : « *La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard* ».

Cette définition laisse cependant entières les différences d'approche. On peut dire que quasiment tous les membres du Conseil culturel sont d'accord pour considérer que sous le « label » formel de « langue régionale d'Alsace », il faut promouvoir à la fois les dialectes et l'allemand standard. Tous sont d'accord pour souligner aussi bien la dimension émotionnelle et intime des dialectes que l'importance communicationnelle du standard. Malgré cela, les esprits se séparent sur le rôle et la nature de ces deux composantes:

- Il y a une tendance pour laquelle les dialectes forment une langue autonome, la seule que les Alsaciens ressentent comme étant la leur propre, l'allemand étant une langue « de référence », (« *l'allemand standard est la langue de référence de tous les dialectes* » ; arrêté du 29 décembre 2007) utilisée à l'école et en vue d'une utilisation fonctionnelle (économie, échanges, etc.) mais que les Alsaciens ne

reconnaîtraient plus comment leur langue, alors même qu'il en était ainsi dans le passé. Seule la « langue alsacienne » dans sa forme dialectale correspond au sentiment d'identification des Alsaciens, à la dimension culturelle et aux traditions propres à l'Alsace (théâtre, poésie, chant, danses, cuisine, etc. spécifiques à l'Alsace.

- Face à cette position, nous défendons la conception d'une langue unitaire qui inclue un niveau formalisé (avec un standard partagé sur le plan de l'aire germanophone) et un niveau dialectal (des parlers communs à des groupes territoriaux déterminés). Ces deux niveaux s'enrichissent réciproquement, les fonctions sociales de la langue se partageant entre ces deux niveaux. La culture de l'Alsace se définit par une rencontre des deux mondes culturels français et allemands : cela implique de considérer chacun de ces deux mondes comme constitutifs de l'Alsace. Dans cet esprit nous considérons que l'Alsace a deux langues : le français et l'allemand (standard et dialectes). Pour chacune de ces deux langues, nous revendiquons à la fois leur dimension culturelle planétaire et notre pratique locale (accent, alsacianismes, dialectes, etc.).

Nous comprenons le ressenti de ceux qui peinent à reconnaître l'allemand comme langue de l'Alsace. Nous ne méconnaissons nullement ce sentiment. Mais nous pensons que le « ressenti » ne peut, dans ce domaine comme dans d'autres, être le seul fondement d'une politique. Le ressenti actuel est le résultat d'un conditionnement culturel qui nous a été imposé. Le même ressenti conduit les jeunes générations d'Alsaciens à rejeter également les dialectes comme étant quelque chose qui leur est étranger. Nous opposons au ressenti l'exercice d'un choix raisonné fondé sur l'analyse objective d'une situation et sur la connaissance des mécanismes concrets de développement de disparition des langues telles que nous pouvons les observer dans des situations territoriales comparables.

Si nous ne voulons pas nous résigner au contexte actuel d'appauvrissement du patrimoine linguistique de l'Alsace, il faut nous faut concevoir une vraie politique linguistique ambitieuse et cohérente. La conception d'une langue de l'Alsace constituée par un conglomerat de dialectes en relation de plus en plus lointaine avec une langue allemande conçue comme simple « langue de référence » ne constitue pas une base possible pour une telle politique : nous le savons bien, une telle perception n'a pas permis de formuler des revendications efficaces et peut tout au plus servir de cadre à un certain nombre de « soins palliatifs » pour laisser ce patrimoine linguistique mourir plus paisiblement. Les derniers Alsaciens pourront se consoler avec quelques gadgets qui n'ont aucun effet sur la société locale telle qu'elle est.

Une politique linguistique efficace, c'est dire qui restaure un bilinguisme réel pour une partie significative de la population, ne peut se construire que si l'on inclut sans réserve le standard dans la langue à promouvoir.

Notre affection pour les dialectes n'est pas moindre que celle de ceux qui mettent en avant le fait que l'allemand standard n'est pas perçu comme la langue de la région. A la suite de nos grands anciens (Philipps, Weckmann, Fink) nous considérons que la connaissance du standard allemand est une nécessité pour la survie des dialectes. Mais sa connaissance purement fonctionnelle ne suffit pas ; il faut que la relation entre standard et dialecte soit restaurée. Cette condition ne peut être réunie si on ne reconnaît pas que nous avons affaire à une seule langue qui se manifeste sous différentes formes. La même dualité existe d'ailleurs pour le français et toutes les langues en général. Nos amis Bretons, Occitans, Basques, connaissent comme nous un standard et des dialectes ; comme nous, ils savent que le standard est indispensable à la survie des dialectes.

La distinction entre dialectes, seuls constitutifs de la « langue alsacienne » et l'allemand standard, simple « langue de référence », conduit à percevoir ce dernier comme un concurrent voire comme une menace des premiers : en développant les classes bilingues on aurait marginalisé les dialectes. La vérité, c'est que c'est la conception que se fait l'éducation nationale de l'allemand (langue internationale) qui la conduit encore aujourd'hui (malgré quelques belles phrases dans des circulaires) à refuser toute place aux dialectes (perçus comme facteurs de discrimination). Alors que la reconnaissance de l'unité entre dialectes et standard permet de faire « flèche de tout bois » : il faut faire usage de toute forme disponible de la langue régionale : dialectes là où ils existent encore,

enseignants germanophones étrangers s'ils sont- disponibles, enseignants alsaciens même si leur germanophonie est parfois mal assurée, etc. De Holderith à ABCM en passant par Weckmann, les partisans de l'allemand langue régionale ont toujours cherché à donner la meilleure place effectivement possible aux dialectes ; si le standard ne permet pas toujours de revivifier un dialecte moribond, il n'y a pas de cas où il lui a été nocif.

Les dialectes sont des variétés linguistiques qui permettent à leurs locuteurs de se reconnaître comme membre d'un même groupe. C'est un aspect fondamental. Mais aujourd'hui ce ne sont pas seulement les compétences linguistiques qui diminuent, c'est aussi la cohérence effective de ces groupes. Il est illusoire de vouloir reconstituer la communauté alsacienne à travers un dialecte alsacien. Il est pourtant très important de renforcer entre tous les habitants de l'Alsace (devenus très hétérogènes) un sentiment de communauté. Ce projet culturel commun tourné vers l'avenir, cette reconstitution d'une personnalité régionale a nécessairement une dimension linguistique. Mais dans la complexité actuelle de la société régionale, les dialectes et le standard se rapprochent, voire s'identifient face à des « concurrents » de plus en plus puissants ; français, mais aussi anglais. Ce ne sont pas les difficultés rencontrées par les dialectes qui affaiblissent la communauté locale. C'est la dissolution de la communauté locale qui conduit à la disparition des dialectes. Il faut donc un projet linguistique qui passe par un renforcement de la personnalité régionale et qui en inclue toutes les compétences. Cela implique d'y intégrer le standard autant que les dialectes.

Ce projet linguistique, il doit être pour nous le même que pour les Suisses alémaniques, les habitants de la communauté germanique de Belgique, les habitants du Tyrol du Sud : un ancrage fort dans le standard pour donner le plus de force possible au dialecte. Comme eux, il ne faut pas avoir peur d'appeler notre langue par son nom plutôt que de recourir à une périphrase compliquée que personne n'écoute ni ne comprend. Ces territoires se définissent comme « deutschsprachig. Nous pouvons appeler notre langue régionale « allemand d'Alsace ». Pour nous comme pour les Suisses germanophones, cette reconnaissance n'a rien à voir avec une appartenance nationale. Elle exprime avec justesse notre identité régionale qui n'a jamais été repli sur le local mais ouverture européenne tant vers l'est que vers l'ouest. J-MW

2017

## Entre maillage et détricotage !

**Claude Froehlicher<sup>53</sup>**

C'est à bas bruit que se mettent en place depuis quelques mois de nouveaux principes dans le cadre de l'enseignement bilingue en Alsace, qui ne laissent pas de nous inquiéter.

Alors que les décideurs -rectorat, Education nationale - assurent travailler d'arrache-pied pour garantir un meilleur "maillage" de l'offre bilingue en Alsace, créer et renforcer des pôles bilingues puissants, le nombre d'ouverture de nouveaux sites bilingues en maternelle est quasiment au point mort cette année et certaines actions font plus penser à un détricotage qu'à un maillage !....

Engluée dans son incapacité à attirer, former et motiver des enseignants germanophones en nombre et qualité suffisants pour répondre à l'attente de plus en plus forte et large des familles, l'institution n'hésite pas à envisager des mesures pédagogiquement extrêmement dommageables : ainsi, prévoir l'ouverture des sites bilingues à partir de la moyenne section de maternelle (et non plus de la petite section) foule au pied le principe fondamental de précocité d'exposition à la langue, reconnu comme essentiel par tous les linguistes pour un apprentissage aisé d'une ou plusieurs langues.

---

<sup>53</sup> Claude Froehlicher, Président d'ELTERN Alsace. Conférence faite à l'occasion du colloque des Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe les 14 et 15 juin 2017.

Un autre pilier de l'enseignement bilingue est menacé : pour les écoliers, et plus particulièrement les plus petits, il est très important d'avoir un référent adulte pour chaque langue ; un maître ou une maîtresse parlant français, un autre maître ou une autre maîtresse parlant allemand. Or les enseignants souhaitant aujourd'hui se lancer dans l'enseignement bilingue sont autorisés, en tout laxisme, par leur hiérarchie à enseigner le français et l'allemand dans leur classe. Non seulement c'est un non-sens pédagogique, mais en plus on gaspille ainsi les compétences germanophones qu'on a par ailleurs tellement de difficultés à recruter !

Et voici que la Dotation Horaire Globale (DHG) en "heures bilingues" des collèges bilingues vient d'être amputée arbitrairement de 10 à 20% -selon les établissements-, sans information préalable, sans concertation et surtout, sans raison... La justification avancée aux principaux des collèges laisse pantois : il faut diminuer la DHG des collèges ayant déjà une filière bilingue pour "donner" ces heures aux collèges qui ouvrent une section bilingue ! Oui, vous avez bien compris : enlever 1 ou 2 heures d'enseignement en allemand dans le Sundgau doit permettre de les ajouter par miracle dans le Nord de l'Alsace. Je sais que la mode est aux hologrammes, mais le terme kafkaïen paraît plus adapté... On déshabille Pierre mais Paul reste nu !

Décidément, nous voilà habillés pour la prochaine rentrée, et confortés dans l'idée que nous devons plus que jamais rester vigilants et mobilisés pour ne pas y perdre notre chemise ! CF

2018

## Le bilinguisme : un atout éducatif

**François Weiss<sup>54</sup>**

Ah ! Si les parents savaient et si les autorités éducatives et politiques voulaient ... le bilinguisme précoce ou tardif aurait sa place dans tous les systèmes éducatifs à travers le vaste monde ! n.

J'aimerais, pour ma part, apporter une contribution à la réflexion et à l'avancement de l'enseignement bilingue pour en présenter les atouts en particulier aux parents qui hésitent ou qui doutent de l'efficacité de cet enseignement. J'aimerais leur présenter ce qui peut constituer, à mon avis, « **les cinq piliers** » du bilinguisme, à savoir : **1-la précocité, 2-l'intensivité, 3-la continuité, 4-la valorisation et 5-l'interculturalité.**

### **La précocité**

On ne peut plus ignorer depuis les avancées décisives des neurosciences qu'il existe une période privilégiée dans une vie humaine pour la construction du langage; que le langage peut se construire à la faveur d'un code, de deux codes, voire même de trois codes si les conditions sont données, que cette période ultra-favorable ne se présente qu'une fois dans une vie et qu'elle s'achève vers les sept ans (âge moyen) avec la stabilisation synaptique.

C'est à cette période dans la vie d'un écolier que se situe la fin de vie des neurones qui n'ont pas été sollicités par une quelconque activité ou expérience ou mémorisation ou acquisition avant cet âge. Cette espèce de sclérose infantile n'a rien de pathologique: c'est le processus normal et le rythme normal de développement du cerveau et en particulier des centres nerveux du langage.

Mais cela ne veut pas dire que l'apprentissage d'autres langues n'est plus possible après cet âge. On parle alors non plus d'acquisition, mais d'apprentissage, d'apprentissage scolaire guidé par un enseignant.

---

<sup>54</sup> Docteur en linguistique. Conférence faite lors de la Journée du bilinguisme de Haguenau.

L'imagerie médicale la plus récente, l'IRMF (Imagerie à Résonance Magnétique Fonctionnelle) – on peut se référer ici entre autres aux travaux du Max Plank Institut de Leipzig et du Laboratoire d'IRM fonctionnelle de l'hôpital Memorial Sloan-Kettering de New York, ainsi qu'aux excellents livres du regretté Jean PETIT ce germaniste et psycholinguiste qui a tant pour faire progresser la cause du bilinguisme (1) révèle que nous construisons trois zones principales dans l'acquisition du langage :

- \* l'aire de Wernicke pour tout ce qui relève du sens, du vocabulaire et de son stockage;
- \* l'aire de Broca pour l'ensemble des activités symboliques qui relèvent du domaine cognitif (réflexion, analyse, conceptualisation) ;
- \* l'aire de Déjerine, spécialisée dans la phonétisation (prononciation) et de l'écrit plus tard ;

Or l'IRMF révèle que le bilingue précoce apprend sa seconde langue en sollicitant la même aire de Broca que celle construite en langue première. Tandis qu'après l'âge du langage, l'enfant doit se construire une 2ème aire de Broca à côté de la première.

Ce qui, dans l'image obtenue, donne une aire de Broca élargie chez le bilingue avec une zone centrale commune aux deux langues et deux sous-aires pour les acquis propres à chaque langue. Et à fur et à mesure que la maîtrise de la deuxième langue atteint le niveau de la langue maternelle, les deux aires se recouvrent.

À noter qu'une recherche récente du « Wellcome Department of Imaging Neuroscience » de Londres a révélé que les bilingues précoces avaient une structure neuronale plus dense que les monolingues ou que ceux qui ont appris une langue étrangère plus tard. Et on suppose, non sans raison, que cette relation entre la densité neuronale et certaines aptitudes linguistiques est également bénéfique pour d'autres apprentissages, comme le signale un article récent du Magazine « Der Spiegel » intitulé « *Zweisprachler haben veränderte Gehirnstruktur* »

*« Menschen, die zweisprachig aufgewachsen sind, haben im Sprachzentrum eine grössere Dichte von Nervengewebe. Wie britische Forscher heraus fanden, ist die Struktur der grauen Masse umso stärker verändert, je früher mit dem Erlernen der zweiten Sprache begonnen wurde. Vermutlich sei der Zusammenhang zwischen der Dichte der grauen Hirnsubstanz und bestimmte Fähigkeiten nicht nur für die Sprache, sondern auch für andere Bereiche nachweisbar, schreiben die Forscher. »*

Effectivement les retombées positives sur l'apprentissage de la langue maternelle, des mathématiques et d'autres langues ont été mises en évidence par de nombreuses recherches concordantes. Ce qui compte pour les apprentissages précoces, ce n'est pas la vitesse d'acquisition, mais leur valeur formatrice qui grâce à leur ancrage et leur profondeur faciliteront les apprentissages ultérieurs.

À signaler également que les facultés acquisitionnelles pour une bonne prononciation sont à leur zénith pendant l'âge du langage. L'appareil phonatoire est encore très souple et les enfants sont capables de reproduire les sons nouveaux sans beaucoup de difficultés et surtout sans gêne, ce qui ne sera plus le cas quand ils apprendront une autre langue plus tard. Je l'ai constaté lors d'une expérience que j'ai menée en Australie à Melbourne où j'ai sensibilisé de jeunes australophones de quatre à sept ans au français dans le cadre de l'Alliance Française. Pour profiter de cet « état de grâce phonétique », il est impératif que les **modèles proposés aux élèves soient les meilleurs possible**, d'où l'importance du principe « une personne, une langue ».

Avant 7 ans, c'est une entrée directe en langues à la faveur des « câblages » premiers, donc il est permis de parler d'acquisition spontanée en situation, non volontaire, et non pédagogiquement structurée. Après sept ans, il s'agit d'un détour par la langue maternelle pour en mobiliser les « câblages » en vue de la construction consciente, volontaire et structurée d'un nouveau code indépendant de la construction proprement dite du langage. Là, il devient préférable de parler d'apprentissage (2). Bien entendu, la précocité seule n'est pas une garantie absolue pour assurer la réussite d'une scolarité, mais elle en constitue un gage solide.

## L'intensivité

Beaucoup d'entre nous ont suivi un enseignement extensif d'une ou deux langues étrangères, c'est-à-dire de la classe de sixième ou de la quatrième jusqu'en terminale, en règle générale à raison de trois heures hebdomadaires, ce qui fait 105 heures par année scolaire. Nous avons donc fait en tout et pour tout 735 heures d'apprentissage de la première langue étrangère et 525 heures de la deuxième langue étrangère. Il y a quelques années, une enquête du Conseil de l'Europe a essayé de déterminer la compétence de l'expression orale des bacheliers de différents pays. Et on a fait la triste constatation que ces bacheliers « étaient incapables d'avoir une conversation suivie » sur un sujet général relevant de leurs centres d'intérêt tels que le sport, la musique, etc. Ceci n'est pas étonnant quand on considère l'expression orale telle que l'on la pratique dans le cadre de la salle de classe. Pour parler une langue étrangère, il faut de l'entraînement, beaucoup d'entraînement, c'est une activité psychomotrice qui exige beaucoup de pratique qu'il est difficile d'assurer dans une classe de 30 élèves ou même plus !

On a fait le constat qu'un lycéen ayant appris une langue étrangère pendant les 7 années du secondaire aura parlé individuellement en tout et pour tout une heure. Il n'est donc pas étonnant que nous parlions si mal les langues étrangères apprises au lycée ! Il existe bien une nouvelle directive du Ministre de l'Education Nationale pour dédoubler les classes de langues en terminale. Mais est-ce suffisant et surtout n'est-ce pas trop tard ?

L'enseignement bilingue par son caractère intensif pallie ce manque d'exposition à la langue et de maniement de la langue. Cette intensivité est également nécessaire pour compenser l'absence de cette langue dans le milieu familial ou géographique. À noter aussi que le statut de la langue change considérablement aux yeux des élèves lorsque la langue n'est plus simplement une matière comme les autres, mais qu'elle est langue véhiculaire et vectrice d'enseignement tout comme la langue maternelle, ce que j'ai pu constater lors d'un « accompagnement scientifique » d'une année que j'ai assuré dans un lycée bilingue de Munich.

### **La continuité**

La précocité et l'intensité seules d'un enseignement d'une langue vivante ne suffisent à assurer le succès du bilinguisme. Il faut qu'il y ait un passage harmonieux entre les différents cycles et les différents établissements scolaires. Cette continuité est-elle bien assurée entre les sections bilingues du primaire, du collège et du lycée. Y a-t-il également continuité pédagogique entre l'école et le collège étant donné la variété des parcours proposés ? Avons-nous des enseignants suffisamment formés pour assurer cette continuité en tenant vraiment compte des acquis du primaire et en les valorisant ?

Qu'en est-il pour les écoliers qui ont suivi un cours extensif d'allemand et qui arrivent au collège ? Et encore une fois, est-ce que les professeurs des collèges savent bien ce que leurs collègues du primaire ont enseigné ? N'ont-ils pas tendance à sous-estimer voire déprécier le travail de leurs collègues d'un cycle inférieur ? Je dirai de façon quelque peu provocatrice qu'il existe dans notre système éducatif « une cascade du mépris » retombant par paliers successifs de l'université à l'école maternelle. « Si les étudiants sont nuls, c'est la faute du lycée, si les lycéens ont tant de lacunes, c'est qu'ils n'ont rien appris au collège et si les collégiens, etc. ... »

Pour assurer cette continuité, il est indispensable d'harmoniser les programmes et la formation des enseignants. Pour nous en tenir aux langues, il faudrait élaborer un curriculum couvrant le primaire et le secondaire en se basant, par exemple, sur les travaux du Conseil de l'Europe et le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues. De même dans la formation des enseignants il faudrait inclure un module sur les programmes ou sur les curriculums des autres cycles ainsi que des stages dans les différents établissements scolaires. J'ai eu l'occasion de réaliser un curriculum de français pour trois dernières années du primaire et les trois années du collège en Grèce à la demande du Ministre de l'Education avec un groupe de spécialistes et surtout avec des instituteurs et de professeurs de collège qui connaissaient bien le terrain.

### **La valorisation**

Pourquoi apprendre une langue qui semble peu prisée, qui est de moins en moins parlée, que l'école rejette et beaucoup d'enseignants considèrent encore comme un frein à l'apprentissage de « la langue de la République » ? Comment dans ces conditions motiver nos enfants à se lancer dans l'aventure du bilinguisme précoce si enrichissante et si exigeante à la fois ? Il faut avant tout que les parents, la famille, les enseignants soient convaincus de la valeur éducative unique que constitue l'apprentissage précoce d'une langue étrangère et de celui de l'allemand et notre dialecte en particulier. Je n'insisterai pas sur les raisons de notre « désamour » pour notre dialecte. Les parents, la société, nos hommes politiques, notre mentalité, nous sommes tous coupables, à quelques exceptions près ! Est-ce que nous ne souffrons pas tous d'un immense déficit dans la connaissance de notre histoire, de notre culture et notre civilisation régionales pour nous permettre de les valoriser ?

Les parents ont un rôle capital à jouer dans l'accompagnement des enfants dans leur scolarité bilingue comme dans leur scolarité tout court. Ils doivent chercher à motiver leurs enfants en montrant qu'ils ont une attitude positive envers la langue et la culture allemandes. Ils doivent favoriser le contact avec l'allemand, encourager leurs enfants à participer à des échanges transfrontaliers, à des voyages et à des séjours linguistiques, à s'inscrire dans des activités périscolaires, à trouver un/une correspondant/e, à regarder la télévision éducative allemande, etc. Bref, ils doivent essayer de montrer à leurs enfants que leur éducation bilingue est quelque chose d'important pour eux et pour leurs enfants et qu'ils les soutiennent de tout cœur dans cette entreprise éducative. Je me permettrai de rappeler aux parents cette recommandation d'un psycholinguiste britannique qui préconisait de consacrer chaque jour « **un quart d'heure d'attention non partagée de la part d'un adulte** » à chaque écolier. Il ne s'agit pas ici d'un contrôle de ce que chaque écolier a fait au cours de sa journée en classe, mais plus simplement d'un moment privilégié où l'écolier a un temps de parole suffisant pour s'exprimer sur ce qu'il a vécu au cours de cette journée et qu'il le raconte à quelqu'un qui s'intéresse vraiment à lui.

## L'interculturalité

Si nous apprenons une langue étrangère, c'est bien entendu pour pouvoir la comprendre, la parler, la lire et l'écrire, autrement dit à communiquer avec ceux qui pratiquent cette langue. À côté de ces quatre compétences linguistiques de base, il y a une cinquième compétence qui me paraît aussi importante sinon même plus importante que les quatre compétences mentionnées, il s'agit de la « compétence interculturelle ».

Effectivement, apprendre une langue étrangère, c'est entrer dans une autre civilisation, dans un autre mode de penser, d'agir, de se comporter. Ce qui est étranger est souvent perçu comme étrange, bizarre dont on se méfie et qu'on rejette ou dévalorise presque automatiquement. Nous réalisons très vite que nous avons des préjugés, des à priori, des idées toutes faites et nous versons facilement dans les clichés et les stéréotypes à l'égard des étrangers, à l'égard de ceux qui ne sont pas comme nous. Ne sommes-nous pas tous un peu chauvins, et particulièrement nous autres Français ? Il suffit par exemple de lire notre bonne presse après un événement sportif international comme le Championnat du monde de football ou d'athlétisme au cours desquels le coq gaulois s'est égosillé en cocoricos interminables ! Cet ethnocentrisme et ce chauvinisme ne sont pas un apanage hexagonal, c'est en effet un « fléau universel. » Nous avons une relation ethnocentrée par rapport à l'autre qui se traduit par le fait de nier la diversité des cultures par le fait de « rejeter hors de la culture, dans la nature, tout ce qui ne se conforme pas à la norme dans laquelle on vit » comme l'a dit Claude Lévi-Strauss dans un article (Race et histoire : Anthropologie structurale 2. Paris Plon 1973 p.383)

Que pouvons-nous faire pour abattre ces barrières culturelles érigées par notre méfiance envers les autres et par la méconnaissance des autres ? Tout en acceptant le fait que nous avons ces a priori plutôt négatifs envers les étrangers, nous pouvons essayer de sensibiliser nos élèves aux différences, à chercher à les comprendre et à les accepter petit à petit. Il faut aussi chercher à mettre en perspective ces différences, à les relativiser et à valoriser les ressemblances. Il s'agit de développer des attitudes d'ouverture et d'accueil envers les autres et même d'aller au-delà de l'acceptation des différences et de la diversité – car dans la notion de différence il y a presque toujours un relent de méfiance voire de mépris - il faut sensibiliser nos élèves à la notion d'altérité. Apprendre à connaître l'autre, c'est

accepter qu'il soit autre, qu'il ne soit pas comme moi, c'est essayer de le comprendre en se mettant à sa place en essayant de suspendre tout jugement de valeur sur les membres de la culture à laquelle l'autre appartient. Autrement dit, nous pouvons essayer de leur faire comprendre la notion d'empathie nécessaire à la compréhension et à l'acceptation des autres.

### En guise de conclusion

Grâce à une éducation bilingue et grâce à une pédagogie ouverte et équilibrée, nous pouvons contribuer à établir *des ponts interculturels où chacun trouve un supplément à sa propre culture et qui permettent l'élaboration d'une entente qui dépasse les différences sans nécessairement les effacer*. Grâce à la découverte et l'acceptation des différences et de l'altérité, nos élèves seront à même d'être plus ouverts, plus flexibles, moins ethnocentriques. Ils pourront acquérir un autre cadre de référence qui leur permet de relativiser et de ne pas tout voir, juger, évaluer à travers le prisme déformant de leurs « lunettes » nationales et de pas devenir des adeptes de la pensée unique. De plus ce bilinguisme permettra à nos apprenants d'entamer l'apprentissage d'une troisième et même d'une quatrième langue grâce au processus dynamique de plurilinguisme.

*Engageons-nous donc résolument et sereinement dans une éducation bilingue et persuadons-nous du bien-fondé de notre démarche éducative et formative qui devrait contribuer à favoriser l'ouverture aux autres, à d'autres cultures, à d'autres façons de vivre et de penser pour que vos élèves tout en restant Français et Alsaciens deviennent de bons Européens et de véritables citoyens du monde, capables de vivre pleinement et sereinement dans un environnement pluriethnique et pluriculturel en ayant acquis ce que Anna Lietti appelle « un sens civique planétaire » ce qui à mon avis, est une excellente définition de la compétence interculturelle.(3)*

« L'éducation bilingue apparaît comme une pièce maîtresse d'une politique éducative européenne véritable » écrivions-nous il y a déjà plus de vingt ans dans la conclusion de notre thèse collective.(4). Et pour mettre en œuvre cette éducation bilingue « durable » que nous appelions de nos vœux, nous stipulions que » la promotion de l'éducation bilingue soit entourée de toutes les garanties scientifiques et politiques nécessaires pour ne permettre aucune erreur dans l'innovation. »

J'espère que nous n'avons pas été simplement la « Vox clamantis in deserto » et que les cinq piliers s'ancrent profondément dans nos mentalités et soutiennent fermement la construction d'un bilinguisme de bon aloi! FW

1-Voir entre autres : PETIT, Jean, L'immersion, une révolution, Jérôme Dentzinger Editeur, Colmar, 2001 ainsi que la plaquette publiée par L'institut Supérieur de la Langue Française : Le don des langues s'acquiert.

2- J'ai repris ici certains thèmes traités par Gilbert Dalgalian lors des conférences organisées par l'Office pour la Langue & la Culture d'Alsace pour l'information des parents désirant inscrire leurs enfants dans un site bilingue. Voir également son ouvrage : Enfances plurilingues. Témoignage pour une éducation bilingue et plurilingue, Paris L'Harmattan

3- LIETTI, Anna, Pour une éducation bilingue, Bibliothèque Payot, Paris, 1994

4- DALGALIAN, G, LIEUTAUD, S, WEISS, F, Pour un nouvel enseignement des langues et une nouvelle formation des enseignants, CLE International, Paris, 1981

*Überall Grenzen / Ohne Land Niemandland* (Raymond Buchert)

**Frédéric Hartweg**<sup>55</sup>

Donner une définition du dialecte alsacien est entreprise délicate puisqu'elle doit prendre en compte les dimensions historique, géographique, sociale, démographique et culturelle de cet idiome qui coexiste avec la langue standard française qui exerce une domination presque exclusive et la langue allemande qui a largement perdu son existence sociale. Longtemps qualifié de patois par volonté de dévalorisation et/ou ignorance le dialecte a connu successivement diverses désignations révélatrices de son statut et de sa perception par ses locuteurs autochtones.

Chronologiquement antérieur à la langue allemande commune qui se constitue à partir des variétés régionales à partir des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles le dialecte de l'époque ‚frühneuhochdeutsch‘ (nouveau haut allemand précoce) correspond à une période de production littéraire particulièrement faste qui coïncide avec la phase d'expansion remarquable de l'imprimerie qui connaît en Alsace une floraison exceptionnelle, le territoire constituant un des paysages les plus productifs de l'espace germanique. Avec Strasbourg, Colmar et Haguenau comme principaux centres et la Réformation et l'Humanisme comme moteurs décisifs, le dialecte écrit perd progressivement ses particularités régionales comme cela est constatable dans les versions alsaciennes imprimées de la traduction allemande du *Nouveau Testament* de Luther ou dans l'édition de Nuremberg de la *Nef des Fous* de Brant par rapport à celle de Bâle.

Au 17<sup>e</sup> siècle l'Alsace entre petit à petit et très lentement dans l'orbite culturelle et linguistique française.

Au 18<sup>e</sup> siècle et au moment des grands débats sur la politique linguistique de la Révolution française une seule désignation est utilisée : ‚allemand‘ comme substantif et comme adjectif pour la langue standard et pour le dialecte et s'applique même aux habitants du territoire. ‚Deutsch, Ditsch, Deitsch‘ sont utilisés pour les variétés orales et pour la langue écrite commune. Le philologue Jacques Jérémie Oberlin, frère du pasteur du Ban de la Roche Jean Frédéric et auteur d'une monographie sur le dialecte du lieu, opère une classification et une valorisation du dialecte du nord au sud en fonction de la proximité ou de la distance par rapport à la langue écrite correspond avec l'abbé Grégoire.

Dans le courant du 19<sup>e</sup> siècle et pour marquer la différence avec la langue de l'État qui en 1870 atteint son unité dans le cadre du second Empire allemand apparaît, puis s'impose la dénomination ‚allemand alsacien‘ (Elsässerditsch) qui tout en maintenant la relation avec le terme allemand introduit quand même la différenciation qui implicitement fait référence à l'entité étatique allemande.

Après 1945, quand la langue de l'ennemi prétendu héréditaire devient elle-même langue ennemie désignée de préférence du terme de ‚boche‘ qui n'avait pas d'équivalent en dialecte, celui de ‚Schwob‘ désignant la population allemande géographiquement la plus proche. Les fantasmes celtiques, équivalents linguistiques du délire tricolore soigneusement orchestré de 1918 et manifestation pathologique et pathétique d'une volonté de se raccrocher à l'hexagone pour compenser le traumatisme de la déshérence linguistique, des commissions de triage, des humiliations administratives qui ont conduit au ‚malaise alsacien‘ n'ont certes pas fleuri; mais l'élimination de l'allemand à l'école en dépit des vœux réitérés des assemblées régionales pour sa réintroduction et le non-respect de l'affirmation que sa suppression n'était que provisoire pour compenser celle du français de 1940 à 1945, ont conduit progressivement à la réduction puis à la quasi disparition de la composante germanique du paysage linguistique alsacien. La minoration systématique du dialecte

<sup>55</sup> Professeur, Université de Strasbourg. Conférence faite à l'occasion de la Journée du bilinguisme de Haguenau.

allant de pair avec sa minorisation ont grandement affaibli son assise et expliquent le passage à la dénomination 'alsacien/elsässisch' pour désigner le dialecte. La disparition du terme 'allemand' est d'autant plus significative qu'elle correspond à une absence de relation perçue, par de jeunes locuteurs entre la langue standard et le dialecte, les deux idiomes, étant considérés comme étrangers l'un à l'autre, notamment par des apprenants universitaires.

Cette façon de voir est d'ailleurs encouragée par des universitaires considérant que le dialecte est devenu un idiome mixte que la pratique permanente du code switching a éloigné de son caractère germanique. Les mêmes utilisant de préférence la forme impersonnelle quand ils décrivent l'évolution, comme si celle-ci suivait une pente naturelle irréversible, prédéterminée alors qu'elle est la résultante d'un ensemble de décisions politico-administratives et d'évolutions sociologiques pilotées par les pouvoirs. À preuve les campagnes, certes d'initiative privée, comme „il est chic de parler français“, ou l'interdiction de parler le dialecte à l'école voire sur le chemin y conduisant, les contrevenants étant sanctionnés par des punitions; (conjuguer à tous les temps et mode „je dois parler le français en classe“ ou copier cette phrase cent fois). Le caractère relativement bénin de cette sanction était cependant lourdement aggravé parce qu'elle s'accompagnait de la nécessité d'une délation: il fallait en effet transmettre de gré ou de force le 'marron', symbole de la transgression à la fin de la classe à celui qui héritait de la punition !

„Ne vous flattez donc jamais d'éteindre en Alsace la langue allemande; mais je dis plus, dussiez-vous espérer d'y réussir, vous devriez y renoncer par pur patriotisme.“ André Ulrich, Strasbourg, 6 juillet 1790. „[...] bannir la langue allemande du commerce et de tous les actes publics, l'extirper insensiblement, proscrire le costume et les mœurs étrangères, c'est briser autant de nœuds qui unissent le Bas-Rhin à l'ennemi, c'est élever un mur de séparation éternelle entre les hommes libres et les esclaves, c'est identifier enfin l'Alsace à la République [...]. La barbarie germanique disparaîtra et la République ne sera pas plus française au centre qu'à l'extrême frontière.“ (P.F. Monet, maire de Strasbourg, 11 Floréal an II). La réactualisation des mythes fondateurs de la France est un processus non exempt de contradictions, puisqu'il concerne à la fois, en matière de politique linguistique, un modèle assimilationniste, réputé jacobin et, dans le prolongement de la Déclaration des droits de l'homme, la nécessité de renouveler le contrat national, dans le cadre d'une société contractuelle qui respecte et valorise la diversité notamment au sein de l'Europe.

Le modèle assimilationniste s'inspire d'un projet égalitaire, enfant des Lumières mais puise aussi largement dans un réservoir argumentatif alimenté, sous l'Ancien régime, par une idéologie fondée sur la suprématie du français sur les autres langues en général, et l'allemand en particulier. Aussi cette langue „gutturale“, dont la prononciation „choque trop l'oreille du midi“ (Rivarol), dont „le son rude et difficile ne semble destiné qu'à commander à des esclaves, à exprimer des menaces et à compter des coups de bâtons“ (Rousseville, *Dissertation sur la francilisation de la ci-devant Alsace*, an II) devrait céder devant la langue „mâle et sublime“ (Rousseville) des Voltaire et Rousseau. Suivant le conventionnel Barère qui exigeait, pour opérer „la régénération nationale“ l'éradication des idiomes ennemis – „l'émigration et la haine de la République parlent allemand“ – le Bas-Rhin devait vouloir „déraciner cette habitude d'un idiome esclave“ qui facilitait les „relations avec les satellites du despotisme“ (juin 1794). Quelques années plus tard son préfet Laumond marquait les limites de son ambition : „Semper cogitamus idioma materna [...] Bornons-nous donc à propager le plus possible le langage français; à le rendre indispensable à chacun des habitants pour toutes ses relations de cité; et faisons-le de cette manière aller de pair avec la langue maternelle du département : c'est tout ce qu'on peut espérer. S'il a plus à désirer ce ne pourra être que l'ouvrage des siècles.“

Dans le cadre des transformations des rapports du culturel au social et au politique en France, l'état actuel des langues régionales se caractérise par un paradoxe surprenant: alors que leur survie comme véhicule de la communication paraît extrêmement compromis, leur statut symbolique s'est considérablement amélioré. Cette reconnaissance symbolique semble cependant bien insuffisante à empêcher leur exclusion progressive des circuits de communication. Si l'Alsace présente à maints égards une situation différente des autres provinces allophones de France, elle n'en partage pas moins avec elles un destin commun marqué par la prééminence de la langue nationale, par le monolinguisme

comme ciment de l'idéologie de l'unité nationale, par la suprématie d'„une culture fortement centralisée au sommet de la hiérarchie du pouvoir symbolique“ (H. Giordan). Cette hégémonie du français a été obtenue alternativement et/ou conjointement par la coercition et par une adhésion présentée comme libre choix du citoyen à la culture unitaire. D'une veine d'inspiration voisine est la récente sortie de la plus haute autorité universitaire strasbourgeoise qui, par ignorance ou malhonnêteté intellectuelle, a remis au goût du jour un amalgame éculé entre la résurgence de relents d'antisémitisme et les légitimes revendications particularistes alsaciennes.

Le processus historique qui a conduit à l'état actuel est complexe, affecte autant l'État que la société civile; il implique la légitimité culturelle du pouvoir des couches dominantes, établie à l'abri de toute contestation généralisée par les couches dominées qui doivent être convaincues de l'infériorité de leur propre pratique culturelle et linguistique. Ce résultat fut obtenu notamment grâce à une idéologie linguistique qui réduit au statut de patois tout idiome autre que le français. Pour que cette valorisation ne soit pas vécue comme ségrégation et exclusion arbitraires la possibilité de l'accès par l'instruction à la langue et à la culture des couches dominantes – et par conséquent une élévation dans la hiérarchie sociale – devait théoriquement être ouverte à tous les citoyens, la démocratisation de l'instruction permettant le maintien d'un consensus social.

La survie d'une langue et d'une culture régionales garantissait cependant une certaine sélectivité de l'intégration et remplissait ainsi une fonction bien déterminée dans la stratégie d'hégémonie culturelle des classes dominantes. Le discours politique dominant associait l'intérêt pour la langue dévalorisée (et parfois sa défense) et la proclamation du caractère démocratique du système culturel des classes dominantes. Selon H. Giordan „toute perspective de prise sur la réalité était ôtée aux vellétés infra-nationalistes: les possibilités de promotion sociale par l'intégration dans la culture dominante détournent les élites des minorités et le plus grand nombre peut se satisfaire de l'espace local laissé à la langue et à la culture minoritaires.“

La prise en compte des diversités linguistiques existantes ne constitue en fait qu'un simple aménagement de la primauté du français perçue comme garante de l'unité et de l'indivisibilité de la nation. Les aménagements consentis en vertu du fait linguistique différencié sont restés très limités dans la mesure où à aucun moment, et sous quelle que forme que ce soit, il ne saurait être question en l'état du droit positif français de qualifier lesdites communautés linguistiques, de minorités“ (R. Grau). Ceci signifie le refus d'un droit à la différence linguistique et culturelle, personnelle et inaliénable, et notamment celui de textes internationaux consacrant les minorités linguistiques puisque leur existence n'est pas reconnue en France en vertu de l'article 2 de la Constitution interdisant les distinctions entre citoyens en fonction de leur origine, de leur race et de leur religion qui conclut à la négation de tout concept de minorité par la juridiction française. (On rapprochera également cette question de celle de la Charte européenne sur les langues minoritaires signée mais non ratifiée par la France) Il en résulte notamment que l'État ne reconnaît en matière d'enseignement de langue et culture régionales qu'une simple faculté mais nulle obligation.

Ce qui distingue l'Alsace d'autres régions françaises où subsistent des langues minoritaires, c'est l'interférence de la diachronie de l'antagonisme franco-allemand avec la synchronie de la valorisation et de la répartition des idiomes en présence et des facteurs qui commandent leur emploi respectif. L'entreprise de francisation reprise en 1918, puis en 1945 par des mesures souvent symétriques à celles des Allemands en 1871 procède de la même intention que la germanisation : éliminer les titres de droit que l'adversaire pourrait faire valoir pour revendiquer la province.

Le phénomène de bascule linguistique déjà imposé à l'Alsace en 1870/71, 1918 en en 1940 prélude en 1945 à une phase d'assimilation linguistique systématique, vigoureuse et apparemment irréversible au centre de laquelle se situe l'action dynamique et souvent répressive de l'école, accompagnée de motivations socio-culturelles complexes. À l'effet de prestige social de distinction du français s'ajoute une subtile culpabilisation entretenue par l'intermédiaire de l'amalgame opéré entre patriotisme français et refoulement du dialecte et de l'allemand standard. Celui-ci fut rendu possible par la discordance entre la mémoire officielle et la légende d'une France universellement résistante et la

mémoire honteuse régionale de l'Alsace des 'malgré-nous' incorporés de force dans la Wehrmacht en 1942 – André Weckmann parle à ce sujet fort justement des opprimés forcés de chausser les bottes de l'opresseur – qui créa une césure décisive entre une Alsace assoiffée, après la douloureuse période 1940-45, de normalité française et son propre patrimoine culturel et linguistique allemand. Déjà instrumentalisé et toléré dans une perspective utilitariste, et non comme une dimension de l'identité alsacienne en 1918, l'allemand devenu langue de la barbarie pâtit en 1945 d'une atmosphère d'hostilité générale et de dédain, voire de mépris pour le dialecte. Ce qui fera écrire en 1968 au Prix Nobel de physique Alfred Kastler: „l'Alsacien trouverait stupide qu'on mesure son patriotisme au dédain qu'il devrait afficher pour son parler naturel et pour la langue allemande.“

La germanisation à outrance entreprise après 1940 en Alsace, l'atmosphère générale d'hostilité à l'Allemagne dans une province qui paya le tribut le plus lourd avec la Normandie en destructions, en victimes civiles et militaires, le plus meurtrier les déplacements de population les plus importants de toute la France et le sentiment de culpabilité souvent subtilement entretenu, conduisirent après 1945 à une large exclusion sociale de l'allemand présenté comme langue de l'hitlérisme qui enrôla les 'malgré-nous', à un investissement émotionnel très négatif de cette langue, dont le dialecte eut également à pâtir lourdement. Tout d'abord éliminé de l'enseignement élémentaire, puis réintroduit malgré les obstacles accumulés, son enseignement se trouva en butte à l'obstruction d'une partie des enseignants du syndicat majoritaire des instituteurs qui voyaient en lui un obstacle à l'apprentissage du français et par réflexe laïciste un vecteur de la réaction et de l'obscurantisme.

Il y a quelques décennies un observateur suisse qualifiait l'allemand des journaux alsaciens bilingues qui ont disparu depuis de „pauvre idiome batard, rudimentaire et indigent“. Les régionalismes, les archaïsmes, l'invasion des mots français, le code-switching à l'oral, les emprunts et les composés mixtes s'imposaient de plus en plus. L'absence en Alsace d'un continuum linguistique, d'une transition assurée par une langue supra-régionale, d'un régiolecte reconnu et structuré entre le dialecte de base et la langue standard accentue encore la coupure intériorisée avec l'aire culturelle couverte par la koïné allemande. La non-prise en compte des tentatives didactiques, comme celles d'André Weckmann d'une approche contrastive de l'allemand standard à partir du dialecte est une chance gachée de plus dans la longue litanie de celles qui émaillent l'histoire de la langue régionale dans une perspective qui prendrait également en compte la notion de 'réparation historique', formulée par H. Giordan.

La reconnaissance de l'allemand comme langue de France est certes une avancée, mais elle se heurte à l'attitude toujours vivace de ceux qui à l'instar du recteur Pierre Deyon déclarait dans son bilan de 1985: „Liquidons à ce sujet tout faux débat et méfions-nous des affirmations tranchantes relatives au 'bilinguisme'. Si le bilinguisme signifie, qu'en Alsace il y a deux langues qui doivent avoir le même statut administratif, le même statut politique, l'allemand et le français, je dis simplement que c'est une vue de l'esprit et que sur cette base il n'est pas de consensus alsacien [...] mais ce n'est pas la conception que peut véhiculer l'école qui est un service national.“ Cette fin de non-recevoir sans appel à toute forme de co-officialité allait cependant recevoir des débuts d'exception sous le recteur de Gaudemar, successeur de P. Deyon.

La situation du dialecte en Alsace est fortement obérée par la rencontre de deux conflits qui constitue la particularité de l'Alsace par rapport aux autres langues minoritaires en France. La diachronie des conflits militaires et politiques avec une Allemagne, considérée comme ennemie héréditaire, exacerbe un conflit synchronique lié à la hiérarchie des langues dans l'espace politique, économique, culturel et social de l'Alsace. Cette conjonction de deux conflits et leur interférence permanente a dramatisé et faussé les problèmes de filiation et d'identification liés à la connaissance et à la pratique du dialecte. Sur le plan linguistique le domaine dialectal alsacien comporte des aires non homogènes, franciques (outre-forêt et Alsace bossue) et alémaniques (bas-alémanique pour l'essentiel, haut-alémanique à l'extrême sud) qui ressortissent respectivement à l'allemand moyen et à l'allemand supérieur. Les variations sont progressives et les parlers en usage y sont d'une grande diversité pouvant aller jusqu'à des difficultés d'intercompréhension entre les zones extrêmes. L'Alsace comporte aussi quelques

agglomérations relevant du domaine roman (*welche*), notamment dans des vallées vosgiennes, et l'extrême sud de la région.

En tant que sous-système ouvert de la langue, le lexique réagit plus immédiatement que d'autres éléments plus fortement structurés aux changements de l'environnement socio-culturel et économique. L'opacité ou l'isolement étymologique de termes comme *Anke* (beurre), *ere* (labourer), *Hornung* (février), *Zwähl* (serviette de toilette) condamnent ceux-ci au bénéfice d'autres, plus disponibles du fait de leur insertion dans des associations étymologiques ou des réseaux de composition ou de dérivations. Mais ces évolutions internes ne sont que peu de chose, comparées aux multiples conséquences de la perte de fonctionnalité du dialecte éliminé de nombreux domaines par le français et contaminé par celui-ci. En effet coupé de la koïné allemande l'alsacien est devenu un dialecte 'champi' (*dachlos*), privé de hinterland linguistique et que son état d'infériorité fonctionnelle livre à un envahissement de lexèmes français qui n'est endigué par aucune instance normative.

Dans le cadre d'une diglossie asymétrique provoquée par la pénétration croissante du français, le dialecte a perdu son ancienne polyfonctionnalité et son caractère multidirectionnel. Le décloisonnement et la mobilité sociale d'une société jadis à dominante rurale ont réduit les situations d'usage exclusif du dialecte entre dialectophones. Le fait que la première phase de socialisation s'effectue désormais en deux langues ou entièrement en français, de sorte que l'approche linguistique du monde ne se fait plus en dialecte et que l'acquisition du français ne se fait plus une fois les structures du dialecte élaborées et stabilisées, les effets enfin de la préscolarisation en français de l'enfant conduisent à un mélange précoce et non ordonné des langues.

Il en résulte une compétence restreinte du dialectophone dans son dialecte qui est souvent interprété comme un déficit inhérent au dialecte ressenti dès lors comme un instrument linguistique incapable de satisfaire aux exigences de la communication orale. Or, si besoin était la renaissance spectaculaire de la création littéraire en dialecte – nous ne citerons pour preuve depuis les années 50 que Claude Vigée, Adrien Finck, Conrad Winter, André Weckmann, le chanteur René Eglès, démontre à l'envi les capacités littéraires du dialecte. Or les pratiques courantes de l'auto-translation et du code switching conduisent à la fusion en un seul répertoire, à un idiome de fortune hybride représentant le stade ultime de l'existence autonome du dialecte avant sa résolution en un seul idiome qui pour un même signifié disposerait de deux signifiants et à la constitution de séquences sans solution de continuité en français au sein de phrases conservant la structure syntaxique du dialecte.

En 1949 Germain Muller plantait dans sa pièce de théâtre *Enfin... redde m'r nimm devun* le cadre de la problématique alsacienne. Avant l'heure, mais alors que les signes avant-coureurs se multipliaient il entonnait son *Chant du cygne alsacien (De Elsässisch Schwane-G'sang)*: „Mir sin schient's d'Letschte, ja d'Allerletschte vnn dänne Lätze, wo noch so babble, wie de Schnawwel ne gewachse n'isch“ („Nous sommes apparemment les derniers, oui vraiment les derniers de ces mal-foutus, qui parlent encore 'comme le bec leur a poussé'“).

Le florilège des formulations aussi stupides que définitives sur les idiomes en Alsace est inépuisable. Comme ultime exemple on pourrait citer celle d'un député qui après 1945 voulait éradiquer les parlers germaniques pour créer une ligne Maginot (!) linguistique. Des propos plus raisonnables ont cours depuis comme ces textes de quatre universitaires germanistes strasbourgeois (M. Philipp, R. Matzen, A. Finck, F. Hartweg), du recteur Deyon, puis du BOEN, définissant la langue régionale comme la conjonction des dialectes alsaciens et de l'allemand standard associés.

Rappelons cependant pour finir et en guise d'avertissement prémonitoire et ce malgré les parcours bilingues paritaires qui majoritairement ont opté pour l'allemand standard, la prophétie menaçante de la page de titre du 09.07.1932 de l'hebdomadaire satirique alsacien *Das Narrenschiff* (le titre fait référence à la célèbre œuvre de Sebastian Brant de 1494). Elle montre une Marianne au regard menaçant, revêtue d'une armure et appuyée sur une grande épée; elle s'adresse à une timide jouvencelle en costume régional alsacien intimidée pour lui dire : „C'est seulement quand tu ne

comprendras plus celui-là que je t'autoriserai le bilinguisme !" Celui-là est un „Michel“ allemand fumant sa pipe derrière un rideau de barbelés et coupant son foin ou sa moisson.



#### Bibliographie

Robert Greib / Jean-Michel Niedermeyer / François Schaffner / Frédéric Hartweg, *Histoire de la langue régionale d'Alsace*. Canopé Éditions CNDP/CRDP / SALDE. Strasbourg 2013.

Id., *Sprache & Kultur im Elsass: Eine Geschichte*. Canopé Editions CNDP/CRDP. /SALDE. Strasbourg 2016.

2018

### **Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !**

**Berg Jean-Pierre, Froehlicher Claude, Goulet Vincent, Huber Marie-Christine, Kintz Patrick, Klein Pierre, Klotz Olivier, Leguil Aurélie, Loth Thierry, Morgenthaler Rémy, Niedermeyer Jean-Michel, Schaeffer Jean-Marie, Schleef Jacques, Troestler Etienne, Vonfelt Emilie, Woehrling Jean-Marie, Zeter Jean-Daniel.**

Dans les DNA du 15 juillet 2018, Christian Hahn apporte son point de vue personnel sur l'appel à la raison lancé par un certain nombre de personnalités alsaciennes<sup>56</sup> au sujet des classes bilingues. Sa réaction nous semble doublement illégitime :

- il n'a pu exprimer que son point de vue personnel, le conseil culturel d'Alsace, qu'il a l'honneur de présider, n'ayant à ce jour rendu aucun travail adopté par son bureau sur des propositions de politique linguistique et culturelle pour l'Alsace.
- sur le fond en répétant à l'envi que l'allemand est désormais une langue étrangère en Alsace<sup>57</sup>, Christian Hahn apporte de l'eau au moulin des germanophobes et des adversaires de la germanophonie

<sup>56</sup> Parmi lesquelles plusieurs membres du conseil culturel d'Alsace

<sup>57</sup> Cela peut être ressenti ainsi, mais le ressenti n'est-il pas une post-vérité qui se fonde davantage sur l'émotion et la subjectivité que sur la réalité et l'objectivité. Prenons un exemple parmi tant d'autres : dans l'Alsace d'aujourd'hui, le nombre d'enfants ayant un contact avec l'allemand standard est plus élevé que celui de ceux ayant été familiarisés au

alsacienne et met en danger l'existence des classes bilingues français-allemand. Il y a lieu de rappeler que le paritaire public ne fonctionne que pour les langues régionales, français basque, français-breton, français corse... Si donc l'allemand devait être considéré comme une langue étrangère et non plus comme une langue régionale, il serait logiquement exclu du système paritaire. Une vraie aubaine pour les adversaires du bilinguisme.

Comme nous le disons dans l'appel, il faut éviter d'opposer les dialectes à l'allemand et Christian Hahn le sait bien, nous ne sommes pas contre un enseignement des dialectes. C'est même pour nous une très ancienne revendication et déjà une réalisation dans nos écoles ABCM-Zweisprachigkeit. Lorsque nous disons que cela doit être une option, il faut entendre que cela ne doit pas être obligatoire, mais être une offre à proposer.

L'allemand est alsacien et l'alsacien, c'est de l'allemand. Nous ne sommes pas persuadés que Christian Hahn fasse vraiment sienne cette réalité linguistique, historique et culturelle. Nous aimerions l'entendre parler de réparation historique, parce que l'allemand a subi d'importants interdits scolaires, médiatiques et culturels, notamment après 1945. Nous aimerions l'entendre parler de résilience 70 ans après la fin de l'annexion au régime nazi.

L'histoire et la culture nous lèguent la langue allemande, sous sa forme standard et ses formes dialectales, L'avenir d'une Alsace réconciliée avec elle-même et voulant vivre à 360 degrés nous l'impose. C'est, nous en sommes convaincus, le point de vue d'une grande majorité d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Bilinguisme pour l'Alsace, plurilinguisme pour les Alsaciennes et les Alsaciens !

Au moment même où au niveau national l'amitié franco-allemande est proclamée en permanence, rappelons ce dont des générations d'intellectuels ont rêvé pour l'Alsace, à savoir d'être « un trait d'union », « un pont » entre la France et l'Allemagne et de faire la synthèse de deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, et pas que d'elles. C'est aussi à l'aune de l'Alsace, du devoir historique et culturel qu'elle se doit de remplir et du champ d'expérimentation de l'amitié franco-allemande au quotidien qu'elle se doit de devenir que l'on mesurera la profondeur de sa réconciliation avec elle-même et l'ampleur de l'amitié entre la France et l'Allemagne.

2018

## Bêtisier

Pierre Klein

### I. Langue régionale : un bêtisier d'Alsace

#### Extrait d'un rapport d'inspection fait à Bouxwiller en 1975:

*"Tout est fade, gris, égal d'un bout à l'autre, dans le ton comme dans le mouvement. Une leçon sédative en quelque sorte qui anesthésie un peu plus ces fils d'agriculteurs paisibles, à l'horizon borné par de lourdes collines qui entourent la petite ville crottée, ...sans parler des pesanteurs historiques..."*

#### Extrait du règlement intérieur d'une école (1973):

*"Le français sera seul en usage dans l'école. Le patois sera banni de la cour de récréation et du terrain de sport..."* in "Les cahiers du bilinguisme 1973

#### Propos tenus par un Inspecteur de l'Education Nationale en 1973, in L'Alsace, op. cit.

---

dialecte. Si leur compétence linguistique laisse souvent à désirer, cela ne relève que de la pédagogie. Et puis que Christian Hahn verse donc 1 € aux Alsaciens qui quotidiennement se servent de la langue allemande, soit au travers des médias, de la télévision notamment, du travail ou d'autres activités...

*"Il y a des gens qui s'imaginent qu'en Alsace c'est libérer les enfants que de les laisser parler l'alsacien. Ce serait à mon avis un non-sens, car ce serait retourner à l'homme des cavernes."*

**Un instituteur, 1952, la délation organisée!, témoignage**

*"Il est interdit de parler le dialecte alsacien dans l'enceinte de l'école. Celui qui sera surpris à le parler recevra un bâton-témoin. A charge pour lui de surprendre un camarade et de lui transmettre le témoin. En fin de journée le dernier détenteur du témoin sera inscrit au tableau du déshonneur".*

**Madame GOMIS, Inspectrice des écoles maternelles, 1969 in L'Alsace, op. cit.**

*"Un enseignement de l'allemand ne peut convenir à côté de la frontière".*

**Circulaire SNCF, 10 août 1945 in "Les cahiers du bilinguisme"**

*Les inscriptions dans les gares, avis au public dans l'enceinte du chemin de fer, tracts, affiches et tous textes de publicité seront rédigés exclusivement en langue française..."*

**M. Sorgius, séance du Conseil Général, 23 avril 1947**

*A propos de la réintroduction du bilinguisme à l'école primaire: "...Nous voyons par exemple que, dans les écoles supérieures, on ne débute avec l'enseignement d'une langue étrangère qu'après l'accomplissement de l'âge de 11 ans. Pour quelle raison alors l'enfant, auquel les parents pour des raisons matérielles ne peuvent pas donner une instruction supérieure, doit être traité autrement"?*

**Monsieur le Préfet, séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 25/4/1947**

*"Vous voulez que notre province soit peuplée d'Alsaciens parlant avant tout très bien le français, mais ayant également une connaissance de l'allemand...Vous devez faire confiance à la France pour que son gouvernement trouve un système qui ne brime rien et n'abandonne personne".*

**Monsieur Deininger, séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 8/11/1971**

*"Nous voulons défendre un bilinguisme qui permet à nos enfants de passer sans heurt du français à l'allemand, de réfléchir indifféremment dans l'une ou l'autre des langues...Nous ne désirons pas d'enseignement de la langue allemande ni dans les écoles maternelles ni dans les trois premières années de l'école élémentaire".*

**Monsieur Grossmann (qui parle un dialecte alémanique), séance du Conseil Général du Bas-Rhin, 12/6/1972**

*"Permettez-moi, très amicalement, de vous mettre en garde contre le terme alémanique, car rien n'est prouvé à ce sujet. J'aimerais simplement vous dire qu'en ce qui me concerne je ne sens pas la moindre trace de culture alémanique. Il y a des générations de 1700 à 1850 qui n'ont aucune trace de culture alémanique. D'autres ont peut-être subi le joug germanique, mais il n'est pas question de culture alémanique".*

**L'Inspecteur d'Académie, 26/9/1972 in "Les cahiers du bilinguisme"**

*"J'ai le regret de vous faire connaître que les récentes instructions ministérielles relatives à l'introduction de l'enseignement de l'allemand à l'école primaire ne me permettent pas de donner un avis favorable à votre proposition d'ouverture d'un cours d'allemand à l'école primaire de Mundolsheim".*

**Une institutrice, 1976 op. cit.**

*Nous avons déjà assez de difficultés comme ça avec l'initiation au français...De toute façon, il est trop difficile d'apprendre en même temps deux langues...Nous sommes en France, nous vivons dans un système français...Le dialecte rend de mauvais services..."*

**Une institutrice, 1976 op. cit.**

*"Je suis contre, parce que l'introduction d'une autre langue compromettrait l'équilibre psychologique de nos enfants...De toute façon, nous sommes tous des déracinés..."*

**Une inspectrice de l'Education Nationale, 1976 op. cit**

*"Le dialecte, c'est aux parents de le transmettre. L'école est là pour enseigner le français".*

**Une inspectrice de l'Education Nationale, 1976 op. cit.**

*"Il faut que le français devienne la langue maternelle de tous les petits...Il n'est pas souhaitable que vous fassiez usage de l'alsacien dans vos dialogues avec eux".*

**Le Directeur de la clinique, Colmar, 3/6/1976 op. cit.**

*Par la présente, j'invite instamment le personnel à n'utiliser que la langue française dans le cadre de leur travail...".*

**Madame F., en dialecte,** *"vous n'avez pas le droit de verbaliser ici, nous sommes en domaine privé".*

*Réponse du policier: "Je ne comprends pas le javanais...".*

1976 op; cit.

**Une institutrice, 1976**

*"Pour nous, ce qui compte avant tout, c'est l'égalité des chances dans la conquête de la langue française. Oui, l'égalité des chances, c'est l'objectif n° 1! La maternelle est la clé de la démocratisation"!*

**"Le conseil général (du Bas-Rhin),** dans sa séance du 18/12/1978, s'inquiète de la régression du parler dialectal. Pour enrayer cette tendance dangereuse, il décide: *l'étude de modalités de soutien à l'initiation éventuelle du dialecte à la maternelle...".*

**André Bord, Président du Conseil Général du Bas-Rhin, 1979 in L'Alsace, op. cit.**

*"Je dois tout d'abord de vous préciser que le dialecte alsacien n'a jamais été la langue maternelle des Alsaciens et que seule la langue française est reconnue comme telle".*

**Une directrice d'école primaire, 1981, Les cahiers du bilinguisme**

*"Je tiens à vous exprimer ma pensée qui est aussi celle de bon nombre d'enseignants, je crois. Votre acharnement à vouloir imposer un bilinguisme généralisé en Alsace est purement scandaleux, car il constitue une atteinte grave à la liberté individuelle. Vous êtes bien contraints de constater que de telles manœuvres sont vouées à l'échec dans une nation où l'esprit de liberté, de libre-arbitre prime tout. Sous prétexte de défendre un patrimoine linguistique, expression très en vogue, vous en venez à des pressions insupportables...Le folklore, le dialecte, les patois, c'est charmant, qu'ils demeurent...Si le temps les faits disparaître, il faudra s'y résigner...".*

**S. Villanueva, lors d'une émission dialectale, Radio Dreyeckland, 1984 op. cit.**

*"Un homme entre 40 et 45 ans m'a arraché le micro des mains, m'a donné un coup et a dit qu'on est en France et que je dois m'arrêter de parler boche, espèce de sale boche...".*

**Centre Médical MGEN, Trois-Epis, 1984 op. cit.**

*"Est-il possible, dans un esprit détendu et amical, de demander....aux Alsaciens de faire l'effort de parler français?...".*

**Georges Bischoff, in Saisons d'Alsace n°129**

*"On retrouve les fameux quatre S de Riehm : Sprache, Sitte, Siedlung, Stamm (en langage "goetschien", cela se traduit par bilinguisme, "valeurs", bretzel et colombages)"*

**Bernard Reumaux, in Saisons d'Alsace n°129**

*"Mais le centrisme alsacien chrétien-social s'est dilué, miné de l'intérieur par l'émergence d'un discours régionaliste à consonance identitaire quasi ethnique de type Blut und Boden (notre langue, notre culture)"*

**Bernard Reumaux, in Saisons d'Alsace n°129**

*"Le vote Le Pen, parmi d'autres raisons, s'explique par le rapport trouble de l'Alsace à son histoire, par l'exacerbation récente et artificielle d'une "identité" bâtie plus sur ce qui sépare que sur ce qui rapproche, par l'effritement de quelques valeurs alsaciennes : la générosité et la solidarité."*

**Laurent Adam**, in Saisons d'Alsace n°129

*"Il affirme que la survivance d'une forte identité régionale (encouragée par le clergé protestant) et notamment marquée par la pratique du bilinguisme est "l'une des explications du vote d'extrême droite chez les protestants."*

### **Propos entendus lors d'une séance du bureau du conseil culturel d'Alsace**

- comme il n'y a plus de région (Alsace), il n'y a plus de langue régionale.
- l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale.
- pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela,
- Les recteurs Deyon et de Gaudemar ont été instrumentalisés par les Weckmann, Finck et autres Philipps et Philipp (Marthe), le premier pour définir la LR, le second pour ouvrir des classes paritaires français-allemand.
- c'est le dialecte qui doit être en définitive la langue régionale, et non l'allemand.
- l'allemand est langue étrangère à l'Alsace.
- l'alsacien, ce n'est pas de l'allemand.
- l'enseignement de l'allemand standard nuit au dialecte.

### **Une bourgeoise du Quartier des Quinze**

*« On ne peut même pas dire orgasme en alsacien ».*

## **II. Langues régionales : un bêtisier de France**

### **Extrait d'un discours prononcé en 1972 à Sarre-Union par le Président Georges Pompidou:**

*"Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France qui doit marquer l'Europe de son sceau!"* in L'Alsace, direction PK, Editions d'Organisation, Paris, 1981

### **Jean-Pierre Chevènement, Ministre de l'Education Nationale**

*Vous avez bien voulu me transmettre une lettre que vous a adressée....., le Président du Comité pour l'Enseignement Obligatoire de la Langue et de la Culture Régionale en Alsace. Je conviens avec vous qu'il n'est pas possible d'envisager de rendre obligatoire un tel enseignement...".*, 1985 op; cit.

### **Claude ALLÈGRE, ancien ministre de l'éducation nationale**

*"Il faudrait que la France fabrique des informaticiens parlant anglais et on nous propose de fabriquer des bergers parlant breton ou occitan."* (Sud-Ouest, 30 avril 2001).

### **CHARLIE HEBDO**

*"Lou Jospinou annonce que la France va signer la Charte [européenne des langues régionales ou minoritaires] (...). Les Aborigènes vont pouvoir parler leur patois, pardon, leur langue, sans se faire rire au nez. Et peut-être même garder leur accent, c'est-à-dire leur béret et leurs sabots."* (7 octobre 1998)

### **Denis DIDEROT et Jean LE ROND d'Alembert**

*"Patois (Gramm). Langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces : chacune a son patois (...). On ne parle la langue que dans la capitale."* (Encyclopédie, 1751-1772)

### **Jean DUTOURD, académicien**

*"Monsieur Lang ayant créé un Capes de patois breton, pourquoi ne pas créer un Capes de mendicité ?"* (France-Soir Magazine, 1985)

**Arlette LAGUILLIER, ancienne porte-parole de Lutte ouvrière**

"Je crois que [les écoles bretonnes] limitent le développement, que ça peut limiter le développement intellectuel des enfants." (TV Breizh, avril 2002)

**Jules MICHELET, historien**

"Mais la dualité éclate ; d'une part, le petit peuple français, brillant, lettré et parlant à merveille. D'autre part, très bas, plus bas que jamais, la grande masse gauloise des campagnes, noire, hâve, à quatre pattes, conservant les patois." (Gloires et Victoires. Traité de Westphalie)

**Michel ONFRAY, philosophe**

Réintroduire les langues régionales ? "Son équivalent en zoologie consisterait à réintroduire le dinosaure dans le quartier de la Défense." (Le Monde, 10 juillet 2010)

**Georges POMPIDOU, président de la République**

"Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau."

**Charles-Maurice de TALLEYRAND-PERIGORD, homme politique**

"La langue de la Constitution y sera enseignée à tous [dans les écoles primaires] ; et cette foule de dialectes corrompus, derniers restes de la féodalité, sera contrainte de disparaître." (1791)

On pourrait continuer encore longtemps, mais on l'aura compris : la condescendance à l'égard des langues dites régionales est depuis longtemps la règle chez nombre de nos politiques et de nos intellectuels. Une condescendance d'autant plus prégnante que les intéressés n'ont guère de culture en la matière. Lesquels ont lu Frédéric Mistral, prix Nobel de Littérature pour une œuvre écrite en provençal ? Lesquels savent qu'au XIIIe siècle, le prestige du picard était supérieur à celui de la langue du roi ? Lesquels ont étudié l'œuvre des troubadours qui, avec la langue d'oc, éblouirent à la fin du Moyen Âge l'Europe littéraire ? Aucun ou presque. En soi, ce n'est pas bien grave : personne ne peut maîtriser tous les domaines du savoir. Mais par pitié : qu'ils aient à l'avenir la décence de ne plus rien affirmer à propos d'un sujet que, visiblement, ils ne maîtrisent pas.

**2 thermidor de l'an II** « Loi portant qu'à compter du jour de sa publication, nul acte public ne pourra, dans quelque partie que ce soit du territoire de la République, être écrit qu'en langue française. » Cette loi condamne à six mois d'emprisonnement et à la destitution « tout fonctionnaire ou officier public, tout agent du gouvernement qui... dressera, écrira ou souscrira, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, jugements, contrats ou autres actes généralement quelconques, conçus en idiomes ou langues autres que la française. »

**Barère, 8 pluviôse an II (27/1/1794) :**

« Les tyrans coalisés », pour atteindre leurs buts veulent se servir « de ceux qui parlent un idiome différent de celui de l'instruction publique. » Ces idiomes lui paraissent « contraires à la propagation de l'esprit public et présentent des obstacles à la connaissance des lois de la république et à leur exécution. » Ils ont « perpétué le règne du fanatisme et de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles et des praticiens, empêché la révolution de pénétrer dans neuf départements importants, et peuvent favoriser les ennemis de la France. » Les patois, continue Barère, maintiennent en outre les différences de classe, parce que dans ces régions les classes supérieures seules parlent français et une autre langue que le peuple.

Voici comment il s'exprime textuellement : « Il faut populariser la langue, il faut détruire cette aristocratie du langage qui semble établir une nation polie au milieu d'une nation barbare. » La persistance des idiomes empêche par surcroît la propagation des idées révolutionnaires : « Les lumières portées à grands frais aux extrémités de la France s'éteignent en y arrivant, puisque les lois n'y sont pas entendues. Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'immigration et la haine de la République parle allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreurs. » Un peu plus loin l'orateur affirme : « Le despote avait besoin d'isoler les peuples, de séparer les pays ;... il maintenait les idiomes... Dans la

démocratie, au contraire, la surveillance du gouvernement est confiée à chaque citoyen ; pour le surveiller il faut le connaître, il faut surtout en connaître la langue... Laisser les citoyens dans l'ignorance de la langue nationale, c'est trahir la patrie ; c'est laisser le torrent des lumières empoisonné ou obstrué de son cours. » Enfin cette conclusion : « Citoyens, la langue d'un peuple libre doit être une et la même pour tous. » (Paul Lévy) (1).

### **L'abbé Grégoire :**

Le 16 prairial an II (4/6/1794) est présenté à la Convention le rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les langues régionales ou minoritaires et d'imposer l'usage universel de la langue française rédigé par l'abbé Grégoire.

« Il y a environ quinze départements de l'intérieur où la langue française est exclusivement parlée ; encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit dans l'emploi de termes impropres et surannés... On peut assurer qu'au moins six millions de Français, surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui la parlent purement n'excède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement est encore moindre... Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore trente patois qui en rappellent les noms. Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon ; le dernier seul est parlé sur une surface de soixante lieues en tous sens...

Avec trente patois différents, nous sommes encore pour le langage à la tour de Babel, tandis que pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations. On peut uniformiser le langage d'une grande nation de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple est digne du peuple français qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt dans une République unie et indivisible l'usage unique et invariable de la langue de la liberté. » Rapport de l'abbé Grégoire à la Convention du 16 prairial an II

### **Jacques Toubon**

« Le français est d'abord, de nature, la langue des droits de l'homme. Qui mieux que notre langue exprime pleinement, réellement, l'essentiel du message humain : les hommes sont égaux ? Aucune autre langue, aucune autre culture ne signifie si définitivement la dignité essentielle de chaque individu sur la terre où qu'il soit, quel qu'il soit. »

### **Entre caricature et mensonges : onze arguments contre les langues régionales utilisés du citoyen de base jusqu'à l'académicien :**

- Premier argument : les langues régionales ne sont pas des langues, mais de vulgaires patois
- Deuxième argument : il y a 73 langues minoritaires en France et elles sont trop nombreuses pour les protéger toutes
- Troisième argument : les langues régionales mettent en péril l'unité nationale
- Quatrième argument : l'encouragement de la francophonie est incompatible avec la défense des langues régionales
- Cinquième argument : les langues régionales ne permettent pas de véhiculer la modernité
- Sixième argument : les langues régionales mettent en péril l'apprentissage du latin et du grec ancien
- Septième argument : il vaut mieux apprendre l'anglais qu'une langue régionale
- Huitième argument : le français doit être la langue exclusive en France
- Neuvième argument : les langues régionales sont en bonne santé, pourquoi les défendre alors ?
- Dixième argument : l'Europe veut imposer à la France sa vision de la pluralité
- Onzième argument : la France est une exception culturelle.

## La revendication d'une éducation bilingue pour les enfants d'Alsace à une portée universelle

**Gilbert Dalgalian<sup>58</sup>**

### **I. D'abord les raisons propres à l'Alsace :**

Je commencerai par rappeler un fait historique qui fut un grand tournant dans l'histoire européenne et qui, à force de ne pas être perçu dans toutes ses conséquences, finit par être presque oublié. Il s'agit du Traité de Westphalie (1648) qui met fin à la Guerre de Trente ans opposant au départ les catholiques aux protestants d'Allemagne, mais qui devient très vite une guerre européenne. Dans l'issue de ce conflit et dans la conclusion du Traité de paix, la monarchie française ne soutint pas le camp catholique, mais le camp protestant ; Richelieu, puis Mazarin firent payer ce soutien militaire par la cession à la France de l'Alsace et de la Moselle.

Pourquoi rappeler ici cet événement fondateur ? Parce que durant près de deux siècles et demi qui vont suivre – de 1648 à 1870 – l'Alsace et la Moselle ont continué à parler et à enseigner leurs langues. Sans que la Royauté d'abord, l'Empire et la République ensuite ne fassent de tentatives sérieuses d'éradication des parlers germaniques. Ce, malgré les délires éradicateurs de l'Abbé Grégoire et de quelques autres jacobins.

Jacobine dès le début, la République toléra néanmoins que les populations pratiquent leurs langues. Pourtant dans les affaires administratives l'État recourut massivement et de plus en plus au français. Concernant la vie administrative, voici ce que dit le décret du 2 thermidor de l'an II : *"Nul acte public ne pourra, dans quelque partie du territoire de la République, être écrit qu'en langue française"*.

Mais le point crucial à retenir de ces deux siècles et demi de germanophonie alsacienne et mosellane est ailleurs : on n'opposait pas à cette époque, ni plus tard, le parler alsacien et le francique mosellan au standard Hochdeutsch. Tout le monde ici parlait 'dütsch' ou 'ditsch' à l'oral et passait au standard à l'écrit.

Les termes "Elsässerdeutsch" et "Elsässisch" n'apparurent peu à peu qu'à partir de 1870 après la défaite de Sedan et la rétrocession de l'Alsace et de la Moselle au Reich. Que doit-on en conclure ? D'abord que la différence linguistique de ces deux provinces ne fut jamais assortie d'une idée de sécession, ni sous la Monarchie, ni sous la République, ni sous le Second Empire.

Ensuite la pratique des dialectes ne fut jamais opposée à l'allemand standard et que, de ce fait -- et sur une très longue durée -- l'allemand était bel et bien une langue de France. Depuis 1648 ! C'est cela qui fait que, lorsqu'on parle d'école, l'allemand est à enseigner à la fois comme langue de France et comme langue étrangère. Deux raisons de la mettre en valeur, de la transmettre, de l'enseigner et de la promouvoir.

Viennent ensuite d'autres raisons alsaciennes pour privilégier l'éducation bilingue précoce et continuée tout au long de la scolarité. Je ne les évoque ici que pour mémoire. Il y a avant tout la double richesse culturelle due à cette histoire à cheval sur deux langues. Cette richesse s'exprime en comptines, en chansons, en poésie, en musique, en romans, en architecture. Elle s'exprime aussi dans l'humour original des Alsaciens, que l'on pourrait qualifier d'humour des frontières.

Un bel exemple de cet humour spécifique, c'est cette sortie que me fit un jour mon vieil ami François Weiss. Il me dit : "Tu comprends, nous les Alsaciens, nous avons gagné toutes les guerres". C'est peut-être faux historiquement, mais tellement vrai culturellement !

---

<sup>58</sup> Docteur en linguistique. Conférence faite à l'occasion de la Journée du bilinguisme de Mulhouse.

Autres raisons, non moins valables, de pratiquer l'alsacien à l'oral et l'allemand à l'écrit : la proximité des parlers entre l'Alsace, le Pays de Bade et les cantons suisses ; et pour le francique mosellan, la proximité avec les parlers du Luxembourg et des régions limitrophes d'Allemagne. Toutes ces régions passent au Hochdeutsch à l'écrit.

Comment ignorer la présence de quatre voisins germanophones en comptant aussi l'Autriche ? Les régions frontalières accueilleraient naguère des milliers de travailleurs alsaciens et lorrains et en accueillent de moins en moins aujourd'hui en raison de la perte en nombre de locuteurs bilingues en Alsace et en Moselle.

Ces quatre voisins constituent, en outre, un fonds inépuisable de culture, de sciences et de techniques, de documents écrits, audiovisuels et médiatiques, susceptibles de nourrir la pratique de l'allemand et de motiver son apprentissage.

Pourtant les risques existent partout d'une éradication de la culture. Voici ce qu'écrit Milan Kundera dans son *'Livre du rire et de l'oubli'* : *"Pour liquider les peuples on commence par leur enlever la mémoire. On détruit leurs livres, leur culture, leur histoire. Et quelqu'un d'autre leur donne une autre culture et leur invente une autre histoire. Ensuite, le peuple commence lentement à oublier ce qu'il est et ce qu'il était. Le monde autour de lui l'oublie encore plus vite. Et la langue ? Pourquoi nous l'enlèverait-on ? Ce ne sera plus qu'un folklore qui mourra tôt ou tard de mort naturelle"*.

Aujourd'hui la réappropriation de la langue passe avant tout par son enseignement dans les filières bilingues. Ne pas promouvoir l'éducation bilingue français/allemand en Alsace, c'est ignorer superbement un environnement omniprésent à travers l'espace et le temps, un environnement très porteur pour la pratique des deux langues. Un environnement très favorable pour la région, et très stimulant pour les individus et notamment pour les élèves.

Or – hélas ! – malgré des effectifs en hausse du nombre d'élèves en filières bilingues, on est très loin du compte, on est très loin des besoins et des potentialités de l'Alsace : même en hausse, les chiffres sont en réalité une accusation vivante de la politique régressive de l'Éducation nationale qui n'a jamais pris en compte les réalités alsaciennes.

Pour préciser ce point voici une comparaison éclairante : en 2017 il y avait environ 17% d'élèves en filières bilingues au primaire en Alsace ; or le Pays basque Nord, entre Bayonne et Hendaye, en était déjà à 50% des effectifs bilingues au primaire. A 50% de bilingues, la bataille du bilinguisme est gagnée. J'ai bien entendu ce matin l'exposé du député de Haguenau qui a décrit plusieurs avancées en gestation aux niveaux politique et administratif, notamment à l'initiative de l'Union européenne et aussi de l'Éducation nationale.

Pourtant il faut bien avoir en mémoire que notre Éducation nationale n'a à ce jour concédé des ouvertures de classes bilingues qu'à reculons et sans vision d'ensemble. Au final, la France a négligé et ignore encore les nombreux atouts qu'elle aurait à former des bilingues qui ont ou auront, à côté de leur clé francophone, un second passe-partout donnant accès à plus de cent millions de germanophones en Europe.

### **I. Des arguments à portée universelle :**

Après les raisons propres à l'Alsace, voici quelques éclairages qui ont une portée plus large et, même si je fais référence encore à l'Alsace, vous pouvez extrapoler mes arguments au bénéfice de toute la France, de toute l'Europe et de toute la planète.

Je partirai du regard aigu et perspicace d'un sociologue bien connu, Pierre Bourdieu, par ailleurs occitanophone. Je cite : *"Les luttes à propos de l'identité ethnique ou régionale ... .. sont un cas particulier des luttes de classement pour imposer une définition légitime des divisions du monde social"* (L'identité et la représentation in "Actes de la recherche en sciences humaines, vol. 35, novembre 1980).

Je cite encore : *"Exister, ce n'est pas seulement différer, mais être reconnu comme légèrement différent, autrement dit cela suppose ... d'affirmer officiellement sa différence. ... La lutte pour la subversion des rapports de forces symboliques vise non pas à effacer les stigmates [comme par exemple l'accent], mais à renverser la table des valeurs ... Le stigmaté produit la révolte contre le stigmaté.[selon le modèle 'Black is beautyfull']".* Fin de citation.

Si l'on transpose cette stratégie aux Alsaciens, cela pourrait se formuler ainsi : "Être bilingue et biculturel nous rend plus riches, et fait de nous des citoyens très performants". C'est, je crois, la meilleure voie pour mettre fin à ce qu'on a appelé 'l'auto-dépréciation', l'autre nom de la culpabilité linguistique.

Je cite encore Bourdieu : *"Si la région n'existait pas comme espace stigmatisé, ... elle n'aurait pas à revendiquer l'existence"* (ibid). En suivant le sociologue on parvient à la conclusion que c'est d'abord l'histoire qui fabrique les identités. Surtout l'histoire des dominations et des résistances.

Pour ne pas rester dans un raisonnement par trop général, voici un exemple concret de résistance linguistique et culturelle, en Alsace et ailleurs en France. Au fil de mes nombreuses conférences dans toutes les régions françaises, j'ai fini par avoir une perception assez précise de mes auditoires : ce sont pour la plupart des parents d'élèves venus m'écouter pour se conforter dans leur choix d'une école bilingue pour leur progéniture.

Qu'ai-je constaté ? Partout une large majorité de ces auditoires était constituée à 80% environ de parents monolingues francophones, qui avaient perdu ou jamais appris la langue de leurs pères. Avec une légère différence de % en Alsace où le nombre de locuteurs d'alsacien et d'allemand pouvait être plus important. Que signifie cette observation de parents monolingues qui partout font le choix d'une éducation bilingue pour leurs enfants ? Cela, sans se concerter entre eux, ni *a fortiori* d'une région à l'autre !

A force de faire ce constat aussi bien en Bretagne, au Pays basque et dans les départements occitans, et bien entendu en Alsace, j'ai dû me résoudre à cette double conclusion : primo, la perte de la langue régionale a été partout ressentie comme une perte inutile et, pour quelques-uns, traumatisante ; secundo, tous -- sans se donner le mot -- ont en quelque sorte délégué à la génération suivante **le devoir de réappropriation linguistique**. Voilà une forme de résistance pacifique que l'on ne pourra plus stopper à l'avenir. Parce que des parents de plus en plus nombreux comprennent que le monolinguisme est mutilant, lorsque les conditions existent pour vivre bilingues.

Venons-en maintenant à des éclairages anthropologiques universels. Dans l'un de mes livres – pardon de me citer – j'écris ceci : *"Paradoxe de la diversité ethnique et culturelle : bien qu'elle soit une richesse collective de notre espèce [Homo Sapiens], cette diversité constitue néanmoins le point aveugle dans nos représentations de l'Autre ; elle nous met au défi de surmonter notre ethnocentrisme structurel et de nous voir comme variantes d'une seule espèce, Homo Sapiens"*.

Car nous sommes tous des variantes de Sapiens et seul un angle mort de nos consciences nous empêche de voir que les autres aussi sont des variantes de Sapiens. Y compris le minoritaire et l'immigré. Y compris le Corse et l'Arabe. Voltaire n'avait-il pas écrit : *"Il est triste que pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes"*.

Cette première réflexion me conduit à poser la question : quelle politique peut répondre à la fois aux exigences de respect des minorités et de coexistence harmonieuse de tous les groupes, au sein d'ensembles plus larges, la ville, la région, le pays entier ? La règle majoritaire a montré ses limites. La loi majoritaire peut aussi être oppressive des minorités. Elle peut parfois bétonner un rapport de domination dans une fiction de démocratie. Bref, cela devient trop souvent une démocratie sans le peuple !

Il faudra bien dans un avenir proche approfondir l'idée démocratique en dépassant le couperet de la loi majoritaire lorsqu'elle ne respecte pas les diversités. J'appelle à ne pas confondre universalisme des principes démocratiques et nivellement culturel et linguistique. Il importe de revivifier la démocratie dans une perspective humaniste ! GD

2018

## Deutsch im Elsass - Ist das Ende in Sicht?

**Pierre Klein**<sup>59</sup>

Identitätskrise

Der Rückgang der regionalen Sprache : Wirklichkeiten und Vorstellungen

Die Regression der regionalen Sprache : Verdrängung, Sprachverhalten und Identitätskrise

### **I. Identitätskrise**

(siehe Seite 121)

### **II. Der Rückgang der regionalen Sprache : Wirklichkeiten und Vorstellungen**

Die Kenntnis und die Praxis der regionalen Sprache sind beträchtlich zurückgegangen. Diese bedauerliche Feststellung ist unbestreitbar. Die Ursachen dieses Rückgangs befinden sich in mehreren Defiziten: Funktionalitätsdefizit, Beziehungsdefizit zwischen den elsässerdeutschen Dialekten und der deutschen Standardsprache, Anerkennungsdefizit, Sprachgefühlsdefizit, Identitätsgefühldefizit, Sozialisationsdefizit und Integrationsdefizit. Diese Defizite werden gleichzeitig durch objektive Wirklichkeiten (Sprachpolitik, Grundgesetz, Statut der Sprachen, Schule, Medien...) und durch subjektive Vorstellungen (Wahrnehmungen der sprachlichen, kulturellen und „identitärischen“ Gegebenheiten) verursacht. Die Vorstellungen werden weitgehend durch die Wirklichkeiten gebildet. Sie erzeugen Verhalten die die Wirklichkeiten noch verstärken. Auf die Dauer haben sich Wirklichkeiten, Vorstellungen und Verhalten als wahrer elsässischer Habitus<sup>60</sup> installiert.

Wenn die elsässische Zweisprachigkeit eine Zukunft haben soll und die elsässische Identität an Kohärenz und Bedeutung zurückfinden, dann muss eine tief greifende Arbeit bezüglich der staatlichen Konzeption des Sprachenproblems, des Baus von Symbolen und von Identitätsemblemen, aber auch, und vielleicht besonders, der Änderung bestimmter Vorstellungen geleistet werden. Diese Arbeit kann sich derjenige, der behauptet, dass er an einer Sprachpolitik zu Gunsten der Zweisprachigkeit wirkt oder wirken will, um realistisch und glaubwürdig zu sein, erstens nicht ersparen und zweitens muss er sich dafür einsetzen dass sie hauptsächlich im Rahmen der Sozialisierung durchgeführt wird. Alles anderes wäre purer Betrug.

#### **Die Defizite:**

##### **1. Funktionalitäts- oder Nutzendefizit**

Das verlorene Gebiet bezüglich der Sprachfunktionen der regionalen Sprache insbesondere der Verwendung im öffentlichen und kollektiven Leben, ist beträchtlich. Daraus ergibt sich eine

---

<sup>59</sup> Vortrag an der Universität Bayreuth.

<sup>60</sup> der Habitus bezeichnet eine Gesamtheit von ziemlich stabilen und umsetzbaren psychologischen Verhalten, die durch Sozialisierung erworben wurden zu Gunsten der Anpassung an bestimmten Werte und Normen. Es ist eine Art soziales Unbewusstsein.

quantitative Verarmung der regionalen Sprache, der Dialekte wie der Standardsprache. Ein wachsender Nutzen, im Rahmen der grenzüberschreitenden wirtschaftlichen Zusammenarbeit, wird immerhin dem Standarddeutschen zugesprochen.

## **2. Beziehungsdefizit zwischen den Dialekten und der Standardsprache**

Die zu lange Abwesenheit des Standarddeutschen von der Grundschule und die derzeitige Unvollständigkeit ihres Unterrichts haben die Dialekte von ihrer Beziehung mit ihrer Dach- und kulturellen Bezugssprache und mit ihrem kulturellen Hinterland entzogen. Dieses Geschehen hat eine qualitative Verarmung und eine exogene Lexikalisierung verursacht, d.h. dass das unbekannte Wort aus dem Französischen entnommen wird. So hat sich im Laufe der Zeit ein elsässisch-französisches Pidgin entwickelt. Sollte dieses Verfahren weiter existieren, werden die Dialekte ganz von der französischen Sprache absorbiert werden.

## **3. Defizit auf Grund der nicht offiziellen Anerkennung der Sprache**

Die Tatsache, dass die regionale Sprache nicht von einem sozialen und kulturellen Statut profitiert, hat negative Auswirkungen bezüglich des Wertes, des Prestige und der Würde die die Elsässer ihrer regionalen Sprache widmen

## **4. Sprachgefühldefizit**

Das Bild, das sich die Elsässer von der regionalen Sprache machen, ist immer negativer geworden und die Sehnsucht nach ihr größtenteils gebrochen.

## **5. Identitätsgefühldefizit**

Die Elsässer identifizieren sich immer weniger mit der regionalen Sprache, besonders nicht mit dem Standarddeutschen.

All diese Defizite ernähren sich gegenseitig. Teufelskreise bauen sich auf. So zum Beispiel wird die mutmaßliche Armut der Dialekte auf die Dialekte selbst zurückgeführt und nicht auf die oben genannten Defizite und da sie als arm angesehen werden, werden sie immer weniger benutzt, das wieder dazu führt, dass sie sich noch mehr verarmen.

## **6. Sozialisationsdefizit**

Die Sozialisation ist ein Prozess der stetigen Anpassung eines Individuums an die Normen und typischen Verhaltensweisen einer bestimmten Gruppe oder Gesellschaft.

Ein Individuum wählt seine Sprache nicht. Sie wird ihm durch die primäre und sekundäre Sozialisation aufgedrängt. Hierbei wird mithilfe klarer Identitätsstrategien, eine Lenkung über die Einflussnahme im familiären, schulischen und sozial-politischen Umfeld vorgenommen. So kann beispielsweise die gezielte Einsprachigkeit ein Element einer solchen Strategie sein. Es ist also nicht unbedingt die Sprache, die Identität bestimmt, sondern eher die Identität die Sprache.

Sind alle Frankophonen Franzosen? Nein! Welches Merkmal fällt uns zuerst beim Vergleich zwischen einem deutschsprachigen Staatsbürger von einem rein französischsprachigen Citoyen auf? Klar, die Sprache! Aber was unterscheidet einen frankophonen Schweizer von einem frankophonen Franzosen? Hier handelt es sich nicht mehr um die Sprache. Der Unterschied besteht meines Erachtens hauptsächlich in einer unterschiedlichen politischen Kultur, in einem anders aufgebauten Gefühl und Willen der Zusammengehörigkeit. Diese Gegebenheiten machen aus dem ersten einen Schweizer und dem zweiten einen Franzosen. Sie prägen sehr stark die nationale Identität, stärker also als die Sprache.

Eine mangelhafte elsässische Sozialisation führt meiner Meinung nach zu einer diffusen elsässischen Identität. Ohne Identitätsstrategie findet keine besondere Sozialisation statt und ohne letzteres gibt es

keine Vermittlung oder Übermittlung einer besonderen Sprache. Wer keine spezifische Identität hat, hat auch kein Verlangen nach einer spezifischen Sprache.

## **7. Integrationsdefizit oder Ich- und Wir-Defizit**

Modernisierung und Globalisierung haben einen neuen Persönlichkeitstypus hervorgebracht: der postmoderne Ich-Orientierte. Selbstbestimmt, risikobereit und frei von Vorgaben schafft er aktiv seine eigene Wirklichkeit, fühlt sich angezogen von Lifestyle und Erlebniswelten oder nimmt (nur) passiv an gemachten Lebenswelten teil.

Die autoritär orientierten Elsässer der Nachkriegszeit waren sich der Entfremdung von Teilen ihren Identitäten ebenso wenig bewusst, wie sich heutige Ich-Orientierte der Entfremdung ihren Identitäten bewusst sind. Der Unterschied liegt darin, dass es damals um selbstbehauptende Identitäten ging, die aus dem Ich-Erleben ausgeschlossen wurden (Unterwerfung), während es bei der Ich-Orientierung um die Verleugnung von Ich-Kompetenzen, d.h. von menschlichen Kompetenzen, geht. Für die autoritär Orientierten gilt „Ich bin nicht Ich, weil mein ganzes Ich nicht leben darf“, für die Ich-Orientierten „ich bin nicht Ich, weil mein Erleben gemacht wird“.

Damals wie heute wird der Verlust kompensiert und rationalisiert. Der autoritär Orientierte machte den Verlust seiner Identität mit einer symbiotischen Bindung an Herrschaftsstrukturen wett; der postmoderne Ich-Orientierte tut dies mit einer selbstbestimmten Nutzung konstruierten Erlebens. Jeder findet immer Argumente, da zu bleiben, wo er ist, selbst wenn er darunter leidet.

Die anwachsende Individualisierung, die coole Gleichgültigkeit als Prinzip, das Verschwinden traditioneller Familienformen, die explosive Ausbreitung konsumorientierter Lebenseinstellungen, das Ende der Meta-Erzählungen, die Entwicklung zur reinen Erlebnisgesellschaft und zum Hedonismus, der Abbau der Kultur der Gemeinsamkeit und der Solidarität, sowie die neuen Tendenzen sozialer Armut – sind Elemente, die zu einer Desintegration und zur Zerstörung unserer (elsässischen) Lebenswelten, die mehr und mehr ihren sozialen Rückhalt verlieren, beitragen.

Wenn allgemein das Gefühl der Zusammengehörigkeit und der Wille des Zusammenlebens versiegen, kann das Selbstverständnis Elsässer zu sein auch nur versiegen.

## **Die Ursachen dieser Defizite**

### **1. Die objektiven Wirklichkeiten**

Frankreich mit seiner „multinationalen“ Bevölkerung ist der europäische Staat mit der ältesten Tradition zentralistischer Sprachenregelung. Das Prinzip der Staatssprache gilt in Frankreich seit dem 16. Jahrhundert. Daran hat sich bis heute nichts Grundsätzliches geändert und Frankreich hat sich im 20. Jahrhundert in zunehmenden Maße gegenüber den meisten anderen europäischen Staaten durch die Aufrechterhaltung des sprach- und ethnopolitischen Zentralismus isoliert.

Die sprachliche und kulturelle Politik, die in Elsass von den aufeinander folgenden Regierungen, insbesondere seit 1945, geführt wird, hat als Zielsetzung die sprachliche Mutation zugunsten der einzigen französischen Sprache und folglich die Ausrottung der regionalen Sprache. Sie fundiert auf einigen Gesetzen, angefangen mit dem Grundgesetz und auf Dekreten, die Verbote oder Einschränkungen verordnen.

Zur gleichen Zeit, dass sie die Vielfalt zugunsten der Gleichmäßigkeit ablehnt, weil sie sich in einer ethnischen Definition der Nation einschreibt (eine Sprache, eine Kultur, eine Geschichte...) drängt diese Politik eine forcierte „Akkulturation“ auf. Diese ist nicht ohne verheerende Wirkungen auf die Kenntnis der Sprachen, der Kulturen, der Geschichten und der Identitäten im Elsass zu verursachen, ohne für zahlreiche Elsässer eine echte kulturelle Entropie einzurichten, die alte Kultur versteinert sich und die neue Kultur wird ungenügend beherrscht, ohne eine gewisse Identitätsdekonstruktion zu

produzieren. Letztere ist gekennzeichnet durch eine Identitätskrise und ein kulturelles Malaise, die eine persönliche Entfaltung, eine Selbstverwirklichung der elsässischen Identität verhindern und eine echte Heteronomie, eine Abhängigkeit installieren.

Außerdem bewirkt diese sprachliche und kulturelle Politik, in dialektischer Verbindung mit dem schulischen und wirtschaftlichen Monopol der französischen Sprache und mit der Sprache des sozialen Aufstiegs, eine Abwertung der regionalen Sprache auf dem linguistischen Markt<sup>61</sup>, wie auf dem Arbeitsmarkt. Sie bewirkt auch eine „identitäre“ Entwertung, insbesondere des Standarddeutschen, aber auch der Dialekte.

### **Andere objektiven Wirklichkeiten**

Diese linguistische und kulturelle Politik ist unterstützt:

- von wirtschaftlichen und sozialen Wirklichkeiten, wie die Expansion der Urbanisierung; es leben mehr als 70% der Elsässer in Städten; wie auch die Entwicklung der sozialen Schichtung zugunsten einer Verbürgerlichung, eines „*embourgeoisement*“,
- von menschlichen Wirklichkeiten, wie die Bedeutung der Zuwanderung von nicht deutschsprachigen, bzw. nicht elsässerdeutschsprachigen, Bevölkerungen, die sowohl von den anderen französischen Regionen als auch vom Ausland hergekommen sind, dies ist besonders erwiesen seit den siebziger Jahren und setzt sich fort,
- von politisch- historischen Wirklichkeiten, wie die Permanenz eines, gleichzeitig auf dem nationalen als auch regionalen Niveau und ständig erneuerten primären Antigermanismus.

Letzterer bewirkt im Elsass eine gewisse Schizophrenie, weil er zum Teil gegen sich selbst gedreht ist und eine selbstzerstörerische Auswirkung hat; wie der Ausfall eines großen Teils der Intellektuellen und der leitenden Klasse, d.h. der Vor- und Leitbilder, die durch eine Art von Verneinung (*néantisation*) des elsässischen sprachlichen und kulturellen Problems, aber auch durch Interesse und gut verstandener Anpassung, die Bevölkerung gegenüber den sprachlichen Einsätzen die auf sie zukamen, im Stich gelassen haben; wie auch die aufeinander folgenden Kampagnen die in einigen Organen oder bestimmten Parteien geführt wurden und es immer noch werden, mit der Absicht bei den Elsässern, in Verbindung mit ihrer „*Germanitude*“, Schuldgefühle zu erwecken.

- von soziologischen Entwicklungen, wie die der Postmodernität.

## **2. Die subjektiven Wirklichkeiten**

Die im Elsass geführte sprachliche und kulturelle Politik wird ebenfalls unterstützt von subjektiven Wirklichkeiten, wie die Vorstellungen, die direkt auf das sprachliche Verhalten wirken, wie z.B. die Verweigerung des großen kulturellen, wirtschaftlichen und „identitären“ Wertes des Dialekt- und Standarddeutschen, wie die sorgenvolle, zwischen den Generationen, Nichtübermittlung. Bei letzterer war die Rolle der Frauen aus bestimmenden psychologischen und kulturellen Gründen determinierend (siehe Pierre Bourdieu). Diese Vorstellungen und diese Verhalten kristallisieren sich in genau soviel Traditionen und kennzeichnen letztendlich einen elsässischen Habitus.

### **Die Vorstellungen**

Wenn eine bestimmte sprachliche Lage durch die Aktion der Macht geändert werden kann, kann sie auch durch die sprachlichen Praktiken oder Gebräuche der Sprecher selbst geändert werden. Diese Gebräuche werden weitgehend durch Vorstellungen, durch die Imagination bestimmt, das heißt durch die Art und Weise, wie die Sprecher ihre Gebräuche denken, sich hinsichtlich der Gebräuche der anderen situieren, wie sie ihre Sprache in ihrer Umwelt abschätzen. Diese weitgehend von der Macht

---

<sup>61</sup> eine Sprache besteht durch die Praxis, die ihre Benutzer davon machen. Diese Praxis entspricht einem individuellen und sozialen Bedürfnis, einem Sprachantrag, und übt sich durch eine Funktionalität der Sprache, einem Sprachangebot aus.

aufgebauten und durch Sozialisierung eingeschränkten Vorstellungen, eine Art von Konditionierung, bestimmen ihrerseits Sprachverhalten. Diese Vorstellungen funktionieren größtenteils als Stigmatisierung.

So zum Beispiel will eine der Vorstellungen, die allgemein in Frankreich vertreten ist, dass der ideale Stand einer Sprache nicht nur durch die sprachliche Homogenität dargestellt wird, als ob es keine interne Niveaus der Sprache gäbe, sondern auch durch die linguistische Gleichmäßigkeit (keine von anderen Sprachen), dass die französische Sprache sehr viel schöner und reicher als die anderen Sprachen ist, dass allein der geschriebenen Sprache Interesse geschenkt werden muss, dass die Dialekte nur verschiedene Arten von Untersprachen sind, dass die französische Einsprachigkeit der determinierende und ausschließende Faktor der nationalen französischen Identität ist und dass jeder Nation (nur) eine (einzige) Sprache entsprechen muss. Dazu kommen noch einige besonders im Elsass vertretenen Vorstellungen. Wie, um nur die schlimmsten zu erwähnen:

- *Deutsch ist keine Sprache des Elsass, es ist die Sprache des Nachbarn*, aber, wenn es die Sprache des Nachbarn ist, warum war es dann notwendig sie hier zu verbieten?
- *Die Kenntnis des Dialekts bzw. der hochdeutschen Sprache verhindert das Erlernen des Französischen*, diese Vorstellung war sehr courant und kennzeichnet eine der Ursachen der zwischen den Generationen Nichtübermittlung; die Kenntnis einer Sprache hat nie das Erlernen einer anderen Sprache verhindert, im Gegenteil. Es müssen nur dafür besondere pädagogische Maßnahmen getroffen werden.
- *ein Dialekt soll nicht im öffentlichen Leben oder in den Medien vorkommen und muss in die Intimität abgeschottet werden*; die volle sprachliche Funktionalität der schweizerischen oder luxemburgischen Dialekte zeigt dass es anders sein kann.
- *Deutsch ist durch die Preußen nach 1870, durch die Nazis anno 1940 importiert worden*; wurde aber nicht schon das schönste Deutsch in Straßburg geschrieben als Berlin noch nur ein Sumpf war.
- *Elsässerdeutsch ist alles außer Deutsch, und die Tatsache dass die Standardsprache die sprachliche wie die kulturelle Bezugssprache der Dialekte ist darf nicht wahr sein, dass beide Standard und Mundart verbunden sind auch nicht*; dies zeigt sowohl eine tiefe Verkennung der deutschen Linguistik als auch eine „identitärischen“ Distanzierung gegenüber des Deutschen.
- *eine soziale Existenz für die regionale Sprache zu fordern kann nur auf antinationales Streben, auf zweifelhaften Nostalgien und auf Pangermanismus beruhen*; als ob man sich nicht im Zeitalter des Postnationalismus befinde und die Zukunft nicht in der Verschiedenheit liegt.
- *um ein guter Franzose zu sein muss man die regionale Sprache aufopfern*; als ob die nationale Identität nicht mehrsprachig sein könnte. Wie ist es denn in der Schweiz?
- *es ist chic Französisch zu sprechen*; als ob Deutsch, bzw. Elsässerdeutsch nur bäuerlich, grob, archaisch sein können.
- *um zu überleben braucht die regionale Sprache nicht besonders unterrichtet zu werden, es genügt wenn sie die Eltern vermitteln*; als ob die Übertragung einer Sprache nicht hauptsächlich die Aufgabe der Kollektivität, der Gesellschaft wäre.
- *die elsässische Kultur oder Identität besteht ein für alle mal*; als ob sich nicht jede Generation, jedes Individuum, alles von vorne wieder aneignen musste. Wie soll man sich an elsässische Gegebenheiten identifizieren, wenn man nicht etwas über das Elsass vermittelt bekommt, usw.

Die Zusammenkunft von all diesen Wirklichkeiten und all diesen Vorstellungen bestimmen das Sprachenverhalten der elsässischen Bevölkerung zugunsten der Französischen Sprache und zum Schaden der Deutschen.

### **III. Die Regression der regionalen Sprache : Verdrängung, Sprachverhalten und Identitätskrise**

Das Elsass befindet sich derzeit in voller sprachlicher Mutation<sup>62</sup>. Welche sind die psychologischen Einstellungen, die von den Elsässern, individuell oder kollektiv, insbesondere seit 1945 angenommen

---

<sup>62</sup> Um die Sprache einer Bevölkerung zu ändern müssen mehrere Faktoren eingreifen: die Anzahl der Sprecher und die Funktionen der Sprache müssen vermindert werden, die Identitätsfunktion der Sprache muss abgewertet werden und die

wurden, damit diese Mutation stattfinden kann? Es reicht ja nicht aus, dass die politische Macht eine andere Sprache aufdrängt, noch ist es notwendig, dass die betroffenen Sprecher, bewusst oder unbewusst, die vorgeschriebene Sprachpolitik umsetzen und an der Mutation teilnehmen. Auf den ersten Blick scheinen diese Einstellungen, sich aus dem Paradox zu ergeben, aber genauer betrachtet fallen sie in die Zuständigkeit einer Pathologie.

Einerseits, jedes Mal, wenn sie befragt wurden, haben sich die Elsässer massiv zugunsten der regionalen Sprache, insbesondere zugunsten des Unterrichts des Deutschen ausgedrückt, andererseits haben sie mehr oder weniger das Spiel der Assimilation und der Entfremdung (mit)gespielt. Insgesamt waren sie also sowohl dafür, als auch dagegen. Elsässische Antinomie? Insgesamt wollten sie nicht mehr sein oder werden, wer sie sind. Elsässische Schizophrenie? Warum? Die Ursachen befinden sich in politischen, soziologischen und psychologischen Phänomenen. Die starke Regression der regionalen Sprache ist, gemäß bestimmten französischen republikanischen Konzeptionen, durch schulisch, sozial und kulturell vorgeschriebene Maßnahmen verursacht worden. Subjektive Mechanismen, wie die Vorstellungen und die Verdrängung, die weitgehend durch diese Maßnahmen produziert wurden haben dazu beigetragen.

### **Die Verdrängung**

Die von dem moralischen Bewusstsein und den Forderungen der Gesellschaft produzierte Verdrängung, ist im Allgemeinen ein konstruktiver Prozess, der dem Menschen hilft, gemäß den anderen und auch gegen sie, sich aufzubauen.

Im Falle der uns hier interessiert steht die Verdrängung im Gegensatz zur bewussten Auseinandersetzung und zum entschlossenen Verzicht. Sie ist pathologisch, weil sie übermäßig und behindernd ist, weil sie den Abbau eines Teils der elsässischen Identität verursacht. Sie charakterisiert sich durch die Tatsache, dass die Elsässer, zumindest eine große Zahl von ihnen, ihre Wünsche oder Bedürfnisse und damit zusammenhängende Vorstellungen, Gedanken oder Erinnerungen verdrängt oder verstoßen haben. Sie haben ihr Verlangen, ihre Sehnsucht nach der Sprache, ihrer ersten Sprache, wegen der Angst vor der Unordnung, des Argwohns und der Strafe zensiert. Sie haben eine Scham, einen deutschen Dialekt zu sprechen oder Standarddeutsch zu schreiben und Elsässer zu sein, entwickelt, wie auch eine Selbstzensur, die zur Selbsterstörung führt, eine Verneinung des deutschen Teils ihrer Identität, ihrer „*germanitude*“ und eine Nichtübermittlung der Sprache an die neuen Generationen.

Diese Verdrängung hat eine Unausgewogenheit zwischen dem *Ich* und dem *Über-Ich*, oder dem Umfeld zur Folge. Letztere findet man nicht nur in der übermäßigen Identifikation mit dem Französischen, sondern auch mit den, gegenüber der elsässischen Identität, feindseligsten französischen Wirklichkeiten, d.h. mit dem französischen Republikanismus. Dieser ist u.a. gekennzeichnet durch die Einsprachigkeit, die ethnische Gleichschaltung und durch eine Konzeption des Staates und der Nation, die beide vertauscht, wie sie auch die Nationalität und die Bürgerschaft (*citoyenneté*), die politische Kultur und die Leitkultur verwechselt. Letztendlich führt die Verdrängung gleichzeitig zu einer Verinnerlichung und zu einer Reproduktion dieser typisch französischen Gegebenheiten. Die Elsässer haben Frankreich sublimiert.

Der Abwehrmechanismus gegenüber der nicht akzeptierten deutschen Sprache, gegenüber der ursprünglichen Sünde, äußert sich einerseits in einer Überkompensation in Form von einem schlecht verstandenen übergewichtigen Patriotismus oder auch im Nationalismus, andererseits in der Konfliktunfähigkeit, der Selbstverleugnung und der Resignation.

In die Lage versetzt sich selbst untreu um dadurch Frankreich treu zu sein, haben viele Elsässer eine Verwirrung der Zugehörigkeit entwickelt. Um endlich akzeptiert zu sein und nie wieder getrennt zu

---

Legitimation dieser Politik erhalten werden. Die Sprachmutation kann durch einen Bruch zwischen den Generationen oder durch einen langsamen Absorptionsvorgang erfolgen. Die Mutation läuft um so schnell ab, dass die zwei Phänomene sich addieren. Es ist der Fall im Elsass.

werden, haben sie, in einer Art Flucht von sich selbst, alle Entsaugungen, alle Ausgleiche, alle Zerrissenheiten auch begangen. Sie haben ihre Energie umgeleitet und sich in annehmbare Perspektiven investiert.

Sie wurden von ihrem *Über-Ich*, d.h. von der Verinnerlichung von Geboten und Verboten, zu streng oder zu starr geprägt, anstatt mit ihrem unabhängigen und widerstandsfähigen *Ich* gerecht zu werden. Das *Über-Ich*, das durch einen gewaltigen Druck seitens der Schule und „des nationalen Klimas“ übermäßig wurde hat sich dem *Ich* aufgedrängt und ihn dazu gebracht sein eigener Zensor zu spielen. Mit anderen Worten sind viele Elsässer die Schöpfer ihrer Entfremdung (*déculturation*) geworden. Auch haben sie die Ordnung respektiert, der Vormundschaft gehorcht und das aufgedrängte sprachliche und kulturelle Modell akzeptiert. Diese subjektiven Mechanismen sind jetzt gut in Kraft, ernähren sich selbst und produzieren ihre verwüstenden Wirkungen.

## Das Sprachverhalten

Diese galoppierende Inflation der manchmal widersprüchlichen, immer Unsicherheit produzierenden negativen Vorstellungen, die die Form, das Statut, die Gebräuchlichen- und Identitätsfunktionen der regionalen Sprache betreffen, erzeugen als Gegenleistung ein sprachliches Verhalten, das wieder eine sprachliche Sicherheit hervor bringen soll. Dieses Verhalten variiert gemäß dem Alter, der Familie, der sozialberuflichen Kategorie, des Studienniveaus, der kulturellen Umwelt, der persönlichen Erfahrung eines jeden, nach einer Balancebewegung zwischen Identifikation und Distanzierung, Kenntnis und Unkenntnis, Legitimation oder Ablehnung, Beitritt oder Widerstand, Sicherheit oder Unsicherheit...

Die sich im Gang befindliche sprachliche Mutation und die begleitende Einsprachigkeit, zeigen nach welcher Seite die Balance sich bewegt. Immerhin gibt es eine große Anzahl von Elsässern, die die Möglichkeiten der Zweisprachigkeit, bzw. der zweisprachigen Kultur wahrnehmen. Aber die Mehrheit tut dies nicht.

Heute gibt es nicht mal mehr 1 % der Kindern der ersten Vorschulklassen, ja nur noch einige hunderte, die Elsässerdeutsch gelernt haben, bzw. noch lernen. Und weniger als 40% der Erwachsenen sprechen es zwar noch, aber immer weniger gut. Die Ursachen produzieren ihre Wirkungen. Auch ist es nicht erstaunlich, dass die Deutschsprachigkeit, bzw. die „Elsässerdeutschsprachigkeit“ bereits heute im Elsass ihren Sozialcharakter verloren hat und dass sie als Mittel des kommunikativen Handelns am Aussterben ist. Noch gibt es Hoffnung, aber wo bleibt der Wille und die Möglichkeit...

## Identitätskrise

Die Identitätsbildung findet als Prozess ausgehend von der Identifikation hin zur Identität statt. Der Begriff Identität drückt eine wechselseitige Beziehung aus, als er sowohl ein *Ich-bleibe-wer-ich-bin* wie ein *Ich-werde-beeinflußt*, ein *Ich-bin-wie-niemand* wie ein *ich-will-sein-wie-manche-anderen*, eine personale und eine soziale Identität umfasst. Die Identität ergibt sich aus der doppelten Operation, die darin besteht sich zu identifizieren und sich zu differenzieren, sich absondern und sich integrieren, gleich zu bleiben und im Werden sein, sich zu behaupten und das andere zu verinnerlichen, dies sein zu wollen und nicht jenes. Die Identität erfolgt aus der Wechselwirkung zwischen sich selbst und den anderen. Es gibt keine Identität ohne Andersseinsgefühl und ohne Zugehörigkeitsgefühl, das erste unterscheidet, das zweite vereint. Die ständigen Beziehungen mit den Mitmenschen verbunden mit ständigen Identifikationen machen aus uns Mischmenschen, die gleich bleiben und gleichzeitig im Werden sind. Man entwickelt sich mehr als man sich verändert.

Die Identität ist auch eine aus Vorstellungen, Glauben und Gefühlen bestehende Geschichte, die man uns erzählt und die man sich selbst erzählt, um die Elemente einer komplexen Persönlichkeit zusammenzutragen und um seinem Ich Kontinuität und Kohärenz zu geben. Eine Geschichte, die uns überzeugen mag, dass wir uns selber verfassen. Dabei sind wir weitgehend von den anderen verfasst. Jeder ist jedermanns Verfasser.

Die kollektiven Identitäten, wie z.B. die elsässische Identität, ergeben sich aus der Verzweigung, aus der Verwicklung oder der Verteilung der persönlichen Identifikationen der Individuen, die daran teilnehmen und davon teilhaben. Die Gruppe nimmt die Dimensionen an, die die versammelten Individuen ihr geben... oder nicht. Somit existiert die elsässische Identität nur wenn Individuen, bzw. Elsässer sich mit diesen Dimensionen identifizieren. Ihrerseits vermittelt die Gruppe ihren Teilhabern bestimmte Symbole die ihre persönliche Identität prägen.

Jede kollektive Identität ist vor allem eine kulturelle Identität. Dieser Begriff bezeichnet sowohl das Gefühl der Zugehörigkeit zu einer Gruppe als auch die Aufnahme deren System von Werten und Vorstellungen. Er hat einen objektiven Aspekt, Elsässer sein, und einen subjektiven Aspekt, der das Niveau der Aufnahme von kulturellen Konstruktionen, die die Referenzgruppe als Werte eingeführt hat, um sich zu unterscheiden, einschätzt. Die kulturelle Identität wird als jene verstanden, die versucht sich eine eigene Identität mit Hilfe imaginärer Konstruktionen und symbolischer Vorstellungen zu geben, wo die Ideologie für einen erheblichen Teil hineinreicht.

Wandel von sozialer Identität erfolgt über das Aufgeben alter Identifikationen und das Übernehmen bzw. den Aufbau neuer Identifikationen. Die Identität entwickelt sich unauhörlich durch die Wechselwirkung zwischen der bestehenden Identität und neuen Erfahrungen, die sie bestätigen oder sie in Frage stellen. Werden die neuen Erfahrungen in die bestehende Identität, die dabei bestätigt wird, integriert, handelt es sich um eine Assimilation. Falls die neuen Erfahrungen die bestehende Identität ändern, um eine Anpassung. Das Assimilations- und Anpassungskonzept basiert auf der Idee, dass die Identität nicht nur eine interne Konstruktion ist, sondern dass sie sich auch ständig durch den Austausch mit dem Umfeld bildet.

Die Assimilation wird durchgeführt, solange sie das Bestehende bestätigt. Im gegenteiligen Fall ist die Identität in einer Krise. Diese wird überwunden, wenn die Anpassung stattfindet, das heißt, wenn die neuen Erfahrungen als gerecht angenommen werden. Dann passt sich die Identität an. Ist die Assimilation vorherrschend, d.h. wenn alle Neuheiten immer absorbiert werden, erstarrt die Identität. Ist die Anpassung vorherrschend, dann bleibt nichts wie es war. In beiden Fällen sind die Kontinuität und die Kohärenz der Identität in Gefahr. Die alte Identität verschwindet, und die neue ist unbeständig.

Die Identitätskrise veranlasst das Individuum das zu wollen was die anderen aus ihm machen, mit anderen Worten, auf sein tiefes Ich zu verzichten und es durch ein Pseudo-Ich zu ersetzen. Unsicherheit und Zweifel stellen sich ein, wenn existierende Identität verloren geht oder, weil sie nicht der erwarteten nicht entspricht, nicht anerkannt wird. Um aus dieser Lage herauszukommen muss er sich zugleich anpassen, behaupten und die Anerkennung seiner Identität durch die anderen erreichen.

Jeder hat das Bedürfnis zu wissen, wer er ist und wie die anderen ihn wahrnehmen. Jeder ist berechtigt, die Mittel zu haben um dieses Bedürfnis zu befriedigen. Jeder muss werden können wer er werden will. Jede Krise ergibt sich aus der Normalität. Die Anomalität setzt sich nur fest wenn diese Mittel nicht zu Verfügung stehen, wenn die Vormundschaft sich festsetzt.

Die Erfahrung von Identität ist von Emotionen begleitet. Die begleitenden Gefühle der Identität sind das Selbstwertgefühl. Verstoß, Unverständnis und Abwertung bedrohen das gute Selbstwertgefühl. Menschen mit niedrigem Selbstwertgefühl lassen sich besser manipulieren und passen sich eben leichter an. Menschen mit hohem Selbstwertgefühl sind dagegen stabiler. Die Selbstbewertung ist umso positiver je positiver die Fremdbewertungen ist.

Gelänge es uns Elsässern, eine Kultur des Anerkennens und der *Multilateralität* in Frankreich zu entwickeln, wären auch unsere elsässische Identität und unser elsässisches Selbstwertgefühl besser. Die Dominanz und die Unterwerfung sind leider noch immer in Kraft und behindern eine unversehrte Begegnung von Zugehörigkeit und Anderssein, bei der die Gleichwertigkeit grundsätzlich gewährleistet ist. PK

## Classe bilingue paritaire, un leurre ?

**Jean Peter**

*La hiérarchie des langues politiquement imposée, un maître-une langue, la formation des enseignants, l'enseignement de l'histoire, la durée d'exposition à la langue dite seconde, le refus des évaluations des cursus bilingues, les données chiffrées (valeurs relatives-valeurs absolues) sont autant de sujets que les autorités rectorales refusent d'aborder avec sérénité et honnêteté intellectuelle.*

Les autorités françaises suspendent provisoirement tout enseignement de l'allemand à l'école maternelle et élémentaire en 1945 et pérennisent cette suspension en 1952. Après des décennies de présence de l'allemand en école primaire en Alsace et une très bonne maîtrise de la langue allemande par l'ensemble de la population alsacienne, l'enseignement de l'allemand démarre désormais à 11 ans, à l'entrée en collège. On dispense alors des cours essentiellement magistraux, particulièrement inadapté à l'enseignement des langues et à un âge où les enfants ont perdu leurs capacités naturelles d'acquisition linguistique. Au niveau national, l'échec de ce type d'enseignement des langues ne fait aucun doute.

En 1961, apparaissent en Alsace des classes dites « dialectophones ». Ces classes devaient être des classes à « allemand renforcé » car destinées à des élèves « naturellement plus performants » grâce aux prérequis dialectophones de leur milieu familial.

Ces classes dialectophones n'étaient-elles pas déjà un aveu de reconnaissance de l'utilité d'une acquisition préalable de l'oralité de la langue cible en tant que prérequis à l'apprentissage de l'écrit ?

Il aura fallu des décennies pour redécouvrir les bienfaits de la précocité et de l'intensité d'une pédagogie à immersion scolaire telle que pratiquée dans les écoles A.B.C.M. Zweisprachigkeit.

D'après l'UNESCO, 16% de la population mondiale ne sait ni lire, ni écrire, alors que 100% de la population mondiale parle au moins une langue.

Tous ces constats nous révèlent une évidence, l'acquisition de l'oralité d'une langue se réalise de façon naturelle et plus particulièrement entre 0 et 6 ans, alors que l'écriture est un apprentissage artificiel possible entre 6 et 11 ans réservé aux pays où il existe un système éducatif.

Il faut donc distinguer l'acquisition naturelle de l'oralité d'une langue entre 0 et 6 ans accessible à tous de l'apprentissage scolaire artificiel qui ne se réalise qu'avec l'accompagnement d'une personne adulte, tout en sachant que l'acquisition naturelle de l'oralité de la langue est un prérequis à l'apprentissage de l'écrit.

L'acquisition naturelle est possible par une simple exposition à la langue parlée par tous les adultes présents dans l'environnement de l'enfant. Après trente années d'expérimentation, on peut raisonnablement estimer à 1000 heures minimum par an la durée de cette exposition, donc 6000 heures entre 0 et 6 ans.

La régularité de cette exposition à la langue tout au long de l'année est une deuxième condition indispensable à l'acquisition naturelle. Elle s'élève à deux heures au moins par jour, tous les jours de l'année même pendant les vacances scolaires.

Une acquisition naturelle précoce et immersive à la maternelle dans le cadre de l'officialité de l'école reste une des seules stratégies pédagogiques donnant à nos enfants l'envie de s'approprier et de s'attacher à notre langue régionale de façon efficace et pérenne.

Alors faisons les comptes. Un enfant a une durée d'éveil de 11 heures par jour, en moyenne, entre 0 et 6 ans, ce qui nous fait une durée de 4000 heures par an, soit 24000 heures entre 0 et 6 ans.

Ces onze heures d'éveil se partagent en trois vies à savoir une vie familiale, une vie sociale et une vie scolaire.

L'acquisition naturelle d'une langue s'accomplit par mimétisme et répétition sur l'ensemble de ces trois vies. En 1950, 90% des enfants vivant en Alsace étaient dialectophones grâce au milieu familial et sociale. En 2018, seuls 1% des enfants sont encore dialectophones. On peut admettre que dans l'environnement familial et social, la pratique de notre langue régionale chez les enfants de moins de dix ans s'est éteint. Donc seul le temps scolaire peut encore offrir une exposition à la langue régionale.

Ce temps scolaire commence à 3 ans à l'école maternelle à raison de 24 heures de présence par semaine desquelles il faut soustraire les 2 heures de récréation en français. A raison de 36 semaines d'école par an, nous arrivons à 792 heures ( $22 \times 36 = 792$ ) par an de contact avec notre langue régionale.

Force est de constater que même en immersion scolaire, à savoir la moitié du temps scolaire en allemand standard et la moitié du temps en allemand dialectal, l'horaire n'est pas suffisant pour assurer à nos enfants une acquisition naturelle de notre langue régionale. Sur la période de 0 à 6 ans, ce minimum se réduit à 2376 heures ( $792 \times 3$  ans de maternelle) alors qu'il aurait dû être de 6000 heures.

### **En résumé :**

Une immersion scolaire met nos enfants au contact de la langue régionale pendant une durée de 2376 heures, alors que le minimum devait être de 6000 heures entre 0 et 6 ans, ce qui signifie seulement 40% du minimum nécessaire à une acquisition naturelle de la langue régionale ou 10 % de son temps d'éveil global qui est de 24000 heures entre 0 et 6 ans ( $6 \times 4000$  heures par an).

Dans le même laps de temps, le français disposera de 90 % du temps d'éveil.

Parité ?

L'expression « bilinguisme à parité » prête à confusion et l'« immersion complète ou totale » sont des mots certainement pas très judicieusement choisis. L'expression « immersion scolaire compensatoire » serait plus précise, certes un peu longue. JP

2020

## **Alsace : année zéro**

**Pierre Klein**<sup>63</sup>

- La crise d'identité
- Sortir de la crise ou la discontinuité
- La répression et la stigmatisation

### **La crise d'identité**

---

<sup>63</sup> Extrait d'une conférence donnée en 2020, partant d'un travail datant de 2004.

1945 est l'année de la fin des hostilités et celle de la délivrance de l'inacceptable, à savoir le totalitarisme nazi, sous lequel l'Alsace aura souffert plus que toute autre région française. Mais 1945 est aussi l'année du degré zéro de la conscience alsacienne et en même temps l'an I de la mort programmée d'une certaine identité alsacienne. L'Alsace est en état de choc et s'installe durablement dans la torpeur. Surajoutée à l'annexion nazie et à l'incorporation de force, l'épuration française avec ses inévitables excès et injustices portera le coup de grâce. Si la délivrance est accompagnée de l'heureux retour à la France, elle signifie aussi un abandon à ce qu'il est convenu d'appeler le jacobinisme français.

L'Alsace s'abandonnera à la France jusqu'à faire un héros<sup>64</sup> de celui qui interdira la présence de sa langue première, la langue allemande, à l'école primaire, alors que celle-ci, depuis le Moyen Âge, y avait depuis toujours trouvé sa place. C'est dire combien étaient grandes l'ivresse des retrouvailles, mais aussi la lassitude de l'ingérable, la stratégie d'évitement et l'incapacité de s'affirmer<sup>65</sup>. Ce jacobinisme en profitera, évidemment, pour déconstruire ce que l'Alsace gardait de conscience et de mémoire propres et imposer un arbitraire culturel, doux et masqué.

En 1945, l'Alsace, abandonnée en 1940, retrouve la France. L'Alsace est dépassée par les ruptures et les contradictions. La France est exigeante. Elle exerce une double contrainte, l'aimer sans faille et « désaimer » l'Alsace sans rechigner, obéir à l'une et faire violence à l'autre. Quoi qu'elle fasse, l'Alsace ne fait pas bien. Deux messages simultanés et contraires, une double obligation ou « *double-bind* » à l'origine d'une certaine schizophrénie alsacienne. L'Alsace, qui s'était battue pour obtenir l'autonomie dans le cadre du « *Reichsland* » et des concessions importantes de la République entre les deux guerres, cette Alsace fière et décidée, majoritairement régionaliste et autonomiste, est anéantie.

Le seul ordre possible est l'ordre français, le seul tropisme possible, le tropisme français. La seule main tendue, qui est aussi une mainmise, est celle de la France. Pour le plus grand nombre, l'Alsace ne pourra renaître qu'en renonçant aux identifications non françaises et en se résignant à devenir plus française que la France. C'est là que se mettra en place le trop fameux complexe alsacien et que s'installera durablement une crise identitaire caractérisée par l'aporie<sup>66</sup>, l'instabilité<sup>67</sup>, l'insécurité, la perplexité, le déchirement, l'apathie<sup>68</sup> et une forte suggestibilité<sup>69</sup>. Le grand chantier du refoulement d'une certaine identité alsacienne est ouvert.

Ne pas pouvoir s'accrocher au passé pour s'affirmer. Un passé qui ne passe plus. Ne pas pouvoir assumer le présent, alors que l'on ne peut être ce que l'on est que dans le présent. Tout faire pour ne pas déplaire et être malgré tout rejeté. Ne pas obtenir de la reconnaissance et ne pas s'en juger digne, alors que l'intégration procède de l'estime de soi et de la co-dépendance. Souffrir et ne pas pouvoir l'exprimer. Devenir autre, mais un autre imposé. Tant de contraintes naîtront de ces situations que l'Alsace n'y retrouve plus ses Alsaciens et a bien failli disparaître, comme disparaît tout ce qui n'est pas assumé. Mais, une certaine Alsace est morte en 1945. Et une autre (re)naît lentement. « *Stirb und werde !* »

### **Sortir de la crise ou la discontinuité**

Les années d'après-guerre verront une chape de plomb couvrir toute expression et toute velléité identitaires alsaciennes sortant des limites dans lesquelles elles étaient enfermées, à savoir le folklore et encore devait-il être « tricolore ». Le régionalisme et l'autonomisme deviennent politiquement incorrects et ses représentants passent à la trappe. Le chaos identitaire alsacien facilitera la réussite de la politique d'acculturation forcée dont la traduction se trouve dans le changement progressif de langue

---

<sup>64</sup> Le général de Gaulle.

<sup>65</sup> Konfliktunfähigkeit.

<sup>66</sup> Ratlosigkeit.

<sup>67</sup> Dekompensation.

<sup>68</sup> Teilnahmslosigkeit.

<sup>69</sup> (Beeinflussbarkeit).

et dans la mutation identitaire au profit de l'uniformité linguistique et de l'identité unidimensionnelle françaises.

Par les mécanismes des socialisations, anticipée, primaire et secondaire, et des conflits identitaires, les générations les plus anciennes sont appelées à s'adapter, à se déconstruire et à se restructurer, et les générations les plus jeunes sont conduites à reproduire le modèle imposé par inculcation, notamment par l'école. Toutes se soumettront au principe de réalité. Toutes sont invitées à intégrer un récit identitaire et un imaginaire exclusivement français, de sorte que leur « *ego-involvement*<sup>70</sup> » va se caractériser par des conflits intérieurs naissant de la confrontation entre des attitudes acquises et le moi profond. Privées de leurs repères et coupées de leurs représentations certaines vont opérer un repli qui est aussi un refus et en tous les cas développer une identité négative.

Il est évident que la population était ignorante de la chose linguistique, en particulier que toute langue a besoin d'un espace public, parce qu'elle vit essentiellement de l'interaction sociale, et que le confinement dans la sphère privée conduit à une inutilité destructrice. Elle ne connaissait ni les tenants ni les aboutissants de la politique linguistique et culturelle, définie ailleurs et par d'autres. Ce qui surprend, c'est le silence des intellectuels, de l'université, de la classe politique, des décideurs, des faiseurs d'opinions, des institutions, des Églises, exception faite de quelques trop rares et trop esseulées protestations contingentes, Silence qui apparaît comme une complicité. Aussi, Frédéric Hoffet a-t-il pu parler de « pitoyable lâcheté alsacienne. »

Partout dans le monde où la revendication linguistique, culturelle et identitaire est ou a été portée par la classe dirigeante, les intellectuels et les institutions locales, elle a obtenu gain de cause. En Alsace, comme ailleurs, ces gens-là n'ignoraient pas ce qui était en jeu, contrairement au reste de la population.

Un certain sentiment de culpabilité ou un patriotisme mal compris seraient-ils à l'origine de cette attitude ? À moins que ce ne soit la servilité, ou l'opportunisme, sous couvert de « *Realpolitik* ». Mises à part quelques incantations épisodiques, les dirigeants alsaciens ont fait preuve de légèreté, de désintérêt ou de soumission à l'ordre établi. C'est dans la mise en pratique<sup>71</sup> et dans l'exemplarité que l'on prouve son engagement et que ce dernier devient efficace. Leur attitude n'est que le reflet de la société alsacienne, dira-t-on. Sauf que, circonstance aggravante, ils sont censés connaître les enjeux.

Il y a longtemps que les institutions alsaciennes ne communiquent plus (également) en langue régionale ou alors si peu, vraiment très peu. Ce fait, qui est un exemple parmi mille autres, illustre dans quel état de reniement et d'abandon se trouve la langue régionale. Il faut dire à leur décharge que (plus) personne ne croyait au bilinguisme, à la culture bilingue et à l'identité plurielle, lesquels ne pouvaient être, au mieux, que des utopies. Et face à la loi du plus fort et au mur d'incompréhension construit par l'habitus français, il fallait bien s'adapter, vivre et faire sa carrière. A l'impossible nul n'est tenu. La force des choses imposait le renoncement et la "pareilleté", c'est-à-dire le non-choix.

En 1945, l'Alsace (re)naissante fait une véritable fixation sur la France, véritable personne de référence (*Bezugsperson*). La capacité de mimétisme et de séduction fera le reste. Et la France marquera l'Alsace de son empreinte définitive et indélébile. La crise d'identité et la répression à venir casseront le désir d'être Alsacien, en même temps que le désir de langue, allemande (allemand dialectal d'Alsace ou allemand standard) en l'occurrence. 1945 est aussi l'an I de l'assimilation totale.

### **La répression et la stigmatisation**

Certains prétendent que la France n'a, oh, grand Dieu, jamais prononcé d'interdits linguistiques, culturels ou politiques ni organisé de contrainte ou de répression. Les mêmes veulent nous faire croire

---

<sup>70</sup> Ich-Beteiligung.

<sup>71</sup> Verwirklichung.

que c'est uniquement de la faute aux Alsaciens (d'en bas), par une sorte d' « *underdog-effect*<sup>72</sup> », que la langue et la culture régionales régressent. Mais il faut lucidité et honnêteté intellectuelle garder. Nous le savons bien, la langue allemande qui détenait encore en 1940 une position importante est frappée en 1945 d'un certain nombre d'interdits.

Interdits scolaires : l'enseignement de l'allemand est supprimé à l'école primaire pour la première fois de toute l'histoire de l'Alsace, l'emploi des dialectes y est puni, l'histoire et la culture régionales en sont exclues.

Interdits médiatiques : l'utilisation de l'allemand dans la presse et la radio (la télé n'existe pas à l'époque) est très contingente. Interdits administratifs : l'emploi de la langue allemande se voit limité à de très rares documents administratifs et disparaît de la signalétique publique. Interdits culturels : limitation du livre, du cinéma et du théâtre allemands.

En somme tout ce que la langue allemande, même dialectale, avait conservé comme place avant la guerre, à côté de la langue française, est considérablement menacé, voire totalement remis en question. Ces interdits seront très marquants dans la mesure où ils vont créer un véritable conditionnement. Ils joueront un rôle déterminant dans le déclin qualitatif et quantitatif de la langue aussi bien standard que dialectale, une langue déniée et néantisée. « *e Sproch fuer nix!* ». Aucune langue n'est auto-extinguible.

La répression et la stigmatisation de la langue régionale (allemand dialectal alsacien et allemand standard) ont pesé d'un poids très lourd quant à sa non-transmission aux nouvelles générations. Surajoutés au rejet psychologique de la langue « d'Auschwitz et de Buchenwald » et accompagnés d'une savante action « pédagogique » résumée par le très célèbre « c'est chic de parler français », ces interdits mettront en place un empilement de mécanismes contre-productifs, une convergence d'autocensure, un tropisme d'auto-aliénation. Les Alsaciens manifestent alors un réel sentiment d'insuffisance ou d'infériorité<sup>73</sup> envers la France, qu'ils surcompensent par une adoption active du modèle prescrit.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de forte opposition ou de révolte, ni parce que les choses prennent aujourd'hui une allure de normalité, qu'il n'y a pas eu d'oppression. L'absence de résistance relève en premier lieu du refoulement et de la reproduction, ensuite seulement du consentement obtenu. La répression et la frustration provoquent un désengagement social, qui peut être interprété comme un assentiment.

Une langue n'est jamais abandonnée que sous la contrainte. La pression exercée sur les Alsaciens pour les conformer à la normalité française est énorme. La victimisation des Alsaciens d'avoir été allemands et, partant, de parler l'allemand, n'est pas la moindre de ces pressions, d'autant qu'elle se surajoute à un anti-germanisme français séculaire, à une haine/amour (*Hassliebe*) française à l'égard de tout ce qui est allemand. A cet égard, il faut se remémorer les attitudes ou sentiments contraires de Victor Hugo et de Fustel de Coulanges par exemple.

Ces phénomènes, appuyés par une image très dégradée, et pour cause, de l'Allemagne fortement compromise avec le nazisme, contribueront à l'anéantissement du désir de langue, allemande en l'occurrence.

La contrainte prend une forme subjective en installant un sentiment d'obligation et une légitimation, et une forme objective en créant l'inexistence sociale et l'invisibilité publique de la langue régionale et/ou

---

<sup>72</sup>Phénomène social caractérisé par l'imitation du comportement de personnes de son entourage par un individu, afin de respecter certaines normes non écrites.

<sup>73</sup> Minderwertigkeitsgefühl oder Insuffizienzgefühl.

en sanctionnant son emploi. Elle a été soutenue par une classe politique alsacienne largement renouvelée et docile. Les minoritaires d'avant 45, hostiles ou peu favorables à la division verticale des pouvoirs et au bilinguisme, sont devenus majoritaires après la guerre par le fait du pouvoir central, mais aussi par l'effet de la crise identitaire. La victoire de 45 a aussi permis celle des Jacobins sur les Girondins.

La contrainte a été exercée par l'intermédiaire de fonctionnaires d'autorité, d'autant plus zélés qu'ils ne mettaient pas en jeu leur appréciation et responsabilité personnelles, mais agissaient en fonction d'une volonté supérieure qui leur échappait. La contrainte n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle obtient des contraints qu'ils se l'appliquent à eux-mêmes par intériorisation de disciplines et de censures inculquées et qu'ils finissent par en légitimer le bien-fondé. Le marché linguistique fera le reste d'un désastre linguistique programmé. Passant par des étapes de semilinguisme, le monolinguisme français tend aujourd'hui à se généraliser.

Que l'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, ils sont aujourd'hui moins de 1 %, ceux, parmi les enfants en bas-âge d'Alsace, qui ont appris l'allemand dialectal d'Alsace, l'« *Elsasserditsch* », l'alsacien. Et moins de 40 % des adultes qui le parlent encore. Le monolinguisme français se substitue inexorablement au bilinguisme français-allemand. Certains, sans aucun doute, y prennent avantage ou plaisir. D'autres sont indifférents.

Les causes produisent leurs effets. Il n'est donc pas surprenant que la germanophonie-dialectophonie alsacienne soit d'ores et déjà morte en tant que socialité, en tant que moyen de communication courante à l'échelle de la région et de la société alsaciennes. La courbe de son emploi s'y rapproche du degré zéro. Elle respire encore dans le confinement familial ou amical. Mais demain s'en sera fini. « *Hann mir 's tatsächlich e so gewellt ?* ». Est-ce effectivement ce que nous voulions ? A moins que... mais cela est une autre histoire, une histoire justement à vouloir et à construire. PK

2020

## Elsass: Jahr Null

### Pierre Klein<sup>74</sup>

- Die Identitätskrise
- Wege aus der Krise oder die Diskontinuität
- Repression und Stigmatisierung

### Die Identitätskrise

1945 ist das Jahr des Endes der Feindseligkeiten und der Befreiung vom Unannehmbaren, nämlich dem Nazi-Totalitarismus, unter dem das Elsass mehr als jede andere französische Region gelitten hat. Aber 1945 ist auch das Jahr der Stufe Null des elsässischen Bewusstseins und gleichzeitig das Jahr I des programmierten Todes einer bestimmten elsässischen Identität. Das Elsass befindet sich in einer Schockstarre und verfällt dauerhaft in einen Dämmerzustand. Neben der nationalsozialistischen Annexion und der Zwangsrekrutierung wird die französische Säuberung mit ihren unvermeidlichen Exzessen und Ungerechtigkeiten den Todesstoß versetzen. Auch wenn die Befreiung mit der glücklichen Rückkehr nach Frankreich einhergeht, bedeutet sie auch eine Abkehr vom sogenannten französischen Jakobinismus.

Das Elsass gab sich Frankreich so weit hin, dass es einen Helden<sup>75</sup> aus demjenigen machte, der die Präsenz seiner ersten Sprache, der deutschen Sprache, in der Grundschule verbot, obwohl diese seit

<sup>74</sup> Auszug aus einem Vortrag, der 2020 gehalten wurde, ausgehend von einer Arbeit aus dem Jahr 2004.

<sup>75</sup> General de Gaulle.

dem Mittelalter immer ihren Platz dort gefunden hatte. Dies zeigt, wie groß der Rausch des Wiedersehens war, aber auch der Überdruß des Unbeherrschbaren, die Vermeidungsstrategie und die Unfähigkeit, sich zu behaupten (Konfliktunfähigkeit). Dieser Jakobinismus wird natürlich davon profitieren, um das, was das Elsass an eigenem Bewusstsein und Gedächtnis bewahrt hatte, zu dekonstruieren und eine sanfte und maskierte kulturelle Willkür durchzusetzen.

1945 findet das 1940 aufgegebene Elsass zu Frankreich zurück. Das Elsass ist von den Brüchen und Widersprüchen überfordert. Frankreich ist anspruchsvoll. Es übt einen doppelten Zwang aus, es bedingungslos zu lieben und das Elsass ohne Widerwillen zu "entlieben", dem einen zu gehorchen und dem anderen Gewalt anzutun. Was auch immer es tut, tut es nicht gut. Zwei gleichzeitige und gegensätzliche Botschaften, eine doppelte Verpflichtung, ein "double-bind", das die Ursache einer gewissen Schizophrenie des Elsass ist. Das Elsass, das sich seine Autonomie im Rahmen des "Reichslands" und wichtiger Zugeständnisse der Republik zwischen den beiden Kriegen erkämpft hatte, dieses stolze und entschlossene Elsass, das mehrheitlich regionalistisch und autonomistisch war, ist soweit ausgelöscht.

Die einzig mögliche Ordnung ist die französische Ordnung, der einzig mögliche Tropismus ist der französische Tropismus. Die einzige ausgestreckte Hand, die zugleich eine Handhabe ist, ist die Frankreichs. Für die meisten Menschen kann das Elsass nur wiedergeboren werden, wenn es auf nicht-französische Identifikationen verzichtet und sich damit abfindet, französischer als Frankreich zu werden. Hier wird der allzu berühmte elsässische Komplex entstehen und sich eine Identitätskrise dauerhaft etablieren, die durch Ratlosigkeit, Dekompensation, Unsicherheit, Ratlosigkeit, Zerrissenheit, Teilnahmslosigkeit und eine hohe Beeinflussbarkeit gekennzeichnet ist. Die große Baustelle der Verdrängung einer bestimmten elsässischen Identität ist nun eröffnet.

Sich nicht an die Vergangenheit klammern können, um sich zu behaupten. Eine Vergangenheit, die nicht mehr durchkommt. Die Gegenwart nicht annehmen können, obwohl man nur in der Gegenwart der sein kann, der man ist. Alles tun, um nicht zu missfallen, und trotzdem abgelehnt werden. Keine Anerkennung zu erhalten und sich selbst nicht für würdig zu halten, obwohl die Integration von Selbstwertgefühl und Co-Abhängigkeit ausgeht. Leiden und es nicht ausdrücken können. Ein anderer werden, aber ein aufgezwungener Anderer. Aus diesen Situationen entstehen so viele Zwänge, dass das Elsass seine Elsässer nicht mehr wiederfindet und beinahe verschwunden wäre, so wie alles verschwindet, was nicht angenommen wird. Aber ein bestimmtes Elsass ist 1945 gestorben. Und ein anderes wird langsam (wieder) geboren. "Stirb und werde!"

### **Wege aus der Krise oder die Diskontinuität**

In den Nachkriegsjahren wurden alle Äußerungen und Bestrebungen zur elsässischen Identität, die über die Grenzen hinausgingen, die ihnen vorgesetzt waren, nämlich die Folklore, und auch die musette „tricolore“ sein, von einer Bleimatte bedeckt. Regionalismus und Autonomismus wurden politisch inkorrekt und ihre Vertreter fielen durch den Rost. Das elsässische Identitätschaos erleichtert den Erfolg der Politik der Zwangsakkulturation, die sich im allmählichen Sprachwechsel und in der Identitätsmutation zugunsten der sprachlichen Uniformität und der eindimensionalen Identität Frankreichs niederschlägt.

Durch die Mechanismen der Sozialisation (Früh-, Primär- und Sekundärsozialisation) und der Identitätskonflikte müssen sich die älteren Generationen anpassen, dekonstruieren und umstrukturieren, während die jüngeren Generationen dazu angehalten werden, das durch Einprägung, insbesondere durch die Schule auferlegte Modell zu reproduzieren. Alle werden sich dem Realitätsprinzip unterwerfen.

Par les mécanismes des socialisations, anticipée, primaire et secondaire, et des conflits identitaires, les générations les plus anciennes sont appelées à s'adapter, à se déconstruire et à se restructurer, et les générations les plus jeunes sont conduites à reproduire le modèle imposé par inculcation, notamment par l'école.

Alle werden aufgefordert ein ausschließlich französisches Identitätsnarrativ und Imaginäres zu übernehmen, sodass ihre "Ich-Beteiligung" durch innere Konflikte gekennzeichnet sein wird, die aus der Konfrontation zwischen erlernten Einstellungen und dem tiefen Selbst entstehen. Ohne Bezugspunkte und abgeschnitten von ihren Vorstellungen ziehen sich manche zurück, was auch eine Ablehnung ist, und entwickeln in jedem Fall eine negative Identität.

Es ist offensichtlich, dass die Bevölkerung keine Ahnung von sprachlichen Dingen hatte, insbesondere nicht davon, dass jede Sprache einen öffentlichen Raum braucht, weil sie wesentlich von der sozialen Interaktion lebt, und dass die Beschränkung auf die Privatsphäre zu einer zerstörerischen Nutzlosigkeit führt. Sie kannte weder die Hintergründe noch die Auswirkungen der Sprach- und Kulturpolitik, die anderswo und von anderen definiert wurden. Was überrascht, ist das Schweigen der Intellektuellen, der Universität, der politischen Klasse, der Entscheidungsträger, der Meinungsmacher, der Institutionen und der Kirchen, abgesehen von einigen zu seltenen und zu einsamen Protesten, die als Komplizenschaft erscheinen. Daher konnte Frédéric Hoffet von einer "erbärmlichen elsässischen Feigheit" sprechen.

Überall auf der Welt, wo die Forderung nach Sprache, Kultur und Identität von der herrschenden Klasse, den Intellektuellen und den lokalen Institutionen getragen wird oder wurde, hat sie sich durchgesetzt. Im Elsass, wie auch anderswo, waren sich diese Leute im Gegensatz zum Rest der Bevölkerung nicht bewusst, was auf dem Spiel stand.

Steckt hinter dieser Haltung ein gewisses Schuldgefühl oder ein falsch verstandener Patriotismus? Es sei denn, es handelt sich um Unterwürfigkeit oder Opportunismus unter dem Deckmantel der "Realpolitik". Abgesehen von einigen episodischen Beschwörungen haben die elsässischen Entscheidungsträger Leichtsinn, Desinteresse oder Unterwerfung unter die etablierte Ordnung an den Tag gelegt. Die Verwirklichung und die Vorbildfunktion sind der beste Weg, um sein Engagement zu beweisen und wirksam zu machen. Ihre Haltung ist lediglich ein Spiegelbild der elsässischen Gesellschaft, wird man sagen. Der erschwerende Umstand ist jedoch, dass sie eigentlich wissen müssten, was auf dem Spiel steht.

Die elsässischen Institutionen kommunizieren schon lange nicht mehr (auch) in der Regionalsprache oder nur sehr wenig, wirklich sehr wenig. Diese Tatsache, die nur ein Beispiel unter tausend anderen ist veranschaulicht, in welchem Zustand der Verleugnung und Vernachlässigung sich die Regionalsprache befindet. Zu ihrer Verteidigung muss gesagt werden, dass (niemand) mehr an die Zweisprachigkeit, die zweisprachige Kultur und die pluralistische Identität glaubte, die bestenfalls Utopien sein konnten. Und angesichts des Gesetzes des Stärkeren und der Mauer des Unverständnisses, die vom französischen Habitus errichtet wurde, musste man sich anpassen, leben und Karriere machen. An das Unmögliche ist niemand gebunden. Die Macht der Dinge zwang zum Verzicht und zur Gleichheit, d. h. zur Nichtwahl.

1945 ist das (wieder-)entstehende Elsass auf Frankreich als „Bezugsperson“ fixiert. Die Fähigkeit zur Nachahmung und Verführung wird den Rest erledigen. Und Frankreich wird dem Elsass seinen endgültigen und unauslöschlichen Stempel aufdrücken. Die Identitätskrise und die kommenden Repressionen brechen den Wunsch, Elsässer zu sein, ebenso wie den Wunsch nach der Sprache, in diesem Fall der deutschen Sprache (elsässisches Dialektdeutsch oder Standarddeutsch).

1945 ist auch das Jahr I der totalen Assimilation.

### **Repression und Stigmatisierung**

Manche behaupten, dass Frankreich, oh Gott, niemals sprachliche, kulturelle oder politische Verbote ausgesprochen, Zwang ausgeübt oder Repressionen ausgeübt habe. Dieselben wollen uns glauben machen, dass es allein die Schuld der Elsässer (von unten) ist, dass durch eine Art "underdog-effect"<sup>76</sup>

---

<sup>76</sup> Soziales Phänomen, das dadurch gekennzeichnet ist, dass eine Person das Verhalten von Personen aus ihrem Umfeld nachahmt, um bestimmte ungeschriebene Normen zu erfüllen.

die Regionalsprache und -kultur zurückgeht. Wir wissen sehr wohl, dass die deutsche Sprache, die 1940 noch eine wichtige Stellung innehatte, 1945 mit einer Reihe von Verboten belegt wurde. Schulische Verbote: Der Deutschunterricht wird in der Grundschule zum ersten Mal in der Geschichte des Elsass abgeschafft, die Verwendung von Dialekten wird unter Strafe gestellt, die regionale Geschichte und Kultur werden ausgeschlossen.

Medienverbote: Die Verwendung der deutschen Sprache in der Presse und im Radio (Fernsehen gab es damals noch nicht) ist stark eingeschränkt. Verwaltungsverbote: Die Verwendung der deutschen Sprache wird auf sehr wenige Verwaltungsdokumente beschränkt und verschwindet von öffentlichen Schildern. Kulturelle Verbote: Beschränkung des deutschen Buches, Films und Theaters.

Kurz gesagt: Alles, was die deutsche Sprache, selbst die Dialektsprache, vor dem Krieg neben der französischen Sprache an Platz bewahrt hatte, wurde erheblich bedroht oder sogar völlig in Frage gestellt. Diese Verbote waren insofern sehr prägend, als sie eine regelrechte Konditionierung bewirkten. Sie spielen eine entscheidende Rolle beim qualitativen und quantitativen Niedergang sowohl der Standardsprache als auch der Dialektsprache, einer verleugneten und neantisierten Sprache. "e Sproch fuer nix!". Keine Sprache ist selbstausslöschend.

Die Unterdrückung und Stigmatisierung der Regionalsprache (elsässisches Dialektdeutsch und Standarddeutsch) hatten einen erheblichen Einfluss darauf, dass sie nicht an die neuen Generationen weitergegeben wurde. Zusammen mit der psychologischen Ablehnung der Sprache "von Auschwitz und Buchenwald" und begleitet von einer geschickten "pädagogischen" Maßnahme, die mit dem berühmten Satz "Es ist schick, Französisch zu sprechen" zusammengefasst wird, führten diese Verbote zu einer Anhäufung kontraproduktiver Mechanismen, einer Konvergenz der Selbstzensur und einem Tropismus der Selbstentfremdung.

Die Elsässer zeigten daraufhin ein echtes Minderwertigkeitsgefühl oder Insuffizienzgefühl gegenüber Frankreich, das sie durch eine aktive Übernahme des vorgeschriebenen Modells überkompensierten.

Nur weil es keinen starken Widerstand oder keine Revolte gab oder weil die Dinge heute den Anschein von Normalität annehmen, heißt das nicht, dass es keine Unterdrückung gab. Das Ausbleiben von Widerstand ist in erster Linie eine Frage der Verdrängung und Reproduktion, erst in zweiter Linie eine Frage der erlangten Zustimmung. Unterdrückung und Frustration führen zu sozialem Rückzug, der als Zustimmung interpretiert werden kann.

Eine Sprache wird immer nur unter Zwang aufgegeben. Der Druck, der auf die Elsässer ausgeübt wird, um sie der französischen Normalität anzupassen, ist enorm. Die Viktimisierung der Elsässer, Deutsche gewesen zu sein und folglich Deutsch zu sprechen, ist nicht der geringste dieser Pressionen, zumal sie sich zu einem jahrhundertealten französischen Antigermanismus und einer französischen Hassliebe gegenüber allem Deutschen gesellt. In diesem Zusammenhang sollte man sich an die gegensätzlichen Haltungen oder Gefühle von beispielsweise Victor Hugo und Fustel de Coulanges erinnern.

Diese Phänomene, unterstützt durch ein aus gutem Grund sehr schlechtes Bild von Deutschland, das stark mit dem Nationalsozialismus kompromittiert war, trugen zur Vernichtung des Wunsches nach der Sprache, in diesem Fall der deutschen, bei.

Der Zwang nimmt eine subjektive Form an, indem er ein Gefühl der Verpflichtung und Legitimation etabliert, und eine objektive Form, indem er die soziale Nichtexistenz und die öffentliche Unsichtbarkeit der Regionalsprache schafft und/oder ihren Gebrauch sanktioniert. Sie wurde von einer weitgehend erneuerten und gefügigen politischen Klasse im Elsass unterstützt. Die Minderheiten von vor 45, die der vertikalen Machtteilung und der Zweisprachigkeit ablehnend oder wenig zustimmend gegenüberstanden, wurden nach dem Krieg durch die Zentralgewalt, aber auch durch die Auswirkungen der Identitätskrise zur Mehrheit. Der Sieg von 45 ermöglichte auch den Sieg der Jakobiner über die Girondisten.

Der Zwang wurde durch Autoritätspersonen ausgeübt, die umso eifriger waren, als sie nicht ihre eigene Einschätzung und Verantwortung ins Spiel brachten, sondern auf der Grundlage eines höheren Willens handelten, der sich ihrer Kontrolle entzog. Zwang ist nie so wirksam, wie wenn er die Gezwungenen dazu bringt, ihn auf sich selbst anzuwenden, indem sie die ihnen eingetrichterten Disziplinen und Zensuren verinnerlichen und schließlich ihre Berechtigung legitimieren. Der Sprachmarkt wird den Rest einer programmierten Sprachkatastrophe erledigen. Der französische Monolingualismus, der verschiedene Phasen der Halbsprachigkeit durchlaufen hat, tendiert heute dazu, sich zu verallgemeinern.

Ob man es nun begrüßt oder bedauert, heute sind es weniger als 1 % der Kinder im Elsass, die elsässisches Dialektdeutsch, das "Elsasserditsch", gelernt haben. Und weniger als 40 % der Erwachsenen, die es noch sprechen. Die französische Einsprachigkeit tritt unaufhaltsam an die Stelle der französisch-deutschen Zweisprachigkeit. Einige haben zweifellos Vorteile oder Freude daran. Andere sind gleichgültig.

Die Ursachen bringen ihre Wirkungen hervor. Es ist daher nicht überraschend, dass die elsässische Germanophonie als Sozialität, als gängiges Kommunikationsmittel auf der Ebene der elsässischen Region und Gesellschaft bereits tot ist. Die Kurve ihrer Verwendung nähert sich dort dem Nullgrad. Noch atmet sie in der Enge der Familie oder des Freundeskreises. Aber morgen wird es vorbei sein. "Hann mir 's tatsächlich e so gewellt?". Ist es tatsächlich das, was wir wollten? Es sei denn ... aber das ist eine andere Geschichte, eine Geschichte, die man eben wollen und aufbauen muss. PK

2021

## **Histoire et culture régionales à l'école Une revendication déjà ancienne en Alsace**

**Pierre Klein**

Réserver une place aux histoires locales et régionales dans l'enseignement n'est pas en Alsace une demande nouvelle. Elle y est même récurrente. En particulier, la société des amis de la culture bilingue en Alsace (SACBA) lançait en 2006 l'**Appel de Haguenau** signé par nombre d'acteurs et de militants culturels et organisait un colloque sur le sujet dont les actes ont été publiés. L'Initiative citoyenne alsacienne (ICA) avait en 2015 repris le flambeau et lançait un **Manifeste pour un enseignement de l'histoire et de la culture d'Alsace**. Le cumul des signatures qu'il avait obtenues témoignait d'un large soutien à la demande : 9 députés, 3 sénateurs, 21 conseillers régionaux, 30 conseillers généraux, 58 maires et 415 personnalités du monde économique et culturel). La même année, la fédération Alsace bilingue (FAB) organisait dans le cadre des Rencontres de Strasbourg des langues régionales ou minoritaires d'Europe un **colloque sur la place de la langue et de l'histoire régionales dans l'enseignement** et en publiait les actes. Ces démarches demandaient toutes à la fois un **ancrage régional de l'enseignement de l'histoire de France** et un **élargissement de l'option - Langue et culture régionales (LCR)**.

À propos de cette dernière, si elle avait été mise en place au début des années 1980, et je sais de quoi je parle ayant fait partie au titre du SGEN-CFDT de la commission qui a travaillé le sujet et préparé la circulaire Deyon de 1982 et celle de 1985 qui lançaient l'option, elle n'existe plus sous cette forme depuis plusieurs années. Bien que l'on continue à utiliser le sigle, ce qui évidemment prête à confusion.

La Convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue 2018-2022 parle d'un enseignement facultatif de **Culture régionale (CR)**, au collège dans le cursus bilingue comme dans le cursus non bilingue. Pour le lycée elle énonce un enseignement optionnel de **Langue régionale**

**d'Alsace (LRA).** Depuis 2017 deux épreuves sont mises en œuvre au baccalauréat, une épreuve LRA en dialecte ou en allemand et une épreuve de CR.

On le voit, il continue à se faire des choses en la matière, mais on reste sur sa faim lorsque l'on pose la question de savoir qui peut choisir l'une ou l'autre de ces épreuves ? Et plus généralement, que sait-on du nombre d'élèves qui prennent l'option CR au collège et au lycée qui prennent l'option CR ? Comparativement à l'ancienne option LCR et à ce qui se fait maintenant, y a-t-il plus-value ou moins-value ? J'ai beau chercher sur le site de l'académie. Je ne trouve rien ! Un doute me saisit. Si ces options étaient très courues, le rectorat ne manquerait-il pas de le faire savoir à son profit. Qui qu'il en soit, on est loin de la généralisation<sup>77</sup>.

On ne naît pas Alsacien ! On le devient... ou pas. On peut le devenir si la possibilité de s'appropriier les éléments identificatoires alsaciens est offerte et parmi ces derniers l'histoire et la culture régionales sont de premières importances. L'école a ici un rôle fondamental à jouer, bien qu'elle ne soit pas seule en cause, sauf à vouloir persévérer dans le non-dit et dans le non travaillé, c'est-à-dire dans la non-construction d'une identité culturelle alsacienne, elle-même élément d'une identité nationale riche de toutes ses composantes. PK

2021

## **La compétence de communication interculturelle : Nous et les autres**

**François Weiss** <sup>78</sup>

Pour se sentir à l'aise et pour éviter de faire des « faux-pas » avec les interlocuteurs dont on apprend la langue, il ne faut pas seulement manier correctement leur code linguistique, mais il faut également connaître et respecter leur code social et comportemental pour agir et réagir de façon adéquate et non blessante dans différentes situations de communication.

Il ne paraît pas inutile de procéder à quelques rappels et à quelques mises au point en particulier pour arriver à un langage commun en se mettant d'accord sur les définitions de certains termes et de certaines notions.

Pour bien s'entendre il faut bien se comprendre! Après quelques rappels sur les composantes de l'enseignement des langues dans le domaine linguistique et culturel, l'iceberg de la culture a permis de rappeler que les parties cachées sont au moins aussi importantes sinon encore bien davantage que la partie visible en particulier pour mieux comprendre les « barrières culturelles » formées par les clichés, stéréotypes, préjugés, le chauvinisme, l'ethnocentrisme et autres causes de malentendus et / ou de mésintelligence. Pour nous permettre de prendre conscience de l'existence de préjugés il suffit de proposer un petit exercice comme celui-ci « Classer les citoyens des dix nationalités suivantes des plus sympathiques aux moins sympathiques Albanais, Allemands, Anglais, Bulgares, Espagnols, Français, Italiens, Macédoniens, Russes, Turcs. »

A partir de la définition suivante de la compétence de communication « **Capacité d'agir et de réagir de façon adéquate sur le plan linguistique, sociolinguistique et comportemental dans différentes situations de communication** » et après la présentation, de quelques clichés et caricatures, la discussion fait ressortir fort justement qu'il fallait vite dépasser ce recours aux clichés qui risquent de se perpétuer en se folklorisant et en se banalisant. Malgré tout, les clichés ont la vie dure comme l'a

<sup>77</sup> De source autorisée 3739 élèves suivaient l'option CR au collège et 586 celle de LRA au lycée en 2019-2021.

<sup>78</sup> Docteur en linguistique. Conférence faite à l'occasion du colloque La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/Der Stellenwert des deutschen und freanzösischen Sprache am Oberrhein le 22 octobre 2021

fait remarquer Einstein « *Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un cliché* ». La première question que l'on peut poser à propos de la compétence de communication est la suivante : « Peut-on l'enseigner et peut-on l'acquérir ? » Je suis persuadé qu'on peut aider les enseignants à l'acquérir en les sensibilisant à sa valeur humaine et éducative qui leur permettra à leur tour de promouvoir chez leurs apprenants cet atout éducatif d'ouverture à l'autre tout en tenant compte de cette mise en garde de Galilée « ***On ne peut enseigner aucune aptitude à un être humain, on peut seulement l'aider à la découvrir lui-même.*** »

Dans un premier temps, il faut chercher à sensibiliser les apprenants à cet aspect du dialogue interculturel afin de créer un climat de confiance dans une atmosphère détendue afin d'éviter les gênes et les blocages et de favoriser l'acceptation de l'altérité dans le respect de l'autre et ... dans la bonne humeur !

Il faut essayer de thématiser les aspects émotionnels liés à l'apprentissage d'une langue et d'entrée dans une autre culture en acceptant de se remettre en question. Il faut apprendre à faire face et à réagir à différentes situations « gênantes » ou problématiques tout en maintenant et en favorisant la communication entre les différents interlocuteurs et en se comportant de façon aussi respectueuse et aussi naturelle que possible.

Voici quelques conditions de réussite du dialogue interculturel :

- Egale dignité des participants
- Respect mutuel et égalité de la culture de l'autre
- Participation volontaire au dialogue
- Ouverture d'esprit, flexibilité, curiosité, empathie et absence de toute volonté de gagner le dialogue

Et voici la liste des compétences à acquérir

- Compétence linguistique
- Compétence civilisationnelle
- Compétence civilisationnelle contrastive
- Compétence empathique
- Compétence interculturelle

***On pourrait ajouter à cette liste une compétence supplémentaire pour l'enseignement/apprentissage de la langue du voisin dans les régions frontalières, la compétence intraculturelle qui relève à la fois de la proximité des deux langues en contact ainsi que de la proximité géographique, économique, sociale et culturelle et des échanges transfrontaliers.***

Ces différentes compétences exigent l'acquisition de connaissances d'abord de la langue de l'histoire, de la géographie, de la civilisation et les spécificités culturelles du pays, de ses des institutions, des procédés de socialisation et d'autres spécificités de sa propre culture et de de celles d'autres pays. Il faut développer l'aptitude à reconnaître les causes des malentendus entre différentes cultures et de se servir des règles de politesse et des conventions d'interaction et de communication ainsi que celle d'être médiateur entre différentes interprétations de situations ou d'événements. Il faut donc être capable de faire preuve de flexibilité comportementale et de résilience émotionnelle et surtout d'empathie toujours dans l'optique d'aller à l'encontre de l'autre et de sa conception de la culture, comme le préconisait le célèbre helléniste Jean-Paul Vernant. » ***Pour être soi, il faut se projeter vers ce qui est étranger, se prolonger dans et par lui. Demeurer enclos dans son identité, c'est se perdre et cesser d'être. On se connaît, on se construit par le contact, l'échange, le commerce avec l'autre. Entre les rives du même et de l'autre, l'homme est un pont.*** » FW

### **Sitographie**

[info@elc-consult.com](mailto:info@elc-consult.com)

Mader.J./Camerer.R. (2010) : International English and the Training of intercultural Communicative Competence, in : International Journal 12/2010, 97-116.

Conseil de l'Europe, *Livre blanc sur le dialogue interculturel*, « *Vivre ensemble dans l'égalité* », juin 2008.

Willems, Gerard M., « Politique de formation des professeurs de langues en faveur de la diversité linguistique et de la communication interculturelle », dans Beacco, Jean-Claude et Byram, Michael, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe : de la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : version intégrale*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2007, 131 p.

- Conseil de l'Europe, 2001, *Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer*, Paris, Didier. Disponible sur : [http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf)

2021

## **L'Alsace et sa langue régionale : tremplin pour l'avenir professionnel des jeunes**

**Claude Froehlicher<sup>79</sup>**

Merci pour votre invitation. ELTERN Alsace est une association de parents d'élèves qui existe depuis 1995, et fut créée dans la foulée des premières initiatives pour l'enseignement bilingue que nous devons à nos amis d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit. Cette association de parents s'est depuis mobilisée pour contribuer au développement des classes bilingues dans l'enseignement public.

Vous pouvez le voir, je suis un bon exemple de l'efficacité de l'immersion bilingue française – allemande, mais uniquement dans un des deux sens. Lors de mon arrivée à l'école maternelle française, j'étais monolingue dialectal. L'immersion a fait que je puisse me faire comprendre aujourd'hui des francophones ici présents. Bien sûr, il n'y avait pas beaucoup d'allemand jusqu'à la fameuse « méthode Holderith » dont je suis le produit.

Heureusement que l'école n'était pas ma seule exposition à la langue allemande, mais que j'avais également mon terreau familial. Sinon mon parcours aurait été bien plus difficile à accomplir.

L'anglais peut sembler facile lorsque l'on compare les vocables français et allemands avec les vocables et la grammaire anglaise. Mais c'est pour cela que je vois le bilinguisme français – allemand comme plus enrichissant que d'avoir le globish anglais. Ce n'est pas pour étaler tout mon CV, mais pour vous montrer que le cursus bilingue et mes origines en Alsace m'ont aidé à passer le concours d'entrée à l'École de commerce de Lyon. En effet si j'ai réussi ce concours, c'était grâce aux langues. J'ai, ensuite, fait partie du premier échange franco-allemand à l'Université de Sarrebruck. Un retour aux sources, car ayant des origines sarroises. Ce cursus et mon terreau linguistique m'ont permis de créer mon entreprise et ainsi, depuis 30 ans, gagner ma vie en aidant les Allemands à travailler avec les Français.

Parfois, ça m'arrange que tout le monde ne soit pas bilingue, sinon je ne sais pas ce que ferais. Je souscris entièrement à l'idée que l'Alsace et une partie de la Moselle ont un positionnement particulier. On appelle cette entité « Rhin supérieur », mais du côté français et même alsacien, je pense qu'il ne faut pas oublier d'être fier de vivre à la fois en France et en Allemagne, car nous sommes sur

---

<sup>79</sup> Président d'Eltern Alsace. Conférence faite à l'occasion du colloque La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/Der Stellenwert des deutschen und freanzösischen Sprache am Oberrhein le 22 octobre 2021

la seule entité géographique où subsiste un terreau culturel et linguistique bilingue français et allemand alémanique et francophone. Ce terreau existe toujours, mais en déshérence et c'est notre rôle de le sauvegarder. Profitons de cela, car nous sommes les seuls. À part en Allemagne, aucune autre région ne peut comprendre ce que l'on dit ici. La Sarre a été bilingue, mais plus maintenant. Nous sommes les seuls à avoir cette compétence franco-allemande bilingue et biculturelle qui nous permet d'être une plateforme opérationnelle entre la France et l'Allemagne. Il n'y a que nous, alors profitons-en.

Moi-même je le constate dans mon métier, et ce n'est pas Madame Mollet-Piffert qui me contredira, mais les Allemands ont un tropisme pour venir travailler en France à travers la plateforme alsacienne. Mais il y a ce côté décevant dont nous parlions précédemment. L'image que les Allemands ont de notre région est parfois un peu ternie face à la réalité rencontrée. Ils ont tendance à venir et penser pouvoir travailler avec des collaborateurs tous bilingues et rencontrer un environnement parfaitement germanophone, permettant ainsi de faire des affaires avec le marché français. Et parfois, ils sont un peu déçus lors de leur arrivée.

Pourtant, cette attractivité de l'Alsace est forte et il faut en profiter. Et le constat que nous faisons tous ici depuis maintenant des décennies, est qu'il y a une déperdition de ce patrimoine culturel et linguistique. La transmission ne se fait plus dans les familles. Ce dont je vous parlais tout à l'heure existe de moins en moins souvent. J'en suis le premier exemple et essaie de me rattraper avec mon engagement associatif. Je ne parle pas alsacien avec mes enfants, car nous pensions que leurs grands-parents s'en chargeraient. Mais lorsqu'arrivent les rendez-vous familiaux, tout le monde parle français. Et puis finalement la pratique de la langue finit par se perdre.

Et donc je suis intimement persuadé que la seule façon de se réapproprier la langue passe par l'école. Puisque ça ne se fait plus dans le cercle familial et qu'il faut commencer à apprendre jeune, il n'y a que l'école qui puisse être un vecteur suffisamment puissant pour contrecarrer la déperdition actuelle de la transmission linguistique. C'est pour ça que nous nous engageons tous pour le développement et la systématisation de la généralisation de l'offre de l'enseignement bilingue. Je précise tout de suite que, comme M. Jean-Marie Woehrling, pour moi, notre langue régionale, c'est l'allemand, c'est l'alsacien, ce sont les dialectes. L'allemand standard et le dialecte sont les deux faces d'une même médaille et on ne peut pas opposer les deux faces d'une même médaille. A l'école, l'accord passé il y a plus de 25 ans avec l'Éducation nationale reste ce que nous avons obtenu de mieux pour la transmission de la langue régionale. C'est ce que l'on appelle l'enseignement bilingue paritaire.

C'est-à-dire que, dès leur entrée en maternelle, les enfants peuvent suivre un enseignement à 50% en langue régionale, en général en allemand dit Hochdeutsche. Je précise que si l'enseignement pouvait être en alsacien ou même moitié en dialecte et moitié en Hochdeutsch, j'en serais ravi. Mais aujourd'hui, la réalité à l'école en Alsace, c'est un enseignement bilingue paritaire moitié français et moitié allemand standard. L'enseignement se poursuit jusqu'au CM2 puis au collège, dans un cursus nommé bilingue, mais qui n'est plus paritaire en termes d'horaires. Un certain nombre de matières y sont enseignées en allemand. Autrefois uniquement les mathématiques et l'histoire-géographie, mais la tendance est à l'élargissement des matières concernées.

Aujourd'hui, un peu plus de 30 000 élèves sont en filière bilingue en Alsace de la petite section en maternelle jusqu'à la troisième. Le maillage territorial est encore insuffisant, puisqu'à peu près un tiers seulement des écoles primaires en Alsace propose la voie bilingue. Ainsi 15 à 20% des élèves sont dans ce cursus. J'ai évoqué cette situation avec M. Nicolas Matt il y a deux jours. On pourrait alors croire que seulement une famille sur cinq est motivée par le bilinguisme. Mais la réalité est que là où il y a de l'enseignement bilingue, il y a bien plus d'une famille sur cinq qui font la demande de cet enseignement pour leurs enfants. Mais l'offre n'existe que dans un tiers des écoles. Ces 20% d'élèves bilingues ne proviennent que d'un seul tiers des écoles. Si l'offre était généralisée, nous pourrions voir près de 100 000 élèves en classe bilingue.

Sur 160 000 enfants dans l'académie de Strasbourg, nous pourrions en viser 60%, car le potentiel inexploité de réappropriation de la langue au travers de l'école est énorme.

Pour ne pas être trop long, je voudrais simplement illustrer notre engagement au niveau d'ELTERN Alsace par deux projets que nous menons. L'un depuis maintenant cinq ans et le deuxième depuis l'année dernière. En 2015, mon enfant était en troisième et je me suis dit qu'il devait faire son stage de découverte de l'entreprise en Allemagne. Ça faisait sens, il a suivi un cursus bilingue et ce stage serait l'aboutissement concret pour qu'il voit que ça valait la peine. A la maternelle, en général, les élèves sont contents de faire du bilingue parce qu'il n'y a pas d'avis sur cette langue à cet âge-là. Plus on avance au collège, moins le choix de l'allemand est spontanément sexy, mais comme ils sont déjà dans le cursus, ils y restent. Et ainsi on arrive en troisième et je me dis que mon enfant va faire son stage en Allemagne et que sur les 15 élèves de sa classe, il y en a un ou deux qui vont le faire.

Le mien, car j'ai des contacts et peut-être un autre parce que sa mère est allemande. Et ça s'arrête là. Or, l'intérêt de tout ça, c'est de donner à tous ces enfants, qui n'ont pas de lien particulier avec l'Allemagne, la possibilité de voir que ce qu'ils ont fait pendant tout ce cursus bilingue, ça sert à quelque chose, notamment pour leur avenir professionnel.

Donc, on crée un projet pilote avec le collège d'Orbey, soutenu immédiatement à l'époque par le Président du département Haut-Rhin, M. Straumann. Soutenu très fortement parce qu'il fallait quelqu'un qui trouve les entreprises en Allemagne. Ainsi, le docteur Auer, alors à ce moment président de la Chambre de Commerce de Fribourg, à qui j'ai expliqué le projet sur un salon à Colmar m'a tout de suite dit « Banco, je te trouve les entreprises ». Ainsi est né EUROSTAGE 2020. 13 enfants sont allés dans neuf entreprises en Allemagne en 2015. On a renouvelé l'année suivante et obtenu des financements européens, de la région et des deux départements. On a obtenu la coopération du Rectorat, qui a fait la promotion du dispositif auprès des collèges pourvus du cursus bilingue. Et en 2021 ce n'est plus neuf entreprises qui accueillent 15 élèves, mais 130 entreprises qui accueillent 200 élèves.

Ainsi, si on regarde les chiffres, en 2015 EUROSTAGE a accompagné 13 élèves et en 2021 on en prévoyait 470. Ça veut que cette année, si la COVID nous le permet, près de 500 élèves de troisième bilingue, iront faire leur stage de découverte de l'entreprise dans une entreprise en Allemagne et quelques-uns en Suisse. Avec une immersion totale non seulement, dans l'environnement linguistique, mais aussi dans l'environnement professionnel. Les entreprises allemandes qui accueillent nos stagiaires n'ont pas de référent français. Les stagiaires arrivent le lundi matin, ils sont intégrés dans l'équipe avec les autres et puis c'est parti, *auf Deutsch*.

En tout, sur les quatre premiers exercices d'EUROSTAGE 2020, j'enlève l'année 2019-2020 parce que tout a été annulé par la crise sanitaire, c'est près de 600 élèves qui sont partis faire leur stage. Chaque année, il y a 1000 élèves en troisième bilingue en Alsace. Mon objectif est de voir 500 élèves par année partir faire leur stage en Allemagne. Ça suffit pour laisser des traces. On a déjà les premiers qui, au moment de passer le bac, au moment de choisir leur orientation professionnelle, au moment de faire un stage de longue durée dans leur école ou dans leur formation, se rappellent qu'à l'époque, quand ils ont fait leur stage en Allemagne, que tout s'était bien passé et qu'ils peuvent continuer dans cette direction. Je pense que si on multiplie ce genre d'expérience ; et on a vocation à le faire et parce que la CeA et la Région nous ont assuré pérenniser le financement de ce projet, nous pourrons poursuivre le développement du projet parce que chaque année, il y a du potentiel parmi les jeunes.

Si chaque année, de nombreux jeunes profitent de ces échanges, alors cela permettra à plus long terme de fluidifier un certain nombre d'échanges entre la France et l'Allemagne, parce qu'on va remettre dans le système des jeunes qui ont à la fois la capacité linguistique et l'expérience transfrontalière. Et, j'en viens à mon deuxième sujet, ça permettra aussi, dans quelques années, de voir l'effectif étudiant en licence d'allemand à l'université de Strasbourg augmenter significativement.

Peut-être aussi un mot sur les établissements partenaires, car je voudrais rendre hommage à l'ensemble des établissements et des enseignants qui coopèrent avec nous pour ce projet. Parce que les enseignants de collège qui organisent ces stages sont extrêmement impliqués. C'est eux qui font faire

les CV en allemand à leurs élèves. C'est eux qui appellent, avec notre aide, les entreprises en Allemagne. C'est eux qui organisent tout. C'est eux qui accompagnent le groupe, puisqu'on fait des voyages groupés. La classe entière va s'installer, par exemple, dans une auberge de jeunesse à Fribourg. Le matin, chaque élève part, en autonomie, sur son lieu de travail et revient le soir. Il faut bien sûr des adultes, car les élèves ont entre 14 et 15 ans. Les enseignants sont extrêmement engagés et peu rémunérés pour effectuer ce travail, voire pas du tout. Et bien sûr, je souhaite remercier les 696 entreprises en Allemagne et les 48 en Suisse, qui, depuis 2015, ont accueilli des collégiens issus d'Alsace pour leur proposer des stages dans leurs locaux.

Le principal problème que l'on connaît tous depuis 10 ans c'est l'argument « Oui, on voudrait bien développer le bilinguisme. Oui, c'est très joli ce qu'on fait là, mais il faut des profs. ». Nous en avons parlé précédemment « Il n'y a pas assez d'étudiants, on ne trouve pas les profs, etc. » C'est vraiment l'argument massue qu'on nous oppose à chaque fois qu'on veut ouvrir des sites bilingues. Aujourd'hui, cette année, en cette rentrée 2021, il y a très exactement zéro ouverture de nouvelles écoles bilingues, de nouvelles maternelles bilingues en Alsace. Vous voyez que pour passer de 30 offres d'enseignants à pourvoir à un peu plus, on n'est pas sur un rythme extrêmement encourageant. Et un des éléments majeurs qu'on nous oppose à chaque fois que nous, en tant qu'association, avec des parents ou avec des collectivités, nous demandons l'ouverture d'un nouveau site bilingue : « On voudrait bien, mais on n'a pas les profs. Et puis vous vous rendez compte, chaque année, il va falloir un demi-poste supplémentaire. » Puisqu'évidemment, les petites sections deviennent des moyennes sections et de nouvelles petites sections arrivent etc.

Et tout ça jusqu'au CM2. Donc la pyramide devient de plus en plus imposante et on a du mal à trouver les enseignants. C'est vrai, nous le constatons. Mais nous l'avons dit précédemment, notre petite Alsace est adossée à un bassin linguistique. L'allemand est la langue la plus parlée en Europe avec 130 millions de locuteurs.

Donc je me suis dit que le problème venait des outils de recherche. Il faudra effectuer un travail de fond pour former les enseignants et avoir de plus en plus de jeunes qui veulent entrer dans la filière Enseignement. Mais aujourd'hui, nous avons un problème à court terme et pour y répondre, il faut envisager une recherche systématique et une promotion systématique des métiers de la langue régionale au sens large, et particulièrement de l'enseignement. Sur 130 millions de germanophones, l'objectif premier est de trouver chaque année 30, 40 ou 50 personnes intéressées de venir parler leur langue devant des petits Alsaciens. C'est ainsi qu'est né le projet RecrutoRRs.

Nous avons demandé des financements auprès de nos partenaires historiques : la CeA et la région Grand Est. Ainsi qu'à Interreg pour obtenir des fonds européens. Nous sommes parvenus à obtenir près de 600 000 € sur trois ans pour créer une sorte de cabinet de recrutement. Nous effectuons le même travail que ferait un cabinet privé de recrutement, mais exclusivement avec des fonds publics et exclusivement destinés à aider les collectivités et l'Éducation nationale à recruter davantage d'enseignants ou animateurs bilingues. Nous avons eu l'accord du projet par Interreg en juillet 2020, mais il a fallu attendre huit mois pour embaucher l'équipe, les fonds mettant un certain temps à être versés. Toujours est-il que depuis le début de l'année, nous avons fait ce que ferait n'importe quelle entreprise.

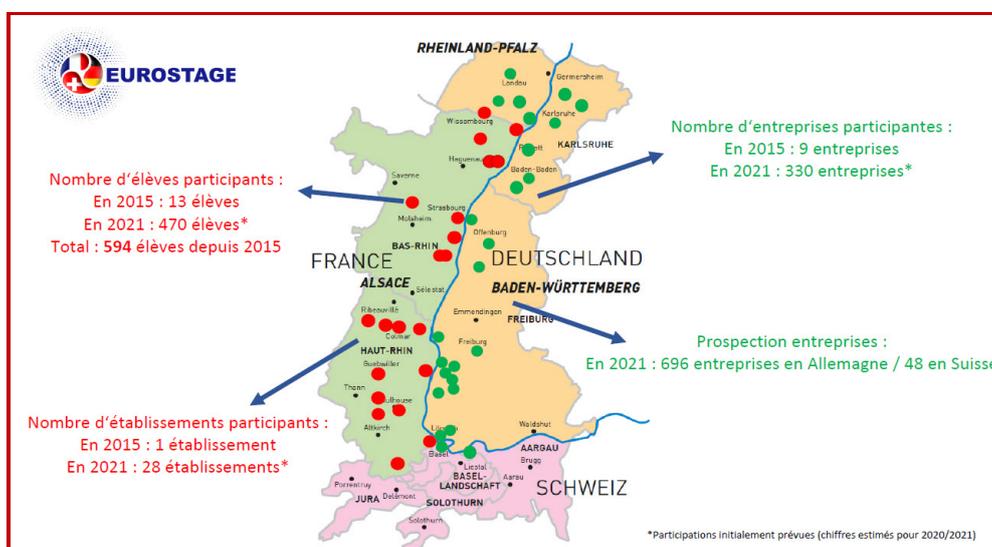
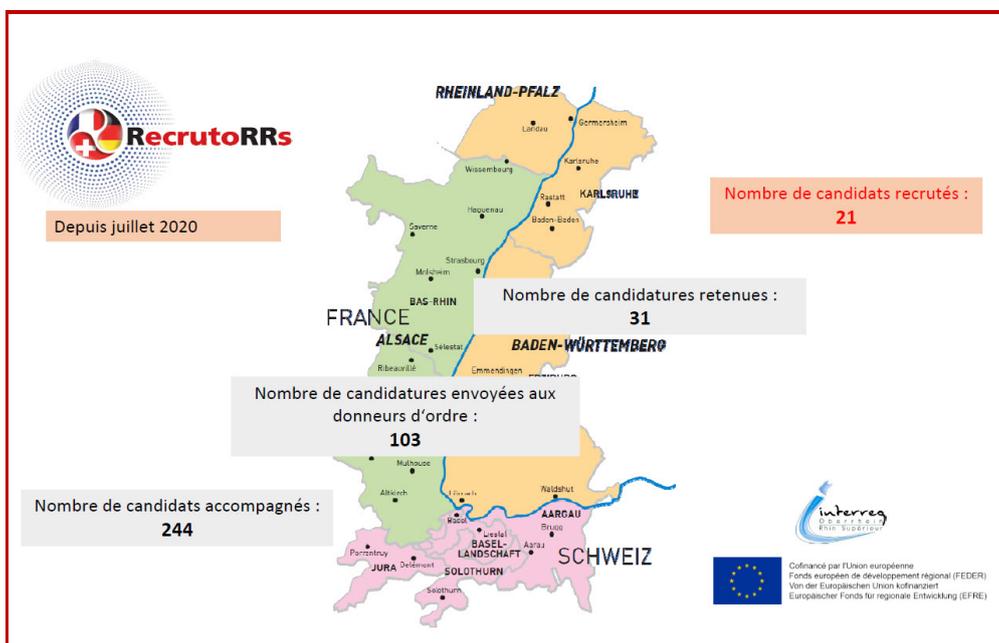
Nous avons utilisé les moyens de communication modernes pour promouvoir les métiers de la langue régionale : notre site internet et les réseaux sociaux français et allemands dont LinkedIn, Xing, Indeed, EstJob, Facebook, Instagram... Avec pour slogan « L'Alsace recrute des personnes qui parlent allemand et qui sont intéressées de le transmettre devant des enfants, dans une crèche ou une association ».

Je termine avec les chiffres obtenus. Ce travail nous a permis de recueillir plus de 240 candidatures. Nous leur faisons passer un entretien en allemand pour voir si la compétence linguistique est suffisante, mais aussi en français, car des donneurs d'ordre souhaitent que les candidats puissent communiquer facilement avec leurs futurs collègues. Nous avons retenu 103 candidats, sur les 240,

que nous envoyons vers nos donneurs d'ordres. Eux-mêmes en ont retenu 31 à la suite de l'entretien d'embauche final. Une vingtaine de candidats étaient finalement recrutés. Ainsi 10% des candidatures débouchent sur un emploi, ce qui est dans la moyenne habituelle. Cela signifie que nous pouvons régler le problème. Nous évaluons le manque d'enseignants entre 50 et 100 par année. Et nous en sommes déjà à une vingtaine de recrutements grâce à notre service.

Plus personne ne pourra nous dire qu'il manque des enseignants. Et lorsque nous irons vers les collectivités, et surtout vers l'Éducation nationale, pour dire que nous avons un projet d'ouverture d'un nouveau site bilingue, nous aurons l'argumentaire complet : des parents et des élus volontaires et nous avons des candidats pour le poste. Et ça, ça changera tout.

Merci. CF



## Culture nationale, cultures régionales : pot de fer contre pot de terre

**Pierre Klein**

La culture nationale, on voit bien ce que c'est, à savoir l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes et même des lois, propres à un groupe humain, en l'occurrence français. Elle vit et se maintient au travers de la production et de la transmission.

Ce groupe humain français étant considéré dans son unicité<sup>80</sup> et non dans sa pluralité et sa diversité, il ne saurait y avoir d'autres cultures liées à d'autres groupes humains qui donc n'ont pas lieu d'être.

Du coup, l'on comprend bien aussi ce que l'on entend par culture régionale. Dans un pays qui ne reconnaît pas sa propre diversité culturelle et qui surtout ne la met pas en valeur, force est de devoir parler de cultures dont l'une serait noble, la nationale, et d'autres qui le seraient moins<sup>81</sup>, les régionales.

L'approche française de la culture se caractérise par la dichotomie et la hiérarchie. Elle empêche de concevoir la culture nationale comme étant confluence et synthèse des cultures de France. Elle revient à rejeter les parts régionales de la culture de France en dehors du collectif, dans le magma du non-dit, l'approximation du non travaillé et le confinement de l'intimité<sup>82</sup>. Elle pousse à l'effacement<sup>83</sup> et en contre coup à l'alignement<sup>84</sup>.

Face à cet état de fait quelles possibilités s'offrent à l'Alsace pour tenter de faire vivre une culture une dans sa diversité. Car, c'est bien cela la caractéristique principale de la culture alsacienne<sup>85</sup>.

En premier lieu, il s'agit de bien concevoir la culture alsacienne. Si l'Alsace a été souvent victime au cours de son histoire des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, d'autres aussi évidemment. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est vraiment alsacienne. L'Alsace l'a bien un peu renié et refoulé. L'heure doit être à la résilience, à celle d'oser l'identité alsacienne et à l'exprimer fortement, individuellement et collectivement, politiquement aussi.

En second lieu, comme la culture nationale évoquée ci-dessus, la culture alsacienne vit et se maintient au travers de la production et de la transmission. En fait (et en droit), elle devrait pouvoir vivre et se maintenir dans son unité dans la diversité. C'est loin d'être le cas. Un très gros effort serait à fournir par la société alsacienne pour soutenir et développer la production culturelle et la transmission, à commencer par un enseignement généralisé de la culture d'Alsace, de l'histoire aussi, à toute la population scolaire alsacienne. On est en Alsace très loin de faire et de pouvoir faire le nécessaire. Il reviendrait déjà à la classe politique alsacienne d'engager des négociations avec l'État afin d'obtenir des pouvoirs et des moyens pour gérer, voire en cogestion avec l'État, des domaines, notamment culturels propres à l'Alsace.

---

<sup>80</sup> Qui est un et unique.

<sup>81</sup> À cela s'ajoute un parisianisme prégnant. Chaque année, le ministère de la Culture dépense 139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9 au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton.

<sup>82</sup> Ainsi de grands noms alsaciens de la littérature européenne sont exclus du panthéon national, parce que... de langue allemande (René Schickele et Ernst Stadler) ou reconnue qu'à la marge (Albert Schweitzer).

<sup>83</sup> En fait, à une déculturation, à une aliénation.

<sup>84</sup> En fait, à une mutation culturelle

<sup>85</sup> Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann, Katz et Schweitzer sont culturellement Alsaciens, mais aussi Goethe, Marx et Freud qui tiennent ici compagnie à Descartes, Molière et à Voltaire. D'emblée, elle est post-nationale et ne peut être ethnique.

En troisième lieu : si l'Alsace a une culture, elle n'a par contre pas véritablement de mémoire. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un récit, une sorte de roman régional qui traverse la société alsacienne, né d'un travail en commun sur l'histoire, porteur d'une mémoire collective assumée et contribuant à une socialisation alsacienne, c'est-à-dire à faire Alsace. Un récit largement diffusé permettrait de sortir, n'en doutons pas, d'un certain fatalisme et relancerait l'intérêt pour la chose alsacienne et le débat d'idées, en même temps que l'engagement citoyen. On ne peut pas aimer ce que l'on ne connaît pas. Voilà tout un programme pour les institutions politiques alsaciennes. PK



Dessin de Roland Peuckert

2022

## **Kollektive elsässische Zweisprachigkeit** Vom Niedergang zur Erneuerung

**Pierre Klein**

Wollte man die elsässische Zweisprachigkeit wieder aufbauen, müsste man den umgekehrten Weg gehen wie den, der zum Niedergang einer ihrer Komponenten geführt hat, nämlich der deutschen Sprache in ihrer Standardform wie auch in ihrer dialektalen Form.

Die Regionalsprache hat sich erheblich zurückentwickelt und entwickelt sich weiterhin rückläufig. Diese Feststellung, so bedauerlich sie auch sein mag, ist unbestreitbar. An der Wurzel dieses Rückgangs stehen mehrere Defizite, unter denen die Regionalsprache gelitten hat und weiterhin leidet: Anerkennungsdefizit, Identitätsgefühl, Funktions- oder Nützlichkeitsdefizit, Defizit in der Beziehung zwischen Dialekten und Standarddeutsch, Sprachgefühl, Sprachsicherheit, Sozialisierungsdefizit, Integrationsdefizit.

Diese Defizite wurden und werden weitgehend sowohl durch objektive Realitäten (Sprachpolitik, Grundgesetz, Sprachenstatus, Schule, Medien...) als auch durch mentale Vorstellungen (Wahrnehmungen der sprachlichen, kulturellen und identitätsstiftenden Dinge) verursacht, die

weitgehend durch diese Realitäten geformt werden und die sie ihrerseits durch die von ihnen hervorgerufenen Verhaltensweisen verstärken. Auf lange Sicht haben sie sich als elsässischer Habitus etabliert.

Wenn die Zweisprachigkeit im Elsass eine Zukunft haben soll und wenn die elsässische Identität (wieder) Kohärenz und Bedeutung erlangen soll, dann ist eine wichtige Arbeit zur Reformierung bestimmter Vorstellungen, zur (Re-)Konstruktion von Symbolen und Emblemen der Identität, aber auch - und vielleicht vor allem - zur Änderung bestimmter mentaler Vorstellungen erforderlich. Und wer vorgibt, eine zweisprachige Sprachpolitik anstreben zu wollen, kommt um eine solche Arbeit nicht herum und muss sie vor allem im Rahmen der Kommunikation und der Sozialisierung ansiedeln. Zweisprachigkeit und elsässische Identität sind eng miteinander verbunden.

**Was die Defizite betrifft, sollte man die Dinge umkehren und genau das Gegenteil tun. Mit anderen Worten: Es müssten günstige Bedingungen für eine Wiederbelebung der Regionalsprache geschaffen werden.**

#### **Vom Defizit zum Gewinn der offiziellen Anerkennung einer Sprache.**

An dieser Stelle sei Pierre Bourdieu zitiert: "Wenn umgekehrt eine bislang beherrschte Sprache in das Stadium der Amtssprache aufsteigt, erfährt sie eine Neubewertung, die eine tiefgreifende Veränderung der Beziehung bewirkt, die ihre Benutzer zu ihr unterhalten.". Wir wissen sehr wohl, dass das Elsass nicht bereit ist, die Ko-Amtssprache seiner Regionalsprache mit der französischen Sprache zu erlangen (zu beantragen?). Wenn die politischen Körperschaften des Elsass bereits in einem gemeinsamen Akt oder einzeln das Deutsche in seiner Standardform und in seinen Dialektformen offiziell als elsässische Sprache anerkennen würden, wäre ein großer Schritt in Richtung der elsässischen Gesellschaft getan. Sie würden keine Neuerungen einführen, da diese Darstellung der Regionalsprache im Gesetz zur Gründung der CeA, in zahlreichen Texten (Übereinkommen, Rundschreiben...) und auch in einer Charta namens Charta der Gebietskörperschaften des Elsass und der Mosel zur Förderung der Regionalsprache auf der Grundlage der Europäischen Charta der Regional- oder Minderheitensprachen enthalten ist, die insbesondere von den ehemaligen Generalräten des Haut- und des Bas-Rhin, vom ehemaligen Regionalrat des Elsass und von großen elsässischen Gemeinden angenommen wurde, eine Ratifizierung, die erneuert werden müsste.

#### **Vom Defizit zum Gewinn des Identitätsgefühls**

Auch wenn die Sprache nicht die gesamte Identität eines Gemeinwesens ausmacht, weil sie ihm in Wirklichkeit nur eine sprachliche Identität verleiht, so hat sie dennoch einen großen Anteil daran und trägt stark zum Zugehörigkeitsgefühl bei. Je mehr man sich mit dem Gemeinwesen identifizieren möchte, desto mehr wird man diese Sprache kennen und anwenden wollen. Die Kenntnis der Sprache ermöglicht die Identifikation mit dem Gemeinwesen, und das Gemeinwesen existiert nicht, ohne die Identifikation zu ermöglichen. Es gibt keine Identität ohne Identifikation. Identität ist niemals gegeben, vermittelt oder vollendet, denn nur der unvollendete und vorgestellte Prozess der Identifikation findet statt. Man kann sich nicht mit etwas identifizieren, das man nicht kennt! Ermöglicht man die Kenntnis der Sprache, so ermöglicht man die Identifikation mit der Gemeinschaft, die sie praktiziert. Umgekehrt muss man, wenn man die Identifikation mit der Gemeinschaft ermöglichen will, auch die Kenntnis der von ihr praktizierten Sprache ermöglichen. Das bedeutet nicht, dass man sich nicht mit dem Elsass identifizieren kann, wenn man die Regionalsprache nicht kennt. Es gibt noch viele andere identifizierende Elemente. Aber es hilft.

#### **Vom Defizit zum Gewinn an Funktionalität oder Nützlichkeit.**

Um dies zu erreichen, muss die Regionalsprache eine echte schulische, soziale und kulturelle Existenz genießen. Von einer Sprache, die nichts oder nicht viel nützt, soll zu einer Sprache übergegangen werden, die einen echten Nutzen hat, und zwar insbesondere in der öffentlichen Sphäre. Die Befreiung muss an die Stelle der sprachlichen Eingrenzung treten.

### **Vom Defizit zum Gewinn der Beziehung zwischen Dialekten und Standarddeutsch.**

Es geht darum, die in den letzten Jahrzehnten gelockerten Verbindungen zwischen der Standardform und den dialektalen Formen der Regionalsprache wieder herzustellen. Die erstere soll wieder in den letzteren verwurzelt werden können, und die letzteren sollen sich in der ersteren wieder verankern können. Der Gewinn soll durch ihre Wiederaufnahme in die Gegenseitigkeit erzielt werden. Es geht insbesondere darum, die Bedingungen zu schaffen, die ihre Reassoziaton ermöglichen, damit die Dialekte sich wieder vom Standard und der von ihm vermittelten Kultur ernähren können und eine endogene lexikalische Neuanreicherung erfahren, die ihnen vorenthalten wurde, insbesondere seit der Standard weitgehend aus dem schulischen, sozialen und kulturellen Leben des Elsass evakuiert wurde. Diese Entflechtung hat zunächst zu einer qualitativen Verarmung der Dialekte geführt, die ihrerseits zu einer quantitativen Verarmung (weniger Praxis) beigetragen hat. Der Gewinn an Gebrauch der Standardform wird sich auf die dialektalen Formen der Regionalsprache auswirken und umgekehrt.

### **Vom Defizit zum Gewinn des Sprachgefühls**

Eine bessere Beherrschung sowohl des Standards als auch der Dialekte wird zweifellos dazu beitragen, das Bild, das sich die Elsässer von der Regionalsprache machen, zu stärken. Sie wird dazu beitragen, besser wahrzunehmen, was richtig oder angemessen oder auch falsch oder unpassend ist, d. h. mögliche Hemmungen zu überwinden, das Sprachgefühl und folglich den Sprachgebrauch zu stärken.

### **Vom Defizit zum Gewinn an sprachlicher Sicherheit**

Ein Gewinn an Sprachsicherheit entsteht, wenn sich die Sprecher die Vorstellung zu eigen machen, dass die von ihnen verwendete Sprache von der Gesellschaft legitimiert und wertgeschätzt wird. Auch hier stärkt eine bessere Beherrschung die Sprachsicherheit und in der Folge den Sprachgebrauch.

### **Vom Sozialisationsdefizit zum Sozialisationsgewinn**

Sozialisation ist mal ein Prozess, der auf die Vermittlung einer Kultur abzielt, mal ein Prozess der Verinnerlichung, der aus der Konfrontation mit dem Anderssein entsteht. Es ist nur möglich, das zu verinnerlichen, womit man in Beziehung gesetzt wird. Daher ist es wichtig, die Konfrontation mit der sogenannten Regionalkultur und damit mit der kollektiven elsässischen Identität deutlich zu erhöhen. Es ist wichtig, eine elsässische Sozialisation zu ermöglichen.

### **Vom Integrationsdefizit zum Integrationsgewinn**

Die zunehmende Individualisierung, die milde Gleichgültigkeit (die süße Gleichgültigkeit) als Prinzip, das Verschwinden traditioneller Familienformen, die Explosion konsumorientierter Lebenseinstellungen, das Ende der Metaréicits, die Entwicklung hin zu einer Gesellschaft der persönlichen Erfahrung und des Hedonismus, der Verfall der Kultur des Zusammenlebens und der Solidarität sowie die neuen Armutstendenzen sind allesamt Elemente, die zur Desintegration und Zerstörung unserer - in diesem Fall elsässischen - Lebenswelten beitragen, die zunehmend ihren sozialen Rückhalt verlieren. Wenn das Zugehörigkeitsgefühl und der Wille zum Zusammenleben versiegen, wird auch die elsässische Identität zwangsläufig versiegen. Umso mehr muss daher auf eine Stärkung der elsässischen sozialen Bindungen und damit der elsässischen Identität hingearbeitet werden.

### **Man wird die genannten Gewinne nicht erzielen, ohne die objektiven oder subjektiven Realitäten anzugehen, die diese Defizite verursacht haben.**

Die erste, wichtigste und unumgängliche Maßnahme wäre, dass die elsässische Führungsschicht einen Diskurs zur Repositivierung der elsässischen Sprache führt, einen Diskurs - wir wiederholen uns gerne - der Resilienz, der die Elsässerinnen und Elsässer dazu auffordert, das "Werde der du bist! ", d.h. zum Triumph über alle Hemmungen, über alle Verleugnungen, Verdrängung und Fatalismus, und zur vollen Entfaltung seiner Möglichkeiten, ein Diskurs, der ihnen vor Augen führt, was sie gerade verlieren und bereits verloren haben, und im Gegenzug, was sie gewinnen könnten, wenn sie die Zweisprachigkeit zurückerobern und sich wieder aneignen.

Die Elsässerinnen und Elsässer wurden in der Sprachenfrage sich selbst überlassen, eine Frage, die ihnen nie wirklich gestellt wurde. Die Dinge wurden von denjenigen in die Hand genommen, die die politische

und mediale Macht innehatten, insbesondere nach 1945. Nie wurde eine würdige und erneute Debatte über die sprachliche Zukunft des Elsass geführt. Nie wurde Meyer Jules gefragt, ob er damit einverstanden sei, seine Erstsprache aufzugeben. Die Sprachpolitiker nutzten die Verwirrung, in der sich die elsässische Bevölkerung am Ende des letzten Weltkriegs befand, und setzten den Aufbau der Einsprachigkeit durch. Nicht, dass es nicht wichtig gewesen wäre, dass die französische Sprache im Elsass weiterhin Fortschritte in Bezug auf ihre Kenntnis und Anwendung machte, was wir kritisieren, ist der aufgezwungene Verzicht auf die Zweisprachigkeit.

Wenn heute eine echte Politik zur Förderung der Zweisprachigkeit umgesetzt werden sollte, wäre die Baustelle enorm, da so viel Zeit verloren gegangen ist. Das wissen wir nur zu gut. Entweder man setzt sich die Ziele und die Mittel dafür, was einen langen und entschlossenen Kampf auf der Ebene der Zentralregierung erfordert, da deren Vorbehalte so groß sind, und man muss an die Fruchtbarkeit eines demokratischen Konflikts glauben, auf den man sich einlassen muss, oder man macht weiter mit dem, was man bereits tut und was man als Politik der Zweisprachigkeit bezeichnet, was aber keine Politik der Zweisprachigkeit ist. Was getan wird, ist viel näher an der Palliativpflege als an der Umsetzung einer breiten Palette von Heil- und Wiederherstellungsmaßnahmen, um eine medizinische Metapher zu verwenden.

Wie wir gesehen haben, wird die dialektale Form der Regionalsprache in gewissem Maße unterstützt. Es werden Maßnahmen ergriffen, um Balsam auf einige sprachliche Nostalgien zu legen oder um - vielleicht sogar ohne es zu wissen - denjenigen einen Preis zu geben, die die Standardform der Regionalsprache ablehnen und sich mit der Umgebung verschmelzen und von einer korsischen Lösung für "die Elsässer Sprache" träumen, d. h. für eine elsässische oder sogar ethnische Nationalsprache oder für ein kleines Extra, eine zusätzliche Seele neben der französischen Sprache.

Wie wir gesehen haben, werden in der öffentlichen Schule Maßnahmen zugunsten des Unterrichts von Standarddeutsch ergriffen, aber sie sind nicht nur quantitativ, sondern auch qualitativ unzureichend, da die Gleichwertigkeit der Kompetenzen zwischen der deutschen und der französischen Sprache nicht wirklich erreicht wird und die Schüler nicht in die deutsche Sprache investieren.

Wie wir ebenfalls gesehen haben, werden Maßnahmen ergriffen, um die Regionalsprache im öffentlichen Raum sichtbar zu machen, aber nur wenige, und vor allem ist ihre Verwendung in der öffentlichen Kommunikation mangelhaft, ebenso wie die Bereitstellung zweisprachiger Dokumente seitens jeglicher Behörden mangelhaft, wenn nicht gar inexistent ist. Im Gegenteil, viele dieser Dokumente, die noch vor zehn Jahren existierten, sind verschwunden, ohne dass man sich darüber aufregt.

All dies führt nicht zu einem starken Strom von Sprechererträgen. Letztendlich ist dies das einzige wirkliche Kriterium, das es zu berücksichtigen gilt. Man sollte also bereits bewerten, was getan wird, und wenn man wirklich die Anzahl der Sprecher erhöhen will, d. h. der Regionalsprache eine Chance geben will, zu überleben und sich zu entwickeln, dann muss eine andere Politik betrieben und erreicht werden. Lassen Sie sich das gesagt sein! Wird wirklich eine proaktive, reparierende und wiederaufbauende Sprachpolitik für das Elsass in Betracht gezogen? PK

2022

## **Inscription de la définition de la langue régionale d'Alsace dans la loi, enfin !**

**Pierre Klein**

Longtemps la définition de la langue régionale n'était pas inscrite dans la loi, alors que c'était le cas pour les autres langues régionales de France. On ne la trouvait que dans des conventions Etat-Collectivités, dans des textes issus de ces mêmes Collectivités alsaciennes (par exemple : Assises de la

langue régionale, vote de motions, charte des collectivités territoriales pour la promotion de la langue régionale, etc.) et dans des circulaires ministérielles ou rectorales.

Depuis 1945, il n'y a pas eu de changement de paradigme. Toujours la langue régionale est présentée sous sa double composante : allemand standard et ses variantes dialectales alémaniques et franciques.

#### **Exemples :**

##### **Bulletin officiel de l'éducation nationale, hors-série n° 2 du 19 juin 2003.**

« *La langue régionale existe en Alsace et en Moselle sous deux formes, les dialectes alémaniques et franciques (...) qui sont des dialectes de l'allemand, d'une part, et l'allemand standard d'autre part* ».

##### **Définition résultant des Assises de la langue et de la culture régionales de 2014**

« *La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens et de la langue allemande sous sa forme standard.* »

(document signé par la Région Alsace, le 67 et le 68)

##### **Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030**

*Par langue régionale, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du welche, du yiddish et du manouche utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique.*

Signée en 2015 par : la préfecture de la région Alsace, l'académie de Strasbourg, la région Alsace, le conseil départemental du Bas-Rhin et le conseil départemental du Haut-Rhin.

**La chose a enfin été inscrite dans la Loi.** En effet, la loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace stipule dans son article Art. L. 3431-4.- « La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de **la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales**, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion **de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales**, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse ».

Pour avoir été longtemps (que) légitime, la chose est maintenant légale. Et elle devrait contenter tout le monde, les tenants du standard et les tenants du dialecte, comme les tenants des deux. Si le corse, le breton, le basque... qui ont aussi des variantes dialectales avaient déjà été inscrits dans une ou plusieurs lois, c'est donc aussi et enfin le cas pour la langue régionale d'Alsace. Nous saluons cette consécration que nous appelons de nos vœux depuis bien des décennies. PK

2022

**Die Sprache zu definieren ist eine Sache, ihr einen Platz in der elsässischen Gesellschaft zu reservieren eine andere!**

**Pierre Klein**<sup>86</sup>

Lange Zeit war die Definition der elsässischen Regionalsprache nicht im Gesetz verankert. Seit dem Gesetz zur Gründung der Collectivité Européenne d'Alsace (CeA) ist dies nun der Fall: Artikel Art. L. 3431-4 - *"Die Europäische Körperschaft Elsass richtet einen strategischen Ausschuss für den Unterricht der deutschen Sprache im Elsass in ihrer Standardform und ihren Dialektvarianten ein,*

<sup>86</sup> Rheinblick : Leserbrief vom 01.10.2022

dem das Rektorat und die betroffenen Gebietskörperschaften angehören und dessen Hauptaufgaben darin bestehen, eine Strategie zur Förderung **der deutschen Sprache in ihrer Standardform und ihren Dialektvarianten** zu definieren, ihren Unterricht zu bewerten und die Interaktion mit der öffentlichen Kultur- und Jugendpolitik zu fördern".

Dafür, dass die Definition lange Zeit nur legitim war, ist es nun legal. Und sie sollte alle zufriedenstellen, die Befürworter des Standards und die Befürworter des Dialekts ebenso wie die Befürworter beider Ausdrucksformen.

Welcher Platz für den Dialekt, welcher Platz für den Standard? Die Deutschschweiz könnte ein Vorbild sein. In der Deutschschweiz gibt es keine echte hierarchische Beziehung zwischen den beiden verwendeten Varietäten (Standard und Dialekt). Sie werden je nach Kommunikationskanal ausgewählt, wobei Standarddeutsch ohne Ausschluss die eher formelle als informelle Varietät ist und Schweizerdeutsch, ebenfalls ohne Ausschluss, die eher informelle als formelle Varietät ist, ohne jedoch einen niedrigeren Status als Standarddeutsch zu haben, das oft als "Schriftdütsch" im Vergleich zu "Schwiizerdütsch" bezeichnet wird. Beide werden als Teil eines Ganzen betrachtet. Und genau aus diesem Grund wurden und werden beide Ausdrücke von allen Bevölkerungsschichten verwendet.

Auf der einen Seite steht die Linguistik, auf der anderen die Politik. Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der politischen Institutionen. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie verlieren das Interesse an ihnen oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache - sei es Standarddeutsch oder die elsässischen Dialekte - befinden, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die politischen Institutionen mehr denn je erforderlich, die auf einem Dreiklang beruht: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Damit die Regionalsprache (Standarddeutsch und elsässische Dialekte) in der elsässischen Gesellschaft überleben kann, muss sie in den Bereichen Schule, Medien, Kultur, Verwaltung, Wirtschaft, Gesellschaft und Kultus existieren können. Das ist eine *conditio sine qua non*. Alles andere wird nicht ausreichen. Die elsässische Gemeinschaft muss also eine dreifache Aufgabe erfüllen: die Definition einer enthemmten Identitätsstrategie, die Erlangung der notwendigen Freiheiten - um etwas zu tun - und die des Tuns.

Diese Freiheiten in einem Land zu erlangen, das Regionalsprachen nicht gerade mit Überschwang behandelt, wird jedoch nicht einfach sein. Es wäre angebracht, die Befugnisse und Mittel zu erhalten, um die oben genannten Existenzen in der Höhe mindestens von 30 Prozent zu sichern. Diese Quote ist sowohl das Minimum, das für ein kurzfristiges Überleben notwendig ist, als auch die nützliche Grundlage für eine zukünftige volle kollektive Existenz, sollte sie erwünscht sein. Andernfalls wird man immer nur am Rande agieren können, was ein Überleben eben nur am Rande ermöglicht. Sprachen, die keinen Nutzen haben, werden in der Regel nicht gelernt und nicht weitergegeben, mit Ausnahme der sogenannten toten Sprachen. Wir dürfen nicht den falschen Kampf führen. PK

2022

## **Retour sur l'étude sociolinguistique présentée par le CeA lors des assises du bilinguisme**

**Pierre Klein**

Le 28 juin 2022, la Collectivité européenne d'Alsace tenait à Strasbourg les Assises du bilinguisme.<sup>87</sup> À cette occasion, une **étude sociolinguistique sur la pratique de l'alsacien et de l'allemand standard en Alsace a été présentée**. Nous en présentons une analyse succincte.

<sup>87</sup> Cette institution a été créée en 2019 suite à la suppression du Conseil régional alsacien et à l'intégration de l'Alsace dans la

Les résultats de l'étude représentent un instantané. Il n'y a pas eu de véritablement de préparation en amont. En cela, les réponses expriment davantage un ressenti qu'une réflexion approfondie qui résulterait d'un large débat au sein de la société alsacienne. Un tel débat fait largement défaut.

### **Premier résultat**

46% des questionnés ont déclaré qu'ils savaient parler l'alsacien (dialecte) (de plutôt bien à très bien »), et 54% savaient parler allemand (allemand standard). Un beau résultat, qui montre notamment que le dialecte n'a pas reculé depuis la dernière étude sociolinguistique datée de 2012 et qui indiquait 43% de locuteurs de dialectophones. Cependant, cela pose un problème de cohérence entre les deux études et celle de la formulation de la question. En réalité, la pratique du dialecte est en déclin constant depuis des décennies. Les militants qui sont sur le terrain estiment que moins de 1% des enfants en âge d'aller à l'école ont été initiés au dialecte. En outre, on pourrait aussi déduire de la comparaison que la politique en faveur du dialecte n'a pas conduit à une augmentation du nombre de locuteurs.

L'étude confirme l'écart générationnel : 70 % des 55 ans et plus parlent l'alsacien (de très bien à assez bien), contre 9 % des moins de 25 ans<sup>88</sup>. Parmi les locuteurs du dialecte, 84% ont appris le dialecte de leurs parents, 77% des grands-parents et 50% des amis. Et 73% l'utilisent principalement avec leurs amis (toujours, souvent, occasionnellement »). En ce sens, l'alsacien est la langue de la convivialité. L'étude confirme ce que l'on savait déjà. La transmission familiale du dialecte ne se fait plus.

### **Où se situe le problème ?**

Si l'on observe un graphique des pratiques linguistiques en Alsace, on constate le parallélisme existant entre la pratique des dialectes et celle du standard allemand. Tant la langue standard que les dialectes ont été victimes, d'une part, de la manière dont on traite en France les langues dites régionales et, d'autre part, d'une couche supplémentaire, celle de l'antigermanisme, qu'il soit français en général ou spécifiquement alsacien. Les dialectes ont subi une double peine, dans la mesure où ils ont été largement considérés comme une langue des classes populaires, avec le côté péjoratif que cela induit.

La première génération qui, dans son ensemble, n'a pas transmis l'alsacien est celle qui a été scolarisée durant les trois décennies d'après-guerre, de 1945 à 1975. L'une des principales raisons, si ce n'est la principale, est qu'elles n'ont plus bénéficié d'un enseignement de l'allemand standard à l'école maternelle et primaire. Cela a eu pour conséquence, d'une part, de dévaloriser la fonction identitaire de la germanophonie alsacienne et, d'autre part, de priver les dialectes de la fonction nourricière de la langue culturelle de référence, en l'occurrence l'allemand standard.

### **Comment et où apprend-on l'allemand (allemand standard)<sup>89</sup>**

Selon les personnes interrogées, 87% à l'école, 32% à l'aide de la télévision et de la radio et 26% au travail. Les résultats de l'étude représentent un instantané.

### **Demandes à l'adresse des institutions et de l'école**

Une très grande majorité des personnes interrogées (73 %) souhaite que l'on fasse davantage pour la promotion de l'alsacien. 54 % des personnes interrogées sont tout à fait favorables à l'enseignement de l'alsacien à l'école, 29 % sont plutôt favorables et seulement 17 % sont contre. Il est à noter que les chiffres sont encore plus favorables pour l'allemand standard : 79 % sont tout à fait pour l'enseignement de l'allemand, 16 % plutôt contre et seulement 5 % tout à fait contre.

### **Quelle est donc la langue régionale d'Alsace ?**

---

région Grand Est.

<sup>88</sup> 3 % des 9 % disent le parler très bien.

<sup>89</sup> L'allemand standard est enseigné dans les écoles primaires d'Alsace soit de manière générale en système extensif (2 à 3 heures par semaine), soit en filière bilingue (moitié français ; moitié allemand) pour 17% des enfants, sans qu'on leur dise toujours que c'est aussi leur langue. L'allemand standard est enseigné en Alsace comme partout en France, c'est-à-dire sans lien avec la double culture alsacienne.

L'étude montre également que la définition de la langue régionale, retenue par les institutions politiques et l'administration scolaire, est trop peu connue de la population. Seules 15% des personnes interrogées associent l'allemand et l'alsacien à la langue régionale, tandis que 73% n'y voient que l'alsacien. La définition de la langue régionale a pourtant été inscrite dans le texte de loi créant la collectivité territoriale européenne d'Alsace<sup>90</sup>.

### Malaise

« *L'allemand est ma langue maternelle, parce que le dialecte dans lequel je m'enracine linguistiquement est l'allemand* ». Albert Schweitzer.

Ce qui était évident pour Schweitzer ne l'est plus aujourd'hui pour beaucoup d'Alsaciens. La raison principale se trouve dans le domaine de la psycho-sociolinguistique, c'est-à-dire dans un antigermanisme qui s'est imposé dans les esprits après l'annexion au 3e Reich par le mainstream, c'est-à-dire par le courant de pensée des décennies d'après-guerre. Les interdictions prononcées en Alsace à l'égard de la langue allemande en 1945 - à l'école, dans les médias, dans la vie culturelle et dans l'administration - ont pesé lourd sur la psyché alsacienne et continuent de produire leurs effets, notamment en raison de l'absence d'un travail collectif sur l'histoire. Un modèle s'est imposé. Faut-il indéfiniment le reproduire et continuer à passer à côté du bilinguisme, un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique ?

### Résilience

Plus de soixante-dix ans après la fin du dernier conflit mondial le temps de la résilience n'est-il pas venu ? Le temps du "devenir ce que l'on est", c'est-à-dire le temps d'utiliser toutes ses capacités et qualités, le temps de s'épanouir, le temps de faire ce que l'on peut faire. Si l'Alsace a été le lieu malheureux où se sont combattus les nationalismes allemand et français, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. À vrai dire, l'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans leur confluence. PK

2023

## L'Immersion linguistique vue par le rectorat de Strasbourg

### Pierre Klein

Les avantages de l'immersion ne sont pleinement obtenus que si elle est complète, c'est-à-dire que si la langue première est absente de la classe au stade où elle est mise en œuvre. Cette modalité pédagogique a fait ses preuves à travers le monde, en France aussi. **Or, le modèle d'immersion que propose l'académie de Strasbourg dans les quatre classes qu'elle entend ouvrir à la rentrée 2023 n'est pas celui de l'immersion complète puisque l'enfant y sera exposé à trois expressions linguistiques... dans trois petits baignoires, en l'occurrence dans un baignoire en allemand standard, en allemand dialectal et en français, respectivement à raison de 37,5 %, 37,5 % et 25 %.** Autant dire que les avantages que confère l'immersion complète ne seront pas atteints.

---

<sup>90</sup> La loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace stipule dans son article Art. L. 3431-4.- « *La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse* ».

**Allemand standard**



**37,5 %**

**allemand dialectal  
ou alsacien**



**37,5 %**

**français**



**25 %**

### **L'immersion linguistique complète : raisons d'être et avantages**



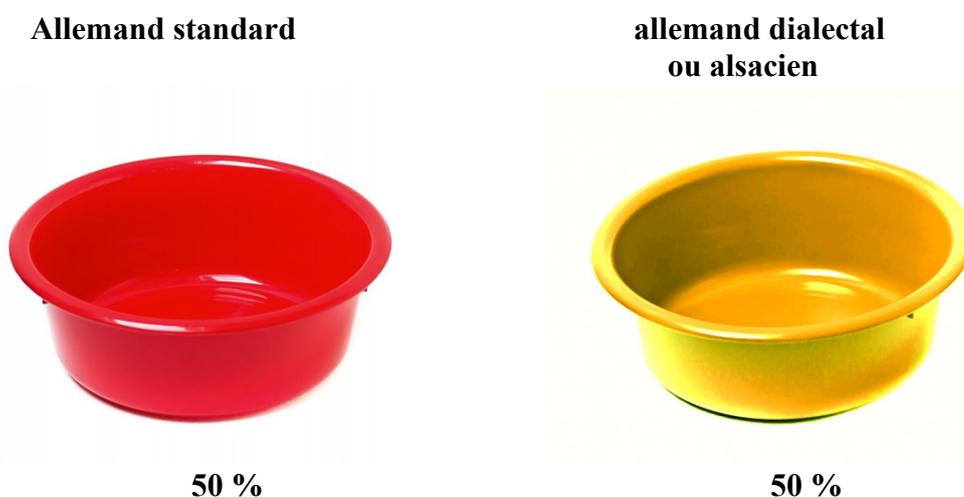
L'immersion linguistique scolaire consiste à plonger l'enfant dans un **bain linguistique** à l'école. Elle dite complète lorsqu'au moment où elle est mise en œuvre, la langue première de l'enfant est absente de la classe. Qu'elles sont ses raisons d'être ?

Pour atteindre l'objectif de **parité de compétence** en langue première et en langue seconde, **la précocité et la durée d'exposition** à la langue seconde sont les clés de la réussite du bilinguisme scolaire. Le premier avantage de l'immersion à l'école maternelle, c'est déjà **de compenser la non-exposition** à la langue seconde au cours des premières années de l'enfance. Le second avantage réside dans le fait qu'au travers de l'immersion l'enfant est amené à mettre en œuvre un processus **d'acquisition naturelle** de la langue seconde selon la même méthode que celle de la langue première, c'est-à-dire par reproduction, intuition et mimétisme, autrement dit sans le traditionnel et laborieux apprentissage de règles de grammaire et de listes de vocabulaires. Le troisième avantage se trouve dans ce qu'elle permet d'atteindre les **compétences de l'oralité de la langue seconde** qui doivent impérativement être **équivalentes aux compétences** de la langue première avant la fin de la première année de l'école élémentaire dans le but d'engager un cursus bilingue à l'école élémentaire et donc une formalisation écrite des deux langues. Par ailleurs une telle place de la langue seconde à l'école classe favorise considérablement **l'appétence linguistique** à son égard et **son investissement affectif**, deux autres conditions principales de la réussite. Après la séquence d'immersion dans la langue seconde, la langue première trouve sa place dans la classe et grâce à **une pédagogie adaptée** au bilinguisme, l'enfant atteint la parité de compétence recherchée dans les deux langues. La connaissance de la

langue première aura bénéficié de l'acquisition de la langue seconde par l'effet de la contrastivité (différences et similitudes) par laquelle les deux langues **s'enrichissent mutuellement**.

L'Éducation nationale connaît bien les avantages de l'immersion complète. Elle l'a allègrement utilisée lorsqu'il s'agissait d'apprendre le français aux enfants d'Alsace et d'ailleurs par exclusion totale de l'école de leur langue première de l'école.

Certes, il est intéressant que l'académie de Strasbourg introduise le dialecte à l'école, mais pourquoi ne met-il pas à l'œuvre à l'école maternelle publique ce qu'il observe **dans les écoles maternelles d'ABC-M-Zweisprachigkeit**, à savoir le schéma ci-dessous :



Cette organisation, qui repose notamment sur l'idée qu'allemand standard et allemand dialectal ou alsacien sont deux expressions d'une même langue, la langue allemande, observée et évaluée par un comité d'experts (franco-germano-suisse) **donne entière satisfaction**. Le français y est absent de l'école maternelle. Il est présent à parité avec l'allemand standard à partir du CE1. Le CP est entièrement en allemand standard pour des raisons liées à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture plus facile en allemand standard qu'en français. Et la parité de compétence en français et en allemand standard recherchée au CM2 est atteinte. L'allemand dialectal ou alsacien est présent tout au long de la scolarité élémentaire.

On comprend d'autant moins la position du rectorat de Strasbourg que **par circulaire datée du 14 décembre 2021**, le ministère de l'Éducation nationale prenait en particulier position sur l'enseignement immersif.

**Extraits :** (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>)

« L'objectif des classes bilingues et des sections bilingues, de la maternelle au lycée, est d'assurer une maîtrise équivalente du français et de la langue régionale, que ce soit par la parité horaire hebdomadaire dans l'usage des deux langues **ou par l'enseignement bilingue par la méthode dite immersive**.

Cet enseignement par immersion **est une stratégie possible** d'apprentissage de l'enseignement bilingue. S'agissant en particulier des trois cycles d'enseignement primaire considérés dans leur globalité, cet enseignement associe l'utilisation de la langue régionale et celle de la langue française **pour parvenir rapidement à une certaine aisance linguistique des élèves dans les deux langues**.

Le temps de pratique de chacune des deux langues peut varier dans la semaine, l'année scolaire ou encore à l'échelle des cycles, en fonction des besoins effectivement constatés. »

### Vérité en deçà des Vosges erreur au-delà ?

Le rectorat nous répondra peut-être qu'il a le souci des enfants qui quitteraient l'immersif pour rejoindre le monolingue, suite à un déménagement par exemple. À l'issue de l'école maternelle monolingue, les enfants ont généralement un niveau A1, A2 en français. C'est-à-dire comprendre des phrases qui correspondent à l'environnement quotidien, pouvoir communiquer autour de tâches familières et savoir décrire simplement son environnement. En gros, c'est aussi ce que sait faire un enfant qui n'aurait pas été scolarisé en maternelle. Toutes choses qui permettent à l'enfant d'entamer correctement l'école élémentaire.

Le rectorat n'est peut-être pas convaincu de l'efficacité de l'immersion complète. Nous pouvons lui répondre que dans le cadre de cette immersion l'enfant rattrape aisément le temps de l'absence du français à l'école maternelle pour finalement être meilleur en français à l'issue du CM2 qu'un enfant qui n'aurait suivi une filière non immersive. PK

2023

## Associer enseignement des langues régionales et enseignement des histoires et des cultures régionales

Pierre Klein<sup>91</sup>

*On ne naît pas Alsacien. On le devient... ou pas !  
On peut le devenir si l'occasion est donnée de s'appropriier  
les éléments identificatoires alsaciens.*

### Des raisons de l'association

Bien qu'il soit d'une grande logique pédagogique et culturelle que les langues nationales, étrangères ou régionales ne soient pas séparées de leurs constituants sociohistoriques et socioculturels, y compris sur le plan linguistique, il existe une tendance forte concernant les langues régionales à séparer la forme du contenu et à les enseigner en dehors de leur contexte historique et culturel, hors-sol en quelque sorte.

L'enseignement des langues vivantes étrangères est généralement ancré dans la culture des pays concernés. Au-delà d'apprendre à communiquer, il s'agit ce faisant de faire prendre conscience à l'élève de l'altérité, de l'existence d'autres cultures, de le préparer à l'interculturalité, de l'inviter à mettre en balance ethnocentrisme et relativité dans le récit national et de l'ouvrir à la dialectique entre respect accordé et reconnaissance obtenue.

Il n'en va pas de même pour les langues régionales qui sont habituellement privées de cet ancrage. D'un côté, elles sont considérées comme des éléments essentiels du patrimoine immatériel national, de l'autre les cultures régionales qui déterminent ces langues et qui sont déterminées par elles, ne le sont pas. D'une part, si les langues régionales sont enseignées, bien insuffisamment au demeurant, d'autre part les cultures régionales ne le sont pas ou alors vraiment que très peu. Cet état de fait empêche, comme dit mon ami Jean Peter, de passer d'un bilinguisme fonctionnel à un bilinguisme culturel, c'est-à-dire de la simple capacité de communiquer à celle de comprendre. En allemand, on dirait de „sich verständigen“ à „sich verstehen“.

---

<sup>91</sup> Contribution au colloque ISLRF et ABCM sur l'immersion

Comment justifier plus longtemps la discrédence qui existe entre l'enseignement des langues étrangères et celui des langues régionales, s'agissant de la mise en adéquation de l'objectif linguistique et de l'objectif culturel, si ce n'est par des raisons d'idéologies politiques.

En conséquence, si nous militons pour la promotion et le développement des langues régionales, ils nous faut aussi militer pour que leur enseignement ne soit pas plus longtemps déconnecté des réalités régionales, anciennes ou présentes. Le bilinguisme français-langues régionales doit signifier un bilinguisme au sein de ces réalités, et que ces réalités doivent être ancrées dans le bilinguisme. Langues régionales et histoires et cultures régionales ont partie liée. L'enseignement des premières appelle l'enseignement des secondes. L'enseignement des secondes donne de l'appétence à l'enseignement des premières et réciproquement.

C'est donc autant pour des raisons pédagogiques, que pour des raisons culturelles que l'enseignement des histoires et des cultures régionales doit être associé à celui des langues régionales. De surcroît, tant qu'à faire ou plutôt pour bien faire, l'enseignement de ces dernières devrait être fait en langue régionale chaque fois que cela est possible, mais à minima en français pour tous.

Il s'agirait d'une part :

- d'intégrer à l'enseignement des langues régionales des éléments spécifiques d'histoire et de culture régionales de façon plus systématique cela se fait déjà, autant pour des raisons pédagogiques et de transmission d'un patrimoine que pour augmenter l'intérêt des élèves pour la matière ;
- d'autre part de créer ou de développer un champ spécifique Histoire et Culture Régionales (HCR) dans les académies concernées en option, mais une option proposée à toute la population scolaire des collèges et des lycées.

À la vérité, il s'agit de reconsidérer l'identité nationale et de s'interroger sur la place que l'enseignement de l'histoire et de la culture de France accorde aux identités culturelles régionales et, plus généralement, à la nécessaire conciliation de l'universel et du particulier. Il faut sortir d'un enseignement qui célèbre par trop la particularité exclusive et appauvrissante et l'ouvrir à l'histoire et à la culture de l'autre, des autres, qui inclut et enrichit.

Il s'agit de prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire et de la culture nationales permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. Le « devoir de mémoire » doit aller impérativement de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires.

### **De la nécessité d'une mémoire régionale**

Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire, car à vrai dire, les Alsaciens n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective. Et pour cause, leur histoire et leur culture, prises dans leur entièreté, restent non enseignées dans les écoles d'Alsace et sont amplement absentes des médias, publiques notamment.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qui leur est racontée ou qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'école et les médias nous présentent de la France. Et parce que l'école et les médias ne nous présentent rien, ou si peu, de ce qui fait l'Alsace, les Alsaciennes et les Alsaciens ne peuvent pas faire leur ce qui ne leur est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, les mêmes ne sont pas loin d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à « l'alsacianitude »<sup>92</sup>.

---

<sup>92</sup> Telle qu'elle a par exemple été définie par Stadler et Schickele.

Parler d'Alsace, c'est parler identité collective. L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la rencontrer dans la rue et lui serrer la main. L'Alsace n'existe, à des degrés divers, que dans la rencontre de personnes, d'identités personnelles, partageant un imaginaire et une volonté d'être et d'agir ensemble. Les identités collectives sont des constructions conduites par les collectivités politiques en fonction d'une stratégie identitaire et diffusées au travers de la socialisation dans le but de créer sentiment d'appartenance et volonté d'être et d'agir ensemble. Si une identité collective alsacienne devait exister, il faudrait qu'en premier lieu qu'il existât une collectivité politique pleine et entière et qu'en second lieu celle-ci définisse les éléments identificatoires à partager et la culture politique à construire. Mais c'est là une autre histoire. PK

2023

## **Enseignement de la langue et de la culture régionales d'Alsace : demande, état des lieux et critique**

*L'Alsace n'a pas été que lieu malheureux où se sont affrontés les nationalismes français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans leur confluence que l'Alsace est vraiment alsacienne.*

Pierre Klein

- **De la définition de la langue régionale**
- **Un aperçu sur la demande sociétale en matière de langue et de culture régionales**
  - un résumé
  - un commentaire
- **Un point sur l'enseignement de la langue et de la culture régionales**
  - Enseignement bilingue, année scolaire 2022-2023 : un état des lieux
  - Langue et culture régionales (LCR)
  - ABCM-Zweischprachigkeit
- **Eléments généraux de critique**
- **Pour aller plus loin**
  - Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau d'un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique
  - Actes du colloque sur la place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur, une publication de la FAB
  - Les classes bilingues paritaires français-allemand en danger ? Appel à la raison !

### **I. De la définition de la langue régionale**

#### **Convention-cadre portant sur la politique régionale plurilingue période 2015-2030**

*« Par langue régionale, il faut entendre la langue allemande dans sa forme standard et dans ses variantes dialectales (alémanique et francique). Cette définition n'exclut pas la reconnaissance parallèle du *welche*, du *yiddish* et du *manouche* utilisés dans la région en tant qu'expression de sa richesse culturelle et historique ». Signée en 2015 par : la préfecture de la région Alsace, l'académie de Strasbourg, la région Alsace, le conseil départemental du Bas-Rhin et le conseil départemental du Haut-Rhin.*

*« En Alsace, le terme "langue régionale" inclut les divers dialectes parlés dans notre région. Leur forme écrite, commune à toutes les variantes orales, est l'allemand standard. C'est bien l'allemand standard, le Hochdeutsch, qui est enseigné dans nos écoles, même si des activités dialectales ne sont pas exclues, sous forme de comptines ou chansons en alsacien, notamment à l'école maternelle ».*

Académie de Strasbourg (<https://www.ac-strasbourg.fr/faq-enseignement-de-l-allemand-dans-l-academie-de-strasbourg-121718>).

Extrait de la **loi portant création de la Collectivité européenne d'Alsace** stipule dans son article Art. L. 3431-4.- « *La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse* ».

## II. Un aperçu sur la demande sociétale en matière de langue et de culture régionales

### 1. Un résumé

Pour présenter un résumé de la demande, nous utilisons le texte d'un appel intitulé « **Un avenir pour le bilinguisme en Alsace** » que la fédération Alsace bilingue a proposé à la société civile et à la classe politique au printemps 2022. Cet appel a été signé par **un très grand nombre de personnalités** du monde politique, économique et culturel.

#### Texte de l'appel :

- revendiquent **un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne **et une lisibilité dans l'espace public.**
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale.** Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « **pont** » **entre la France et l'Allemagne**, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.
- **rejettent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, **l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace** et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- soutiennent l'enseignement bilingue paritaire **français-allemand standard** à l'école publique. Cependant, ils demandent :
  - que **les dialectes soient associés** à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer.
  - l'ouverture de l'école publique à **l'enseignement immersif** en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard **ou** en dialecte ou encore en standard **et** en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.
  - **l'extension de la filière bilingue et son évaluation**, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
  - tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, **ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**
  - en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création **d'un collège ou deux.**

### 2. Un commentaire

Longtemps en effet, la définition de la langue régionale d'Alsace n'était pas inscrite dans la loi française. C'est donc maintenant chose faite. Pour avoir longtemps été seulement légitime, cette définition est désormais légale. **Et elle devrait satisfaire tout le monde, les partisans du standard et les partisans du dialecte comme les partisans des deux formes d'expression.**

**Quelle place pour le dialecte, quelle place pour le standard ?** La Suisse alémanique pourrait servir de modèle. En Suisse alémanique, il n'existe pas de véritable relation hiérarchique entre les deux variétés utilisées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard sans exclusive étant la variété plus formelle qu'informelle et le suisse allemand, également sans exclusive, étant la variété plus informelle que formelle, sans toutefois avoir un statut inférieur à l'allemand standard, souvent appelé "Schriftdütsch" (allemand écrit) par rapport au "Schwiizerdütsch" (allemand suisse).

**Les deux sont considérés comme faisant partie d'un tout. Et c'est précisément pour cette raison que les deux expressions ont été et sont utilisées par toutes les couches de la population et que le dialecte s'est pleinement maintenu.** Si vous demandez à un Suisse de Bâle ou de Zurich, quelle est sa langue, il vous répondra, à ne pas en douter, le Dütsch, et par là, il entendra le Schwiizerdütsch et le Schriftdütsch, tout comme jadis en Alsace par « Ditsch » on entendait l'« Elsasserditsch » (allemand alsacien) et le « Hochditsch » (haut-allemand). Et il y fort à parier, considérant ses deux expressions, que notre ami suisse ne se dira pas bilingue pour autant. Pour lui, Schwiizerdütsch + Schriftdütsch, **c'est win-win**, comme l'a été et le reste l'addition Elsasserditsch + Hochditsch pour l'Alsacien !

Mais aujourd'hui beaucoup d'Alsaciens n'osent plus se revendiquer du « Ditsch ». Le **traumatisme de l'occupation nazie et les lourds interdits** (scolaires, médiatiques, culturels et administratifs) prononcés à l'égard du « Ditsch » en Alsace en 1945 et après par les jacobins sont passés par là. **Le discrédit jeté sur l'un a rejailli sur l'autre et réciproquement.** De victimes, ne soyons pas **aussi complices**. Imaginons une reconquête de terrains perdus et travaillons-y.

Une volonté de renouveau supposerait logiquement que l'on fasse l'inverse de ce qui été fait, **c'est-à-dire une réhabilitation du « Ditsch »** dans son tout, dans ses deux expressions : « Elsasserditsch » et Hochditsch ». Plutôt que de rêver d'une langue standard « nationale » alsacienne découplée du standard allemand, comme le font certains, **invitons à la résilience**, c'est-à-dire à prendre notre passé en main pour en faire quelque chose, invitons à **la connaissance des riches heures** de l'histoire linguistique et culturelle alsacienne **et invitons à capitaliser** sur ce que l'appropriation collective de deux grandes langues et cultures européennes, la française et l'allemande peut nous apporter<sup>93</sup>.

D'un côté, il y a la linguistique, de l'autre, la politique. **Le destin des langues est toujours entre les mains des institutions politiques.** Ce sont elles qui décident de leur sort. Soit elles encouragent une ou plusieurs langues, soit elles s'en désintéressent ou même les condamnent à l'inexistence. Au stade où en sont la maîtrise et l'usage de la langue régionale - qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes alsaciens -, une politique globale de revitalisation est plus que jamais nécessaire au niveau des institutions politiques, une politique qui repose sur un triptyque : compétence, transmission et usage.

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes alsaciens) puisse  **survivre dans la société alsacienne, elle doit pouvoir exister dans les domaines scolaire, médiatique, culturel, administratif, économique, social et culturel.** C'est une *condition sine qua non*. Tout le reste ne suffira pas. La société alsacienne et en premier lieu ses institutions politiques et administratives doivent donc remplir une triple mission : la définition d'une stratégie identitaire décomplexée, l'acquisition des libertés nécessaires - pour pouvoir faire - et celle de la réalisation.

---

<sup>93</sup> La première nous ouvre à toutes les autres langues romanes et la seconde à toutes les autres langues germaniques et partant à l'anglais.

Or, obtenir ces libertés dans un pays qui ne traite pas les langues et cultures régionales avec exubérance ce ne sera pas chose aisée. **Les combats perdus sont ceux que l'on n'a pas menés.** Il conviendrait d'obtenir les pouvoirs et les moyens d'assurer les existences susmentionnées **à hauteur d'au moins 30%**. Ce taux est à la fois **le minimum nécessaire** à une survie à court terme **et la base utile** d'une future existence collective pleine et entière, si elle est souhaitée. Dans le cas contraire, on ne pourra toujours agir qu'à la marge, ce qui ne permet justement qu'une survie à la marge. Les langues qui n'ont aucune utilité ne sont généralement ni apprises ni transmises, à l'exception des langues dites mortes.

**Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ?** Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il<sup>94</sup>, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française - « langue alsacienne », **tournant le dos** à la moitié du monde qui nous environne<sup>95</sup> rejoignant en cela les limites du monolinguisme ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent**, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien construire **un vivre ensemble** sur les deux rives du Rhin, **dépasser les perceptions nationales** de la chose linguistique et **profiter des ressources** sociales, culturelles et économiques que cela nous apporterait dans un « geben und nehmen » un donnant-donnant.

### III. Un point sur l'enseignement de la langue et de la culture régionales

#### A. Enseignement bilingue à l'école publique, année scolaire 2022-2023 : un état des lieux

Source principale : <https://www.ac-strasbourg.fr/>

**Premier degré** : 170 425 élèves sont scolarisés en Alsace dans le premier degré (école maternelle + école primaire) dans 1325 écoles (1288 publiques + 37 privées).

##### 1. À l'école maternelle.

**215 écoles maternelles (212 publiques et 3 privées)**, soit environ 20 % des écoles maternelles offrent un cursus bilingue français-allemand standard. On n'y pratique pas l'immersion<sup>96</sup> ou bain linguistique, mais l'immersion partielle<sup>97</sup>.

##### 2. À l'école élémentaire + primaire. La quasi-totalité (98%) des élèves de l'école primaire bénéficie d'un enseignement de l'allemand.

a) **Cursus monolingue.** L'enseignement s'y fait dans la seule langue française, mais 82,5 % de la population scolaire bénéficie d'un enseignement de l'allemand standard (mais non en allemand) à raison en principe de trois heures hebdomadaires (2h d'enseignement de la langue

---

<sup>94</sup> Mais dont les limites apparaissent dans une région qui n'est pas une fin de terre.

<sup>95</sup> A 250 km autour de Strasbourg vivent quelque 6 millions de francophones et quelque 25 millions de germanophones.

<sup>96</sup> Pédagogie immersive. L'enfant monolingue est plongé (*Sprachbad*) dans une classe où l'on parle une autre langue, la langue seconde. Cette méthodologie se base sur la façon dont l'enfant apprend à parler, sur l'acquisition naturelle de la langue, c'est-à-dire par mimétisme, imitation et reproduction. L'enfant apprend pour ainsi dire sans s'en rendre compte. L'immersion partielle. Elle s'inscrit dans un processus pédagogique qui réserve certes une place importante à la langue seconde, mais la langue première reste fortement présente.

<sup>97</sup> Une présence plus grande doit à l'avenir être réservée aux dialectes à l'école maternelle. Mais en aucun cas, il ne doit s'agir de jouer le dialecte contre le standard, d'imposer l'un au détriment de l'autre. Dialectes et standard doivent être proposés aux parents, à eux de choisir. La solution pourrait être de réserver une place au deux en même temps à l'école maternelle comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit dans la moitié de ses écoles. En tout cas il s'agit d'obtenir de l'éducation nationale qu'elle augmente (considérablement) le nombre d'écoles maternelles offrant un cursus bilingue et qu'elle se mette à l'immersion, déjà expérimentalement.

et 1h de culture) dans un cadre appelé cursus monolingue ou allemand renforcé, voire dans certains cas uniquement 1h30.

- b) **Cursus bilingue.** À côté de cela, il y existe un cursus bilingue paritaire français-allemand standard<sup>98</sup>. On y enseigne les deux langues et dans les deux langues à raison de la moitié de l'emploi du temps, immersion partielle donc (12h d'enseignement en français et 12h d'enseignement en allemand dans des disciplines linguistiques ou non linguistiques). Environ 31 500 enfants en profitent, c'est-à-dire environ 18,5 % de la population scolaire<sup>99</sup> (2020-2021). 203 écoles élémentaires ont un cursus bilingue (193 publiques et 10 privées).

**Second degré :** 151 408 élèves sont scolarisés dans le second degré en Alsace dans 170 collèges (146 + 24), 46 lycées généraux et technologiques (25+21), 28 lycées polyvalents (28+0) et 22 lycées professionnels (15+7).

### 3) Au collège 90324 élèves.

- a) **Cursus bilingue.** La filière bilingue du primaire n'est pas véritablement poursuivie au collège en ce sens que la parité horaire des enseignements n'existe plus ni de manière égale sur l'ensemble du territoire alsacien. Cependant, il y existe un cursus dit « bilingue » dans 82 collèges<sup>100</sup> (73 publics +9 privés) avec en principe **quatre heures d'enseignement d'allemand** spécifique et d'une moyenne de **2 disciplines autres que linguistiques (DAL<sup>101</sup>)**, également dispensé en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive), offre variable selon les établissements<sup>102</sup>.
- b) **Cursus bilingue** Par ailleurs les collèges peuvent proposer une deuxième langue vivante ou régionale en 6<sup>ème</sup>. 99% des élèves bilingues sont également inscrits dans le dispositif bilingues, qui offre l'apprentissage anticipé de l'anglais.

### 4) Au lycée<sup>103</sup>. La filière bilingue n'existe pas non plus au lycée.

- a) On y pratique un enseignement renforcé de l'allemand notamment « en section bi-nationale, en section européenne ou en section spécifique à la voie professionnelle ».
- b) On y trouve aussi dans la voie générale le **cursus Abibac** proposé par 18 lycées alsaciens (16 publics et 2 privés). Il conduit dans **les lycées généraux** à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur allemand. « Ce cursus prévoit un enseignement spécifique en allemand de 6 heures de langue, littérature et civilisation allemandes, et de 3 à 4 heures d'histoire-géographie par niveau ». Les élèves passent les épreuves habituelles du

---

<sup>98</sup> Initialement appelé système intensif. L'enseignement est assuré par un ou deux enseignants. Le principe -un maître une langue- n'est donc pas toujours appliqué. Il s'agit de titulaires avec compétences validées, d'enseignants en formation en ESPE, d'enseignants étrangers en échange ou de contractuels payés par les Collectivités. Sont enseignés en allemand les mathématiques, les sciences, l'histoire-géographie, l'EPS et les enseignements artistiques. Les niveaux A2 à B1 sont visés à l'issue du collège. A2 correspond à un niveau d'utilisateur élémentaire (niveau intermédiaire ou usuel). B1 correspond à un niveau d'utilisateur indépendant (niveau seuil).

<sup>99</sup> Enseignement public et privé sous contrat.

<sup>100</sup> Sur quelque 170 collèges d'Alsace.

<sup>101</sup> DAL = discipline autre que linguistique, initialement appelées DNL = discipline non linguistique.

<sup>102</sup> Le choix est opéré en fonction des ressources humaines de l'établissement.

<sup>103</sup> Il existe quelque 96 lycées en Alsace.

baccalauréat, à l'exception de deux épreuves spécifiques qui permettent la double délivrance des diplômes, à savoir une épreuve écrite de littérature allemande, un oral d'allemand obligatoire en présence d'un examinateur allemand et une épreuve écrite en histoire et géographie en langue allemande.

- c) Il existe un **Azubi-bacpro** (Azubi est un raccourci de Auszubildende), un Abibacpro en quelque sorte) dans **7 lycées professionnels/22**.

Ce cursus prévoit un enseignement de la spécialité en langue allemande à hauteur de 3h/semaine<sup>104</sup> et un approfondissement linguistique de 1h30/semaine. Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans un pays germanophone partenaire durant 8 semaines. Les élèves de baccalauréat professionnel peuvent opter au moment des inscriptions à l'examen pour une épreuve orale facultative en dialecte.

**Le certificat « allemand en milieu professionnel ».** Les enseignants adaptent le cours d'allemand au diplôme préparé par l'élève et déterminent les tâches et les supports adaptés au cœur du métier. Cet enseignement permet de valoriser par l'attribution d'un certificat précisant le niveau de langue en allemand professionnel les compétences linguistiques du jeune.

- d) **Le lycée franco-allemand de Strasbourg**

Ce lycée a ouvert en 2021 dans le second cycle du collège Vauban. A sa création, il était prévu qu'il y remplacerait progressivement les classes internationales allemandes. Il doit permettre de diversifier les filières internationales dans l'académie de Strasbourg. L'enseignement y repose sur une coopération franco-allemande.

- 5) **Les sections internationales**

L'académie propose 8 sections internationales : sections allemande, britannique, coréenne, espagnole, italienne, portugaise, polonaise et russe. Les élèves bénéficient d'un enseignement :

- de langue de la section à l'école maternelle et élémentaire,
- de la langue et littérature de la section au collège et au lycée,
- de l'histoire-géographie assuré partiellement en français et partiellement dans la langue de la section au collège et au lycée.

- 6) **L'école européenne de Strasbourg (EES)**

Elle est implantée dans le quartier européen. Et suit l'ensemble des règlements et des cursus du système des Écoles européennes.

### **Apprentissage** (CAP, BAC PRO, BTS...)

22 993 apprentis sont scolarisés en Alsace. Il existe dans l'académie 1 CFA Centre de Formation d'Apprentis) académique qui fédère 35 sites de formation dont 20 UFA (unité de formation par apprentissage). A l'issue de la formation, les élèves ayant réussi leur examen bénéficient **d'une attestation de compétences professionnelles en langue ou d'une attestation de formation Azubi-Bacpro**, s'ils ont pu profiter de ce cursus. Les candidats au baccalauréat professionnel (Bacpro) peuvent opter au moment des inscriptions à l'examen pour une épreuve orale facultative en dialecte.

## **B. Enseignement de Langue et culture régionales (LCR) à l'école publique**

**On ne naît pas Alsacien, on le devient... ou pas.** On peut le devenir si l'occasion est donnée de pouvoir **s'approprier les éléments identificateurs alsaciens**. Il ne fait aucun doute que l'enseignement de l'histoire et de la culture locales ou régionales ne peut être que profitable à ceux qui le reçoivent, en premier lieu parce qu'il contribuerait à **renforcer l'identité culturelle personnelle**, mais aussi parce qu'il permettrait également **d'appréhender toutes formes de différences culturelles** et, ce faisant, de créer les conditions **du dialogue interculturel et du vivre ensemble**. À travers la

<sup>104</sup> 20h/an sont consacrées à l'acquisition des nécessaires compétences interculturelles en vue d'une insertion réussie en entreprise.

reconnaissance ainsi obtenue, qui génère **de l'estime et du respect de soi, se construit inévitablement la reconnaissance d'autrui par l'estime et le respect de l'autre qu'elle engendre**. Cette réciprocité exige que le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité soient portés au rang des principes universels. Ce que l'on veut pour soi ne se justifie, ou n'est moralement acceptable, que si on le veut aussi pour les autres.

Afin de donner tout son sens à l'enseignement de l'histoire, il s'agirait donc de promouvoir :

- un enseignement, qui par **la prise en compte de toutes les réalités culturelles et historiques** fonde véritablement **le lien social**,
- un enseignement qui permet à l'acteur social **d'avoir les repères indispensables, d'opérer les nécessaires tris et d'être capable de se retrouver dans la complexité d'une société plurielle**.
- un enseignement en somme ouvert **à la diversité, à la transculturalité et à la pluriculturalité**.

Un enseignement de LCR est proposé dans l'académie de Strasbourg. Il consiste en un enseignement linguistique et un enseignement culturel.

**Au lycée**, il est proposé un enseignement<sup>105</sup> de Langue régionale d'Alsace (LRA). Il s'agit d'un enseignement de LVC à raison d'1h 30/semaine.

**Au collège et au lycée**, il est proposé un enseignement optionnel en français à raison d'1h 30/semaine de **Culture régionale (CR)** de la sixième à la terminale à raison d'une heure/semaine. **Objectif** : faire connaître les langues et cultures d'Alsace et de l'espace du Rhin supérieur. **Valorisation** : possible au collège dans le cadre de l'épreuve orale de soutenance d'un projet du DNB (diplôme national du brevet). Dans les lycées (général, technologique et professionnel), une attestation valorisant à la fois les connaissances et les compétences acquises durant leur cursus aux élèves ayant suivi cet enseignement optionnel durant les deux années du cycle terminal.

En 2022-2023 3819 élèves de collège, soit 4.23 % des collégiens et 541 élèves de lycée, soit 1.25 % des lycéens suivaient cette formation. 10 lycées avaient délivré une attestation de culture régionale à 177 élèves ayant rempli les critères

**Quand on sait qu'il y a quelque 90000 élèves au collège et quelque 60000 au lycée, on se rend compte que l'utilité d'un enseignement de l'histoire et de la culture régionales décrite ci-dessus n'est pas véritablement prise en considération, sans quoi ces enseignements ne resteraient pas confinés dans un espace aussi réduit. Et la population scolaire alsacienne continue à être désappropriée de la part proprement alsacienne de son identité française.**

### C. ABCM-Zweisprachigkeit (écoles associatives incluses dans les écoles dites privées par l'Education nationale)

**ABCM-Zweisprachigkeit** : <http://www.abcmzwei.eu/>

L'association fédère 12 écoles, touche quelque 75 familles et emploie plus de 120 salariés.

ABCM pratique dans la moitié de ses écoles **une immersion totale à l'école maternelle**, à la fois pour le **standard allemand et les dialectes**, à raison de 50 % du temps scolaire : un jour, c'est allemand standard, le lendemain allemand dialectal « Elsasserditsch ». De plus la communication extra salle de classe s'y fait en dialecte.

Par contre, le paritaire, c'est-à-dire l'immersion partielle, reprend le dessus au primaire. L'allemand y trouve une place pleine et entière à partir du CP (entièrement en allemand standard), puis à partir du CE1 et jusqu'au CM 2 à raison de 50 % du temps scolaire. Le dialecte trouve une place à partir du CE1, à raison d'environ 10 % du temps scolaire prélevé sur le français.

Concernant l'école maternelle, ce système bénéficie d'un accompagnement scientifique (2017-2021) au travers du **Projet PILE-ABCM** : projet d'immersion en langue standard et dialectale. Ce modèle

---

<sup>105</sup> Il ne s'agit pas véritablement d'une option qui elle serait mise à disposition de toute la population scolaire

déjà bien expérimenté devrait être repris pas l'éducation nationale qui, d'une part ne pratique pas l'immersion et d'autre part ne réserve quasiment aucune place au dialecte dans le système éducatif.

#### IV. Eléments généraux de critique

Si l'on observait un graphique de la pratique linguistique -français- allemand standard-allemand dialectal, on constate nettement **le parallélisme dans la chute** de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, **les mêmes causes produisant les mêmes effets**. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part de la façon **dont on traite en France** les langues régionales, et d'autre part **d'une couche supplémentaire**, celle de l'anti-germanisme qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace. **Les dialectes ont subi une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires<sup>106</sup>.

De surcroît, **ils ont été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui **longtemps n'a plus été enseignée** à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). On ne transmet pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment ou devenue lexicalement pauvre. **La revivification**, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de **la façon dont évoluera la reconnaissance** des langues régionales en France, **de la résilience** par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de **leur « repositivation »**.

Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation** des dialectes et du standard, une langue de grande culture qui permet **une (re)lexification**<sup>107</sup> endogène. **La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi**. Le graphique montrerait aussi qu'aujourd'hui plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que l'on ne leur dit pas toujours **que l'allemand est aussi leur langue**. Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, en les **reliant étroitement à l'enseignement de l'allemand**. Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont préceuses dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer. Dans les années soixante-dix, on a travaillé à des méthodes permettant **le passage des dialectes au standard**, les enfants dialectophones étaient encore majoritaires à l'époque. La situation sociolinguistique a beaucoup évolué depuis. **Il s'agirait aujourd'hui de faire l'inverse !**

Il s'agirait aussi de combler **le quasi vide entre le collège** où existe un enseignement renforcé de l'allemand standard, mais pas un bilinguisme paritaire, **et l'université**. En effet, mise à part l'option Abibac qui ne touche que peu d'élèves, non seulement **il n'existe pas en Alsace de lycée bilingue**, mais l'allemand standard n'y trouve pas de place **autre que celle** réservée aux langues vivantes en général. Qu'il s'agisse de l'école élémentaire, du collège ou du lycée, l'allemand est largement enseigné en Alsace comme il l'est à Bordeaux ou à Périgueux, **c'est-à-dire sans lien avec la culture alsacienne**<sup>108</sup> **dont il est aussi l'expression, sans gratification particulière et plus généralement sans lien avec la part allemande ou proprement alsacienne de l'identité alsacienne**.

Ainsi fait-on **l'impasse** sur quelques grands noms d'auteurs alsaciens présents dans toutes les anthologies de la littérature allemande, sur les grands auteurs de la littérature dialectale alsacienne aussi, ou encore sur les arts et traditions populaires alsaciens. Plus généralement, l'allemand standard est enseigné en Alsace aux élèves sans qu'il leur soit dit, répétons-le, que c'est aussi leur langue.

<sup>106</sup> Le terme patois n'est généralement pas employé pour ce qui concerne des dialectes d'Alsace riches d'une littérature théâtrale et poétique. Ces derniers ont néanmoins connu et connaissent toujours des connotations dépréciatives tout comme le berrichon ou le poitevin. Le concept de patois est propre à une vision française de la chose linguistique. Le mot ne connaît pas de traduction en allemand ou en anglais par exemple.

<sup>107</sup> Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « Gebietskörperschaft » et de le dialectaliser en le prononçant « Gebietskerperschaft ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard utilise en moyenne un vocabulaire de quelque 1 000 mots seulement.

<sup>108</sup> Les Albert Schweitzer, René Schickele, Ernst Stadler, Gustave Stoskopf, Nathan Katz, André Weckmann, pour ne citer qu'eux, sont totalement absents des programmes.

Ces situations **contribuent à baisser le désir de langue** et en particulier au **non-investissement des étudiants** dans les filières conduisant à l'enseignement de la langue allemande. Si l'on ne naît pas Alsacien, on peut vouloir le devenir, mais pour cela il faut pouvoir intégrer les éléments identificatoires alsaciens. C'est donc par l'absence de lien entre langue, culture et histoire que **le système pêche** en premier lieu. **L'identité est en amont de tout, mais est-elle reconnue, promue, construite ou déconstruite ?**

Tout comme l'enseignement de l'allemand ne possède pas en Alsace un caractère particulier le reliant à l'identité, il **n'y existe pas de formations particulières d'enseignants** de et en langue allemande **ni de statut particulier** leur permettant d'une part de **valoriser financièrement** leur investissement pédagogique et d'autre part **de rester dans la région**.

Enfin, le système souffre aussi **d'un manque d'évaluation** quant aux compétences linguistiques des enseignants, évaluation qui devrait être faite par **un organisme indépendant**, d'un manque d'évaluation du **retour sur investissement** qui pourrait contribuer à sa **revalorisation** aux yeux de la société alsacienne et surtout d'un manque de **non prise en compte** de la langue régionale par cette dernière. **Les langues qui ne sont qu'enseignées, ce sont les langues mortes !**

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir **faire revivre la langue**, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public de repositivation** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, **elle doit être prise en charge par la collectivité** en organisant un **bain linguistique** dès le plus jeune âge dans **des crèches** communales par exemple. Une politique linguistique globale suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place **d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte**.PK

2023

**Point de vue  
à l'adresse des concepteurs du futur Office public de la langue régionale  
d'Alsace et de Moselle et à ses futurs membres**

**Pierre Klein**

L'annonce a donc été faite de la création d'un **Office public de la langue régionale d'Alsace et de Moselle** dans le cadre d'un GIP. Il serait dirigé par **un conseil d'administration** réunissant les financeurs, à savoir les Institutions parties prenantes. Il serait accompagné de deux organes consultatifs, un parlement des langues ouvert à la société civile et **un conseil scientifique** composé de linguistes et d'universitaires. Il devrait en outre absorber l'OLCA.

Voilà ce qui serait sa structure, mais quel serait **son cahier des charges** ? Serait-il celui de l'actuel OLCA<sup>109</sup> qui œuvre pour l'essentiel à « une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines... » ou bien le nouvel Office travaillera-t-il à **la conception d'une politique en faveur du bilinguisme et de la bi-culturalité et à sa mise en œuvre** ? Par bilinguisme nous entendons une coexistence en Alsace d'une part de la langue française et d'autre part de la langue allemande sous sa

<sup>109</sup> L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA) œuvre pour une présence plus forte de l'alsacien dans tous les domaines et soutient les initiatives des associations, collectivités, administrations et entreprises. Il est également pôle d'information et de documentation dans les domaines de la langue et de la culture régionales. Son action s'inscrit en accompagnement des politiques initiées par la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace : . <https://www.olcalsace.org/>

forme standard et ses variantes dialectales, tel que la chose est formulée dans la loi portant création de la CeA.

### **Flash-back.**

En 1994 avait été créé à l'initiative des Collectivités territoriales et notamment **des présidents girondins Marcel Rudloff et de Henri Goetschy**, un Office Régional pour le Bilinguisme (**ORBI**), *Regionalamt für die Zweisprachigkeit* (en allemand). Cet office faisait la promotion de **la langue régionale dans sa double composante**, standard et dialectale et bataillait notamment pour **l'ouverture de classes bilingues**. Tout cela déplut à certains caciques du jacobinisme. L'un d'entre eux est poussé à la tête d'une cabale contre l'ORBI pour mettre fin à la prétendue apologie de l'allemand et à sa promotion. Les **germanophobes** obtenaient gain de cause.

Et l'ORBI est remplacé par l'**OLCA**, Office pour la langue et la culture d'Alsace, *Elsassisches Spròchàm*t (en dialecte donc). Les « fées » franchouillardes, qui se sont penchées sur le berceau de ce dernier n'étant pas de bon augure, un doute s'est très vite installé quant à ses objectifs. Certes la cause des dialectes allemands d'Alsace est prise en compte, comme celle par la suite du yiddish, du *welche* (roman lorrain) et du francique de Moselle, **mais qu'en est-il du standard allemand ? Il a été largement exclu de son cahier des charges !** Comprenez-nous bien. Nous ne voulons pas ici entamer une analyse critique de son action, qui au demeurant a un côté positif : la promotion des dialectes d'Alsace et de Moselle. Par contre, nous tenons à souligner **la philosophie jacobine** qui a présidé à la création de l'OLCA et à la remettre en cause, parce qu'elle renie autant le passé de l'Alsace, qu'elle en injurie l'avenir.

Mais l'Alsace, c'est encore **des douleurs du passé** qui se muent en non-dits, ces maîtres silencieux qui poussent à **la reproduction inconsciente de schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentuent.

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si le **post-traumatisme** a consisté à rejeter la part allemande de l'identité alsacienne, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist.* » (deviens qui tu es.), n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Si l'Alsace été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. Et c'est seulement dans **leur confluence et leur synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne**. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme et ne peut relever** de l'ethnisme. Elle est ouverture et non-repli, selon l'arithmétique 1+1=2 et non moins un.

### **Changer de logiciel**

Quelle Alsace voulons-nous **pour le futur** ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti entre Vosges et Rhin** ou une Alsace participant **pleinement des espaces francophone et germanophone** qui l'environne, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose si l'on veut bien dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter des ressources en capital social que cela apporterait.

**La première identité de l'Alsace est géographique.** L'Alsace est ce qu'elle est parce qu'elle est située là où elle est. L'Alsace n'est pas que l'extrémité orientale de la France, une fin de terre. Elle est aussi l'extrémité occidentale de la Mitteleuropa. Et c'est de cette situation que découle **l'essentiel de ses particularismes**, qu'il s'agisse de langues, de culture, d'économie, d'écologie et d'interculturalité transfrontalière.

**L'Alsace est rhénane.** La rhénanité de l'Alsace renvoie à **une symbiose** culturelle romano-germanique. Elle recouvre **une réalité vaste et complexe**, qui se perçoit à travers sa dimension historique, culturelle, économique et sociale. Elle **dope de nombreuses activités** en Alsace grâce à des interconnexions linguistiques, culturelles, sociales et économiques. Elle **ouvre la France** sur le Rhin et la relie à l'épine dorsale économique européenne, un axe qui va de Londres à Milan en passant par la vallée du Rhin, avec ce que cela représente de **possibilités politiques, économiques et culturelles**. L'Alsace rhénane est une Alsace qui (re)trouve tout naturellement la place que lui assignent la géographie et l'histoire : au cœur de l'Europe rhénane.

### **Cahier des charges du nouvel Office**

Nous avons le souci que le nouvel Office fasse sien **ce nouveau logiciel** qui l'appelle à suivre **deux axes majeurs dans sa réflexion et dans son action**, qui résident d'une part dans la définition de la langue régionale, comme étant la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales, et d'autre part dans la rhénanité de l'Alsace, l'une conditionnant l'autre. **Et tout membre** du conseil d'administration, du parlement des langues et du conseil scientifique **devrait faire sien cette définition** de la langue régionale. On ne résout bien que ce qui est clairement énoncé !

**Une politique de revivification de la langue régionale** devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public de « repositivation »** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, elle doit **être prise en charge** par la collectivité en organisant **un bain linguistique dès le plus jeune âge** dans des crèches communales par exemple.

**Le destin des langues** est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité**, selon un triptyque : **compétence, transmission et usage**.

**Partons donc déjà d'un palier de 30 %** d'existence sociale, c'est-à-dire scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique et culturelle pour la langue régionale à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue **le niveau de bilinguisme collectif nécessaire** pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à **un développement plus large** dans le futur, des fondations en quelque sorte. Reste à trouver **un juste et nécessaire équilibre** entre les dialectes et le standard. Il s'agit de sortir d'une certaine **« schizoglossie »** alsacienne en faveur d'une saine diglossie.

**La Suisse alémanique** pourrait être un exemple<sup>110</sup> à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a **pas de relation hiérarchique** entre les deux variétés employées (standard et dialecte). En tout cas, la chose n'est pas vécue ainsi et les deux sont populaires. Elles sont choisies **en fonction du canal de communication**, l'allemand standard étant sans exclusive **la variété « publique »<sup>111</sup>**, et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive **la variété orale** sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé **« Schriftdeutsch »** (allemand-suisse) par rapport au «

<sup>110</sup> Un autre exemple qu'il est utile de considérer est celui du Luxembourg. Ce dernier est un cas particulier qui pour des raisons diverses réserve une place dans l'espace public et social à trois expressions linguistiques le luxembourgeois, le français et l'allemand, chacune de ces langues présentant un besoin et un intérêt particulier selon les domaines d'activité ou de la catégorie sociale. Deux raisons à cela en sont que les Luxembourgeois veulent se distinguer à l'instar des Suisses des autres germanophones et que l'élite sociale luxembourgeoise est passée assez tôt au français. L'allemand reste la langue de la socialisation (langue première à l'école primaire) . Le Luxembourg a une langue nationale, le luxembourgeois (loi de 1984) et trois langues administratives. En effet, l'administration fonctionne et communique quasiment en trois langues en allemand, en français ou en luxembourgeois. Le luxembourgeois est la langue commune de trois quarts de la population, parlée par 73 % et écrite par 65 %. La presse y est majoritairement en langue allemande ou bilingue français-allemand.

<sup>111</sup> Expression officielle, administrative, médiatique ou encore koinè.

*Schwiizerdütsch*<sup>112</sup> » (allemand écrit). Allemand standard et allemand-suisse sont considérés comme étant **des éléments d'un tout**<sup>113</sup>.

En Alsace, on pourrait **revenir à une situation qui existait avant 1945** à laquelle il a été mis fin après 1945. Il existait alors une **quasi co-officialité** entre les langues française et allemande, tant **la langue allemande standard était présente** à l'école, dans les médias, dans l'administration, dans le monde économique et culturel, dans les cultes, etc. Standard et dialectes bénéficiaient d'un emploi proche à ce qui existe en Suisse et en Alsace aussi l'utilisation du standard dans une situation donnée et celui des dialectes dans une autre, **n'était pas vécue comme une hiérarchie**. Les deux variétés étaient populaires. Les choses étaient ainsi depuis toujours et ne doutons **qu'elles seraient restées** ce qu'elles étaient après 1945 si une autre vision des choses n'avait sévi. À côté d'être francophones, les Alsaciens se considéraient comme étant aussi germanophones. Et c'est justement à cette germanophonie alsacienne **qu'il a été porté atteinte** après 1945. Faut-il persévérer dans ce **modèle imposé** qui est à l'origine a causé des ravages ?

Si les dialectes sont aujourd'hui fortement **menacés dans leur existence**, c'est encore davantage le cas du standard allemand en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un, l'on aussi été sur les autres. Si les dialectes sont aujourd'hui fortement menacés dans leur existence, c'est parce que **l'on a porté atteinte** à la germanophonie alsacienne **dans son tout**, c'est-à-dire à la pratique du standard, comme à celle des dialectes.

Si l'on observe le graphique de la pratique linguistique en Alsace on aperçoit nettement le **parallélisme dans la chute** de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes **ont été victimes**, d'une part de la façon dont on traite en France les langues régionales, et d'autre part d'une couche supplémentaire, **celle de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, **ils ont été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). On ne transmet généralement pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose.

La chute a été parallèle, **la réhabilitation ne pourra que l'être aussi**. La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France et là, si l'on veut vraiment œuvrer à une politique de revivification linguistique, il s'agira d'obtenir de l'Etat **des pouvoirs et des moyens grandement supérieurs** à ceux existants dont on connaît **l'inefficacité**. Sans ces derniers, on continuera à faire avec, c'est-à-dire avec peu. Nous craignons fort que cela ne puisse se faire sans entrer dans **un juste et démocratique conflit**, en vue d'obtenir déjà **un réel partage de compétences**, une cogestion, notamment dans l'enseignement, mais pas que.

Une stratégie linguistique en faveur d'une revivification, nécessitera certes des politiques linguistiques fortes sur le court et le long terme, aussi de **réparation historique**, mais en amont, il y aurait lieu de mener **une action pédagogique de (re)positivation** à mener au sein de **la société alsacienne**, tant le modèle imposé en 1945 a imprégné la psyché alsacienne. **Résilience et donc avant tout ! PK**

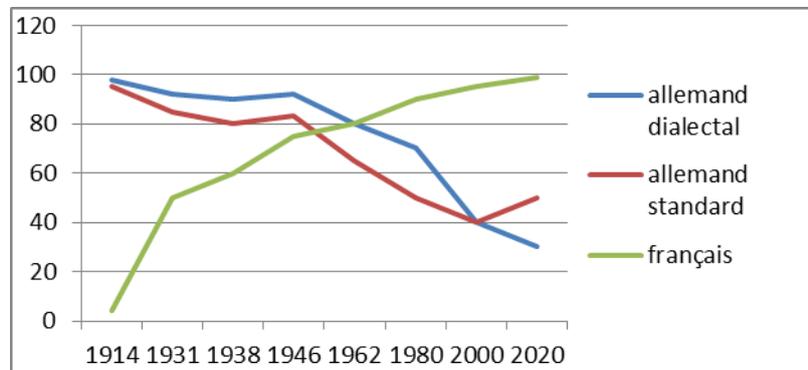
---

<sup>112</sup> Il est à noter que les Suisses **ont conservé** dans le nom *Schwiizerdütsch*, - *Dütsch* -, (cognat de l'allemand *Deutsch*). Autrement dit, **ils ne rejettent pas** le caractère allemand de leurs dialectes.

<sup>113</sup> Standard et dialectes sont perçus comme étant les deux faces d'une même médaille, non pas un face à face, mais un « face +face ».

## Sprachpraxis im Elsass seit 1918: Ursachen und Auswirkungen

Pierre Klein<sup>114</sup>



Betrachtet man die Grafik der Sprachpraxis im Elsass, so erkennt man deutlich die Parallelität des Rückgangs der Dialektpraxis und des Standarddeutschen, wobei die gleichen Ursachen die gleichen Wirkungen hervorrufen. Sowohl das Standarddeutsch als auch die Dialekte wurden Opfer der Art und Weise, wie in Frankreich mit den Regionalsprachen umgegangen wird, und einer zusätzlichen Schicht, nämlich der des Anti-Germanismus, sei es allgemein in Frankreich oder speziell im Elsass.

Die Dialekte haben eine doppelte Strafe erlitten, insofern, als sie als eine Sprache der unteren Klassen betrachtet oder eingestuft wurden, als eine nicht salonfähige Sprache.

Darüber hinaus wurden sie von der kulturellen Referenzsprache, dem Standarddeutsch, abgekoppelt, das lange Zeit nicht mehr in der Grundschule unterrichtet wurde, was unweigerlich zu ihrer qualitativen Verarmung führte, die wiederum zu ihrer quantitativen Verarmung (weniger Sprecher) beitrug. Eine Sprache, die man nicht wirklich in ihrem ganzen lexikalischen Reichtum beherrscht oder die nicht viel taugt, gibt man in der Regel nicht weiter.

Die Wiederbelebung, geht es um die Dialekte oder um die Standardsprache, wird von der Entwicklung der Anerkennung der Regionalsprachen in Frankreich, der Resilienz gegenüber dem Antigermanismus abhängig sein und besonders für die Dialekte von ihrer Positivierung. Letztere dürfte wohl auch durch eine Wiederankopplung der Dialekte mit der Standardsprache ermöglicht werden, mit der Sprache einer glänzenden Kultur, die auch eine endogene (wieder)Lexifikation<sup>115</sup> erlaubt. Der Fall war parallel, die Rehabilitation kann es nur auch sein.

Die Grafik deutet auch an, dass heutzutage mehr Kinder und Jugendliche Kontakt mit der Standardsprache haben als mit den Dialekten. Es lernen ja alle, mehr oder weniger gut, Deutsch in der Schule. Die Dialekte müssen auch ihren Platz im Unterricht finden. Meiner Meinung nach, eng verbunden mit dem Deutschunterricht. Die ABCM-Schulen sind in der dieser Hinsicht Vorreiter.

<sup>114</sup> Vortrag an der Universität Innsbruck.

<sup>115</sup> Beispiel: Wie übersetzt man Gebietskörperschaften, wenn man das Wort im Dialekt nicht kennt? Die Idee ist, sie im Standard "Gebietskörperschaften" nachzuschlagen und sie durch die Aussprache "Gebietskerperschäfte" zu dialektalisieren. So stehen für die Dialekte 300000 Wörter aus dem Lexikon des Standards zur Verfügung, während der Dialektsprechende, der den Standard nicht ausreichend beherrscht, einen Wortschatz von durchschnittlich nur etwa 1.000 Wörtern verwendet.

Eine Methode, die den Übergang vom Standard zu den Dialekten möglich macht, wäre zu entwickeln. Vor fünfzig Jahren hat man eine auf Dialekten basierende Methode des Deutschlernens angewandt. Die Zeiten haben sich geändert. Heute ginge es darum, das Gegenteil zu tun!

Es ginge auch darum die Lücke zwischen dem Collège, in dem verstärkt Standarddeutsch unterrichtet wird, und der Universität zu überbrücken. Abgesehen von der ABIBAC-Option, die nur eine kleine Anzahl von Schülern betrifft, gibt es im Elsass nicht nur kein zweisprachiges Lycée, sondern das Standarddeutsch hat dort keinen anderen Platz als den, der den Sprachen im Allgemeinen vorbehalten ist.

Ob in der Grundschule, in der Mittelstufe oder im Gymnasium, Deutsch wird im Elsass weitgehend so unterrichtet wie in Bordeaux oder Périgueux, d.h. ohne jede Verbindung zur elsässischen Kultur<sup>116</sup>, ohne besondere Gratifikation und ganz allgemein ohne Verbindung zum deutschen oder spezifisch elsässischen Teil der elsässischen Identität. So werden einige der großen Namen der elsässischen Autoren, die in allen Anthologien der deutschen Literatur vertreten sind, die großen Autoren der elsässischen Mundartliteratur ebenso wie die elsässischen Volkskünste, übersehen. Ganz allgemein wird im Elsass den Schülern Standarddeutsch beigebracht, ohne dass ihnen gesagt wird, dass es auch ihre Sprache ist.

Diese Situationen tragen zum Verzicht auf den Wunsch nach Sprache und insbesondere zur Nicht-Investition der Studierenden in die zum Unterricht der deutschen Sprache führenden Kurse bei. Kommt man nicht als Elsässer zur Welt, kann man es werden wollen, aber dazu müsse man in der Lage sein, die elsässischen Identitätselemente zu integrieren. Es ist also das Fehlen einer Verbindung zwischen Sprache, Kultur und Geschichte, durch die das System überhaupt erst sündigt. Die Identität ist allem vorgelagert, aber wird sie anerkannt, gefördert, aufgebaut oder dekonstruiert?

So wie der Deutschunterricht im Elsass keinen identitätsstiftenden Sondercharakter hat, gibt es auch keine spezielle Ausbildung für Deutschlehrer und Deutschlehrerinnen und keinen Sonderstatus, der es ihnen ermöglicht, einerseits ihre pädagogischen Investitionen finanziell aufzuwerten und andererseits in der Region zu bleiben.

Schließlich leidet das System auch an einer mangelnden Bewertung der Sprachkenntnisse der Lernenden, die von einer unabhängigen Stelle durchgeführt werden sollte und an einer mangelnden Bewertung der Investitionsrendite, die ganz bestimmt zu einer Aufwertung des Systems in den Augen nicht nur der Schulbevölkerung, ja sogar der ganzen Bevölkerung des Elsass, führen würde.

Wenn das *Elsasserdeutsch* heute stark in seiner Existenz bedroht ist, so gilt dies auch für den deutschen Standard im Elsass. Die Verbote, die Verachtung und die Missachtung die auf das eine geworfen wurden, wurden auch auf das andere geworfen. Wenn das Elsässische heute in seiner Existenz stark bedroht ist, dann deshalb, weil man der elsässischen Germanophonie als Ganzes, d.h. der Praxis der Standardsprache und der Dialekte, geschadet hat.

Deutsch ist Elsässisch, *Elsasserdeutsch* ist Deutsch. Dieses Paradigma hat Generationen und Jahrhunderte überdauert. Beide werden gesprochen. Beide werden geschrieben. Ein Verzicht auf das Standarddeutsch zugunsten der Dialekte, die allein "die elsässische Sprache" sind, wäre ein provinzialistischer Rückzug ins Private, der einer Öffnung gegenüber der deutschsprachigen Welt mit ihren rund 120 Millionen Sprechern in Europa schadet. Das ist nicht wenig. Es wäre ein bisschen so, als würde man in der Saintonge das Saintongeois spielen oder in Poitou das Poitevin, Dialekte des Oïlsprache, gegen den französischen Standard spielen.

Es gibt zum einen die Linguistik und zum anderen die Politik. Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der Machtinstanzen. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern

---

<sup>116</sup> Albert Schweitzer, René Schickele, Ernst Stadler, Gustave Stoskopf, Nathan Katz, André Weckmann, um nur einige zu nennen, fehlen völlig in den Programmen.

sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie interessieren sich nicht für sie oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache - sei es Standarddeutsch oder *Elsasserdeutsch* - befinden, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die Gemeinschaft mehr denn je erforderlich, und zwar nach einem Dreiklang: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Welches Elsass wollen wir für die Zukunft? Ein Elsass, das sich kollektiv auf die französische Einsprachigkeit zurückzieht, so reich sie auch sein mag, ein Elsass, das zwar zweisprachig ist, aber eine Zweisprachigkeit zwischen französischer Sprache und „elsässischer Sprache“<sup>117</sup> aufweist, die sich zwischen Vogesen und Rhein einklemmt, oder ein Elsass, das voll und ganz an dem es umgebenden französisch- und deutschsprachigen Raum teilhat, wie es im Laufe der Geschichte der Fall war und wie es die Zukunft erfordert, wenn man insbesondere ein soziales, kulturelles und wirtschaftliches Zusammenleben auf beiden Seiten des Rheins aufbauen, die nationalen Wahrnehmungen der sprachlichen Angelegenheit überwinden und von einem kollektiven Gut mit hoher sozialer, kultureller und wirtschaftlicher Effizienz profitieren will, das die deutsch<sup>118</sup>-französische Zweisprachigkeit darstellt.

Es wird viel für die Regionalsprache unternommen. Ist es ausreichend? Natürlich nicht, wenn es auch nur darum geht, sein Überleben zu sichern. Die einzige Frage, die sich in Bezug auf das, was unternommen wird, stellt, ist, ob wir mehr Sprecher gewinnen oder ob die Regionalsprache weiter zurückgeht. Damit die Regionalsprache, d. h. „die deutsche Sprache ... in ihrer Standardform und ihren dialektalen Varianten“<sup>119</sup>, in der elsässischen Gesellschaft überleben kann, muss sie dort eine soziale Existenz haben, d. h. eine schulische, kulturelle, administrative, wirtschaftliche, mediale und kultische Existenz (mit Ausnahme der streng hoheitlichen Bereiche<sup>120</sup>). Das ist eine *conditio sine qua non*. Alles andere wird nicht ausreichen.

Es wäre also eine vierfache Aufgabe für die elsässische Gemeinschaft als Ganzes, die hohe soziale, wirtschaftliche und kulturelle Effizienz der kollektiven Zweisprachigkeit zu bedenken, eine globale Sprachpolitik und Sprachstrategie zu ihren Gunsten festzulegen, die notwendigen Freiheiten zu erhalten, um den Herausforderungen gerecht zu werden, und schließlich die Umsetzung zu gewährleisten. Allerdings, die soziale Existenz der Sprachen ist in Frankreich vorwiegend vom Staat bestimmt.

Die soziale Existenz sollte bereits zu 30 % gesichert werden. Diese Quote ist sowohl das notwendige Minimum, um ein kurzfristiges Überleben zu sichern, als auch die nützliche Grundlage für eine volle zukünftige Entwicklung. Unterhalb dieses Minimums wird sich die Lage nicht bessern. Auf der ganzen Welt werden etwa 6000 Sprachen gesprochen. Jedes Jahr verschwinden etwa 100 davon. Es verschwinden diejenigen, die keine volle soziale Existenz genießen.

In meinem Leben habe ich erlebt, wie der Dialekt von fast 100 % der Kinder bei Eintritt in den Kindergarten auf heute 1 % zurückgegangen ist. Wir müssen uns einig sein, dass dies ein großes Problem ist. Die Hauptursache liegt in dem sogenannten „französischen Übel“<sup>121</sup>, d. h. einer gewissen französischen Unfähigkeit, Pluralität und Multipolarität zu betrachten, d. h. das Eine mit dem Verschiedenen, in diesem Fall dem Sprachlichen, zu verbinden.

Man wünscht sich, man müsste keine ernsthafte Kritik an der Republik, dem Land der Menschenrechte, äußern, vor allem, wenn man Elsässer ist, aber man kann sie nicht vermeiden, da die

---

<sup>117</sup> La langue alsacienne.

<sup>118</sup> Standarddeutsch + Elsasserdeutsch.

<sup>119</sup> So wird die zu unterrichtende Sprache im Gesetz zur Gründung der zum 1. Januar 2021 eingerichteten Collectivité européenne d'Alsace dargestellt.

<sup>120</sup> (A l'exception du domaine strictement régaliens : Défense, Justice, Police, Politique étrangère et Monnaie).

<sup>121</sup> In Anlehnung an „Le Mal français“, einen politischen und soziologischen Essay, den der ehemalige Minister Alain Peyrefitte 1976 veröffentlichte.

Sprachrechte, die eminent zu den Menschenrechten gehören, dort bei weitem nicht vollständig geachtet werden.

Rückblende. Am 7. Mai 1999 hatte die Regierung Jospin die Europäische Charta der Regional- oder Minderheitensprachen unterzeichnet. Am 20. Mai hatte Präsident Chirac den Verfassungsrat angerufen, vielleicht mit dem Hintergedanken, dass dieser sich der Ratifizierung widersetzen würde?

Der Rat, in vielerlei Hinsicht eine Hochburg des Jakobinismus, gab am 16. Juni 1999 sein Urteil ab, das wie ein Fallbeil fiel. Die Charta würde "spezifische Rechte für Gruppen von Sprechern" verleihen, stellte er fest. Darüber hinaus würde die Charta ein Recht auf den Gebrauch von Minderheitensprachen "im Privatleben", aber auch "im öffentlichen Leben" anerkennen. Schließlich würde sie gegen den Grundsatz verstoßen, dass „die Sprache der Republik Französisch ist“. Kurzum, sie würde gleichzeitig die „Unteilbarkeit der Republik“, die „Gleichheit der Bürger vor dem Gesetz“ und die „Einheit des französischen Volkes“ gefährden. Nichts weniger als das!

Kritische Anmerkungen:

- Im Gegensatz zu dem, was die „Weisen“ behaupteten, gesteht die Charta Gruppen keine Rechte zu; sie gesteht Sprechern individuell Rechte zu, was natürlich etwas ganz anderes ist. Der Rat hat dem Text etwas unterstellt, was er nicht sagt.
- In seiner Entscheidung erkennt der Rat an, dass die 39 Maßnahmen der Charta, die von der Regierung Jospin aus 89 vorgeschlagenen Maßnahmen ausgewählt wurden, Praktiken entsprechen, die von Frankreich bereits umgesetzt wurden. Wie kann man davon ausgehen, dass die Verfassungsgrundsätze der Republik durch bereits angewandte Maßnahmen bedroht sind? Hier liegt ein großer Widerspruch vor.

Zu guter Letzt. In diesem Fall ist der Rat nicht einer juristischen Argumentation gefolgt. Er hat einen ideologischen, ja sogar dogmatischen Ansatz verfolgt. Was der französischen Ideologie zugrunde liegt, das Unausgesprochene, ist die Besessenheit, eine Kulturnation auf objektiven Daten aufzubauen: eine Sprache, eine Geschichte, eine Kultur. Mit anderen Worten: Frankreich sollte sich als eine Ethnie definieren. Dem wird jedenfalls nicht wirklich durch eine Politik widersprochen, die die Regional- oder Minderheitensprachen Frankreichs anerkennt und fördert.

Frankreich ist so beschaffen dass es dazu aufruft, die sogenannten Regionalsprachen auf dem Altar der Einheit in der Uniformität zu opfern. Entweder man nimmt daran Anstoß und fordert eine Überprüfung der Konzepte, die diesem Zustand zugrunde liegen, oder man findet sich damit ab. Aber damit umzugehen wird nur ausreichen, um am Rande zu agieren und wahrscheinlich nicht einmal, um das Bestehende an Kenntnissen und Praxis der Regionalsprachen Frankreichs zu erhalten.

In Frankreich ist die Verbindung zwischen der Staatsmacht und der französischen Sprache, zwischen Zentralismus und Einsprachigkeit sehr alt. Am Anfang der französischen Einsprachigkeit steht der Aufbau des Staates. Frankreich wurde wie ein Imperium aufgebaut, indem nach und nach Provinzen in die ursprüngliche königliche Domäne der Kapetinger integriert wurden. Das Bindemittel war die Verwaltung, die nach dem Willen des Königs in einem mehrsprachigen Land ausschließlich französischsprachig sein sollte. Jede Eingliederung wurde von Verordnungen begleitet, die den neu eroberten Ländern die französische Sprache in der Verwaltung vorschrieben.

Zunächst monarchisch, wurde die Zentralisierung republikanisch und jakobinisch, die Nation sollte sich durch sie und um sie herum vereinen, d. h. auch die französische Einsprachigkeit, bis zu dem Punkt, an dem Verwaltungszentralisierung, Nation und französische Sprache miteinander verschmolzen wurden.

Dies ist der französische „Sonderweg“. Daraus folgt, dass der Versuch, das Verwaltungssystem zu reformieren und die regionalen Sprachen und Kulturen zu fördern, in den Augen vieler von vornherein so aussieht, als wolle man den Staat selbst angreifen. Hinzu kommt, dass jeder Eroberer immer ein

Misstrauen gegenüber dem Eroberten entwickelt und dass eine gewisse französische „Elite“ in Unwissenheit oder sogar Verachtung für andere Sprachen Frankreichs als Französisch erzogen wird.

Die Zentralisierung erlebte während der Revolution und vor allem im Ersten Kaiserreich einen Höhepunkt und wurde von den nachfolgenden Regimen bis heute aufrechterhalten. Auch wenn manche sie zum Zeitpunkt der Revolution rechtfertigen konnten, sollte sie dennoch das Modell bleiben, das *ad vita eternam* reproduziert werden muss, obwohl ihre Nachteile hinreichend bekannt sind.

Für viele Revolutionäre war die Nationalität jedoch vollständig durch die Staatsbürgerschaft bestimmt, und die französische Sprache war theoretisch kein Kriterium für die Nationalität. In der Praxis jedoch wurde Frankreich, je mehr es sich als ein und unteilbar bezeichnete, durch die sprachliche und kulturelle Heterogenität in seinem Inneren immer mehr behindert. So hat sich das sprachliche Kriterium, d. h. die Einsprachigkeit, durch die Verwechslung von Nationalität und Staatsbürgerschaft schließlich bei der Definition der Nationalität durchgesetzt.

Viele Revolutionäre hatten eine andere Entwicklung für die Staatsführung Frankreichs ins Auge gefasst, nämlich die des Föderalismus. In Frankreich kam es sogar zu einer föderalistischen Revolte, die jedoch hart niedergeschlagen wurde. Die Jakobiner triumphierten über die Girondisten und konnten ihre Ideologie dauerhaft etablieren.

Die Idee eines auf eine einzige Sprache, auf Einsprachigkeit reduzierten Frankreichs wurde durch die Sozialisierung fast allen Franzosen und Französischen aufgezwungen, einschließlich eines Großteils der Sprecherinnen und Sprecher anderer Sprachen Frankreichs als des Französischen. Musste die Republik die regionalen Sprachen und Kulturen ausrotten, um dem Erlernen der französischen Sprache alle Chancen zu geben? Heute wissen wir, dass dies nicht der Fall ist. Ein gut konzipierter Bilingualismus ist durchaus möglich und stellt ein Plus und nicht ein Minus dar!

Die jakobinische Ideologie, die der staatlichen Einsprachigkeit zugrunde lag, ist nach wie vor sehr prägnant und stellt eine vorherrschende Denkrichtung dar. Sie beruht größtenteils auf der Vorstellung, dass die Sprache die Nation ausmacht und ihr wichtigster Bindemittel ist. Die Jakobiner, die sich für den Egalitarismus einsetzen, haben eine selektive Gleichheit. Für sie sind nicht alle Sprachen gleichwertig! Wie viel davon ist bewusster oder unbewusster Nationalismus? Ist der Jakobiner ein unwissender Nationalist?

Wir wissen es nur zu gut: Im Hintergrund unserer Debatte steht die von vielen betriebene Verwechslung von Sprache und Nation. Ist die Sprache wirklich der wichtigste Bindemittel für den nationalen Zusammenhalt? Diejenigen, die in Frankreich im Widerstand waren, und diejenigen, die sich auf die Seite des Marschalls stellten, sprachen dieselbe Sprache und waren doch in nichts vereint. Und die Nation war damals sehr zerrissen. Fahren wir fort.

Was unterscheidet einen französischsprachigen Schweizer von einem französischsprachigen Franzosen? Es ist nicht die Sprache. Was macht den einen zum Schweizer und den anderen zum Franzosen. Es ist nicht die Sprache. Zumindest nicht nur die Sprache. Was aus dem einen einen Schweizer und aus dem anderen einen Franzosen macht, ist die Kultur und insbesondere die politische Kultur, die über die Sozialisation und ihre Identitätsstrategie vermittelt und geteilt wird. Mit anderen Worten: das, was man den Menschen durch eine Art Formatierung in den Kopf setzt.

Man sieht von der Plattform des Straßburger Münsters weiter weg als vom Eiffelturm. Man sieht, dass eine andere Entwicklung der Demokratie und des Sprachverständnisses möglich ist, ohne dass dadurch das Zusammenleben in Frage gestellt wird, ganz im Gegenteil.

Auszug aus der helvetischen Verfassung :

*„...Das Schweizer Volk und die Kantone ... sind entschlossen, ihre Vielfalt in gegenseitiger Achtung und Rücksichtnahme gemeinsam zu leben, ...“*

Die Schweiz hat ihre sprachliche Vielfalt zu einem der Grundpfeiler ihrer nationalen Einheit gemacht. Viel mehr als "in Vielfalt geeint" zu sein, ist sie durch die Wertschätzung ihrer Unterschiede geeint. In diesem Sinne ist sie ein Anti-Modell, ein Anti-Frankreich.

Wenn das Elsass relativ gesehen immer noch den höchsten Anteil an Sprechern einer Regionalsprache im Hexagon hat, so liegt das nicht daran, dass es tugendhafter als andere Regionen wäre oder dass es heute einen Sonderstatus genießt. Diese elsässische Besonderheit rührt zum großen Teil daher, dass das Elsass von 1870 bis 1918 von der Republik abgetrennt wurde. Diese Rückkehr in die deutschsprachige Welt hat natürlich die deutsche Sprache im Elsass angekurbelt, sowohl das Standarddeutsch als auch den Dialekt.

Außerdem genoss das Deutsche zwischen den beiden Weltkriegen neben der französischen Sprache eine Quasi-Offizialität<sup>122</sup>, so viele öffentliche oder administrative Dokumente wurden auch in der deutschen Regionalsprache verfasst, so präsent war das Deutsche in der Schule und im sozialen und kulturellen Leben. Keine andere Region Frankreichs hat dies in ihrer jüngeren Geschichte erlebt. Dieser Sachverhalt hätte als Grundlage für eine Entwicklung in die gleiche Richtung in anderen Regionen Frankreichs dienen können. Zum einen war dies nicht der Fall und zum anderen ist er im Elsass selbst längst Vergangenheit. Und das Elsass holt mit großen Schritten die Situation der anderen Regionalsprachen in Frankreich ein.

Die 1945 ausgesprochenen Verbote der deutschen Sprache - Schul-, Medien- und Kulturverbote - haben der sprachlichen Identität des Elsass immensen Schaden zugefügt und den Elsässerinnen und Elsässern psychologische Gewalt angetan. Es gab keine Rechtfertigung dafür, die Dinge anders auszurichten als vor 1940, außer dem unausgesprochenen Willen, die Weichen für eine Angleichung an die Einsprachigkeit zu stellen, die anderswo in Frankreich bereits fest etabliert war, und einer elsässischen Ausnahme ein Ende zu setzen. Das Unrecht zu erkennen, das getan wurde, bedeutet, damit zu beginnen, es wiedergutzumachen. Das Unrecht zu kennen und es nicht wiedergutmachen zu wollen, bedeutet, darauf zu beharren.

Das Elsass war nicht Opfer der deutschen Sprache. Es war ein Opfer des Nationalsozialismus. Das ist nicht das Gleiche. Das Elsass hat sich lange Zeit von der deutschen Sprache und Kultur ernährt. Es hat sogar einen wichtigen Beitrag dazu geleistet.

Wenn das Elsass von Nazi-Deutschland annektiert wurde, ein diktatorisches Regime und darüber hinaus die Zwangsrekrutierung von elsässischen Jahrgängen in die Wehrmacht erdulden musste, wenn diese Annexion ein echtes Trauma verursachte und wenn das Posttrauma für viele darin bestand, jeglichen deutschen Charakter des Elsass abzulehnen, wäre 77 Jahre später nicht die Zeit der Resilienz gekommen, d. h. die Zeit des "Werde der du bist", die Zeit des Triumphs über alle Hemmungen, über alle Verleugnungen, Verdrängung und Fatalismus und der vollen Entfaltung der eigenen Möglichkeiten?

Aber das Elsass steht auch für die Schmerzen der Vergangenheit, die sich in Unausgesprochenes verwandeln, diese stillen Meister, die zur unbewussten Reproduktion alter und anachronistischer Schemata führen, oder wenn die Enkelkinder insbesondere im Anti-Germanismus ihrer Großeltern gefangen bleiben oder ihn sogar noch verstärken.

Wenn das Elsass der unglückliche Ort der nationalen Antagonismen zwischen Frankreich und Deutschland war, so war es auch der glückliche Ort, an dem zwei große europäische Kulturen, die französische und die deutsche, aufeinander trafen und sich gegenseitig befruchteten. Erst in ihrem Zusammenfluss und in ihrer Synthese ist das Elsass wahrhaft elsässisch. Damit ist die elsässische Identität von vornherein Teil des Postnationalismus, der jeglichen Ethnismus ablehnt. Sie ist Offenheit und nicht Rückzug gemäß der Arithmetik  $1+1=2$  und nicht weniger eins. PK Innsbruck den 17.5.2023

---

<sup>122</sup> Quasi-Gleichstellung.

## Discours à l'occasion de la remise du Prix Eugène Philipps

**Pierre Klein**

Chère Jacqueline, cher Jean-Marie, la fédération Alsace bilingue - *Verband zweisprachiges Elsass* est heureuse de vous décerner conjointement le Prix Eugène Philipps pour votre fort, tenace et bénévole engagement en faveur de la défense et de l'illustration de la langue et de la culture dites régionales.

Conjointement, parce que ce que vous avez accompli n'aurait sans doute pas été possible si vous ne vous étiez pas soutenus mutuellement.

**Vous avez connu deux Alsace et en vivez une troisième.**

**La première Alsace** est celle de l'après-guerre au climat lourd chargé d'hostilités objectives ou subjectives à l'égard de l'identité alsacienne et en particulier de sa part allemande, tant linguistique que culturelle. Sortant de l'annexion au régime nazi, un véritable Anschluss au III<sup>e</sup> Reich, avec tout ce que cela représente de malheurs et d'animosité, en particulier d'hostilité à l'égard de la part française de notre identité, les Alsaciens traumatisés ont courbé l'échine et ont surcompensé leur mal-être en recherchant une autre version de soi-même. Les tenants du monolinguisme français ont évidemment mis à profit cette situation pour imposer leur modèle et mettre en œuvre après-guerre ce qui leur avait échappé avant celle-ci. Les interdits prononcés contre la langue allemande sont prégnants. La route du déclin de la part germanophone, y compris dialectale, de l'identité linguistique alsacienne est tracée. En ce temps toute revendication en faveur du bilinguisme est immédiatement étouffée. Mais des pans entiers de ce qui a fait l'Alsace existent encore. Cette première Alsace, vous l'avez sans doute davantage subie, comme beaucoup d'autres, que voulue, sans doute sans toujours bien saisir ce qui se tramait, peut-être même déchiré entre deux courants contraires, aimer l'un, sans désaimer l'autre.

**La deuxième Alsace** est celle de la renaissance culturelle alsacienne. C'est l'époque de la remise en question de l'ordre établi en général et de l'alsacien en particulier. Les générations nouvelles rompent avec les précédentes et proposent une nouvelle lecture du monde, des gens et des choses. À vrai dire, ils tentent de rompre. C'est l'époque du début de votre engagement, en compagnie d'une pléiade d'acteurs et/ou d'activistes de la culture alsacienne. Citons Weckmann, Philipps, Finck, Winter, Dentinger, Schittly, Katz, Muller, Matzen, Reff, Eglès, Engel, Ehni, Keppy, Ungerer, La Manivelle, Stauffer, Sorg, Hartweg, Vogler, Tabouret-Keller, Weiss, le folk de la rue des dentelles, Guntz, Graff, Urban, Moster, Steiber, Deyon, Dammert, Jenny, Schaffner, Scherb, Wittmann, Schwengler, Meyer, Goldstein, Chauder, Brumbt, die SGEN-CFDT, Holderith, le FEC, Goetschy, Cronenberger, Froehlicher, Huber, Kretz, Lienhard, Lux, Martin, Matter, Morgenthaler, Niedermeyer, Peter, Schleef, Stirnweiss, Trouillet, Troxler, Zeter, Sarbacher, Winstein, ABCM et Jean Petit.... La place nous manque pour en citer nombre d'autres.

Nous sommes dans les années 70, 80, 90 du siècle précédent. C'est l'époque où la société alsacienne était à nouveau quelque peu traversée par l'idée d'Alsace. C'est l'époque d'avancée sur le terrain de l'enseignement et des médias, certes parcimonieux, mais qui redonnaient espoir et renforçaient l'engagement, malgré les régressions. Cette deuxième Alsace, vous en avez été de brillants et constants acteurs.

**La troisième Alsace** enfin est celle des années 2000. Des pans entiers de ce qui a fait l'Alsace ont disparu ou végètent. C'est l'époque d'une nouvelle génération, d'une génération qui, la reproduction du modèle portant ses fruits, n'a plus qu'une vague idée de l'Alsace d'avant et qui, étant de plus en plus alignée, ne se pose plus la question de l'Alsace, c'est-à-dire celle d'une Alsace qui pourrait être autre, en réalité elle-même dans la confluence des cultures française et allemande. Certes, le pire n'est jamais sûr, mais le contexte politico-linguistique français ne prête pas à l'enthousiasme. Cette troisième Alsace vous a vu tenir le cap, malgré un certain désenchantement, et même renforcer votre engagement.

**Cher Jean-Marie**, nous tous qui sommes rassemblés aujourd'hui pour te remettre le Prix Eugène Philipps te savons gré d'avoir survécu à la première, d'avoir apporté une contribution majeure à la seconde et enfin de ne pas avoir jeté le manche après la cognée lors de la présente. Tu as apporté maints concepts, tant philosophiques que juridiques à notre réflexion. Ta culture du sujet qui nous préoccupe est non seulement immense, elle dépasse les frontières de l'Alsace. Nous te savons reconnu et consulté dans tout l'espace des revendications linguistiques régionales françaises et bien au-delà. Tu n'es pas le meilleur d'entre nous, nous sommes tous bons (sourire), tu es le premier d'entre nous. Puisse-tu le rester encore longtemps.

**Chère Jacqueline**, nous tous qui sommes rassemblés aujourd'hui pour te remettre le Prix Eugène Philipps te remercions particulièrement pour la part de féminité que tu as apportée à notre combat, en particulier au temps des ouvertures des premières classes ABCM-Zweispachigkeit, et pour le grain de sel que tu sais mettre à nos débats, en particulier lors des conférences du centre culturel alsacien. Nous comptons sur toi aujourd'hui comme demain.

Merci enfin à tous les deux du souci que vous avez de transmettre le flambeau et d'avoir déjà su intégrer une relève à vos divers comités.

Pierre Klein, président



2023

## Faut-il un récit régional à l'instar du récit national ?

*On ne naît pas Alsacien. On le devient... ou pas ! On peut le devenir si l'occasion est donnée de s'appropriier les éléments identificateurs alsaciens.*

**Pierre Klein**

Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire, car à vrai dire, les Alsaciens n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective. Et pour cause, leur histoire et leur culture, prises dans leur entièreté, restent non enseignées dans les écoles d'Alsace et sont amplement absentes des médias, publics notamment. Aussi manque-t-il à l'Alsace un récit alsacien, un récit partagé sur l'histoire et la culture d'Alsace qui traverserait la société alsacienne.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qui leur est racontée ou qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'école et les médias nous présentent de la France. Et parce que l'école et les médias ne nous présentent rien, ou si peu, de ce qui fait l'Alsace, les Alsaciennes et les Alsaciens ne peuvent pas faire leur qui ne leur est pas présenté. Et comme on ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas, les mêmes ne sont pas loin d'avoir atteint le degré zéro du niveau d'adhésion à « l'alsacianitude »<sup>123</sup>.

Parler d'Alsace, c'est parler identité collective. L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la rencontrer dans la rue et lui serrer la main. L'Alsace n'existe, à des degrés divers, que dans la rencontre de personnes, d'identités personnelles, partageant un imaginaire et une volonté d'être et d'agir ensemble. Les identités collectives sont des constructions conduites par les collectivités politiques en fonction d'une stratégie identitaire et diffusées au travers de la socialisation dans le but de créer sentiment d'appartenance et volonté d'être et d'agir ensemble. Si une identité collective alsacienne devait exister, il faudrait qu'en premier lieu qu'il existât une collectivité politique pleine et entière et qu'en second lieu celle-ci définisse les éléments identificatoires à partager et la culture politique à construire. Mais c'est là une autre histoire.

À mon sens, il faut un récit alsacien, mais de quelle nature doit-il être, de quels concepts doit-il relever ? Faut-il un récit proprement alsacien ou faut-il un récit français intégrant pleinement la mémoire alsacienne ? Opter pour le premier nécessiterait des moyens institutionnels pour le construire, ce qui est une gageure dans le contexte du mode de gouvernance français. Opter pour le second nécessiterait une refondation de l'identité nationale au profit d'une francitude faisant sienne le principe d'union dans la diversité. C'est là une autre gageure tant le concept jacobin de l'identité nationale est inscrit dans l'habitus français.

La question n'est pas tant de savoir s'il faut un récit alsacien, tant cela me paraît évident. Elle est plutôt de savoir comment parvenir à réunir les conditions permettant son élaboration et sa diffusion ?  
« *Die Hoffnung stirbt am letzten !* » PK

2023

## **Objectifs et concepts d'un enseignement bilingue** **Ecole A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau**

**Jean Peter**<sup>124</sup>

Créée en 1996, l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau fait partie d'un réseau d'écoles associatives gérées par l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle, A.B.C.M. Zweisprachigkeit. Tomi Ungerer, artiste alsacien de renommée internationale, s'est associé à l'action d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit, en dessinant le sigle de l'association et en acceptant la présidence d'honneur.

Précurseur de l'enseignement bilingue en Alsace et en Moselle, A.B.C.M. Zweisprachigkeit emploie aujourd'hui plus de 120 salariés et accueille dans ses 13 écoles plus de 1200 élèves âgés de 3 ans à 11 ans. La création des écoles A.B.C.M. Zweisprachigkeit a joué le rôle d'aiguillon indispensable au démarrage et au développement de l'enseignement bilingue public en Alsace. A.B.C.M. Zweisprachigkeit milite pour l'ouverture d'un nombre suffisant de classes bilingues donnant la

<sup>123</sup> Telle qu'elle a par exemple été définie par Stadler et Schickele.

<sup>124</sup> Président de l'association OMA liée à l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau.

possibilité à tous les parents qui le souhaitent de donner à leurs enfants un enseignement bilingue, même en zone rurale.

Notre objectif est d'offrir aux enfants un véritable bilinguisme leur permettant de parler, de lire, d'écrire et de s'amuser dans les deux langues et donc de valoriser notre langue régionale dans son rôle de vecteur de communication sans hiérarchisation des langues.

Les trois principes sur lesquels repose l'enseignement des écoles A.B.C.M. *Zweisprachigkeit* sont :

- la définition de la langue régionale
- La notion de Bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence
- La logique de la précocité et la durée d'exposition

Nous nous proposons de développer ces trois thèmes.

## 1. La définition de notre langue régionale

Notre langue régionale est souvent désignée par le mot « Alsacien ». Cette définition, apparue dans l'immédiat après-guerre, caractérise notre langue régionale par rapport à un espace géographique. Cet espace est défini par les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin auxquels on associe parfois le département de la Moselle où l'on pratique le « Platt ou Mosellan »

Nous préférons une définition plus linguistique qui donne à notre langue régionale une dimension internationale, ne se limitant pas aux frontières administratives des départements français. Notre langue régionale est en fait constituée de deux grands dialectes allemands que sont l'alémanique et le francique. Ces deux dialectes sont également parlés en Suisse et dans le Bade-Wurtemberg pour l'alémanique, et dans le Palatinat et la Sarre en ce qui concerne le francique.

Pour mémoire, rappelons que les douze grands dialectes allemands, dont l'alémanique et le francique font partie, ont été formalisés sous forme écrite à partir de 1532 - en grande partie grâce à la traduction de la Bible par Martin Luther. Cette formalisation était désignée par le terme « Schriftdeutsch » qui est devenu « Hochdeutsch », communément appelé « allemand standard ».

De nos jours, l'allemand standard sert de langue véhiculaire suprarégionale - débordant les frontières de l'Allemagne réunifiée. Cette définition de l'allemand standard se rapproche du mot « Elsaesserditsch » (en traduction littérale : allemand d'Alsace) ou son raccourci « Ditsch », couramment employé en Alsace durant la première moitié du XXe siècle.

En résumé : nos grands-parents s'exprimaient oralement « ùf Elsasserditsch » et écrivaient en « Hochdeutsch », l'écriture en langue dialectale étant réservée au théâtre et à la poésie. Cette définition est citée dans l'article 2 des statuts d'A.B.C.M. *Zweisprachigkeit*<sup>125</sup> : « Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région) ».

---

<sup>125</sup> Article 2 des statuts de l'association A.B.C.M. *Zweisprachigkeit*

L'association se donne pour but d'offrir à tous les parents qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : Français – langue régionale d'Alsace et de Moselle.

Cette éducation doit comporter notamment un véritable enseignement bilingue précoce dès l'entrée en maternelle comportant un horaire (hebdomadaire) suffisant d'immersion dans les deux langues pour garantir :

- En fin d'école maternelle une compréhension et une expression orale dans les deux langues suffisantes pour suivre des enseignements dans l'une et l'autre langue à l'école primaire.
- En fin d'école primaire une compréhension et une expression écrite et orale suffisantes pour accéder à un cursus bilingue au collège et au lycée.
- En fin de scolarité, une maîtrise écrite et orale réelle des deux langues, c'est à dire tout simplement d'être bilingue.

Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région)

Notre langue régionale est donc bel et bien de l'allemand, à la fois sous sa forme standard et sa forme dialectale très étroitement associée à une culture régionale forte.

## **2. La notion de Bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence**

Peut-on imaginer la langue française dissociée de son histoire et de sa culture ? Citons pour exemple la présence de très nombreuses lettres muettes en français et d'innombrables expressions faisant partie de la façon d'écrire et de parler dans les sphères du monde francophone.

Ainsi le fait d'écrire le mot « alor » sans la lettre « s » (sous une forme strictement phonétique) est choquant pour la majorité des français et pourrait contribuer à la suppression de la dimension culturelle de la langue française. Dans ce cas de figure, ce « s », lettre muette, constitue une difficulté pour les enfants en situation d'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français. Ces particularités datent en partie du XIII<sup>e</sup> siècle, à une époque où le français était encore un dialecte.

De même, exclure un certain nombre d'expressions telles que « se mettre sur son trente et un » ou « une vérité de La Palice », expressions datant du 15<sup>e</sup> siècle, serait à considérer, à juste titre, comme impensable pour la richesse culturelle de la langue française.

Habités à ces particularismes depuis leur plus jeune âge, les locuteurs français ont fini par les ressentir comme « naturels ».

De la même manière, notre langue régionale ne peut pas non plus être dissociée de son histoire et de sa culture. Dans le cadre de la définition de la langue régionale citée plus haut, l'apprentissage de l'allemand standard, notamment écrit, constitue un support indispensable à la bonne maîtrise de notre langue dialectale.

Il est regrettable que des expressions telles que « S'Elsass » qui apparaissent sur certains supports médiatiques ne respectent pas les règles élémentaires de grammaire et d'orthographe de la langue allemande, l'apostrophe y étant utilisée « à la française » et non tel comme il se doit en tant qu'élément remplaçant des lettres contractées ou disparues, à savoir « Das Elsass » contracté en « 's Elsass ». Ce « s » ne représente pas un élément de liaison entre deux mots, tel que couramment utilisé en français, mais le déterminant « das » contracté en « es », lui-même réduit à « 's ».

Durant la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les événements de la Seconde Guerre mondiale ont développé des tensions négatives et provoqué un phénomène d'autocensure au sein des familles, qui tendent à ne plus transmettre la langue régionale à leurs enfants. La nouvelle génération s'exprime beaucoup plus difficilement en alsacien et ne sait, en grande partie, plus écrire correctement l'allemand standard.

Il est donc primordial de veiller à une acquisition équilibrée des deux langues, dans le cadre d'un bilinguisme apaisé, et de favoriser un bilinguisme culturel plutôt qu'un bilinguisme fonctionnel. Le bilinguisme fonctionnel se contente d'une simple technique de traduction de la langue dite dominante vers la langue dite seconde et conforte improprement l'idée que l'allemand standard est une langue étrangère en Alsace.

Un bilinguisme culturel vise avant tout une parité de compétence et une non-hiérarchisation des langues. L'emploi de consignes de sécurité exclusivement en français dans une grande majorité d'écoles bilingues en Alsace illustre bien ce problème de hiérarchisation.

## **2. La logique de la précocité et de la durée d'exposition**

Pour atteindre cet objectif de parité de compétence, ce sont la précocité et la durée d'exposition à la langue qui constituent le secret d'un bilinguisme réussi, l'acquisition naturelle d'une langue étant optimale entre 0 et 7 ans.

Mais il convient de distinguer l'acquisition naturelle d'une langue en contexte immersif où l'interaction verbale est focalisée sur le sens de l'échange, de l'apprentissage artificiel ayant lieu en milieu scolaire.

Pendant les deux premières années de sa vie, un petit enfant consacre un effort considérable à l'apprentissage des mots et des expressions de sa langue maternelle. Dès l'âge de 9-10 mois, l'enfant incite son entourage à nommer les entités et les phénomènes de son environnement. Le « pourquoi ? » récurrent des enfants de 2-3 ans suscite toutes sortes de commentaires qui permettent à l'enfant de comprendre les rapports entre les choses et le monde, mais aussi entre les mots qui le nomment. Dès les premières semaines de vie, le nourrisson fixe, de façon très attentive, la bouche de ses parents, ce qui lui permet d'apprendre très rapidement l'association entre telle position de la bouche et tel son langagier.

En général, nous ne sommes pas conscients des règles des langues que nous avons acquises. Nous ressentons de manière intuitive ce qui est d'usage correct ou non. L'apprentissage, à partir de l'école élémentaire, vise une formalisation écrite de ces règles implicites, par un processus conscient qui implique une démarche planifiée en milieu scolaire, où l'on utilise les règles explicites de la langue.

L'apprentissage demande un effort attentionnel de la part de celui qui apprend. Le rapport entre la mémorisation des « règles de grammaire » que les élèves mémorisent en classe et la difficulté à les mettre en œuvre lors de l'interaction communicative souligne l'intérêt de l'acquisition. L'acquisition naturelle, en effet, est un processus inconscient, spontané et naturel. C'est par mimétisme et intuition que tous les enfants, quels que soient leur milieu social ou leurs ressources cognitives, vont accéder à une capacité langagière à un stade de compétence plus ou moins étendu qui ne dépendra que de la quantité et de la qualité de l'exposition à la langue.

Par contre l'application d'une « règle » de grammaire n'a rien à voir avec une production automatique rapide et sans effort attentionnel. Cette exposition directe au texte ou participation à des actes de communication est due à l'ensemble des locuteurs présents dans l'environnement immédiat de l'enfant, et non pas seulement à la présence de l'enseignante en salle de classe. Un enfant partage son temps d'éveil au sein de sa vie familiale, dans le milieu social et à l'école.

Il en résulte que la parité horaire nécessaire à l'acquisition naturelle des deux langues ne peut, dans beaucoup de cas, se contenter d'une simple parité horaire à l'école. En effet, cette parité horaire ne garantit pas une parité de compétence linguistique, vu la prédominance et l'omniprésence de la langue française dans la très grande majorité des familles.

Le contexte de ce processus d'acquisition ne tient pas compte des normes grammaticales, mais privilégie une approche communicative ou méthode audio-orale. La méthode d'enseignement immersif doit allier des situations d'apprentissage à des émotions et du vécu, et donc adopter une pédagogie active. Cette première étape est incontournable.

Pour engager un cursus bilingue à l'école élémentaire et donc une formalisation écrite des deux langues, les compétences de l'oralité de la langue seconde doivent impérativement être équivalentes aux compétences de la langue maternelle avant la fin de la première année de l'école élémentaire, le CP.

L'exposition à la langue entre 0 et 7 ans, nécessaire à une acquisition naturelle de la langue seconde, est de 1000 heures par an et de 2 heures par jour tout au long de l'année. Cette exposition accuse un retard de 3 ans pour les enfants francophones qui arrivent à l'école maternelle et un cursus scolaire en immersion complète ne peut offrir que 780 heures effectives en langue seconde.

Les écoles A.B.C.M. *Zweisprachigkeit* adoptent donc logiquement un enseignement en immersion compensatoire qui peut corriger, en partie, ce manque d'exposition à la langue dite seconde. Au vu de la situation de pratique de notre langue régionale dans le domaine social, une immersion complète

s'avère indispensable. L'organisation des écoles maternelles en triples niveaux permet, de plus, d'optimiser par effet de fratrie le temps de pratique de la langue seconde.

L'école maternelle privilégie par nature un contact chaleureux et rassurant entre enseignant et enfants. Seul un maître de référence strictement germanophone est capable de motiver et de stimuler les enfants pour une pratique effective de la langue et atteindre ainsi les objectifs d'une parité de compétence dans les deux langues.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture qui utilise exclusivement les règles explicites de la langue, sans les prérequis de l'oralité de la langue, est très difficile. La distinction acquisition-apprentissage est sans doute le plus fondamental des principes. Qui ne connaît pas la règle de substitution pour distinguer la finale -é ou -er dans la phrase « voulez-vous chanter » en remplaçant le verbe chanter par un verbe du troisième groupe ? Elle exploite de façon très simple et très sûre des connaissances qui se réfèrent à l'acquisition orale et inconsciente de la langue.

Par ailleurs, la langue allemande est une langue que l'on peut qualifier de transparente à l'écrit, car la très grande majorité des lettres prononcées à l'oral sont écrites, chaque lettre se prononce, les lettres muettes sont inexistantes, et il n'existe pas de combinaisons vocaliques (ai/ei/oi/ou/au/eau) ou nasales (on/an/in/en). Cette vertu facilite l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, c'est pourquoi il est beaucoup plus judicieux de débiter ces apprentissages en allemand et non en français. Le choix de l'allemand en tant que première langue d'apprentissage est donc beaucoup plus logique, en apparentant par la suite les lettres muettes françaises et ses combinaisons spécifiques à des cas particuliers.

Les conditions de réussite d'une acquisition linguistique précoce peuvent raisonnablement être énoncées de la façon suivante :

Un enfant apprend naturellement à parler entre 0 et 7 ans en suivant la trilogie phonèmes-mots-phrases. Les phonèmes sont les sons de base d'une langue donnée, les mots sont des juxtapositions de phonèmes et les phrases forment des ordonnancements de mots liés par la syntaxe. Pour que l'apprentissage soit naturel, il faut en moyenne deux heures de pratique par jour, tous les jours de l'année. C'est entre 0 et 6 ans que nous construisons les idées fortes qui guideront l'essentiel de nos décisions de vie qui animent notre existence d'adulte. C'est aussi à cet âge que parler, crier et chanter une langue, en faisant vibrer tout notre être, détermine notre attachement à cette langue.

En résumé c'est entre 0 et 7 ans qu'on apprend à parler et à aimer naturellement une ou deux langues. C'est après l'acquisition de l'oral à la fin de la sixième année de vie que l'on formalise « artificiellement » par écrit une langue grâce à l'école.

Ce cheminement est le seul capable de garantir un véritable bilinguisme pour le plus grand nombre.

Offrir le bilinguisme à un enfant dès 2 ans c'est lui offrir un cadeau pour la vie qu'on ne pourra plus jamais lui offrir plus tard.

Une langue est indissociable de la culture qui lui est associée.

L'apprentissage d'une deuxième langue c'est donc être bilingue et biculturel.

Ces enfants, ouverts aux langues et aux cultures, construiront l'Europe de demain.

La réussite d'un bilinguisme effectif nécessite un enseignement qui associe langue, culture et histoire.

On ne peut pas aimer ce qu'on ne connaît pas.

Comme nous l'avons déjà dit, la langue ne peut être dissociée de sa culture. L'histoire régionale fait partie intégrante de cette culture, mais son enseignement est totalement absent des programmes officiels français de l'école élémentaire jusqu'en fin de collège. De plus, l'histoire de l'Allemagne intégrée dans ces mêmes programmes ne comporte que la période nazie (à l'exception des monuments « wilhelmiens » de Strasbourg et d'Otto Von Bismarck) et ses heures les plus sombres...De toute

évidence l'enseignement institutionnel doit être repensé, tant pour la méthode d'acquisition linguistique que pour les contenus culturels<sup>126</sup>. JP



2023

## **Commémoration de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539** **Communiqué**

Il a donc fallu, ce lundi 30 octobre 2023, exalter l'ordonnance de Villers-Cotterêts prise par François Ier en 1539 et faire de la ville éponyme une sorte de capitale mondiale de la langue française. Il a donc fallu souligner, comme l'a fait le président de la République, combien la langue française est belle et combien elle cimenter la nation.

Ah que l'on aime commémorer en France. De belles grand-messes républicaines qui parfois tiennent du narcissisme, souvent de l'autosatisfaction et toujours de la pédagogie parce qu'il s'agit de faire mémoire collective. Répéter pour conforter le mythe national et bien ancrer les choses dans les esprits. Répéter encore et encore comme si le doute existait que cela ne soit le cas.

Que la langue française soit belle, personne n'en doute. Plus belle que d'autres ? À chacun sa réponse. Mais que ce soit par elle que l'on devient Français, que ce soit elle qui cimenter la nation, comme il nous a été donné d'entendre de la bouche du Président, voilà qui relève d'une philosophie politique passablement jacobine.

On enseigne habituellement dans les facultés qu'il existe deux approches de la définition de la nation, l'une objective, l'autre subjective. La première définit la nation par la langue, la culture et l'histoire. La seconde la fait reposer sur le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et d'agir rassemblé.

Le Président se positionnerait donc plutôt sur la première, celle qui ressemble beaucoup aux caractéristiques de l'ethnicité ou de l'unicité en tant que contraire de la pluralité. Et il est loin d'être le seul dans ce cas, tant l'idée est prégnante dans la culture politique française !

---

<sup>126</sup> N.B. : L'acquisition des phonèmes (sons de base d'une langue donnée) participe au développement des synapses chez les enfants entre 0 et 7 ans, période de croissance primordiale du cerveau. Les neurones sont les cellules mémoires du cerveau. Les synapses qui assurent les échanges entre les cellules mémoires contribuent à augmenter les capacités cognitives du cerveau. Chaque langue possède un champ de phonèmes qui lui est propre et donc plus de langues c'est plus de capacités cognitives. L'acquisition de notre allemand dialectal qui est en glissement phonétique par rapport à l'allemand standard augmente l'acquisition du nombre de phonèmes sans difficulté syntaxique supplémentaire. JP

Est-ce bien la langue qui fait et cimenter la nation ? Prenons deux exemples. Le premier. Qu'est-ce qui distingue un francophone d'un germanophone, la langue évidemment ! Mais qu'est-ce qui distingue un francophone suisse d'un francophone français ? Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français ? Ce n'est pas la langue, en tout cas pas que la langue. La langue confère une identité linguistique.

Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture, notamment politique, que l'on installe dans les esprits au travers de la socialisation mise en œuvre notamment à l'école et dans les médias, par une sorte de formatage donc. Second exemple. Ceux qui en 1940 ont suivi le maréchal (Pétain) et ceux qui ont suivi le général (de Gaulle) parlaient la même langue et pourtant la nation était plus désunie que jamais.

On nous raconte donc une belle histoire autour de la langue française pour faire oublier que cette langue n'est pas la seule de France et nous faire accepter pourquoi les autres langues de France, celles dites régionales, si elles sont certes connues, ne sont toutefois pas reconnues. En tout cas pas véritablement. La chose a été suffisamment décrite.

Mais qu'en est-il au final de la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts qui impose l'usage du « *langage maternel francoys, et non autrement* », dans les textes juridiques ? Veut-elle imposer le seul français ou éliminer avant tout le latin.<sup>127</sup> S'il s'agit d'imposer le seul français, l'interprétation peut être différente. *Langage maternel francoys* peut aussi vouloir signifier dans une langue de France. D'ailleurs dès 1567 l'édit est reformulé en « *langage maternel ou françois* », reprenant en cela une ordonnance de Charles VIII de 1490 parlant de langue « *maternelle ou francoise* », tout comme celle de Louis XII en 1510 disant que les choses soient faites « *en vulgaire et langage du pais* ».

La langue française s'imposera progressivement à l'ensemble de l'administration royale, sans toutefois éliminer un certain temps l'usage d'autres langues de France, comme ce fut le cas en Alsace. Mais la France moderne n'officialisera jamais sa propre pluralité linguistique. En cela, elle est une exception au sein des démocraties libérales.

On fait donc largement dire à François Ier ce qu'il ne dit pas, peut-être bien pour se défaire et justifier le monopole conféré par la suite à la langue française au détriment des autres langues de France, en vertu d'une vision jacobine de la chose linguistique, un vrai particularisme français qui valait bien une grand-messe à Villers-Cotterêts... Au final, l'ordonnance s'avérera être un élément important du renforcement de l'absolutisme royal.

Pierre Klein, président

-----

### **Gedenken an die Verordnung von Villers-Cotterêts von 1539**

#### **Pressemitteilung**

Es war also notwendig, an diesem Montag, dem 30. Oktober 2023, die von Franz I. 1539 erlassene Verordnung von Villers-Cotterêts zu verherrlichen und die gleichnamige Stadt zu einer Art Welthauptstadt der französischen Sprache zu machen. Es musste also betont werden, wie es der Präsident der Republik tat, wie schön die französische Sprache ist und wie sehr sie die Nation zusammenhält.

Ach, was wird in Frankreich doch gerne gedenkt. Schöne republikanische Hochämter, die manchmal Züge von Narzissmus, oft von Selbstzufriedenheit und immer von Pädagogik tragen, weil es darum geht, Kollektivgedächtnis zu schaffen. Wiederholen, um den nationalen Mythos zu festigen und die

---

<sup>127</sup> Aussi pour affaiblir l'influence de l'Église ?

Dinge fest in den Köpfen zu verankern. Wiederholen, immer und immer wieder, als gäbe es Zweifel daran, dass dies tatsächlich der Fall ist.

Dass die französische Sprache schön ist, bezweifelt niemand. Schöner als andere? Jedem seine eigene Antwort. Aber dass man durch sie Franzose wird, dass sie die Nation zusammenhält, wie wir aus dem Mund des Präsidenten gehört haben, das ist eine ziemlich jakobinische politische Philosophie.

An den Fakultäten wird üblicherweise gelehrt, dass es zwei Ansätze zur Definition der Nation gibt, einen objektiven und einen subjektiven. Der erste definiert die Nation durch Sprache, Kultur und Geschichte. Der zweite stützt sie auf das Gefühl der Zugehörigkeit und den Willen, gemeinsam zu sein und zu handeln.

Der Präsident würde sich also eher bei der ersten positionieren, die den Merkmalen der Ethnizität oder der Einzigartigkeit als Gegenteil von Pluralität sehr ähnlich ist. Und er ist damit bei weitem nicht allein, so prägnant ist diese Idee in der politischen Kultur Frankreichs!

Ist es wirklich die Sprache, die die Nation ausmacht und zementiert? Nehmen wir zwei Beispiele. Das erste. Was unterscheidet einen Französischsprachigen von einem Deutschsprachigen? Natürlich die Sprache! Aber was unterscheidet einen Schweizer Französischsprachigen von einem französischen Französischsprachigen? Was macht den einen zu einem Schweizer und den anderen zu einem Franzosen? Es ist nicht die Sprache, zumindest nicht nur die Sprache. Die Sprache verleiht eine sprachliche Identität.

Was den einen zum Schweizer und den anderen zum Franzosen macht, ist die Kultur, insbesondere die politische Kultur, die durch die Sozialisierung, die vor allem in der Schule und in den Medien stattfindet, in den Köpfen der Menschen verankert wird, also durch eine Art Formatierung. Zweites Beispiel. Diejenigen, die 1940 dem Marschall (Pétain) folgten, und diejenigen, die dem General (de Gaulle) folgten, sprachen dieselbe Sprache, und dennoch war die Nation uneinig denn je.

Man erzählt uns also eine schöne Geschichte rund um die französische Sprache, um uns vergessen zu lassen, dass diese Sprache nicht die einzige in Frankreich ist, und um uns akzeptieren zu lassen, warum die anderen Sprachen Frankreichs, die sogenannten Regionalsprachen, zwar bekannt sind, aber nicht anerkannt werden. Zumindest nicht wirklich. Die Sache ist hinreichend beschrieben worden.

Aber was ist letztendlich mit der berühmten Verordnung von Villers-Cotterêts, die den Gebrauch der „Muttersprache Francoys, und nicht anders“<sup>128</sup>, in Rechtstexten vorschreibt? Wollte sie nur das Französische durchsetzen oder vor allem das Lateinische eliminieren.<sup>129</sup> Wenn es darum geht, nur das Französische durchzusetzen, kann die Interpretation anders ausfallen. „Muttersprache Francoys“ kann auch bedeuten, in einer Sprache Frankreichs zu schreiben. Bereits 1567 wurde das Edikt in „Muttersprache oder Französisch“<sup>130</sup> umformuliert, womit eine Verordnung von Karl VIII. aus dem Jahr 1490 aufgegriffen wurde, in der von „Muttersprache oder Französisch“<sup>131</sup> die Rede war, ebenso wie die von Ludwig XII. aus dem Jahr 1510, in der es hieß, dass die Dinge „in Volks- oder Landesprache“<sup>132</sup> gemacht werden sollten.

Die französische Sprache setzte sich nach und nach in der gesamten königlichen Verwaltung durch, ohne jedoch für eine gewisse Zeit den Gebrauch anderer französischer Sprachen zu unterbinden, wie es im Elsass der Fall war. Das moderne Frankreich hat seine eigene Sprachenvielfalt jedoch nie offiziell anerkannt. In dieser Hinsicht ist es eine Ausnahme unter den liberalen Demokratien.

---

<sup>128</sup> (langage maternel francoys, et non autrement)

<sup>129</sup> Auch um den Einfluss der Kirche zu schwächen?

<sup>130</sup> (langage maternel ou françoise)

<sup>131</sup> (maternelle ou francoise)

<sup>132</sup> (en vulgaire et langage du pais)

Man lässt Franz I. also weitgehend sagen, was er nicht gesagt hat, vielleicht auch, um sich selbst zu entlasten und das Monopol zu rechtfertigen, das der französischen Sprache später auf Kosten der anderen Sprachen Frankreichs verliehen wurde, und zwar aufgrund einer jakobinischen Sicht der sprachlichen Dinge - ein echter französischer Partikularismus, der eine große Messe in Villers-Cotterêts wert war... Letztendlich sollte sich die Verordnung als ein wichtiges Element zur Stärkung des königlichen Absolutismus erweisen.

Pierre Klein, Präsident

2017

## **Militance culturelle Un bilan d'étape**

### **Armand Peter**

Les années 2000 inaugurent la fin d'une époque marquée par la disparition de nombreux écrivains et militants dont Jean-Pierre Schmidlin (2002), Fred Urban (2004), Camille Claus (2005), Conrad Winter (2007), Adrien Finck (2008), Franck Wohlfahrt (2010), Françoise Schaffner (2010), Michel Gruner et André Weckmann (2012).

Beaucoup de créateurs ont mis fin à leur engagement ou se sont retirés. La chanson dialectale a perdu de sa voix malgré l'arrivée de nouveaux talents : Jean-Pierre Albrecht, Serge Rieger, Isabelle Grussenmeyer qui excellent dans la chanson et le conte pour enfants, et Robert-Frank Jacobi, porte-drapeau de la contestation régionaliste. Dans ces premières années du XXI<sup>e</sup> siècle, on retiendra plusieurs moments forts qui concernent l'histoire, le travail de sensibilisation et l'information.

### **Retour à l'histoire**

C'est la re-découverte du patrimoine littéraire à l'exemple des Rencontres européennes de Littérature lancées à partir de 2004 par Gérard Pfister, éditeur d'Arfuyen, aidé de Jacques Goorma, qui décernent tous les ans le prix Nathan Katz. (1) À l'exemple aussi des spectacles et animations scolaires proposés par Aline Martin, Jean Lorrain et Charles Fichter en hommage à de nombreux écrivains et poètes alsaciens ( dans le cadre du Centre Culturel alsacien puis au sein de l'association « A livre ouvert ») et encore les concerts littéraires de Jean-Marie Hummel et de Liselotte Hamm ou de Dany Muringer du groupe Géranium, auteur de « Rosalie », une magnifique adaptation du récit de Nathan Katz « s'Resele » (2000) et des « Kriagschrifta, écritures alsaciennes 14-18 » (2014). Les lectures fleurissent, animées par les poètes Jacques Goorma, Paul Schwarz, Marc Syren qui se retrouvent aux marchés de la poésie organisés par bf éditeur en 2002 et en 2003.

C'est l'évocation de quelques grands problèmes de l'histoire contemporaine à travers les Tables d'histoire organisées au Centre Culturel alsacien avec la contribution des historiens Wahl, Igersheim, Strauss, Richez, Olivier-Utard, Uberfill, Stoskopf...Et encore le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Constitution de 1911 fêté avec éclat par les associations culturelles.

Ce retour à une histoire décomplexée est amorcé par un colloque en 2006 organisé par la Société des Amis de la culture bilingue en Alsace. « La construction de la mémoire doit être faite en fonction des enjeux du présent, écrit Pierre Klein, organisateur de la manifestation. La diversité des mémoires doit aller de pair avec le devoir de mémoire. Mais l'école ne fait pas tout. Les médias ont un rôle des plus importants à jouer pour faire connaître et partager l'histoire et la culture en Alsace ». (2)

### **De Mitteleuropa au Centre Culturel Alsacien**

Le travail de sensibilisation et de production suit son cours. Les éditions militantes bf et Salde publient. EMA, éditions musicales d'Alsace, enregistrent et passent en numérique, mais ses activités diminuent avec la baisse de la création et de la diffusion artistique. C'est une floraison de livres sur l'histoire, la langue et la littérature enrichie par les écrits des contestataires de la nouvelle région Grand Est :

François Igersheim évoque Émile Baas et la « Jeune Alsace résistante (1941-1945) », Charles Fichter écrit une « autre histoire de la littérature alsacienne au début du XXe siècle », Bernard Wittmann, Franz Waag, Michel Krempper réhabilitent la mémoire de militants autonomistes, François Schaffner, Robert Greib et Jean-Michel Niedermeyer racontent l'histoire de la langue alsacienne et Pierre Kretz vitupère contre la nouvelle politique régionale. Martin Graff, écrivain bilingue et comédien, poursuit ses vagabondages par-delà le Rhin et le Danube. Et Pierre Klein, militant historique du mouvement culturel, fondateur de l'ICA, Initiative Citoyenne alsacienne en 2010, ne s'arrête plus de publier, de pétitionner, de débattre pour défendre une Alsace bilingue dans une Alsace maintenue dans un cadre institutionnel propre.

En 2008, Mitteleuropa salue la mémoire de Vaclav Havel, elle consacre sa dixième biennale à « L'Europe, difficile Utopie » (dont l'une des utopies inconcevables serait le départ du Parlement européen de Strasbourg) puis célèbre le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du Mur de Berlin en 2009 et quitte la scène avec regret lors d'un dernier hommage au poète André Weckmann à la bibliothèque de Kehl en octobre 2012. L'année suivante, l'écrivain Albert Strickler ouvre « Tourneciel », une nouvelle maison d'édition consacrée à la poésie.

Deux organismes culturels sont actifs dans la promotion de la langue et de la culture régionales. L'OLCA, Office pour la langue et la culture en Alsace, créé en 1994 par la Région Alsace sous le nom de ORBI, Office Régional pour le bilinguisme, est dirigé par Fred Urban, ancien président du Cercle Schickele et grand défenseur de l'allemand et du dialecte. (3)

La structure devenue OLCA, richement dotée par la Région et les deux Départements, veut « réinventer quotidiennement le dialecte », mais elle refuse de comprendre que le dialecte aujourd'hui en chute libre ne peut survivre sans l'apprentissage et la promotion de l'allemand. (4) Par ses aides qu'elle saupoudre dans de multiples domaines, elle cherche à fidéliser une clientèle qui a besoin de reconnaissance et de soutien financier. Mais ses actions cautionnent une politique linguistique rétrograde des élus et bloquent en définitive l'avenir du bilinguisme et du dialecte en Alsace.

À côté de ce mastodonte politiquement correct, voici le CCA, Centre Culturel Alsacien, créé en 2011 par les bénévoles qui dirigent Culture et Bilinguisme en Alsace et en Moselle/René-Schickele Gesellschaft, soutenu par les associations Mitteleuropa, Atelier Alsacien, les éditions bf et Salde et la Fédération Alsace bilingue. Il se définit comme « un lieu de rencontre et d'échange pour découvrir l'Alsace, son histoire, ses langues, sa littérature, son territoire, écrit Jean-Marie Woehrling, président de Culture et Bilinguisme.

Mais aussi un lieu de débats, un laboratoire pour élaborer « la nouvelle culture alsacienne » du XXI<sup>e</sup> siècle et construire un projet culturel pour demain intégrant tous les habitants de l'Alsace ». (5) Ses activités prennent la forme d'expositions et de conférences, lectures, tables d'histoire dans les trois expressions linguistiques (français, dialecte, allemand). Le Centre Culturel anime aussi plusieurs ateliers (cours d'alsacien, chanson yiddish, chants et danses traditionnelles) et participe au centre de ressources sur les langues en Alsace et à la librairie de Culture et Bilinguisme. Il accueille tous les ans plus de 60 manifestations avec une belle ouverture de part et d'autre du Rhin. Il est sans aucun doute le lieu le plus actif et fécond en Alsace pour imaginer et « découvrir avec d'autres ce qu'est l'Alsace et débattre avec les militants culturels sur ce qu'elle peut devenir ».

**Radio-télé, suite et fin ?**

Dans le domaine de l'information, les militants avaient longtemps bataillé contre le démantèlement de la radio et télévision régionales. Les deux médias étaient séparés en 1982 et la radio se divisait à son tour en Radio Bleue Alsace de langue française et Radio Bleue Elsass en dialecte. En 2016, cette dernière allait devenir radio numérique à capter sur internet. Quant à la télévision, elle a perdu ses marques et attend que le gouvernement jacobin la mette au service d'un Grand Est plus grand que la Belgique. À quoi bon ?

Les radios dites libres deviennent radios commerciales y compris la militante radio Dreyeckland. La télévision privée est passée sous le contrôle de la presse écrite. Les deux quotidiens, les DNA et l'Alsace, ont racheté fin 2009 la chaîne Alsatic devenue Alsace 20, chaîne câblée régionale qui émet en français et en dialecte.

### Les héritiers de Weckmann

Nouveau venu, *La Feuille de chou*, blog créé en 2004 par Jean-Claude Meyer, historique militant politique et nouvel artisan d'« une presse quotidienne radicale au capital illimité d'indignation ».

La revue *Land un Sproch*, dernière publication militante, éditée par Culture et Bilinguisme, a pris du poids. Elle tire à 2500 exemplaires, mais son lectorat est limité. Elle commente l'actualité linguistique et s'ouvre aux nombreuses activités de son nouveau Centre culturel, elle publie dans chaque numéro un dossier bilingue important à l'exemple des quatre sujets retenus en 2015 : « 14-18, la folie de la guerre », « les autonomismes en Alsace », « Identité et religion », « l'Alémanie ». (6) Culture et Bilinguisme, à ce jour, elle est de moins en moins soutenue par les pouvoirs locaux malgré le succès de ses initiatives. L'association, gérée par quelques vieux militants, n'a pas encore trouvé de relève. Dans l'immédiat, la revendication alsacienne s'est déplacée vers deux grands thèmes, la politique linguistique et la nouvelle politique régionale, pris en charge par l'inépuisable association Culture et Bilinguisme et plusieurs nouveaux acteurs. (7)

Le départ en 2012 d'André Weckmann illustre la fin de cette histoire qui a débuté dans les années 1945 et qui pourrait s'intituler « les années Weckmann ». « Nous sommes encore loin d'avoir pris la mesure de son œuvre...immense, écrit Jean-Paul Sorg. La voilà livrée à l'avenir, à nous, en position d'héritiers. André Weckmann ne faillit jamais au principe espérance. Ses textes, ce sont des exercices spirituels d'espérance, d'utopie... ». (8)

Et les militants culturels, avec sagesse ou fureur, questionnent : que restera-t-il de nos idées, de nos essais, de nos pratiques, de nos utopies dans cette Alsace en perdition ?

Peut-être un « héritage suspendu à notre seul sens de l'espérance ? ». AP

### Notes

- (1) Prix Nathan Katz décerné sous la forme de la publication d'une œuvre d'un auteur alsacien traduite en français : 13 écrivains et poètes ont été honorés de 2004 à 2017 dont Jean Hans Arp (traduit par Aimée Bleikasten), Albert et Adolphe Matthis (traduits par Gaston Jung), Gustave Stoskopf (traduit par Noctuel), Lina Ritter (traduite par Jean-Paul Gunsett)
- (2) Pierre Klein, colloque « Identité alsacienne et enseignement de l'histoire et de la culture », Société des Amis de la culture bilingue en Alsace, 2006
- (3) Il sera renvoyé par Robert Grossmann, président de la commission culture du Conseil régional et germanophobe
- (4) Sans doute pour éviter que le Cercle Schickele et les « nostalgiques du Blut und Boden » ne fassent « main-basse sur ma langue » (dixit Grossman)
- (5) Document Culture et Bilinguisme, programme du Centre Culturel Alsacien, 2011
- (6) La revue *Land un Sproch* publiera son 200<sup>e</sup> numéro en 2017
- (7) Ces sujets sont évoqués en épilogue par Jean-Marie Woehrling et Pierre Klein.
- (8) Jean-Paul Sorg, in *Revue Alsacienne de Littérature*, n° 118, 2012



[www.fab.alsace](http://www.fab.alsace)

## **Fédération Alsace Bilingue – *Verband zweisprachiges Elsass***

La fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass regroupe à ce jour 24 associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales d'Alsace

### **Statuts de l'association**

#### **(Extraits)**

#### **Article 1 : Constitution et dénomination**

Entre toutes les associations qui adhèrent aux présents statuts, il est formé une association dénommée : « Fédération Alsace bilingue - *Verband zweisprachiges Elsass* », fédération des associations d'Alsace et de Moselle pour la langue et la culture régionales - *Föderative Vereinigung für die regionale Sprache und Kultur* », désignée ci-après comme « la fédération - *der Verband* ».

#### **Article 2 : Objet**

La fédération a pour but d'organiser, dans le respect de leur autonomie, la coordination des associations membres dans le domaine de l'action pour le développement de la langue et la culture régionales en Alsace et en Moselle. A cette fin, la fédération aura pour mission :

- de favoriser la création d'outils de travail et de communication communs aux associations membres,
- d'assurer avec l'accord des associations membres et selon des modalités convenues en commun l'expression des positions communes des associations membres,
- de représenter en tant que nécessaire les associations membres auprès des pouvoirs publics et des médias,
- de réaliser les travaux délégués par les associations membres,
- d'engager toute action juridique en rapport avec son objet.

Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

**Adhésion :** si vous voulez faire adhérer une association en accord avec les statuts, demandez un bulletin n° d'adhésion à : [president.fab-vze@orange.fr](mailto:president.fab-vze@orange.fr)

*Dem Verband zweisprachiges Elsass gehören derzeit 24 Vereine, die sich für die Förderung der elsässischen Regionalsprache und -kultur einsetzen, an.*

### **Auszug aus der Satzung**

#### **Artikel 2: Zweck**

*Ziel des Verbands ist es, unter Wahrung ihrer Autonomie die Koordination der Mitgliedsverbände im Bereich der Maßnahmen zur Entwicklung der Regionalsprache und -kultur im Elsass und in der Moselle zu organisieren. Zu diesem Zweck hat der Verband folgende Aufgaben:*

- die Schaffung von gemeinsamen Arbeits- und Kommunikationsinstrumenten der Mitgliedsverbände zu fördern,*
- mit Zustimmung der Mitgliedsverbände und nach gemeinsam vereinbarten Modalitäten die Äußerung der gemeinsamen Positionen der Mitgliedsverbände zu gewährleisten,*
- soweit erforderlich, die Mitgliedsverbände bei Behörden und in den Medien zu vertreten,*
- die von den Mitgliedsverbänden delegierten Arbeiten durchzuführen,*
- alle rechtlichen Schritte im Zusammenhang mit ihrem Zweck einzuleiten.*

*Im Sinne der Mitgliedsverbände ist die Regionalsprache Deutsch, sowohl in Form der alemannischen und fränkischen Dialekte der Region als auch in Form des Standarddeutschen.*

*Die regionale Kultur ist Kultur im Elsass. Sie findet ihren Ausdruck insbesondere in der französischen Sprache, im Standarddeutsch oder im Dialektdeutsch. Sie ist eine zweisprachige Kultur, die aus der französischen, der deutschen und der eigentlichen elsässischen Kultur besteht. Sie ist zugleich eine und vielfältig....*

### **Les associations membres de la FAB-VZE en 2024**

Alemaniac

Alsace Jungi fers Elsassische : [www.ajfe.fr](http://www.ajfe.fr)

Association des parents d'élèves de l'enseignement public : [www.apepa.fr](http://www.apepa.fr)

Association pour le bilinguisme dès la maternelle : [www.abcmzwei.eu](http://www.abcmzwei.eu)

Centre culturel alsacien : [www.centre-culturel-alsacien.eu](http://www.centre-culturel-alsacien.eu)

C-1'Europe, conférence paneuropéenne de Strasbourg : [euroblick@gmail.com](mailto:euroblick@gmail.com)

Club perspectives alsaciennes : [www.perspectivesalsaciennes.com](http://www.perspectivesalsaciennes.com)

Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle : [www.culture-bilinguisme.eu](http://www.culture-bilinguisme.eu)

D'Kinderstüb: [www.abcm-jeanpetit.eu](http://www.abcm-jeanpetit.eu)

Elsäss Üssbildung : [www.elsass-ussbildung.org](http://www.elsass-ussbildung.org)

Eltern Alsace : [www.eltern-bilinguisme.org](http://www.eltern-bilinguisme.org)

Fonds international pour la langue alsacienne : [www.filalsace.net](http://www.filalsace.net)

Foyer de l'étudiant catholique : [www.fec-strasbourg.org](http://www.fec-strasbourg.org)

Heimetsproch un Trädition : [www.heimetsproch.fr](http://www.heimetsproch.fr)

Initiative citoyenne alsacienne : [www.ica.alsace](http://www.ica.alsace)

Les Misela : [www.lesmisela.fr](http://www.lesmisela.fr)

Life Vallye : [alexis.lehmann@orange.fr](mailto:alexis.lehmann@orange.fr)

OMA: [www.abcmzwei.eu/?s=OMA](http://www.abcmzwei.eu/?s=OMA)

Regioschule : [www.mulhouse.abcmzwei.eu](http://www.mulhouse.abcmzwei.eu)

Schick'Lothringen : [culturebilinguismemoselle@gmail.com](mailto:culturebilinguismemoselle@gmail.com)

Schick-Süd-Elsass : [www.assoschick.alsace](http://www.assoschick.alsace)

Schwalmala : [www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles](http://www.abcmzwei.eu/carte-des-ecoles)

Sprochrenner : <https://www.sprochrenner.alsace/fr/>

Unsri Gschicht: [www.unsrigschicht.org](http://www.unsrigschicht.org)

## **Les actes des colloques et autres publications sur papier de la FAB-VZE :**

- **Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace**, dir. Pierre Klein, une publication de la Fédération Alsace Bilingue-*Verband zweisprachiges Elsass*, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2014(épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 18 et 19 mars 2015**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016, ouvrage bilingue (épuisé/vergriffen)
- **Tout sur le bilinguisme, tous pour le bilinguisme**, Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2016 (épuisé/vergriffen)
- Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 16 et 17 mars 2016**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2017(épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque des 14 et 15 juin 2017**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2018 (épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 21 octobre 2018**, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil\_Verlag*, Fegersheim, 2019 (épuisé/vergriffen)
- **Almanach, Les associations se présentent**, fédération Alsace bilingue, dir. Pierre Klein, Editions *Allewil Verlag*, Fegersheim, 2020 (épuisé/vergriffen)
- **Les Rencontres de Strasbourg, Actes du Colloque du 28 septembre 2019**, dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, 2020 (épuisé/vergriffen)
- Les Rencontres de Strasbourg, Actes du colloque du 22-10-2021, La place des langues française et allemande dans le Rhin supérieur/***Der Stellenwert der französischen und deutschen Sprache am Oberrhein*, dir. Pierre Klein, Editions Coollibri, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Bilinguisme d'Alsace, des causes du déclin aux conditions d'un renouveau-***Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?* dir. Pierre Klein, ID l'édition, Bernardswiller, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Perspectives pour le bilinguisme en Alsace,** *Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass*, Pierre Klein-FAB, ID l'édition, Bernardswiller, 2022 (épuisé/vergriffen)
- **Identité alsacienne : un renouveau politique pour une renaissance culturelle**, Pierre Klein, Elsass Journal spécial, Coollibri, Toulouse, 2023
- **Langue régionale d'Alsace : un passé méconnu, un présent imparfait, un futur incertain**, Pierre Klein, Coollibri, Toulouse, 2023
- **Actes du colloque Identité – Politique et aménagement linguistiques** du 30 septembre 2023, dir. Pierre Klein, Editions Coollibri, 2024.

- Actes du colloque **Demain, l'Europe ?**, du 18 novembre 2023, dir. Pierre Klein, Editions Coollibri, 2024.

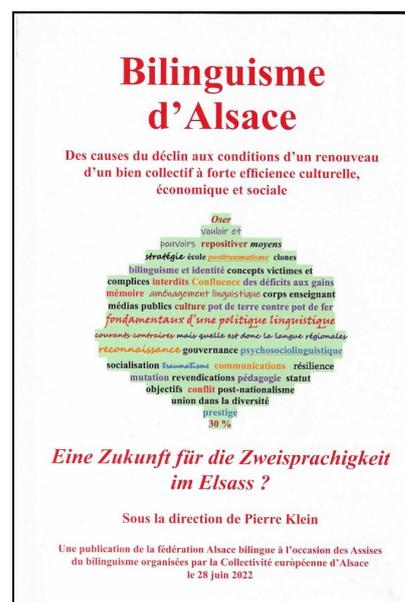
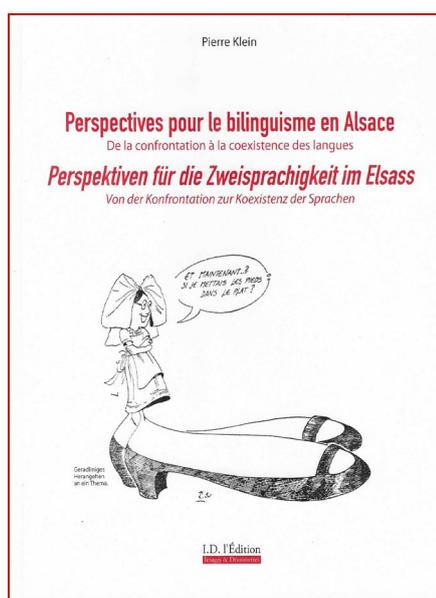
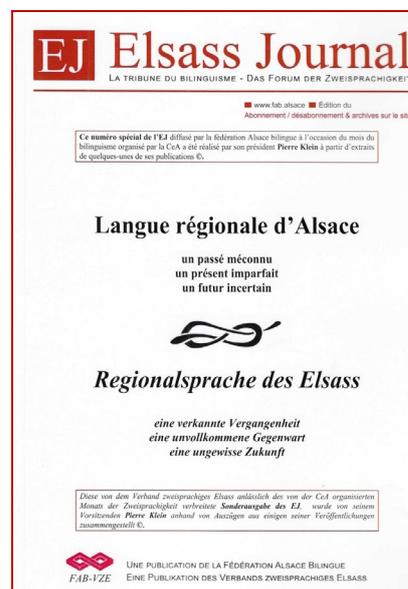
- Recueil **10 ans de FAB-VZE**, dir. Pierre Klein, Coollibri, Toulouse, 2024

- **Elsass Journal** 1ère période : année 2016-2017

- **Elsass Journal** 2ème période : depuis 2022

**Publications sur sites : [www.fab.alsace](http://www.fab.alsace)**

En voici quelques-unes :



Fédération Alsace bilingue (FAB)  
*Verband zweisprachiges Elsass*

**La place des langues française  
et allemande  
dans le Rhin supérieur**

*Der Stellenwert der deutschen  
und französischen Sprache  
am Oberrhein*

Actes du colloque

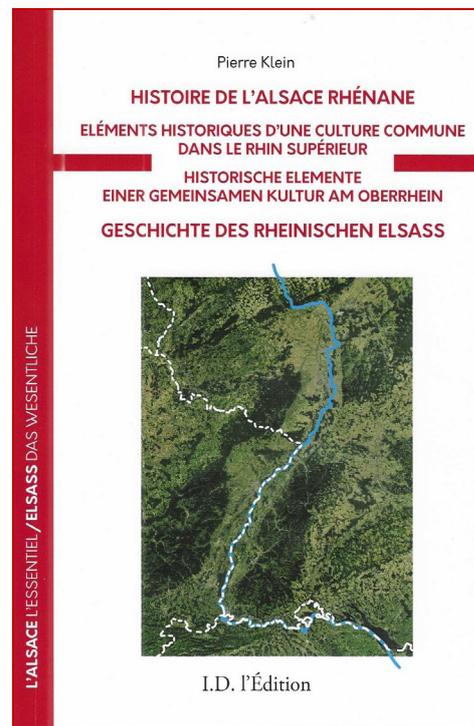
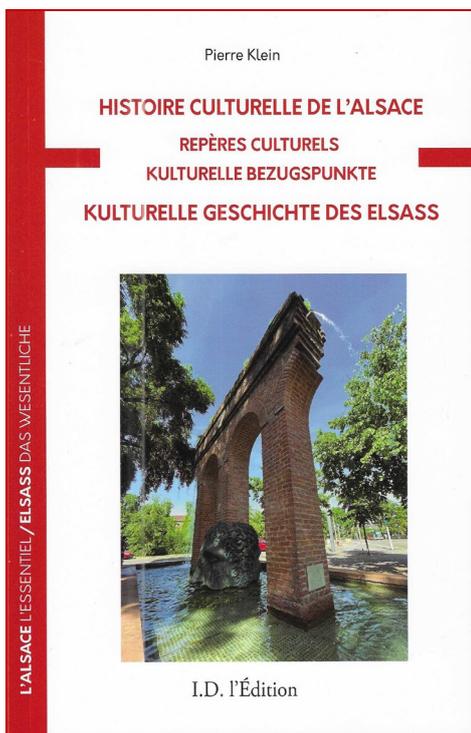
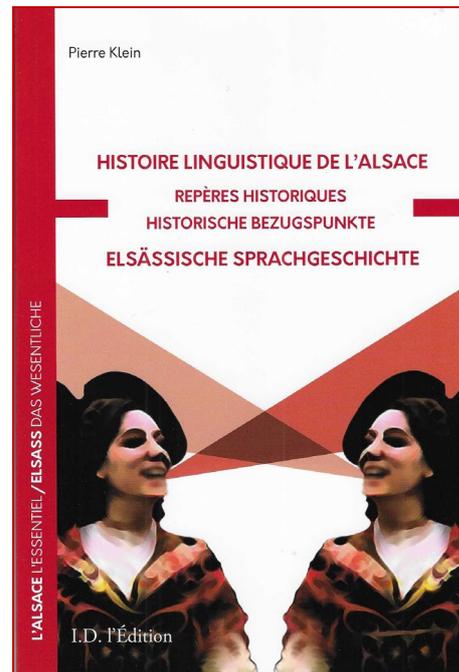
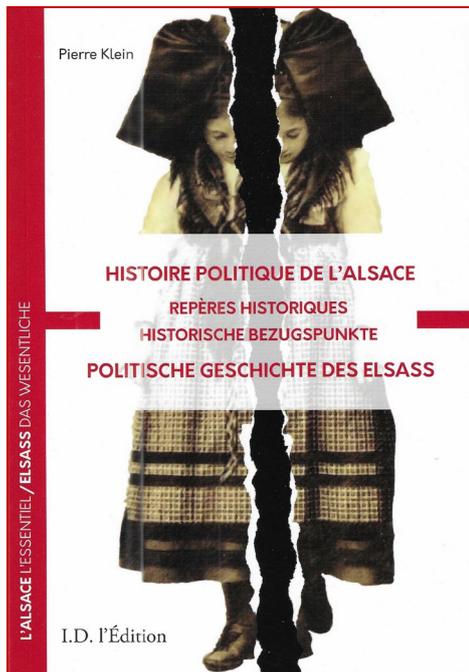
*Akten des Kolloquiums*



Avec un complément sur la Bretagne  
provenant de contributions au colloque :  
« un avenir pour le bilinguisme en Alsace »

Sous la direction de Pierre Klein

## Récentes publications de Pierre Klein chez ID-l'édition



Pierre Klein



(Es gibt nur noch einige hundert dialektsprachige Kinder in der Vorschule !!! - Normal, die Elsässer haben ihre Zweisprachigkeit aufgegeben! - Unsere Politik hat Erfolg gehabt, sie hat ihre elsässische Germanophonie vernichtet.)

La question n'est pas de savoir si les Alsaciens ont renoncé à leur bilinguisme. Elle est celle de savoir si toutes les conditions ont été réunies pour qu'ils puissent vivre pleinement le bilinguisme. Cela est loin d'être le cas. Les langues ne meurent pas, c'est leur pratique sociale qui vit ou non. L'allemand standard et dialectal ont-ils bénéficié ces dernières décennies d'une existence sociale pleine et entière ? Ont-ils trouvé un usage normal à l'école, dans les médias, dans l'administration, dans la culture, dans l'économie ou cet usage a-t-il été réduit voire nul ? L'offre de langue n'a-t-elle pas été minimale, voire inexistante ?

Première réalité. Le rectorat se plaint de manquer d'enseignants d'allemand. Larmes de crocodile. Lorsque l'allemand a été interdit de séjour à l'école pendant quasiment trente ans, pour toute une génération donc<sup>133</sup>, faut-il s'étonner d'un manque de prégnance et de rémanence ? Le rectorat n'est-il pas puni par là où il a péché ? Mais le supplice ne doit pas être difficile à endurer...

Autres réalités. Ce ne sont pas les quelques minutes quotidiennes, rapportées à un programme de 24 heures, de présence de la langue régionale dans les médias publics, ce ne sont pas les quelques dizaines de milliers d'Euros d'actions menées par l'OLCA qui vont renverser la vapeur.

Ce qu'il faut, si véritablement la société alsacienne doit disposer d'un bilinguisme conforme à son identité rhénane qui ne doit plus être niée, c'est-à-dire d'un bien collectif à forte efficacité sociale, économique et culturelle, il faut aujourd'hui, après tant d'années de négligence ou de désintérêt de la part de la classe dirigeante, une politique globale de revitalisation, une politique d'offre de langue régionale dans toutes les strates de la société alsacienne.

<sup>133</sup> Rappelons que la quasi co-officialité des langues française et allemande en cours avant 1940 n'a pas été reconduite après 1945.

A observer un graphique de la pratique des langues en Alsace, on constate un parallélisme dans la chute de la pratique de l'*Elsasserditsch*, (allemand alsacien), et de l'allemand standard, de la germanophonie donc, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part, de la façon dont on traite en France les langues régionales, et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle de l'anti-germanisme qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace. Les dialectes ont par ailleurs subi une double peine dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires.

De surcroît, ils ont été dissociés de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseignée à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur appauvrissement qualitatif, qui à son tour a contribué à leur appauvrissement quantitatif (moins de locuteurs). On ne transmet pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment ou devenue lexicalement pauvre.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France, de la résilience par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes, de leur « repositivation ».

La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi. Si l'*Elsasserditsch* est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est aussi le cas du standard allemand en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un l'ont aussi été sur l'autre. Si l'alsacien est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est parce que l'on a porté atteinte à la germanophonie alsacienne dans son tout, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Les deux se parlent. Les deux s'écrivent. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait du repli provincialiste ou sur l'entre-soi, voire d'un certain nationalisme (un peuple, une langue), au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone, quelque 120 millions de locuteurs en Europe. Ce n'est pas peu. Ce serait un peu comme en Saintonge jouer le saintongeais ou encore au Poitou jouer le poitevin, des dialectes d'oïl, contre le standard français.

Il y a d'une part la linguistique et d'autre part la politique. Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. Soit elles promeuvent une langue ou plusieurs, soit elles s'en désintéressent, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage.

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement repliée sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » blotti entre Vosges et Rhin ou une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'entourent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose, l'exige, si l'on veut bien notamment construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationalistes de la chose linguistique et profiter, comme déjà évoqué, d'un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique que constitue le bilinguisme Français-allemand standard et dialectal.

L'Alsace n'a pas été que le lieu malheureux où se sont affrontés les nationalismes français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans leur confluence que l'Alsace est vraiment alsacienne. Ce faisant l'identité alsacienne est d'emblée inscrite dans le post-nationalisme. PK

*Die Frage ist nicht, ob die Elsässer auf ihre Zweisprachigkeit verzichtet haben. Es geht darum, ob alle Bedingungen erfüllt waren, damit sie die Zweisprachigkeit voll und ganz leben konnten. Dies ist bei weitem nicht der Fall. Sprachen sterben nicht, es ist ihre soziale Praxis, die lebt oder nicht lebt. Haben Standarddeutsch und „Elsasserditsch“ in den letzten Jahrzehnten eine volle gesellschaftliche Existenz genossen? Haben sie einen normalen Gebrauch in der Schule, in den Medien, in der Verwaltung, in der Kultur, in der Wirtschaft gefunden oder war dieser Gebrauch eingeschränkt oder gar nicht vorhanden? War das Sprachangebot nicht minimal oder gar nicht vorhanden?*

*Eine erste Realität. Das Rektorat beklagt sich über einen Mangel an Deutschlehrern. Tränen des Krokodils. Wenn Deutsch fast dreißig Jahre lang, also für eine ganze Generation, in der Schule verboten war, muss man sich dann über einen Mangel an Prägnanz und Remanenz wundern? Wird das Rektorat nicht durch das bestraft, wo es gesündigt hat? Aber die Folter muss nicht schwer zu ertragen sein...*

*Andere Realitäten. Es sind nicht die wenigen täglichen Minuten, bezogen auf ein 24-Stunden-Programm, der Präsenz der Regionalsprache in den öffentlichen Medien, es sind nicht die Aktivitäten im Wert von einigen zehntausend Euro, von dem OLCA (Spròchèam) durchgeführt, die den Spieß umdrehen werden.*

*Wenn die elsässische Gesellschaft wirklich über eine Zweisprachigkeit verfügen soll, die ihrer nicht mehr zu leugnenden rheinischen Identität entspricht, d.h. über ein kollektives Gut mit hoher sozialer, wirtschaftlicher und kultureller Effizienz, dann braucht es heute, nach so vielen Jahren der Vernachlässigung oder des Desinteresses seitens der herrschenden Klasse eine globale Politik der Revitalisierung, eine Politik des Angebots der Regionalsprache in allen Schichten der elsässischen Gesellschaft.*

*Betrachtet man eine Grafik der Sprachpraxis im Elsass, so stellt man eine Parallellität im Rückgang der Praxis des „Elsasserditsch“, und des Standarddeutsch, also der Deutschsprachigkeit (Germanophonie), fest, wobei die gleichen Ursachen die gleichen Wirkungen hervorrufen. Sowohl das Standarddeutsch als auch die Dialekte wurden Opfer der Art und Weise, wie in Frankreich mit den Regionalsprachen umgegangen wird und einer zusätzlichen Schicht, nämlich der des Anti-Germanismus, sei es allgemein in Frankreich oder speziell im Elsass. Die Dialekte wurden zudem doppelt bestraft, da sie als Sprache der unteren Klassen nicht adelig, sondern gewöhnlich angesehen wurden.*

*Darüber hinaus wurden sie von der kulturellen Referenzsprache, dem Standarddeutsch, abgekoppelt, das lange Zeit nicht mehr in der Grundschule unterrichtet wurde, was unweigerlich zu ihrer qualitativen Verarmung führte, die wiederum zu ihrer quantitativen Verarmung (weniger Sprecher) beitrug. Eine Sprache, die man nicht wirklich beherrscht oder die lexikalisch arm geworden ist, gibt man nicht weiter.*

*Die Wiederbelebung, geht es um die Dialekte oder um die Standardsprache, wird von der Entwicklung der Anerkennung der Regionalsprachen in Frankreich, der Resilienz gegenüber dem Antigermanismus abhängig sein und besonders für die Dialekte von ihrer Positivierung.*

*Der Fall war parallel, die Rehabilitation kann es nur sein. Wenn das Elsasserditsch heute stark in seiner Existenz bedroht ist, so gilt dies auch für den deutschen Standard im Elsass. Die Verbote, die Verachtung und die Missachtung die auf das eine geworfen wurden, wurden auch auf das andere geworfen. Wenn das Elsässerdeutsch heute in seiner Existenz stark bedroht ist, dann deshalb, weil man der elsässischen Deutschsprachigkeit (Germanophonie) als Ganzes, d.h. der Praxis der Standardsprache und der Dialekte, geschadet hat.*

*Deutsch ist Elsässisch, „Elsasserditsch“ ist Deutsch. Dieses Paradigma hat Generationen und Jahrhunderte überdauert. Beide werden gesprochen. Beide werden geschrieben. Ein Verzicht auf das Standarddeutsch zugunsten der Dialekte, die allein die „elsässische Sprache“ darstellen würden,*

wäre ein provinzieller Rückzug oder ein Rückzug ins Unter-sich, ja sogar ein gewisser Nationalismus (ein Volk, eine Sprache), zum Nachteil einer Öffnung gegenüber dem deutschsprachigen Raum mit rund 120 Millionen Sprechern in Europa. Das ist nicht wenig. Es wäre ein bisschen so, als würde man in der Saintonge das Saintongeais oder im Poitou das Poitevin, Dialekte der Oïlsprache, gegen den französischen Standard spielen.

Es gibt zum einen die Linguistik und zum anderen die Politik. Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der Machtinstanten. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie interessieren sich nicht für sie oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache - sei es Standarddeutsch oder Elsasserditsch - befinden, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die Gemeinschaft mehr denn je erforderlich, und zwar nach einem Dreiklang: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Welches Elsass wollen wir für die Zukunft? Ein Elsass, das sich kollektiv auf die französische Einsprachigkeit zurückzieht, so reich sie auch sein mag, ein Elsass, das zwar zweisprachig ist, aber eine Zweisprachigkeit zwischen französischer Sprache und „elsässischer Sprache“<sup>134</sup> aufweist, die sich zwischen Vogesen und Rhein einklemmt, oder ein Elsass, das voll und ganz an dem es umgebenden französisch- und deutschsprachigen Raum teilhat, wie es im Laufe der Geschichte der Fall war und wie es die Zukunft erfordert, wenn man insbesondere ein soziales, kulturelles und wirtschaftliches Zusammenleben auf beiden Seiten des Rheins aufbauen, die nationalen Wahrnehmungen der sprachlichen Angelegenheit überwinden und von einem kollektiven Gut mit hoher sozialer, kultureller und wirtschaftlicher Effizienz profitieren will, das die deutsch<sup>135</sup>-französische Zweisprachigkeit darstellt.

Das Elsass war nicht nur der unglückliche Ort, an dem sich der französische und der deutsche Nationalismus gegenüberstanden, es war auch der glückliche Ort, an dem sich zwei große Kulturen trafen und befruchteten Europas, der französischen und der deutschen, begegnet sind. Erst in ihrem Zusammenfluss ist das Elsass wirklich elsässisch. Damit ist die elsässische Identität von vornherein in den Postnationalismus eingebunden. PK

---

<sup>134</sup> La langue alsacienne.

<sup>135</sup> Standarddeutsch + Elsasserditsch.



**[www.fab.alsace](http://www.fab.alsace)**